N° 125

Mars 2013

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère

Trimestriel

ISSN O755 - 9607



Anne Smith, passagère clandestine de Lapérouse ? - Douarnenez et la pêche (1e partie) Artistes témoins du Relecq-Kerhuon - Le prénom Yves (2e partie) - Fréron et consorts - La poudre est faite pour exploser (3e partie) - Victimes de la poudre B - Jean René Le Gouër, garde maritime à Carantec - Faits divers, faits d'hier - Marins finistériens dans la guerre d'Indépendance américaine - Le coin des lecteurs - Entraide - Questions - Réponses

CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE

Siège social : Salle municipale, Rue du Commandant-Tissot, 29200 BREST.
Tél. : 02 98 44 00 64 Courriel : cg29@cgf.asso.fr

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979.
Membre de la Fédération Française de Généalogie : www.genefede.fr
et de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique

Site général du CGF et des bases informatiques (Généabank) : http://www.cgf.asso.fr

Membres fondateurs : Allain GUIANVARC'H (+), Denise FOULON (+), André-Jean JOGUET, Marie PERSON (+)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Jean François PELLAN (M, 2016). Courriel : jf.pellan@orange.fr
Vice-présidents : Michel DUROSE (B, 2016) et les Présidents d'Antennes, membres de droit : André LE GOFF (B), Serge HAMEURY (M), Christian BOLZER (Q).
Secrétaire générale : Marie-Yvonne LOPES-CURVAL (Q, membre de droit)
Secrétaire générale-adjointe : Annik FOLGOAS (Q, 2016)
Trésorier : Alain GAUDÉ (M, 3627)
Trésorier-adjoint : Marcel JACOB (M, membre de droit)
Les secrétaires et chargés de comptes des Antennes,
Autres membres : Jean-Yves BARVEC (Q, 2016), Danielle CREACH (B, 2018), Michel DUROSE (B, 2016) , Annick FOLGOAS (Q, 2016), Hervé LE BOT (Q, 2018), Bernard LE GOUIL (B, 2018), Marie-Claire LE QUELLEC (Q, 2014), Marie-Yvonne LOPES-CURVAL (Q, 2013), Thierry MARTIN (B, 2014), Jean François PELLAN (M, 2016), Renée PESTEL-LARSONNEUR (B, 2014), Joseph POTIN (B, 2016), Pierre ROUDAUT (M, 2014), Didier ROUSVOAL (M, 2018), Maryvonne SCOARNEC (Q, 2014), Jean TOULHOAT (Q, 2014), Renée VANOVERSCHELDE (Q, 2018). *(Les dates indiquent l'année où le mandat du membre du CA est renouvelable)*

ANTENNES	PERMANENCES	PRESIDENTS	SECRÉTAIRES	CHARGES DE COMPTES
BREST (B)	Jeudi et samedi, 9 h-12 h et 14 h-18 h, Nocturne 3ème vendredi du mois, 19-22h rue Commandant Tissot, BREST Tél. 02 98 44 00 64 Courriel : cgfbrest@wanadoo.fr Site Internet : http://brest.cgf.asso.fr Annexes CGF BREST : LE RELECQ-KERHUON : Allée des Pêcheuses Kerhorres, Tél : 02 98 28 00 43 mardi 14h-18h, jeudi, 9h-12h et 14h-18h, 1er et 3è samedi du mois : 9h-12h. CROZON : Maison du Temps Libre - Salle n° 3 lundi 20 – 22 h, mardi 14h-16h 30 et jeudi 9h-12h.	André LE GOFF	Véronique GUENNEGUES	Corinne TOUZE
MORLAIX (M)	Lundi, mercredi et vendredi, 14 h-18 h 17 rue Général Le Flô, 29600 MORLAIX Tel. 02 98 63 81 26 Courriel : CGFMX@wanadoo.fr Site Internet : http://morlaix.cgf.asso.fr	Serge HAMEURY	Patricia GAUDÉ	Marcel JACOB
QUIMPER (Q)	Lundi : 13h30-18h Tous les autres jours, sauf dimanches et jour fériés : 8h30 à 18h 4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creac'h Gwen) 29000 QUIMPER Tel : 02 98 64 29 82 Courriel : cgf-quimper@orange.fr Site Internet : http://quimper.cgf.asso.fr Annexe CGF QUIMPER : Maison de retraite Tal ar Mor, 6 rue St Melaine 29350 MOËLAN SUR MER Tel : 02.98.96.50.74 - Courriel : cgfmoelan@orange.fr Permanences: jeudis & samedis 10-17 h	Christian BOLZER	Danièle TANGUY	Danièle KERAVEC

Commission informatique :
Robert MARHIC (QUIMPER), Pierre ROUDAUT (MORLAIX), Thierry GOAOC (BREST), Hervé LE BOT (QUIMPER)

Pour 2012 : Cotisation individuelle : 24 € - Cotisation couple 40 € - Abonnement adhérent : 16 € - Abonnement extérieur (non adhérent) : 27 €
Cotisation individuelle + abonnement pour un an (4 n°) : 40 €* - Cotisation couple + abonnement pour un an (4 n°) : 56 €*.
* dont 1,25 € pour la Fédération Française de Généalogie et 0,20 € pour l'Union Généalogique de la Bretagne Historique
Ce paiement de 40 € ou de 56 € vous permet de recevoir vos codes d'accès personnalisés pour consulter gratuitement, via Internet, la base du CGF, riche de 7 808 875 actes. Il permet aussi l'accès aux bases informatiques dans nos locaux.
Droit d'entrée (exigible la 1ère année d'inscription) : 20 €
Le numéro du *LIEN*, port non compris : 8 €

Toute demande d'insertion dans *LE LIEN* est à transmettre aux membres du Comité de Rédaction
(MORLAIX : M. Didier ROUSVOAL ; QUIMPER : M. Christian BOLZER)
ou à adresser à : Jean François PELLAN, 51 rue Saint-Guenal, 29400 LANDIVISIAU
Courriel : jf.pellan@orange.fr
Les questions, réponses, demandes d'entraide sont à adresser à cg29@cgf.asso.fr

Impression : Bureau 2000, Plougastel-Daoulas

Tirage de ce n° 125 de mars 2013 : 5 350 exemplaires
Directeur de la Publication du *LIEN* : Jean François PELLAN
CPPAP n° 0508 G 88054

Sommaire du *LIEN* n° 125

* Sommaire et éditorial p. 1
* Le coin des lecteurs p. 2
* Douarnenez et la pêche, par Jean-François LE GALL p. 4
* Jean René Le Gouër, garde maritime à Carantec, par Jean Christophe GUEGUEN p. 9
* Fréron et consorts, par Christian BOLZER p. 16
* Les peintres et sculpteurs, témoins des Kerhorres, par Michel KEREZEON p. 22
* Le voyage de Lapérouse et Anne Smith, par le Dr MERGER p. 25
* La poudre est faite pour exploser (3e partie), par Jean-Paul CHEVILLOTTE p. 32
* Les victimes de la poudre B, par Carl RAULT p. 43
* Le prénom Yves (2e partie), par Pierre-Yves QUEMENER p. 45
* Faits divers, faits d'hier, par Carl RAULT p. 54
* Marins finistériens dans la guerre d'indépendance des Etats-Unis, par Carl RAULT p. 59

Page 1 de couverture :
Le pont Albert-Louppe sur l'Elorn, vue prise du Relecq-Kerhuon.
Photo Marie-Annick Renaud-Morvan.

Page 2 de couverture :
L'organigramme du CGF

Page 3 de couverture :
L'UGBH et ses revues.

Page 4 de couverture :
Carte des paroisses et trèves avant 1789.

Tous droits de reproduction réservés.
Les articles publiés dans *LE LIEN* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

LE MOT DU PRESIDENT

Le droit à l'oubli numérique

La Commission Libertés civiles, justice et affaires intérieures du Parlement européen vient de publier le 8 janvier 2013 son projet de rapport concernant la protection des données personnelles.

La CNIL, dans un article du 13 janvier 2013 "partage les avancées proposées par le rapporteur dont notamment le recours à la "pseudonymisation" et à l'anonymisation de données, l'exercice gratuit du droit d'opposition, lequel doit être proposé en termes clairs et simples par les responsables de traitement, et la précision sur ce que constitue l'expression d'un consentement dans l'environnement "en ligne". La CNIL va poursuivre son action afin que ces éléments décisifs du projet de rapport de M. Albrecht soient repris dans la position finale du Parlement européen puis dans le règlement européen. Par ailleurs, elle continuera à promouvoir l'introduction dans le règlement d'un droit au déréférencement comme corollaire du droit à l'oubli numérique".

Cette anonymisation sera-t-elle réversible ou non ? Si elle ne l'est pas, c'est la mort programmée de l'Histoire. Quant à la micro histoire, celle des hommes de nos terroirs elle deviendra complètement inaccessible. Faudra-t-il apurer les journaux numérisés de tous les patronymes qu'ils comportent ?

Il est certainement louable à la CNIL et à la Commission européenne de protéger les données personnelles des personnes vivantes, mais il ne faudrait pas que cette protection aboutisse à rendre les archives futures insipides et inexploitables.

La protection des données personnelles est devenue le grand cheval de bataille de la CNIL. Deux délibérations de cet organisme concernent au premier chef les généalogistes. Dans la délibération n° 2010-460 du 9 décembre 2010, l'un des motifs invoqués par la CNIL est d'exclure la réutilisation des données personnelles dans des documents d'archives dites sensibles, y compris pour les personnes décédées, car elles seraient de nature à porter préjudice aux ayants droit de ces personnes. La CNIL va même jusqu'à invoquer une mention marginale dans un acte de décès telle que "Mort en déportation" comme susceptible de perturber les ayants droit ! On peut se demander légitimement quels ayants droit il faut ainsi protéger : le conjoint, l'enfant, les petits enfants, les frères et sours, les neveux et nièces, les cousins... Jusqu'où va-t-on dans ce raisonnement ?

La seconde délibération n° 2012-113 du 12 avril 2012 a pour but d'interdire aux services d'archives l'indexation par des moteurs de recherche externe avant l'expiration d'un délai de cent vingt ans à compter de la clôture des registres des actes de l'état civil. Certes, elle n'interdit pas la mise en ligne des actes de naissance de plus de soixante-quinze ans – faut-il toutefois que les mentions marginales soient occultées – ni les actes de mariage d'une même durée, ni les actes de décès de plus de vingt-cinq ans... mais vous invite à tourner et tourner les pages. C'est pire qu'au bon vieux temps dans les services d'archives, car normalement sans accès aux tables annuelles ou décennales. Généalogistes armez vous de courage et revenons à la bougie !

La Fédération Française de Généalogie est inquiète de constater ces développements juridiques à l'encontre de l'archive. Elle a décidé de mener une action auprès des Parlementaires à cet égard. Elle sera certainement longue et difficile, car la CNIL est un État dans l'État.

S'il paraît normal de protéger les données personnelles des vivants et d'instituer un droit à l'oubli numérique pour ceux-ci, il faut raison garder et ne pas étendre ce droit aux morts. Laissons aux historiens, aux généalogistes, passé un délai raisonnable, le droit de les faire revivre pour honorer leurs mémoires.

Jean François PELLAN

Le coin des lecteurs

Le bulletin de la société archéologique du Finistère tome CXL, année 2012



Le gros bulletin de la vénérable société nous livre son impressionnante moisson d'articles.

Retenons les articles les plus emblématiques pour le généalogiste.

Nicolas Meynen consacre le sien aux images de l'arsenal de Brest au XIX[e] siècle ; l'iconographie disponible sur l'arsenal à cette époque est importante, que ce soit à travers des dessins, des estampes, des photographies ou des cartes postales. L'auteur nous en livre quelques unes, avec des commentaires fort intéressants pour ceux qui s'intéressent à la cité du ponant.

Yvon Le Douget a étudié la poterie malade du plomb à Lannilis. Plusieurs cas d'empoissonnements seront dus à un vernis plombeux. Augustin Morvan - celui qui donnera son nom à l'hôpital brestois - se portera au secours des potiers ...ce qui donnera lieu à quelques batailles mémorables avec ses opposants politiques.

Isabelle Gueguen nous entraîne dans un article qu'elle consacre à l'épidémie de typhus à Brest en 1757-1758, suite au retour de l'escadre de Louisbourg. Sa venue portera un coup terrible à la population brestoise et au-delà.

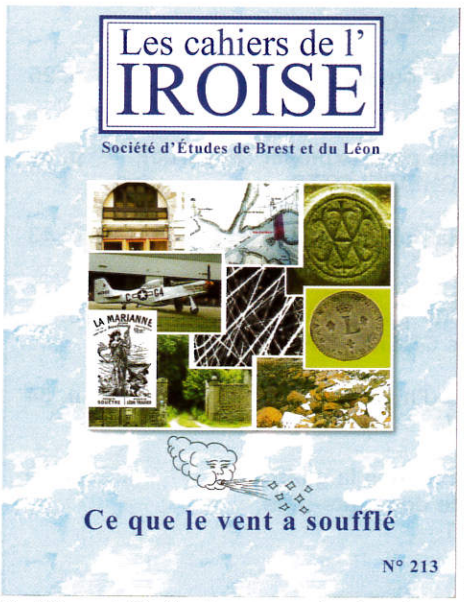
Deux articles font la part belle à Landerneau, l'un s'intéressant à Marie Josèphe Bohay-Rivière, négociante en vins, sous la plume de Nicole Maynet-Delair, et l'autre à Barthélemy Kerros, signé cette fois par Jean-Pierre Thomin, ancien maire de la cité de la lune. Barthélemy Kerros n'est pas un inconnu pour notre association, car nous avons beaucoup développé à propos de cette famille dans plusieurs de nos numéros.

La fameuse bataille de Kerguidu a fait beaucoup couler d'encre. Jean Louis Autret nous livre les documents judiciaires, les comptes rendus des interrogatoires menés pour essayer de découvrir les meneurs.

La franc-maçonnerie à Quimper sous le Directoire, le Consulat et l'Empire est étudiée par Bruno Le Gall et Jean Paul Péron. Les pouvoirs de l'époque ont abâtardi les loges sclérosées dans une servilité de façade. La loge de Quimper n'échappera pas à la règle et s'éteindra en 1813.

Enfin, Yannick Lageat restitue, à partir de nombreuses correspondances, la terrible période de pratiquement un an que vécut le communeux et géographe Elisée Reclus, entre son arrestation le 4 avril 1871 jusqu'à son bannissement en Suisse, le 3 mars 1872. Dans l'intervalle, il sera interné au fort du Quélern, puis séjournera au lazaret de Trébéron. C'est là qu'il élaborera son projet de *Nouvelle Géographie Universelle*, qui l'occupera pendant vingt ans.

Les Cahiers de l'Iroise n° 213, de Juillet à décembre 2012



Les *Cahiers de l'Iroise* viennent de publier leur deuxième numéro pour 2012, qui rassemble diverses études dont le trait commun est la Bretagne. Plusieurs articles sont consacrés au côté militaire de la pointe bretonne, ainsi avec la reproduction d'un article, d'un auteur anonyme conservé aux archives départementales du Morbihan, intitulé : *Brest sous les bombes*, ou encore *La guerre aérienne en Bretagne*, par Hervé Peaudecerf, membre du CGF, ou par deux articles sur les casemates de la caserne Fautras, l'un rédigé par Patrick Jade et l'autre par Albert Laot, membre également du CGF.

Deux grands articles font la part belle à la littérature. Le premier, s'intéresse à Marie-Paule Salonne, (1902-1947) morlaisienne d'origine, installée à Plancoët, poétesse et écrivaine, célèbre en son temps. Jacques Arnol, son auteur, nous fait découvrir une personnalité attachante, d'une grande sensibilité et le rappel de quelques vers de ses poèmes donne envie de découvrir son oeuvre. Le second article, écrit par notre ami et membre du CGF, Jean Ségalen, est consacré à Olivier Souêtre, dit "Souvestre" et à ses deux vies, le rêve et l'oeuvre méconnue d'un barde et révolutionnaire breton. Une grande partie de cet article sur Olivier Souêtre, retrace une période de la vie du chantre de la Commune, qui échappa à la répression versaillaise. Devenu aphone, il se réfugia dans l'écriture de poèmes et de chants révolutionnaires.

Les généalogistes apprécieront un article étonnant de Daniel Cariou, qui fait le point sur le billonnage et la fausse monnaie à Brest à la fin du XVIII[e] siècle, notamment avec les bagnards qui fabriquèrent des faux *tampés* à partir de feuilles de cuivre volées à l'Arsenal. Les *tampés* étaient ces pièces de

très bas argent, qui étaient envoyées aux colonies avec interdiction de les rapporter dans le Royaume, laquelle était bien difficile à appliquer vu les échanges maritimes à partir de Brest

Cap Caval n° 29 de décembre 2012



C'est avec un plaisir certain que nous avons ouvert le numéro 29 de cette excellente revue sudiste.

Elle contient de très beaux articles, mais le contraire eut été étonnant.

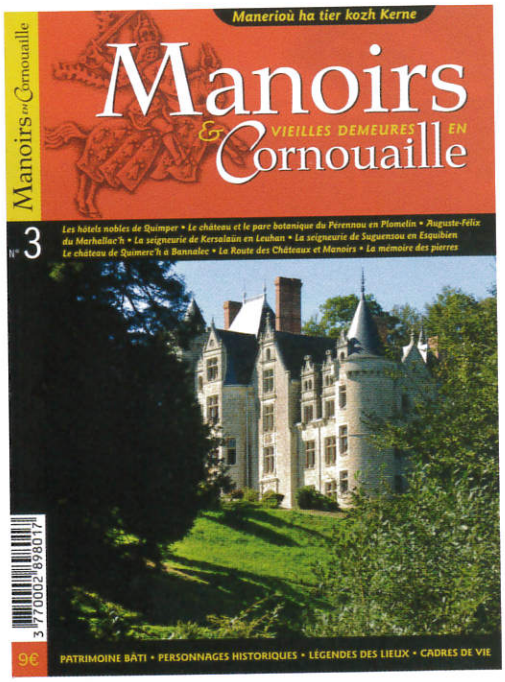
Nous vous recommandons celui de Jakez Cornou, qui se penche sur la danse et les bals. C'est l'occasion de se rappeler, que dans des temps pas si lointains, les pouvoirs civils et religieux ont exercé des contraintes sur les populations pour mieux juguler tout écart sur les corps et les esprits. *Dansou kof a kof* (les danses ventre contre ventre) étaient ainsi interdites par le clergé. Mgr Duparc a même menacé, en 1931, de refuser l'absolution aux tenanciers, danseurs et musiciens. C'est dire, si pour l'Église, ces danses étaient le symbole d'une vie licencieuse à combattre vigoureusement.

Bernez Breton continue de s'intéresser aux sonneurs. Il nous entraîne sur les pas des Hénaff de Pouldreuzic et des Boissel de Tréogat, qui se sont partagés le territoire pendant des années. Ces musiciens talentueux étaient au confluent de deux univers, à la fois fidèles à la tradition et ouverts aux modes nouvelles.

Georges Tanneau s'est penché sur les corps de garde et les sémaphores. La préservation de nos côtes, exposées, à toutes les époques, aux agressions venues de la mer, fut le souci de nos ancêtres. On s'organisa en conséquence mais avec peu de moyens. A la fin de l'Ancien Régime, les structures défensives s'améliorent quelque peu, surtout grâce aux signaux de transmission. De belles photos illustrent cet article et nous montrent ce qu'il reste de ces bâtiments à l'heure actuelle.

Serge Duigou nous entraîne à Lanvern, où est nichée dans un coin de verdure une très belle chapelle. En ruine pendant un demi-siècle, elle vient de retrouver un toit, grâce à un enfant du pays qui a légué sa fortune à la commune pour la restauration de l'ancienne église prieurale. Un véritable miracle et une belle résurrection !

Manoirs et vieilles demeures en Cornouaille n° 3 de décembre 2012



Décidément les sudistes de notre département ont de la chance avec une autre très belle revue.

Celle-ci, abondamment illustrée, fait son chemin et récidive en nous présentant les hôtels nobles de Quimper, le château et le parc botanique du Pérennou en Plomelin et le château de Quimerc'h à Bannalec.

Deux études sur les seigneuries de Suguensou en Esquibien et de Kersalaün complètent ces présentations de châteaux.

Un article sur Monseigneur Auguste-Félix du Marhallac'h nous fait découvrir une destinée hors du commun. Marié à une Anglaise, qui lui donna trois enfants, tous décédés en bas-âge, il perd son épouse à la naissance du dernier. A cinquante-quatre ans, il entre au séminaire et devient prêtre. Il sera aumônier des Volontaires du Finistère pendant la guerre de 1870, puis vicaire aux Glénan pendant deux ans avant de devenir vicaire général du diocèse de Quimper et Léon.

Jakez Cornou nous entraîne, pour terminer, sur les pas de Georges Cadoudal, qui avait décidé une expédition sur le moulin à poudre de Pont-de-Buis. Il avait découvert son existence, après s'être échappé, déguisé en matelot, du château de Brest. En 1795, partant de Baud, toute une troupe de chouans encercla la manufacture, sema la panique parmi ses occupants, et repartit avec sept mille livres de poudre. Au retour dans le Morbihan, la poudre fut répartie entre tous les combattants. Mais un peu plus tard, le 25 juin, c'était le débarquement de Quiberon, et la bataille ne tourna pas à l'avantage des royalistes.

Douarnenez et la pêche

par Jean-François LE GALL, CGF n° 7498



28 DOUARNENEZ. — *Scènes sur le Vieux Port* ND. Phot.

Collection Marthe Le Clec'h

En 1811, date marquante de notre histoire familiale, Douarnenez est déjà depuis plusieurs décennies le premier port sardinier de France. Depuis bientôt deux siècles la sardine est redevenue abondante dans la baie, et fait vivre une population toujours croissante de pêcheurs, d'artisans et de négociants.

Douarnenez et la sardine

Longtemps commercialisée en "vert", c'est-à-dire seulement recouverte d'une légère couche de sel, la sardine est depuis déjà plus d'un siècle, fortement salée puis pressée, pour en évacuer l'eau et l'huile en excès. C'est ce que l'on nomme la "presse".

En ce début du XIXè siècle, Douarnenez vit sous le règne exclusif de la presse, et ce règne se maintiendra jusqu'aux années 1860. Trois cents chaloupes approvisionnent alors cent cinquante ateliers de presse, qui produisent trente-cinq mille barils de sardines, chacun pesant de soixante-quinze à quatre-vingts kilos, soit une production de près de trois mille tonnes. Ces barils, une fois confectionnés, sont exportés par cabotage vers les grands ports du littoral atlantique.

Cette économie est certes, pour une grande partie aux mains de gros négociants. Ils en maîtrisent la production et surtout la commercialisation. Ils possèdent de nombreuses barques, et de vastes ateliers de presse. Ils sont aussi marchands de rogue[1], et sont encore devenus au fil des ans marchands de vins grâce à des correspondants nantais ou bordelais.

Mais de nombreuses familles douarnenistes possèdent également une, deux, ou trois chaloupes. Les hommes les commandent ou les font commander, mais il y a aussi des femmes à la tête de petits ateliers de salaison logeant une ou plusieurs presses. Ce sont les "marchands de comestibles" ou "poissonniers".

C'est dans cette population artisanale et marchande que s'inscrit, en ce début du XIXè siècle, notre famille Le Gall.

Notre famille est à l'origine paysanne, mais depuis le milieu du XVIIIè siècle, elle quitte le métier de la terre, pour le travail du bois. Les Le Gall seront tonneliers pendant deux générations, aux confins du port, à Pen-ar-Ménez, sur les hauteurs des Plomarc'h puis au chef-de-ville de Ploaré. Leur métier est de fabriquer les tonneaux ou barils nécessaires au conditionnement de la sardine pressée.

1 Rogue : préparation à base d'oeufs de poisson salés, utilisée comme appât pour pêcher la sardine.



Photo Jean François Pellan

Cette année 1811 signe leur entrée dans ce monde de marchands, et ils en suivront l'évolution tout au cours des deux siècles suivants : d'abord presseur, puis mareyeur-expéditeur, conserveur, et aussi courtier ou mandataire à Paris. Selon les époques et les familles, plusieurs de ces métiers seront pratiqués à la fois. Certains de nos ancêtres quitteront Douarnenez pour des ports voisins ou plus éloignés, selon la ressource en poisson de ces ports et selon leur ambition. Ils le feront à titre temporaire en y installant des succursales, et quelquefois de manière définitive.

C'est cette histoire que je souhaite évoquer.

Je le fais en deux temps : d'abord d'une façon synthétique, en déroulant les grandes périodes de l'économie de la pêche et de notre histoire nationale, puis d'une façon plus précise, en la détaillant lignée par lignée.

Au préalable, pour mieux comprendre cette histoire familiale, il me paraît inutile de préciser l'économie de la pêche en cette première partie du XIXè siècle et son environnement en cette extrémité bretonne.

Les quelques pages synthétiques qui suivent ne sont pas une oeuvre originale.

J'y ai regroupé différents travaux d'historiens, en particulier un article de Bernard Cadoret : *Histoire des chaloupes sardinières de Douarnenez dans leur contexte social et technico économique*, publié dans les actes du "Symposium international de Antropoloxia", Santiago de Compostela, 1998.

L'état de la pêche

Les trois décennies précédant l'année 1811 ont été particulièrement désastreuses pour la pêche sur tout le littoral cornouaillais. Plusieurs raisons à cela, dont :

- les guerres incessantes de la monarchie, de la Révolution et de l'Empire avec l'Angleterre.
- une certaine pénurie de poisson.

Les guerres franco-anglaises entraînent une insécurité sur toutes les côtes bretonnes. Elles nuisent à la pêche proprement dite, à l'approvisionnement en rogue norvégienne, aux expéditions par cabotage vers Nantes ou Bordeaux. Les jeunes marins sont enrôlés sur les vaisseaux d'Etat.

Sont particulièrement fragilisés les ports de Concarneau et d'Audierne moins protégés que celui de Douarnenez, et plus éloignés de l'escadre de Brest. De nombreux pêcheurs et négociants concarnois et audiernais quitteront d'ailleurs à cette époque leurs ports respectifs pour s'installer à Douarnenez.

Il faudra attendre les décennies suivantes, celles de 1820 et 1830, pour que l'économie de la pêche retrouve sa prospérité des années 1770 à 1780.

D'une façon générale, la Révolution et l'Empire auront peu profité aux activités maritimes et plus particulièrement à la pêche. De plus, aucune des revendications formulées en 1789 dans les cahiers de doléances par les marins et les négociants ne sera satisfaite.

Les principales pêches pratiquées à Douarnenez aux XVIIIè et XIXè siècles

La sardine

La sardine est le poisson roi à Douarnenez au XVIIIè siècle et le restera encore pendant presque tout le XIXè siècle.

La pêche à la sardine commence en août, bat son plein à la Saint-Michel, et se termine à la Toussaint. Elle dure généralement cinq mois et demi.

La chaloupe, de huit à douze mètres, en chêne, est lourde à manier et non pontée. Elle possède deux voiles : la misaine à la proue et le taillevent plus grand au centre. Les voiles sont en toile de lin teintées rouge brique par des écorces de conifères pilées. La coque est calfatée de goudron. Le tonnage moyen de ces chaloupes est de quatre à cinq tonneaux, et leur durée de vie est de douze à quinze ans.



Chaloupes sardinières à Douarnenez
Collection Marthe Le Clec'h

La pêche se fait au filet droit. Le principe est de former un mur de mailles dans la mer dans lequel les sardines attirées

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

par l'appât viennent se prendre par les ouïes. La ralingue[2] supérieure du filet est maintenue par des lièges, l'autre est lestée de galets. Un filet a une forme trapézoïdale (35 m sur 7 à 10 m). Il est en chanvre. Il y a plusieurs moules[3] : du 34/42, le plus serré, au 14/25, le plus large.

Chaque bateau possède quatre à cinq jeux de filets. L'appât est essentiellement la rogue ou la préparation d'oeufs salés de morue ou de maquereaux. La rogue de morue est la plus prisée.



Collection Marthe Le Clec'h

Le départ est matinal, car la pêche est bonne au lever du soleil (elle est aussi bonne au coucher).

La chaloupe en place, les voiles sont affalées, le bateau démâté, le filet lesté et mis à l'eau. Lorsque certains indices indiquent la présence d'un banc de sardines, le patron appâte le poisson en lançant de la rogue de chaque côté du filet. Si le poisson ne "donne" pas, le patron recommence la manoeuvre. Il est nécessaire de savoir manoeuvrer le bateau afin que le côté concave du filet déformé par le courant corresponde à celui d'arrivée de la sardine. Dans les cas exceptionnels, un coup de filet peut atteindre jusqu'à cinq cents kilos de poisson.

Chaque membre d'équipage a une fonction bien précise. Le patron tient la barre, et jette la rogue. Deux matelots maintiennent le bateau aux avirons dans le sens du courant, tandis que le troisième (généralement le novice) démaille les filets et les prépare. Le mousse assure toutes les autres corvées. Généralement les matelots touchent une part, le novice trois-quarts de part, et le mousse une demi-part.

La pêche à la merluche

"Merluche" est le nom courant donné au merlu préparé comme la morue. C'est l'une des rares conséquences heureuses du conflit franco-anglais. Cette pêche remplace en quelque sorte le manque de morues de Terre-Neuve. C'est une pêche de nuit, qui se pratique soit à la traîne, soit à ligne et parfois au trémail[4].

La tête est tranchée, le poisson est ouvert, l'arête enlevée. Il subit deux salages, un premier de vingt-quatre heures, puis après lavage un second de huit jours. Il est alors séché puis conservé en magasin bien sec, comme on le fait pour la morue.

La pêche au filet de raies, ou filets de fond

Elle remplace la pêche à la drague, qui a toujours été interdite en baie de Douarnenez.

Deux modes de pêche pour deux débouchés différents :

- le poisson frais ou en vert : raies, turbots, roussettes, soles, lieus, mulets, bars, vieilles, congres, écrevisses (langoustines). Tous ces poissons sont colportés dans les campagnes proches ou plus éloignées par des revendeuses.
- le poisson destiné à la salaison : notamment la raie, dont la pêche débute à la fin de l'hiver quand la merluche et le lieu se font rares. Une fois salée, la raie est expédiée vers la région nantaise.

Ces deux modes de pêche sont pratiqués en baie à proximité de la côte, de la Pointe du Leydé à la Pointe de Leguenec (côte sud) et de la Pointe du Bellec au Cap de la Chèvre (côte nord).

Les filets sont mouillés à quatre cents mètres du rivage. Ces pêches, pratiquées de Pâques à la Saint-Jean, sont la spécialité des Tréboulistes[5].

La pêche au congre

Elle débute en mai. Rares en hiver, les congres deviennent abondants au printemps. Ils sont généralement salés, séchés, et vendus à Nantes ou à Bordeaux.

La pêche au maquereau

Plusieurs types de pêche :

- la pêche au maquereau de ligne

Elle se pratique à l'entrée de la baie. Elle dure un mois et demi, de la Pentecôte à la Saint-Jean. Le poisson se mange frais dans les environs.

- la pêche au maquereau de dérive.

Cette dernière devient importante à partir de 1850.

Elle commence à la fin de l'hiver, et se pratique les premiers mois au large de la baie d'Audierne. Marins et mareyeurs douarnenistes font alors relâche tout le printemps au Guilvinec. En mai, le maquereau remonte en mer d'Iroise.

L'arrivée du chemin de fer en 1851 à Nantes puis à Lorient, et à Quimper en 1863, permet d'expédier vers les grandes villes en période de carême du maquereau frais, en utilisant les services de sociétés spécialisées de transports avec service de voitures avec relais.

En fin de printemps et début d'été, les maquereaux sont généralement salés en barils de trente-cinq à quarante lkilos.

2 Ralingue : cordage auquel sont cousus les bords du filet.
3 Moule : maillage
4 Trémail ou tramail : filet de pêche formé de trois nappes superposées.
5 Tréboulistes : habitants de Tréboul, lieu-dit de Poullan sur Mer, rattaché depuis à Douarnenez.

A partir de 1865, ce sont près de quatre à cinq mille barils qui sont vendus à des négociants nantais et bordelais pour approvisionner l'île de la Réunion.

La presse

Sa technique

C'est à l'origine une technique méditerranéenne, développée en Bretagne à Belle-Ile au XVIIè siècle à l'initiative des familles de Gondi et Fouquet, seigneurs successifs de l'île.

Cette technique prend surtout de l'expansion au XVIIIè siècle avec la venue en Bretagne de négociants languedociens, en manque d'approvisionnement local en sardines.

La recette de la sardine pressée selon Cailla : *"Recherches sur la pêche à la sardine en Bretagne"*, 1855 :

"On lave le poisson à la mer, puis après l'avoir saupoudré de sel, on le jette dans des barriques (manestrans). Au bout de vingt-quatre heures, le sel fond en partie et la sardine baigne dans une saumure, où on la laisse reposer quinze jours au moins. Quand le fabricant veut faire presser, on retire le poisson du manestran, on le lave à nouveau dans la saumure, puis on le couche par rang circulaire dans des barils de pêche".

Cette technique s'applique particulièrement bien à Douarnenez, grâce à sa situation en fin de course de la sardine. Venant du golfe de Gascogne, la sardine remonte dès le début de l'été les côtes vendéennes, puis bretonnes. Elle approche en août de l'extrême ouest breton, elle atteint alors tout son développement. Elle est grande, blanche et ferme. Elle regorge d'huile et présente toutes les qualités pour la salaison.



Mise en saumure des sardines
Collection Marthe Le Clec'h

C'est la raison de la résistance du port de Douarnenez à l'appertisation[6] (la conserve) pendant toute la première partie du XIXè siècle. Initiée dès 1820 à Nantes, puis développée les décennies suivantes sur tout le littoral sud-Bretagne, l'appertisation ne se développera à Douarnenez qu'après 1850. En 1865, soit près d'un demi-siècle après la fondation de la première conserverie à Nantes, Douarnenez ne comptera que trois conserveries pour cent quinze ateliers de presses. Elle comptera toutefois trente conserveries en 1900.



Mur conservant les trous d'implantation des poutres-leviers servant autrefois à presser la sardine, dans une maison datant au moins du milieu du XVIIe siècle, à Poulgoazec en Plouhinec. Une partie de la maison a été détruite, ce qui fait que ces trous se retrouvent aujourd'hui dans les murs extérieurs (d'où le feuillage), les autres (moins jolis) sont dans l'actuel sous-sol.
Photo Christian Bolzer.

Un atelier de presse

Tous les ateliers n'ont pas la même importance. Les négociants en ce début du XIXè siècle les réalisent de plus en plus grands. Leurs ateliers atteignent plusieurs dizaines de mètres de longueur. Pour augmenter le rendement des presses, on double également le nombre de barres, ce qui permet de doubler le nombre de barils pressés dans un même espace.

Mais pour un grand nombre de douarnenistes, pour les marchands de comestibles, les ateliers de presse sont de dimensions plus modestes. Ils sont situés dans les caves ou les rez-de-chaussée de maisons, tandis que les magasins à sel sont établis dans les combles.

Pour l'Encyclopédie de d'Alembert :

"Les presses à sardines sont des espèces de petits magasins à rez-de-chaussée, sans aucun étage, à la hauteur de 3 piés & demi à 4 piés, il y a des trous dans la muraille d'environ d'un pié carré, de profondeur pour y pouvoir placer le bout, le lans-pect ou petit soliveau qui forme le levier de la presse ; on place le baril à une distance proportionnée de la muraille, le fond qui est percé est sur un conduit, ou petit égout, le long duquel coule l'huile & l'eau qui sortent des barils , & qui tombent dans une espèce de cuve qui sert de réservoir pour recevoir tout ce qui sort des barils ou presses ; Quelques propriétaires mettent au haut des ouvertures des trous, une pierre dure ou un grais ; d'autres y mettent d'un bout à l'autre , une

6 Appertisation : L'appertisation, communément appelée conserve, est un traitement thermique qui consiste à stériliser par la chaleur des denrées périssables dans des contenants hermétiques aux liquides, aux gaz et aux micro-organismes (boîtes métalliques, bocaux). On doit le nom "appertisation" à l'industriel Nicolas Appert qui inventa le procédé à la fin du XVIIIè siècle, à l'occasion d'un concours lancé par Napoléon 1er récompensant le meilleur procédé de conservation de la nourriture destinée aux armées. Sa découverte restera relativement ignorée jusqu'à ce que Louis Pasteur l'explique au grand public au début du siècle suivant. Source : http://www.agrojob.com

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

traverse ou un linteau de bois ; on place sur le bout du haut du barril qui est ouvert, un faux fond de bois de l'épaisseur de sept à huit pouces, ensuite quelques petites traverses de bois qu'on multiplie à mesure que les sardines s'affaissent, & au-dessus on met un levier au bout duquel on place une planche suspendue avec de petites cordes, comme un des fonds de balance que l'on charge avec des pierres & d'autres poids, pour donner un poids convenable & suffisant sur les sardines du barril, & on augmente ce poids à mesure qu'elles se pressent, en remplissant de tems à autres le haut du barril jusqu'à ce que la presse soit achevée, & le barril rempli comme il doit être".

L'activité des presses

Les presses ont une activité saisonnière.

On y travaille environ cent cinquante jours par an. La main d'oeuvre d'un négociant se compose en moyenne d'un commis, de deux tonneliers, et de cinq à huit femmes. Les femmes ou presseuses s'occupent du lavage et du pressage de la sardine. Les tonneliers fabriquent et réparent les tonneaux et barriques, et assurent la fermeture du couvercle. Généralement le tonnelier reste attaché toute l'année à la presse et continue à assembler les merrains[7].

Chez les marchands, le nombre d'employés est plus réduit. Le métier se pratique en famille. Les hommes (père et fils) sont tonneliers (ce qui sera le cas chez les Le Gall) ou patron de pêche. Les femmes (mère et filles) sont presseuses ou commerçantes.

L'origine des bois servant à la fabrication des barils

Les bois servant à la fabrication des barils proviennent des forêts locales.

Le bois est découpé en merrains, qui une fois assemblés, puis cerclés forment le baril, appelé aussi barrique ou futaille après remplissage.

On fabrique dans la région de Douarnenez près de huit cent mille merrains par an. Un tiers sont en hêtre, et deux tiers en bouleau, frêne, merisier, platane, et quelques-uns en peuplier blanc.

Souvent les barils sont commandés à des artisans locaux, ce qui a probablement été la situation de nos ancêtres. Ils ne semblent pas avoir été salariés de négociants.

L'expédition de la futaille

La futaille est expédiée vers les principales villes de Bretagne, mais surtout vers les grands ports de la côte atlantique, tels que Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Bayonne, puis dirigée vers leurs arrière-pays.

De forts liens commerciaux existent avec les Bordelais, avec en retour un important trafic de vin. Les Bordelais sont notamment en relation avec les négociants languedociens par la Garonne puis le canal du Midi.

Le sel vient du Croisic, et des marais salants du Morbihan. Son prix, rendu à Douarnenez, est de trois francs le kilo. Au départ des salines, il valait deux francs.

Cent chasse-marée[8], en majorité morbihannais (de Belle-Ile, Groix) chargent à Douarnenez. Ils sont affrétés par les négociants et les poissonniers saleurs pour la futaille, mais aussi la sardine en vert. Dans ce dernier cas, il s'agit surtout de chasse-marée d'Audierne ou de la presqu'île de Crozon, pour une destination de proximité.

Les chasse-marée morbihannais reviennent avec leur cargaison de sel, de vin et d'eau-de-vie et aussi d'objets de mode. Pour chaque baril de soixante-quinze kilos (ou cent cinquante livres d'Ancien Régime) net de sardines, on extrait quatre à dix kilos d'huile.

Les exportations de futaille ont lieu en octobre et en novembre.

D'une façon générale, selon du Châtellier, à Douarnenez : *"Le propriétaire fabricant a son atelier, ses magasins, son approvisionnement, et remet aux marins une chaloupe avec ses agréés* [agrés], *ses filets, ses rogues et l'appât nécessaire à la pêche. Les marins ne sont en rien engagés à la dépense. S'il y a produit, ils se le partagent selon des proportions déterminées à l'avance".*

Les principaux négociants douarnenistes sont :

A la fin du XVIII^{è} siècle : Guillier-Dumarnay, Grivart de Kerstrat, Durest-Lebris, Largenton du Quelennec, Deniel, Madezo, Chauvine, Gestin, Penhoat, Guilliers du Styvel, R. Riou, et Ducleguer Guillou.

Au début du XIX^{è} siècle :

En 1821 : Jean-Jérôme et Martin Grivart, Bernard et Michel Démizit, Jean-Guillaume Béléguic, Henry Bernard, Penanros aîné, Kerdréac'h aîné, Bouilly père, Delécluse aîné, Belot, Madezo aîné.

Nouveaux venus : Yves Dagorn (1825), François et Julien Debon, Guichoux cadet, Madezo cadet (1827), Robert Chancerelle (1833).

Quelques chiffres :

Nombre de chaloupes : 400

Consommation en rogue : 15 000 barils par an

Nombre d'ateliers de presse : 150, dont 60 à Tréboul (la moitié de toutes les presses du littoral atlantique).

Futaille : 30 000 barils par an

Sardines en vert : 7 000 barils par an

Cette activité occupait 150 tonneliers et 600 presseuses. Environ 90% de la pêche à la sardine était pressée pour 10% en vert.

Huile produite : 900 à 1000 barriques, pour Douarnenez, Crozon et Camaret. Ces barriques sont dirigées vers les tanneries de Normandie ou du Languedoc.

A suivre...

7 Merrain : planche obtenue en débitant un billot de bois, et servant à façonner des douves de tonneau.

8 Chasse-marée (mot invariable) : bateau côtier breton à trois mâts qui tenait bien la mer.

Jean René Le Gouër, garde maritime à Carantec dans les années 1930

par Jean Christophe GUEGUEN, CGF n° 12859

Lorsqu'on se lance dans la généalogie, il y a des aïeux dont on connaît certains épisodes de vie qu'il est tentant de raconter.

Voici quelques éléments de celle de Jean René Le Gouër, né le 29 janvier 1870 à Ergué-Armel, garde maritime à Carantec dans les années 1930.



Jean René Le Gouer, garde maritime

Nous sommes en 1924, une révolution s'est produite dans la fonction publique. Une femme de fonctionnaire, devenue veuve, peut revendiquer une pension de réversion. Sur la côte, près des ports militaires, elles sont nombreuses les veuves des marins de la Royale. Toutes ne savent pas lire et très peu d'entre elles connaissent leur nouveau droit.

Le nouveau garde maritime, promu en 1e classe à Carantec, est installé depuis moins d'un an.

Il devient assistant social. "Il fait les papiers". Sans y être obligé ; mais il pense que cela fait partie de sa mission.

Dans son bureau, une table et deux chaises à l'entresol de la maison "Ker Héol", dans le quartier de Languenébé au-dessus du port, il reçoit des pauvres veuves en détresse. Il rédige, à la plume et à l'encre bleue, les demandes de pension.

Au début, les femmes n'y croient pas trop, mais quand elles sont convoquées, par le facteur, à Morlaix pour recevoir de l'argent, elles pensent que le Bon Dieu vient de revenir sur terre, même s'il faut récupérer les sous dans la grande ville, en y allant à pied et chaussées de sabots en bois : environ quatorze kilomètres à l'aller et autant au retour. Son épouse, après sa mort, les fera souvent, avant que M. Merret ne mette en service un autocar.



Photo de mariage de Jean René Le Gouër et Marie Yvonne Falhun, née le 2 aout 1875 à Plabennec au Mendy Gouesnou

Non, le garde maritime n'est pas le Bon Dieu... même s'il arrive que des femmes viennent, à genoux au pied des escaliers qui montent à l'étage, remercier celui qui les a sorties de la misère, et prier pour lui car ce qu'il a fait mérite une reconnaissance éternelle.

En général, un garde n'est pas très bien vu car il embête tout le monde avec ses règlements.

En plus, celui-là n'est ni marin ni pêcheur, que ce soit à la ligne ou à pied.

Le monde de la mer l'indiffère complètement.

Lorsqu'il a pris sa retraite de la gendarmerie maritime, son administration lui a proposé un emploi réservé : il a choisi d'être garde maritime, le métier le plus proche du sien.

Ensuite, dans sa munificence bien connue, l'État lui a proposé, soit un vélo tout neuf, soit une concession à perpétuité du domaine maritime où il pourrait élever des coquillages, des huîtres par exemple.

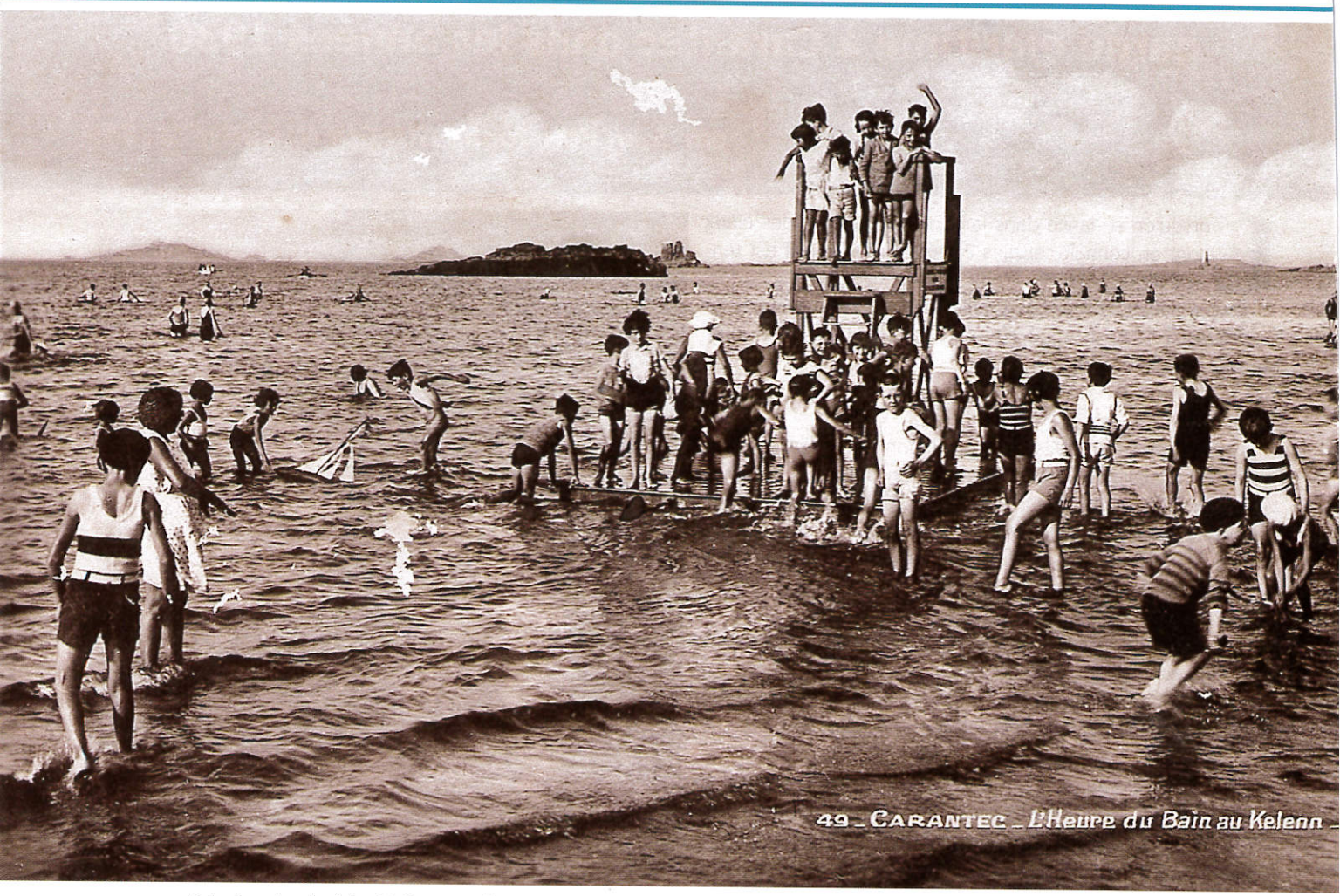
Evidemment il a pris le vélo, bien plus utile qu'un arpent de vase collante sur la grève.

Donc ce terrien, fils de fermiers à Ergué-Armel, échoué à Carantec après quelque temps passé à Camaret, aurait tout pour déplaire si les veuves ne lui avaient pas tressé des couronnes de louanges. Pourtant, il prend des initiatives contestables.

La municipalité veut favoriser le tourisme, les hôtels poussent comme de la mauvaise herbe au printemps. Les estivants aiment se baigner, les femmes pas trop, mais les enfants beaucoup.

Au Kelenn, la plage des touristes, le maire a fait installer un

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013



Debout sur le coin de la plateforme, maillot et cheveux noirs : Jean-François Guéguen, petit fils du garde maritime Jean René Le Gouër

plongeoir. (Les Morlaisiens de la Grève Blanche n'en ont pas besoin). Cet équipement touristique de pointe se compose d'une sorte de radeau en bois, ancré solidement et surmonté d'une petite tour d'où l'on peut sauter dans l'eau... s'il y en a assez !

Un photographe est venu prendre une "vue", à l'heure du bain, pour fabriquer une carte postale. Affluence garantie et succès du plongeoir. Hilares, les enfants, en maillots de laine tricotés par les mamans, se pressent sur la petite plateforme.

Quand le garde maritime a repéré son petit-fils, Jean François, sur la carte postale, son sang n'a fait qu'un tour. Vite, vite, interdire cet engin pour risque mortel par noyade. Il n'a pas tort. Le ressac balance le radeau et pourrait coincer un petit sous son poids. Un inconscient pourrait s'empaler sur l'ancre ; un maladroit pourrait plonger par erreur sur la plateforme et pas dans l'eau ; les berniques pourraient lacérer des jambes qui s'y frotteraient. Voilà le plongeoir hors la loi.

Par la grâce d'un modus vivendi bien compris, tout est bien qui finit bien.

Ce n'est pas le plongeoir qui est interdit, mais plutôt sa conception. Il suffit de planter solidement une tour dans le sable pour remplacer le radeau et limiter les risques.

Du coup, on va en mettre aussi à la Grève Blanche, parce que les enfants de Morlaisiens aiment plonger autant que ceux des estivants.

Ascendance de Jean René LE GOUËR

Génération I			
1 **LE GOUËR** Jean René *gendarme maritime*	° 29/01/1870 QUIMPER		+ 28/05/1949 CARANTEC
Génération II			
2 **LE GOUËR** Jean René *cultivateur*	° 04/01/1842 ERGUE-ARMEL		
3 **YAN** Marie Corentine	° ca ../../1844 PLUGUFFAN	x 01/10/1866 QUIMPER	
Génération III			
4 **LE GOAER** Claude Marie	° 17/02/1812 PLOGONNEC		+ < ../../1866
5 **LE GAC** Renée	° 27/04/1817 ERGUE-GABERIC	x 01/11/1840 ERGUE-ARMEL	
6 **YAN** François Jean			+ < ../../1866
7 **LE FLOCH** Anne			+ < ../../1866
Génération IV			
8 **LE GOAER (LE GOARRE)** René	° 24/02/1777 GUENGAT		+ 23/06/1835 ERGUE-ARMEL
9 **PHILIPPPE** Marie Catherine *cultivatrice*	° 09/02/1784	x 25/01/1807 PLOGONNEC	+ > ../../1828
10 **LE GAC** Jean François *Cultivateur*	° 29/03/1794 ST-EVARZEC		+ ../../1851
11 **MAHÉ** Marguerite	° 03/04/1791 ERGUE-GABERIC	x 18/04/1815 ERGUE-GABERIC	+ ../../1851

Génération V

16 **LE GOAER** Pierre — ° 06/10/1745 GUENGAT — + 07/04/1820
cultivateur

17 **LE TYMEN** Jeanne — ° ../../1754 PLONEIS — x 15/03/1770 GUENGAT — + ../../1793 GUENGAT
18 **PHILIPPPE** Claude — ° 11/01/1754 PLOGONNEC — + 04/02/1828 PLOGONNEC
19 **DROVAL** Marie-Jeanne — ° 15/09/1765 PLONEIS — + 18/05/1834 PLONEIS
20 **LE GAC** Jean — ° 11/07/1763 LA FORÊT-FOUESNANT — + 28/07/1804 ST-EVARZEC
21 **LAURANS** Marie Jeanne Françoise — ° 08/02/1763 ERGUE-GABERIC — x 19/01/1790 ST-EVARZEC — + 27/04/1800 ST-EVARZEC
22 **MAHÉ** René — ° 05/04/1765 ERGUE-GABERIC — + ../../1815
23 **LE GUENNO** Corentine — ° 07/04/1766 ERGUE-GABERIC — x 20/09/1785 QUIMPER — + > ../../1803

Génération VI

32 **LE GOAER (LE GOAEZRE)** Jean — ° 08/05/1718 GUENGAT — + 05/09/1772 GUENGAT
33 **MORVAN** Françoise — ° 21/02/1714 GUENGAT — + 13/08/1778 GUENGAT
34 **LE TYMEN** Guillaume — ° ca ../../1727
35 **LE GAC** Catherine — ° 23/02/1727 PLONEIS — x 23/01/1747 PLONEIS
36 **PHILIPPPE** Louis — ° 23/03/1713 PLOGONNEC — + 29/09/1756 PLOGONNEC
37 **LE BRUSQ** Jeanne — ° 16/12/1709 PLOGONNEC — x 10/02/1733 PLOGONNEC — + 31/03/1766 PLOGONNEC
38 **DROVAL** Claude — ° 10/10/1741 PLONEIS — + ../../1783
39 **LE COEUR** Marie Marguerite — ° ../../1740 PENHARS
40 **LE GAC** Jean — ° 07/11/1733 ST-EVARZEC — + 28/04/1787 LA FORÊT-FOUESNANT
41 **CARADEC** Marguerite — ° 10/06/1741 ST-EVARZEC — x 07/05/1759 ST-EVARZEC — + 07/01/1774LA FORÊT-FOUESNANT
42 **LAURANS** François — ° 03/02/1740 ERGUE-GABERIC — + 26/02/1782 ERGUE-GABERIC
43 **LE CAUGANT** Françoise — ° 12/04/1739 ERGUE-GABERIC — x 08/07/1755 ERGUE-GABERIC — + 25/05/1774 ERGUE-GABERIC
44 **MAHÉ** Joseph Corentin — ° 01/02/1722 ERGUE-GABERIC — + 19/03/1779 ERGUE-GABERIC
45 **SEZNEC** Louise — ° 15/02/1726 ERGUE-GABERIC — x 02/07/1743 ERGUE-GABERIC — + 07/11/1778 ERGUE-GABERIC
46 **LE GUENNO** Hervé — ° 27/08/1740 ERGUE-GABERIC — + 19/08/1785 ERGUE-GABERIC
47 **LE MOENNER** Marie — ° ca ../../1738 QUIMPER — x 05/07/1757 ERGUE-GABERIC — + > ../../1790

Génération VII

64 **LE GOAER (LE GOAEZRE)** René — ° ca ../../1690 GUENGAT — + 26/04/1740 GUENGAT
65 **GUEZENEC** Jeanne — ° 30/09/1678 TRÉOGAT — x 21/10/1709
66 **MORVAN** Jean — ° 06/05/1676 GUENGAT
67 **JUGEAU (JUZEAU)** Catherine — ° ca ../../1679 GUENGAT — + 16/05/1749 GUENGAT
68 **LE TYMEN** René — ° ca ../../1683 — + 03/03/1743 PLONEIS
69 **LE QUEINEC** Jeanne — ° ca ../../1682 — + 12/11/1732 PLONEIS
70 **LE GAC** François
71 **MOULLAC** Jeanne
72 **PHILIPPPE** Claude — ° 22/04/1680 PLOGONNEC — + 17/11/1748 PLOGONNEC
73 **TANGUY** Marie — ° ../../1695 — x 27/07/1709 GUENGAT — + 15/12/1735 PLOGONNEC
74 **LE BRUSQ** Guillaume — ° 10/07/1681 PLOGONNEC — + 20/06/1729 PLOGONNEC
75 **PERENNOU** Catherine — ° 19/09/1689 PLOGONNEC — x 17/07/1706 PLOGONNEC — + 06/01/1718 PLOGONNEC
76 **DROVAL** Pierre — ° 19/10/1692 PLONEIS — + < ../../1761
77 **GUILLON** Renée — ° 04/01/1704 PLONEIS — x 05/07/1717 PLONEIS — + < ../../1765
78 **LE COEUR** Rolland — ° 21/04/1718 — + ../../1760
79 **GOURITEN** Marguerite — ° ../../1726 PENHARS — + ca ../../1764
80 **LE GAC** François — ° 27/02/1694 ST-EVARZEC — + 10/03/1757 ST-EVARZEC
81 **LE PORZOU** Marguerite — ° ca ../../1702 — x 26/05/1721 ST-EVARZEC — + 21/05/1766 GOUESNACH
82 **CARADEC** Jean — ° 13/11/1711 ST-EVARZEC — + 28/08/1779 ST-EVARZEC
83 **LE POUPON** Anne — ° 07/12/1704 ST-EVARZEC — x 24/01/1729 ST-EVARZEC — + 05/10/1766 ST-EVARZEC
84 **LAURANS** Guénolé — ° 11/04/1707 ERGUE-GABERIC — + 26/10/1782 ERGUE-GABERIC
85 **LE KERNEVEZ** Marie — ° 06/01/1716 ERGUE-GABERIC — x 10/05/1728 ERGUE-GABERIC — + 09/02/1759 ERGUE-GABERIC
86 **LE CAUGANT** François — ° 28/08/1713 ERGUE-GABERIC — + 21/01/1748 ERGUE-GABERIC
87 **LOZACH** Barbe — ° 17/09/1716 ERGUE-GABERIC — x 28/09/1733 ERGUE-GABERIC — + 21/06/1772 ERGUE-GABERIC
88 **MAHÉ** Joseph — ° 23/09/1687 TREGOUREZ — + 08/01/1726 TREGOUREZ
89 **LAURANS** Marie — ° 08/02/1701 BRIEC — x 21/07/1721 BRIEC — + > ../../1745
90 **SEZNEC** François — ° 14/05/1703 ERGUE-GABERIC — + 09/02/1728 ERGUE-GABERIC
91 **LE GUENNO** Jeanne — ° 24/02/1705 — x 05/02/1725 ERGUE-GABERIC — + 19/04/1770 ERGUE-GABERIC
92 **LE GUENNO** Jean — ° ../../1712 QUIMPER — + > ../../1752 ERGUE-GABERIC
93 **LE BERRE** Marie Anne — ° 20/04/1711 ERGUE-GABERIC — x 17/06/1737 ERGUE-GABERIC — + > ../../1752
94 **LE MOENNER** Allain — ° ../../1707 QUIMPER — + 07/07/1742 QUIMPER
95 **LE GUYADER** Jeanne — ° 10/05/1703 BRIEC — x 14/02/1729 QUIMPER — + 18/01/1744 QUIMPER

Génération VIII

128 **LE GOAER (LE GOAEZRE)** René — ° ../../1660 — + 04/01/1705 GUENGAT
129 **LE QUEINEC** Eliette — ° ca ../../1670 — x < ../../1690 — + > ../../1728
130 **GUEZENEC (LE)** Jean — ° TRÉGUENNEC
131 **GUEZENEC** Louyse — + < ../../1707
132 **MORVAN** Jean — ° 18/01/1638 PLOGONNEC
133 **SALIOU** Catherine — ° ../../1655 — x 23/10/1676
134 **JUGEAU (JUZEAU)** Jean — ° ca ../../1637 GUENGAT — + 27/01/1714 GUENGAT
135 **CADORET** Jeanne — + < ../../1705
136 **LE TYMEN** Claude
137 **LE COSQUER**
138 **LE QUEINEC** Jacques
139 **GUILLON** Marguerite — ° ca ../../1657 — + 02/02/1717 PLONEIS
144 **PHILIPPPE** Louis — ° 29/01/1652 PLOGONNEC — + 25/04/1728 PLOGONNEC
145 **LE TIEC** Jeanne — ° ca ../../1646 — x 14/07/1669 PLOGONNEC — + 10/07/1700 PLOGONNEC
146 **TANGUY** René — ° ../../1680 — + ../../1709
147 **QUEINEC** Renée — ° ../../1680
148 **LE BRUSQ** Pierre — ° < ../../1657 — + < ../../1700
149 **YOUÉNOU** Marie — ° < ../../1646 — x 11/11/1675 PLOGONNEC — + 05/01/1726
150 **PERENNOU** Jean — ° < ../../1666 — + 06/10/1700 PLOGONNEC
151 **GOARIN** Jeanne — ° < ../../1659 — + 12/06/1701 PLOGONNEC
152 **DROVAL** Guillaume — ° < ../../1663 — + 14/05/1728 PLONEIS
153 **LE GOFF** Marie — ° < ../../1667 — x 09/09/1685 PLONEIS — + < ../../1717
154 **GUILLON** Guillaume — ° ca ../../1668 — + ../../1717
155 **LE JONCOUR** Marguerite — ° ca ../../1665 — + ../../1717
156 **LE COEUR** Rolland — ° ca ../../1683 — + 11/01/1760 QUIMPER
157 **LE NAIR** Louise — ° 14/10/1692 ERGUE-GABERIC — x 20/06/1712 Kerfeunteun — + 15/03/1735 QUIMPER
158 **GOURITEN** Laurens — ° < ../../1690 PENHARS
159 **LE GUILLOU** Marie — ° < ../../1690 PENHARS — x 26/11/1708 PENHARS
160 **LE GAC** Jean — ° 24/09/1659 ST-EVARZEC — + 12/01/1721 ST-EVARZEC
161 **LE JONCOUR** Magdeleine — ° 26/10/1659 ST-EVARZEC — x 26/02/1685 ST-EVARZEC — + 27/02/1694 ST-EVARZEC
162 **LE PORZOU** Jean — ° ../../1684
163 **PHILIPPPE** Gratienne — ° ../../1684 — x ../../1702
164 **CARADEC** Jean — ° 23/09/1685 ST-EVARZEC — + 29/03/1742 ST-EVARZEC
Laboureur en terre
165 **JULIOT** Marie — ° 18/05/1685 LA FORÊT-FOUESNANT — x 15/02/1700 ST-EVARZEC — + 20/04/1719 ST-EVARZEC

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

166	**LE POUPON** Guillaume	° < ../../1666		+ 01/04/1713 ST-EVARZEC
167	**LE NOACH** Blanche	° 05/04/1672 ST-EVARZEC	x 04/02/1686 ST-EVARZEC	+ 22/09/1707 ST-EVARZEC
168	**LAURANS** Guénolé	° 18/06/1682 ERGUE-GABERIC		+ 25/06/1754 ERGUE-GABERIC
169	**LE BERRE** Marie	° 07/07/1683 BRIEC	x 06/07/1699 ERGUE-GABERIC	+ 03/01/1738 ERGUE-GABERIC
170	**LE KERNEVEZ** Alain	° 29/01/1687 ERGUE-GABERIC		+ 04/10/1722 ERGUE-GABERIC
171	**CREDOU** Janne	° 27/12/1690 ERGUE-GABERIC	x 03/02/1712 ERGUE-GABERIC	
172	**LE CAUGANT** Maurice	° 07/06/1678 ERGUE-GABERIC		+ 30/07/1720 ERGUE-GABERIC
173	**COEUR** Françoise Corentine	° 20/04/1677 LANDREVARZEC	x 07/02/1701 ERGUE-GABERIC	+ 30/08/1743 ERGUE-GABERIC
174	**LOZACH** Yves	° 09/02/1682 ERGUE-GABERIC		+ ../../1723
175	**LE BARS** Barbe	° 09/01/1678 ERGUE-GABERIC	x 18/07/1701 ERGUE-GABERIC	+ 22/06/1725
176	**MAHÉ** Corentin	° 04/06/1646 TREGOUREZ		+ 13/05/1707 TREGOUREZ
177	**KERRIOU** Jeanne	° 18/06/1646 LENNON	x ../../1668 LENNON	+ 11/01/1731 TREGOUREZ
178	**LAURANS** Jean	° ../../1672 QUIMPER		+ > ../../1702
179	**DORNIC** Marguerite	° 14/06/1678 BRIEC	x 14/02/1692 BRIEC	+ 10/07/1702 BRIEC
180	**SEZNEC** François	° 23/12/1682 ERGUE-ARMEL		+ 24/07/1709 ERGUE-GABERIC
181	**LE BRONNEC** Jeanne	° 18/01/1684 ERGUE-GABERIC	x 09/05/1701 ERGUE-GABERIC	+ 29/08/1709 ERGUE-GABERIC
182	**LE GUENNO** Henri	° < ../../1673		+ 05/05/1722 QUIMPER
183	**L'OLIVIER** Louise	° < ../../1673	x ../../1693	+ 08/03/1732 QUIMPER
184	**LE GUENNO** Corentin	° ../../1681 QUIMPER		+ 28/04/1739 QUIMPER
185	**CAST** Adeline	° ../../1681	x ../../1701 QUIMPER	+ 25/12/1729 QUIMPER
186	**LE BERRE** Hervé	° ca ../../1680		+ 31/07/1744 ERGUE-GABERIC
187	**LAURANS** Jeanne	° 01/02/1680 ERGUE-GABERIC	x 06/07/1699	+ ../../1741
188	**LE MOENNER** François			+ 12/03/1728 QUIMPER
189	**BARRÉ** Marie	° ../../1667	x < ../../1702	+ 02/04/1743
190	**LE GUYADER** Hervé	° 13/09/1673 BRIEC		+ 13/01/1713 BRIEC
191	**LE MASSON** Marie	° ../../1676 LANDUDAL	x ../../1699	+ 27/04/1760 BRIEC

Génération IX

256	**LE GOAER (LE GOAEZRE)** René			
257	**SCANFF** Catherine			
258	**LE QUEINEC** Noël			
259	**COATMEUR** Jeanne	° ca ../../1650		
260	**GUEZENEC** Jacques			+ < ../../1707
261	**LAUTREDOU** Catherine			
264	**MORVAN** Nicolas			
265	**DOUALLOU** Françoise			
268	**JUGEAU (JUZEAU)** Michel			
269	**QUEMENER** Isabelle			+ < ../../1669
288	**PHILIPPPE** Lucas	° < ../../1627		+ 10/04/1701 PLOGONNEC
289	**PHILIPPPE** Marie	° 04/06/1629	x < ../../1652	+ 15/01/1668 PLOGONNEC
296	**LE BRUSQ** Augustin	° < ../../1639		+ 01/03/1702 PLOGONNEC
297	**MENE** Marie	° < ../../1639	x < ../../1657	+ < ../../1702
298	**YOUÉNOU** Guillaume	° 03/12/1621		+ 03/12/1673 PLOGONNEC
299	**BLEYS** Marie	° ../../1632	x ../../1647	+ 27/09/1671 PLOGONNEC
300	**PERENNOU** Yves	° 10/02/1647 BEUZEC-CAP-SIZUN		
302	**GOARIN** Jean	° 17/12/1630 PLOGONNEC		+ 06/01/1687 PLOGONNEC
303	**LE QUEINEC** Marguerite	° < ../../1636	x 16/02/1659 PLOGONNEC	+ 10/05/1696 PLOGONNEC
304	**DROVAL** Jacques	° ../../1648		+ ../../1685
305	**LE GALL** Marie	° ca ../../1630		+ 26/10/1685 PLONEIS
306	**LE GOFF** René	° < ../../1647		+ < ../../1685
307	**GOURITEN** Marie	° ../../1640		+ 28/03/1710 PLONEIS
308	**GUILLON** Jean	° ../../1648		
310	**LE JONCOUR** Daniel	° ../../1643 LE JUCH		
311	**LARIDON** Marie			
312	**LE COEUR** Jean	° ../../1650		
314	**LE NAIR** François	° ../../1657		+ 14/04/1696 ERGUE-GABERIC
315	**CAST** Louise	° ../../1657	x ../../1677	+ 16/08/1705 ERGUE-GABERIC
316	**GOURITEN** François	° 19/06/1646		+ 22/04/1719 PENHARS
317	**GOUZARCH** Joyeuse	° ca ../../1652	x < ../../1684	+ 04/01/1717 PENHARS
318	**LE GUILLOU** Jacques	° ../../1666 PLOGONNEC		+ 26/11/1711 PLOGONNEC
319	**LE QUEINEC** Anne Magdelaine	° ../../1665 PLOGONNEC		+ 12/04/1740 PLOGONNEC
320	**LE GAC** François *laboureur*	° 03/08/1639 ST-EVARZEC		+ 13/11/1720
321	**LE BRETON** Blanche	° 03/12/1634 ST-EVARZEC	x ca ../../1654	+ 30/10/1700 ST-EVARZEC
322	**LE JONCOUR** Guénolé *Laboureur*	° 03/03/1632 ST-EVARZEC		+ 13/11/1707 ST-EVARZEC
323	**BARRÉ** Françoise		x < ../../1659	+ < ../../1679
328	**CARADEC** Guillaume	° ca ../../1655 ST-EVARZEC		+ 04/12/1705 ST-EVARZEC
329	**CONAN** Catherine	° < ../../1665	x 08/02/1679 ST-EVARZEC	+ 02/04/1731 ST-EVARZEC
330	**JULIOT** Jean	° < ../../1651		+ 01/03/1711 LA FORÊT-FOUESNANT
331	**LE CALVEZ** Amice	° < ../../1651	x 09/02/1671 LA FORÊT-FOUESNANT	+ 03/07/1702 LA FORÊT-FOUESNANT
332	**LE POUPON** Yves	° < ../../1646 ST-EVARZEC		
334	**LE NOACH** Guillaume	° < ../../1652		
335	**GUERLEDAN** Marie	° ca ../../1646	x < ../../1672	+ 31/08/1706 ST-EVARZEC
336	**LAURANS** Louis	° 19/01/1642 ELLIANT		+ 18/01/1691 ERGUE-GABERIC
337	**LE MASSON** Anne	° ca ../../1650 ERGUE-GABERIC	x 27/02/1669 ERGUE-GABERIC	+ 27/07/1699 ERGUE-GABERIC
338	**LE BERRE** Laurent	° 22/05/1662 BRIEC		+ 08/12/1699 ERGUE-GABERIC
339	**PENNARUN** Catherine	° 22/10/1660 BRIEC	x ../../1683 ERGUE-GABERIC	+ 20/01/1691 BRIEC
340	**LE KERNEVEZ** Alain	° ../../1650 CORAY		+ 29/10/1711 ERGUE-GABERIC
341	**HASCOET** Marie	° ca ../../1655 ERGUE-GABERIC	x 25/02/1669 ERGUE-GABERIC	+ 28/04/1694 ERGUE-GABERIC
342	**CREDOU** Louis	° ../../1662		+ 09/01/1708 ELLIANT
343	**LE GRAND** Françoise	° < ../../1661	x < ../../1679	+ 13/05/1711 ERGUE-GABERIC
344	**LE CAUGANT** Noël	° ../../1651 ERGUE-GABERIC		+ 29/09/1700 ERGUE-GABERIC
345	**L'HODÉ** Marie	° ../../1657 ERGUE-GABERIC	x ../../1678	+ 23/01/1684 ERGUE-GABERIC
346	**COEUR** Sébastien			
347	**NICOT** Jeanne	° ../../1650	x 27/11/1670 BRIEC	+ 05/08/1699 BRIEC
348	**LOZACH** Yves	° > ../../1653 ERGUE-GABERIC		+ 20/08/1705 ERGUE-GABERIC
349	**LE POUPON** Jeanne	° ../../1652 ERGUE-GABERIC	x 07/02/1678 ERGUE-GABERIC	+ 05/05/1682 ERGUE-GABERIC
350	**LE BARS** Guillaume	° ../../1658		+ 04/03/1701 ERGUE-GABERIC
351	**LE CALVEZ** Perrine	° ../../1660	x ../../1678 ERGUE-GABERIC	+ 29/05/1699 ERGUE-GABERIC
352	**MAHÉ** René	° ../../1610		+ 11/04/1666 TREGOUREZ
353	**LE HÉNAFF** Marie	° 20/05/1614 TREGOUREZ	x ../../1630	+ ../04/1660 TREGOUREZ
354	**KERRIOU** Joseph Corentin	° ../../1627		+ ../../1676
355	**RIVOUAL** Catherine	° ../../1627 LENNON	x ../../1645	
358	**DORNIC** Charles	° ../../1656 Châteaulin		+ 20/09/1696 BRIEC
359	**LE TREUT** Catherine	° 20/03/1656 BRIEC	x ../../1678 BRIEC	+ 25/09/1711 BRIEC
360	**SEZNEC** Jean	° 10/01/1643 ERGUE-ARMEL		+ 25/05/1686 ERGUE-GABERIC
361	**TOBAN** Marie	° 09/06/1643 ST-EVARZEC	x 02/08/1660 QUIMPER	+ 12/05/1686 ERGUE-ARMEL
362	**LE BRONNEC** François	° < ../../1660		+ 25/04/1707 ERGUE-GABERIC

363	**MOYSAN** Marie	° ../../1659 BRIEC	x 26/02/1680 ERGUE-GABERIC	
366	**L'OLIVIER** Corentin			+ ../../1694 QUIMPER
368	**LE GUENNO** Yves Pierre	° ca ../../1640 QUIMPER		+ QUIMPER
369	**LE LAY** Françoise	° ../../1640		+ 08/12/1699 ERGUE-GABERIC
372 = 338	**LE BERRE** Laurent	° 22/05/1662 BRIEC		+ 20/01/1691 BRIEC
373 = 339	**PENNARUN** Catherine	° 22/10/1660 BRIEC	x ../../1683 ERGUE-GABERIC	+ 18/01/1691 ERGUE-GABERIC
374 = 336	**LAURANS** Louis	° 19/01/1642 ELLIANT		+ 27/07/1699 ERGUE-GABERIC
375 = 337	**LE MASSON** Anne	° ca ../../1650 ERGUE-GABERIC	x 27/02/1669 ERGUE-GABERIC	
376	**LE MOENNER** Yves			+ ../../1667 QUIMPER
378	**BARRÉ** René			+ 07/01/1713 BRIEC
380	**LE GUYADER** Hervé	° 26/11/1653 BRIEC		+ 30/11/1726 BRIEC
381	**LE BERRE** Janne Anne	° 05/12/1655 BRIEC	x 06/07/1671 BRIEC	+ 13/02/1687 BRIEC
382	**LE MASSON** Guy	° 13/08/1647 BRIEC		+ 09/07/1709 BRIEC
383	**LE BERRE** Janne	° ../../1649 BRIEC	x < ../../1672	
Génération X				
514	**SCANFF** (LE VIEUX) Guillaume	° GUENGAT		+ > ../../1669 GUENGAT
517	**LE GALL** Marguerite	° ca ../../1599		+ 28/02/1687 PLONEIS
576	**PHILIPPPE** Ollivier	° 06/07/1602		+ 21/03/1661 PLOGONNEC
577	**PHILIPPPE** Jeanne	° < ../../1609	x < ../../1627	
578	**PHILIPPPE** Jean	° < ../../1586		+ > ../../1643
579	**LEGRAND** Jeanne	° < ../../1610		+ 07/03/1685 PLOGONNEC
596	**YOUÉNOU** Guillaume	° 28/01/1609 PLOGONNEC		
597	**JOLIFF** Marie	° 05/08/1603 PLOGONNEC		+ 30/01/1698 BEUZEC-CAP-SIZUN
600	**PERENNOU** Henri	° 15/03/1626 PONT-CROIX		
601	**COUBLANT** Adelice	° 10/09/1614 BEUZEC-CAP-SIZUN		+ 21/08/1671 GUENGAT
604	**GOARIN** Jean	° 04/07/1606 PLOGONNEC		+ 28/08/1669 PLOGONNEC
605	**LE BERRE** Marie	° 03/01/1610 PLOGONNEC	x 17/12/1630 PLOGONNEC	+ 24/02/1668 PLOGONNEC
606	**LE QUEINEC** René	° ../../1618		+ 30/03/1685 PLOGONNEC
607	**CUZON** Marguerite *cultivatrice*	° 23/03/1617 PLOGONNEC	x ../../1636	+ 30/04/1657 PLOGONNEC
620	**LE JONCOUR** Jean			
621	**GUEGUEN** Magdelaine			+ 30/09/1649 QUIMPER
632	**GOURITEN** François	° ca ../../1625		+ 11/11/1677 PENHARS
633	**LE TYMEN** Marie	° ca ../../1625 QUIMPER	x ../../1646	+ 13/11/1680 PLOGONNEC
636	**LE GUILLOU** Jean	° 22/02/1640		+ 04/11/1708 PLOGONNEC
637	**PERRENNES** Anne	° < ../../1636		+ 28/02/1706 PLOGONNEC
638	**LE QUEINEC** Jean	° < ../../1642 PLOGONNEC		+ 18/12/1680 PLOGONNEC
639	**LE GRAND** Magdelaine	° 27/04/1644 PLOGONNEC		
640	**LE GAC** Alain			
641	**LOZEACH** Marie			
642	**LE BRETON** François			
643	**RIOU** Françoise	° 18/03/1607 QUIMPER	x 15/01/1624 QUIMPER	+ 26/11/1677 ST-EVARZEC
644	**LE JONCOUR** Étienne	° ../../1597		+ 02/10/1669 ST-EVARZEC
645	**CANTEN** Catherine	° ../../1609		+ < ../../1671
662	**LE CALVEZ** Jean	° < ../../1631		+ > ../../1642
672	**LAURANS** Louis	° ../../1614		+ 12/01/1686 ELLIANT
673	**CONAN** Jeanne	° 28/01/1606 ELLIANT	x ../../1632 ELLIANT	+ ../../1669
674	**LE MASSON** Guillaume	° ../../1624		+ 08/04/1682 ERGUE-GABERIC
675	**ROLLAND** Jeanne	° ../../1620	x 05/01/1644 ERGUE-GABERIC	+ 20/07/1705 BRIEC
676	**LE BERRE** François	° 22/02/1649 BRIEC		+ 11/12/1700 BRIEC
677	**LE BOUDER** Jeanne	° ca ../../1648	x ca ../../1661	+ 15/03/1688 BRIEC
678	**PENNARUN** Hervé	° ca ../../1628		+ 12/11/1699 BRIEC
679	**LE GAC** Jeanne	° ../../1629 ERGUE-GABERIC	x 13/02/1647 ERGUE-GABERIC	+ 09/11/1681 CORAY
680	**LE KERNEVEZ** Alain	° 07/01/1615 TREGOUREZ		+ ca ../../1658
681	**LE QUINIOU** Etiennette	° ca ../../1620	x ../../1650	
682	**HASCOET** Henri	° < ../../1634 BRIEC		
683	**LE BOUDER** Marguerite	° 09/02/1630 ERGUE-GABERIC	x 15/07/1652 ERGUE-GABERIC	+ 08/08/1694 ERGUE-GABERIC
684	**CREDOU** Louis	° 23/01/1633 ERGUE-GABERIC		
685	**LE BARZ** Marie	° 30/01/1634 ERGUE-GABERIC	x 27/11/1654 ERGUE-GABERIC	+ 28/11/1693 ERGUE-GABERIC
688	**LE CAUGANT** Guillaume le Vieux	° ca ../../1625 EDERN		+ > ../../1678
689	**RANNOU** Catherine	° ca ../../1633 ERGUE-GABERIC	x 12/06/1651 ERGUE-GABERIC	
690	**L'HODÉ** Yves	° ../../1637		+ BRIEC
694	**NICOT** Louis	° ../../1626 BRIEC		+ 23/02/1678 BRIEC
695	**QUISTINIT** Marie	° ../../1626		+ 27/03/1703 ERGUE-GABERIC
696	**LOZACH** François	° 01/10/1629 ERGUE-GABERIC		+ 21/11/1706 ERGUE-GABERIC
697	**LE GALAND** Jeanne	° 09/03/1631 EDERN	x 17/02/1653 ERGUE-GABERIC	
698	**LE POUPON** Allain	° ../../1616		
699	**LAMEZEC** Louise	° ../../1616	x ../../1636 ERGUE-GABERIC	
704	**MAHÉ** Guillaume	° ../../1592		
705	**JOENOUA**	° ../../1592	x ../../1610	
706	**LE HÉNAFF** François	° ca ../../1592		
707	**LARVOR** Marie	° ca ../../1592	x ../../1610	
708	**KERRIOU** Jean	° ../../1590 LENNON		
716	**DORNIC** Hervé	° BRIEC		+ ../../1654
717	**GUINIGOU** Marguerite			+ > ../../1656
718	**LE TREUT** Pierre	° 20/04/1634 LANDUDAL		+ > ../../1656
719	**LE LOUET** Blanche	° ../../1637	x ../../1656	+ 17/11/1677 BRIEC
720	**SEZNEC** Mathieu	° ca ../../1619		+ > ../../1662 BRIEC
721	**BARRÉ** Catherine	° ca ../../1619 ERGUE-GABERIC	x ca ../../1636	+ 27/05/1658 ERGUE-GABERIC
722	**TOBAN** Pierre	° 25/09/1608 ERGUE-ARMEL		+ 10/12/1669
723	**LE ROY** Marie	° 10/03/1614 ERGUE-ARMEL	x 12/11/1629 ERGUE-ARMEL	
726	**MOYSAN** Hervé	° ../../1628		+ 19/10/1708 BRIEC
727	**TANGUY** Adelice	° ../../1628		+ BRIEC
756	**BARRÉ** Yvon			
757	**LE DOUGUET** Jeanne		x 07/05/1644	
760	**LE GUYADER** Allain	° ca ../../1624		+ 25/10/1670 BRIEC
761	**TANGUY** Anne	° ca ../../1624	x ../../1653	+ 19/08/1684
762	**LE BERRE** Allain	° ca ../../1608		+ 13/12/1667 BRIEC
763	**SIL** Marie	° ca ../../1608	x ../../1638	+ 16/10/1678 BRIEC
764	**LE MASSON** Pax			+ 17/12/1662 BRIEC
765	**LE DOUGUET** Catherine			+ 26/10/1667 BRIEC
766	**LE BERRE** Guillaume	° ca ../../1610 BRIEC		+ 11/12/1662 LANDUDAL
767	**JANNES** Janne	° 11/07/1628 EDERN	x < ../../1649	+ 27/09/1673 LANDUDAL
Génération XI				
1152	**PHILIPPPE** Ollivier	° ../../1588		+ 10/05/1658 PLOGONNEC
1153	**DARCILLON** Jeanne		x ../../1602	

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

1192	**YOUÉNOU** Jean			
1193	**PICHAVAN** Catherine			
1194	**JOLIFF** Alain	° ../../1569 PLOGONNEC		
1195	**BERNARD** Catherine	° ../../1586	x ../../1606	
1200	**PERENNOU** Mathieu	° ca ../../1595		
1201	**LE GENTIL** Jeanne	° 25/04/1587 PONT-CROIX		
1208	**GOARIN** Johannes	° ../../1580		
1209	**BERNARD** Marie	° < ../../1587	x ca ../../1605	+ 06/01/1619 PLOGONNEC
1210	**LE BERRE** Henry	° ../../1580		
1211	**GUEZENEC** Marie	° ../../1585		
1212	**LE QUEINEC** Guillaume	° ca ../../1588		+ 11/05/1665 PLOGONNEC
1213	**LE GALL** Catherine	° ../../1588 PLOGONNEC		+ 22/04/1668 PLOGONNEC
1214	**CUZON** Yves	° ca ../../1585		+ 26/12/1659 PLOGONNEC
1215	**PROVOST** Jeanne	° ca ../../1590		+ 15/09/1654 PLOGONNEC
1264	**GOURITEN** Jean			
1265	**SEZNEC** Anne			
1266	**LE TYMEN** Henry	° ca ../../1595		
1267	**SALIOU** Jeanne			
1272	**LE GUILLOU** Jean			+ 04/05/1674 PLOGONNEC
1273	**LE BRIS** Marguerite			+ 13/02/1660 PLOGONNEC
1274	**PERRENNES** Allain *Cultivateur*	° 28/01/1605 PLOGONNEC		+ 25/08/1677 PLOGONNEC
1275	**SALIOU** Jeanne	° 29/06/1611 PLOGONNEC	x ca ../../1634	+ 08/01/1661 PLOGONNEC
1276	**LE QUEINEC** Alain	° 29/12/1617 PLOGONNEC		+ 27/12/1679 PLOGONNEC
1277	**AUFFRET** Marguerite	° ../../1617 PLOGONNEC	x ca ../../1638	+ 05/02/1652 PLOGONNEC
1278	**LE GRAND** Yvon	° 04/11/1602 PLOGONNEC		+ 12/08/1670 PLOGONNEC
1279	**LE JONCOUR** Louise	° 18/02/1610 PLOGONNEC	x 22/07/1636 PLOGONNEC	+ 06/01/1680 PLOGONNEC
1286	**RIOU** Jean			+ > ../../1624
1287	**LE CLOAREC** Isabelle			+ > ../../1625
1344	**LAURANS** Alain	° ../../1587		+ > ../../1614
1345	**KÉNÉAC'HERVÉ** Marie	° ../../1587	x ../../1605	+ > ../../1614
1346	**CONAN** Guillaume	° ../../1588		+ > ../../1635
1347	**SCOAZEC** Adelionne	° ../../1588	x ../../1606	+ > ../../1615
1348	**LE MASSON** Yvon	° ../../1604		
1349	**NOUY** Marie	° ca ../../1604		
1350	**ROLLAND** Alain	° ../../1600		
1351	**LE BRONNEC** Janne	° < ../../1606		+ > ../../1636
1352	**LE BERRE** Noel	° ../../1630		+ 16/06/1662 BRIEC
1353	**CARADEC** Jeanne	° ../../1630	x ../../1649	+ BRIEC
1354	**LE BOUDER** Jacques	° ../../1627 ERGUE-GABERIC		+ ../../1648
1355	**MOREL** Adelice	° 05/07/1631 ERGUE-GABERIC	x 18/11/1647 ERGUE-GABERIC	+ 16/03/1694 ERGUE-GABERIC
1356	**PENNARUN** Yvon Yves	° ../../1603 LANDREVARZEC		+ 02/11/1672 BRIEC
1357	**BARRÉ** Katherine	° ../../1603	x ../../1621	+ > ../../1657 BRIEC
1358	**LE GAC** Mathieu	° ca ../../1605 ERGUE-GABERIC		
1359	**CREDOU** Jeanne	° ca ../../1610 ERGUE-GABERIC	x ../../1629	
1360	**LE KERNEVEZ** Olivier	° ../../1589		+ ../../1622 TREGOUREZ
1361	**LE GONIDEC** Marie	° ../../1589	x ../../1607 TREGOUREZ	+ ../../1622 TREGOUREZ
1362	**LE QUINIOU** François	° ca ../../1585 CORAY		+ < ../../1644
1363	**KERDREZEC** Marie (Marguerite)	° ../../1587	x ../../1615	+ 01/09/1687 CORAY
1366	**LE BOUDER** Jacob Jacques	° ../../1600 ERGUE-GABERIC		+ > ../../1647 ERGUE-GABERIC
1367	**COUSTANT** Catherine	° ../../1600 LEUHAN	x ../../1620 ERGUE-GABERIC	+ > ../../1643 ERGUE-GABERIC
1368	**CREDOU** Guillaume			
1369	**KERDELANT** Marie			
1370	**LE BARZ** Guillaume			
1371	**NICOLAS** Isabelle			
1376	**LE CAUGANT** Yves	° ca ../../1590		+ ca ../../1638
1377	**KERBOURC'H** Marie Renée	° ca ../../1598 BRIEC	x ca ../../1615	
1378	**RANNOU** Jean (le Vieil) *Laboureur à Kergariou*	° 01/11/1607 ELLIANT		+ 13/04/1682 ELLIANT
1379	**COSTIOU** Catherine	° 19/05/1611 ROSPORDEN	x ca ../../1627 ROSPORDEN	+ 23/09/1673 ELLIANT
1388	**NICOT** Pierre			
1389	**LE BERRE** Jeanne			
1392	**LOZACH** Germain	° ../../1611		
1393	**MOREL** Françoise	° ../../1611	x ../../1629	
1394	**LE GALAND** Guillaume	° ca ../../1590		
1395	**LE GUILLOU** Catherine	° ca ../../1605	x < ../../1629 EDERN	+ 16/04/1679 EDERN
1398	**LAMEZEC** Jean			
1399	**POUPON** Louise			
1416	**KERRIOU** Hervé	° ../../1570 LENNON		+ ../../1594 LENNON
1436	**LE TREUT** Jean			
1437	**LE LOUET** Catherine	° ../../1611		+ 05/05/1671 BRIEC
1440	**SEZNEC** Jean	° < ../../1590		
1441	**LE DOUGET** Anna	° < ../../1590		
1444	**TOBAN** Tanguy	° < ../../1596		+ 08/08/1642 ERGUE-ARMEL
1445	**MOAL** Marie	° < ../../1595		+ 10/04/1629 ERGUE-ARMEL
1446	**LE ROY** Jean			+ 18/07/1638 ERGUE-ARMEL
1447	**BERROU** Louyse	° 1559/1599		+ 03/08/1639 ERGUE-ARMEL
1452	**MOYSAN** Alain	° ca ../../1603		
1453	**PENNARUN** Marie	° ca ../../1603		+ 02/08/1673 BRIEC
1512	**BARRÉ** Yvon			
1522	**TANGUY** Allain			
1532	**LE BERRE** (Père)			
1534	**JANNES** Jean	° ca ../../1600		
1535	**GOURENNER** Jeanne			

Génération XII

2402	**LE GENTIL** Daniel	° ca ../../1560		
2403	**GORAGUER** Marie	° ca ../../1560		
2422	**GUEZENEC** Youenn			+ ../../1651
2423	**PERRON** Maria			
2426	**LE GALL** Mathieu			
2548	**PERRENNES** Yves	° ../../1580		
2549	**CUZON** Anne	° ../../1585	x ca ../../1604	
2550	**SALIOU** Henri	° ../../1580		+ ../../1643
2551	**HENRY** Marie Catherine	° ca ../../1585	x 21/03/1605	+ 13/02/1675 PLOGONNEC
2552	**LE QUEINEC** Guillaume	° ../../1588 PLOGONNEC		+ 11/05/1665 PLOGONNEC
2553	**GALL (LE)** Catherine	° ../../1588 PLOGONNEC	x ca ../../1607	+ 22/04/1668 PLOGONNEC

2556	**LE GRAND** Jean	° ../../1580 PLOGONNEC		+ 24/03/1658 PLOGONNEC
2557	**GUEZENEC** Marie Françoise	° ../../1582 PLOGONNEC	x ../../1600	+ < ../../1625
2558	**LE JONCOUR** Henry	° ca ../../1585		+ 03/10/1654 PLOGONNEC
2559	**BERNARD** Jeanne	° ca ../../1585		+ 16/02/1656 PLOGONNEC
2574	**LE CLOAREC** Guillaume			
2575	**JAN** Marie			
2704 = 1532	**LE BERRE** (Père)			
2706	CARADEC Hervé	° ca ../../1610		
2707	**ROY** Catherine	° ca ../../1610	x ca ../../1635	
2708	**LE BOUDER** Estienne	° ../../1609		+ > ../../1647
2709	**LE QUERE** Marie Adelice	° ../../1601 ERGUE-GABERIC	x ../../1627 ERGUE-GABERIC	+ 02/08/1679 ERGUE-GABERIC
2710	**MOREL** Alain	° ../../1604		+ > ../../1647 ERGUE-GABERIC
2711	**COUZOU** Adelice	° ../../1606	x ca ../../1623	+ > ../../1635 ERGUE-GABERIC
2714	**BARRÉ** Alain			
2715	**LE QUÉRÉ** Marguerite			
2726	**KERDREZEC** Alain	° ca ../../1555 CORAY		+ < ../../1644
2727	**GOURYN** Marie	° ca ../../1555 CORAY	x CORAY	+ < ../../1595
2732	**LE BOUDER** Paul	° ca ../../1580 ELLIANT		+ ../../1614
2733	**CALLOC'H** Adelice Louise	° ../../1580	x ../../1600	+ > ../../1614
2734	**COUSTANT** Paul	° ../../1580		
2735	**CALLOCH** Adeline			
2754	**KERBOURC'H** Mathieu	° ../../1578		+ ../../1616
2755	**COROLLER** Catherine	° ca ../../1578		
2756	**RANNOU** Yves Louis	° ca ../../1583		
2757	**LE REST** Marie Ménagère	° 25/03/1577 CADOL	x ../../1600	+ ca ../../1614 ELLIANT
2758	**COSTIOU** Yves	° ../../1586 ELLIANT		+ ../../1617
2759	**LE ROUX** Marguerite	° ../../1591 ROSPORDEN	x ca ../../1608 ELLIANT	+ 05/01/1670 ELLIANT
2790	**LE GUILLOU** Allain			
2791	**LE ROY** Amice			
3024	**BARRÉ** Jean			

Génération XIII

5112	**LE GRAND** Jean Louis			
5114	**GUEZENEC** Youenn	° PLOGONNEC		
5115	**PERON** Maria			
5118	**BERNARD** Jean	° ca ../../1565		
5119	**LE TYMEN** Isabeau	° ca ../../1565		
5412	**CARADEC** Olivier	° ca ../../1590		
5413	**JAOUEN** Marie	° ../../1590	x ca ../../1635	
5416 = 2732	**LE BOUDER** Paul	° ca ../../1580 ELLIANT		+ ../../1614
5417 = 2733	**CALLOC'H** Adelice Louise	° ../../1580	x ../../1600	+ > ../../1614
5420	**MOREL** Louis			
5421	**MARIE** Trefles			
5428	**BARRÉ** Jean	° ../../1520 BRIEC		
5429	**QUELLEN** Marie	° ../../1530		+ > ../../1584
5430	**LE QUÉRÉ** Alain			
5431	**BARRÉ** Marie			
5452	**KERDREZEC** Yves			
5453	**LE FLOCHGUEN** Marguerite	° ../../1534 CORAY		+ ../../1584
5510	**COROLLER** Pierre	° ca ../../1525 EDERN		
5511	**KERPEAN** Renée			
5516	**COSTIOU** Laurent	° ca ../../1555		
5518	**LE ROUX** Charles	° ca ../../1560		+ > ../../1616
5519	**KERRUN** Jeanne	° ca ../../1572		+ > ../../1616

Génération XIV

10228	**GUEZENEC** Yan			
10856	**BARRÉ** Alain	° ca ../../1480 BRIEC		+ ca ../../1540
10862	**BARRÉ** Guillaume			+ > ../../1561
10863	**X**		x 12/04/1560	
11020	**COROLLER** Yvon	° ../../1506 EDERN		
11021	**FOENNEC** Nex			

Génération XV

21712	**BARRÉ** Guillaume	° ca ../../1450 BRIEC	+ ca ../../1492 BRIEC
22040	**COROLLER** Ewen	° ca ../../1472 EDERN	+ ca ../../1518 EDERN
22041	**GESTIN** Isabeau	° ca ../../1480	

Génération XVI

44080	**COROLLER** Yves	° ca ../../1445	+ ../07/1505 EDERN
44081	**LE FUR** Marguerite	° ca ../../1450	

Quelques adhérents qui cousinent avec notre personnage :

adh 248 Le Calvez Jean ;
adh 1446 Landrein Jean Yves ;
adh 1859 Morvan Thierry ;
adh 2024 Le Grand Nicole ;
adh 2288 Van der Maelen Pierre ;
adh 2330 Marion Patrice ;
adh 2434 Bourgeois Prigent ;
adh 3418 Le Dez Vital ;
adh 3857 Godard Thérèse ;
adh 4869 Vaingt-Quennet Laurence ;
adh 5084 Corre Catherine ;
adh 5207 Pichon Jacqueline ;
adh 5721 Cadiou Fabrice ;
adh 6089 Blanc-Caugant Thérèse ;
adh 6278 Goarant Annick ;
adh 6281 Le Gars Danielle ;
adh 6560 Guennegues Véronique ;
adh 7373 Salaun Jean Pierre ;
adh 7496 Gervai Ghislaine ;
adh 7741 Cocher Danielle ;
adh 7817 Croissant Jean Yves ;
adh 7908 L'Haridon Agnès ;
adh 8152 Jaouen Jean Pierre ;
adh 8463 Jan David ;
adh 9286 Chailly Patrick ;
adh 10247 Duigou Michel ;
adh 10969 Dugas Annick ;
adh 11760 Le Saux André ;
adh 13506 Lann Philippe,
etc..

Déposez votre généalogie dans Bagad,
et vous découvrirez peut-être des cousinages avec les personnages de nos articles.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Fréron et consorts

par Christian BOLZER, CGF n° 7911

Consanguinité :
lien de parenté entre personnes ayant des ancêtres communs. Elle s'exprime en degrés : un degré par génération jusqu'à l'ancêtre commun en droit canon ; en droit civil, un degré par génération en remontant jusqu'à l'ancêtre commun et autant en redescendant jusqu'à l'autre personne.

Implexe :
rapport entre le nombre réel d'ancêtres d'une personne et le nombre théorique qui double à chaque génération (2, 4, 8...). La différence s'explique par la consanguinité du fait qu'une personne peut descendre par diverses branches d'un ancêtre commun. Elle s'exprime en pourcentage.

Inceste :
relation sexuelle entre membres d'une même famille à un degré interdit par la loi.

Renchaînement d'alliance :
pratique matrimoniale qui consiste, lorsque qu'un mariage a lié deux familles, à renouveler cette alliance en mariant entre eux les descendants plus ou moins lointains issus de ce mariage. Cette pratique, lorsqu'elle a lieu à un degré de parenté interdit suppose une dispense. Elle permet notamment d'éviter la dispersion des héritages en dehors des familles.

L'article qui suit illustre ces quatre notions généalogiques.



L'autre jour, au fond d'un vallon,
Un serpent piqua Jean Fréron,
Que pensez-vous qu'il arriva ?
Ce fut le serpent qui creva.
(1763)

Cette épigramme de Voltaire, qui fut son ennemi intime pendant une trentaine d'années, a sans doute sauvé d'un oubli qu'il ne mérite pas notre compatriote quimpérois. Voltaire n'aurait d'ailleurs fait que paraphraser un texte latin antérieur. En bon polémiste Fréron ne manque pas de répartie, puisqu'il écrit à son ami Triboudet, ancien maire de Bourges le 24 janvier 1763 : "*Il n'y a pas de mal à cela, si Voltaire est le serpent. Il m'a tout l'air en effet de crever de rage, et un peu de mon venin*".

Les Fréron

Origines de la famille

Elles se perdent du côté d'Agen, où l'on retrouve le patronyme dans les petites villes de Clayrac et de Lafitte-sur-le-Lot.

En 1672, Nathanaël Fréron, grand-père d'Elie, est maître orfèvre à Agen. Il a au moins quatre garçons, dont Daniel, né en 1672, qui le 13 février 1678, dans la cathédrale d'Agen, abjurent le protestantisme.

Daniel apprend naturellement le métier d'orfèvre chez son père et à vingt ans commence son tour de France de compagnon qui l'amène à Quimper vers 1693, chez Jean Guillerm, maître orfèvre rue Kéréon. Ce dernier décède le 7 juin 1696 et l'année suivante, le 15 avril 1697, Daniel épouse Françoise Le Feunteun, sa veuve. En 1698, il obtient de la Cour des monnaies à Nantes, le titre de maître. Son implantation à Quimper est faite !

Lui ayant donné trois enfants, Jeanne Marie (°10.05.1698), Louise (°10.06.1699) dont nous reparlerons, et Jean Baptiste (°10.10.1701, +14.10.1701), Françoise Le Feunteun décède le 20 octobre 1701, des suites de cet accouchement.

Daniel se remarie le 9 janvier 1702 à Quimper La Chandeleur avec Marie Perudel, orpheline de moins de vingt ans, qui lui donne dix enfants avant de décéder le 27 novembre 1714 :

- Guillaume François (°06.11.1702 à Quimper)
- Clément Louis, (°29.10.1703 à Rosporden)
- François Guillaume (°08.11.1704)
- Bernard François (°13.11.1705, +1720)
- François Marie (°12.11.1706)
- Thérèse Jacquette (°08.12.1707)
- Jean Baptiste (°22.12.1708)
- Françoise Guillemette (°05.03.1710)
- Jean-René (°10.03.1711)
- Louise Françoise Gabrielle (°11.04.1712)

Daniel se marie une troisième fois, le 25 février 1715 à Plobannalec, avec Marie-Anne Campion, fille de Claude, notaire à Pont-l'abbé, et de Anne Patron. Cette dernière est la fille de Jean et d'Anne Malherbe, apparentée au poète François de Malherbe (1555-1628). On retrouve cette famille Malherbe au manoir de Quistinic en Penhars.

Six enfants naîtront de cette dernière union :

- Marie Corentine (°08.12.1715, +04.04.1716 à Guengat)
- Marie Louise (°24.11.1716)

- Elie Catherine (° 20 janvier 1718, rue Obscure, devenue rue Elie Fréron)
- Françoise Louise (°12.01.1719)
- Thomas François (°24.10.1722)
- Yves Marie (°08.09.1731).



La maison natale d'Elie Fréron à Quimper
Photo Christian Bolzer

Avec une telle descendance, Daniel Fréron n'est pas riche. Sa boutique est rue Kéréon. Sa marque d'orfèvre nous est connue (photo ci-contre). Il a notamment réalisé un ciboire pour l'église Notre-Dame de Rumengol au Faou, un autre pour celle de Pont-Croix, une écuelle à oreilles se trouvant au musée départemental breton. En 1744, il prendra comme apprenti son petit-fils Yves Daniel Guyomar (°1728, +02.11.1746).



Marie-Anne Campion décède à Quimper le 19 juin 1754.

Daniel Fréron décède à Quimper le 25 décembre 1756, dans le quartier de Locmaria où il s'était retiré.

Elie Fréron

Issu du mariage de Daniel avec sa troisième épouse, Marie Anne Campion, il naît à Quimper le 20 janvier 1718.

En 1730, il entre en 6e au collège des Jésuites à Quimper. On dit qu'il y fit des études médiocres, mais les bases devaient être saines puisqu'en décembre 1734, il entre en classe de rhétorique au collège Louis-Le-Grand à Paris, grâce à l'appui du père Bougeant, autre Quimpérois. Il entre ensuite pour un an au noviciat de la compagnie de Jésus.

En 1737, il est professeur au collège de Caen ; l'année suivante il revient à Louis-Le-Grand comme professeur en 5e, puis en 4e.

En 1739, déjà passionné de théâtre, il est exclu du noviciat des Jésuites pour avoir fréquenté les salles de spectacle en habits laïques. Il entame alors une collaboration avec l'abbé Desfontaines, journaliste qui s'oppose déjà à Voltaire, lequel écrira : *"vermisseau né du cul de Desfontaines"*.



L'abbé Desfontaines

Il publie ses premières oeuvres : en 1742, *Marie Stuart,* en 1744, *Ode sur les Conquêtes du Roi*, en 1745, *Ode sur la Bataille de Fontenoy*.

En septembre 1745 commence la publication des *Lettres de la Comtesse de ****, journal créé par Fréron à la suite de la mort de l'abbé Desfontaines. Cela lui vaut, de janvier au 12 mars 1746, la prison à Vincennes pour avoir raillé la marquise de Pompadour dans la XIXe Lettre de la Comtesse. Il est exilé à Bar-sur-Seine.

En 1749, il publie les *Lettres sur quelques écrits de ce temps*, puis en 1753 *Opuscules*.

Premier mariage

Louise Fréron, issue du mariage de Daniel et de sa première épouse, Françoise Le Feunteun, se marie le 27 novembre 1727 avec Henri Guyomar, sieur de Keraniou, huissier à Quimper, qui sera ensuite notaire à Plonevez-du-Faou. Ils ont un fils, Yves Daniel (né le 19 septembre 1728 à Plonevez-du-Faou, +1746), qui devient apprenti chez son grand-père, une fille, Marie Thérèse (née Thérèse Jacquette le 14.01.1730 à Quimper) et le 28 mai 1731 une seconde fille, Marie-Yvonne, qui ne vivra que quatre jours, sa mère étant décédée le jour de sa naissance. Henri Guyomar s'étant remarié le 3 septembre 1731 à Guengat avec Constance Cuchet, Marie Thérèse, dont le tuteur est Daniel Fréron, est confiée au décès de sa mère à sa tante Marie Louise Fréron, qui vit à Paris, rue de Seine où elle tient une boutique de vêtements à l'enseigne du *Riche Laboureur*. C'est également là que vit Elie Fréron.



Marie-Thérèse Guyomard, épouse d'Elie Fréron



Elie Fréron

Quand Daniel Fréron donne, en 1751, son consentement au mariage d'Elie avec la fille de sa demi-soeur, cela fait scandale à Quimper. Le mariage a lieu le 21 janvier 1751 à Paris Saint-Sulpice.

Voltaire, toujours à l'affût d'une occasion de salir Fréron, dit qu'il agit là pour racheter une faute, et pour une fois il avait partiellement raison, car il y avait non

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

pas une, mais deux fautes. Elie avait bien séduit sa nièce et il en était résulté deux enfants avant le mariage.

Bien que les actes de l'état civil de Paris aient été détruits en 1871 lors de l'incendie sous la commune de l'Hôtel de Ville[1], ces actes, selon Trévidy, avaient déjà fait l'objet d'un relevé.

On apprend ainsi que :

- le 19 novembre 1749 est présentée au baptême en l'église Saint-Côme à Paris une fille prénommée Marie Catherine Françoise (elle décède en 1753) et que le nom de ses parents a été omis.
- Le 16 janvier 1751, est baptisé à Saint-Sulpice, François Elie Marie, né le 14 (décédé en 1760) dont les parents sont Elie Fréron et Thérèse Guyomar, son épouse. En fait les parents ne se marient que le 21 janvier, mais les fiançailles étant faites, l'engagement dans les liens du mariage était pris. Trévidy ajoute que les deux enfants étaient reconnus dans l'acte.

Six autres enfants naîtront ensuite :

- Anne Françoise Thérèse, °27.06.1753,
- Stanislas Louis Marie (voir ci-après), °17.08.1754, dont le parrain est le duc de Lorraine, Stanislas Leczinsky, ancien roi de Pologne, beau-père de Louis XV,
- François Charles, °01.01.1756,
- Louise Philippine Marie Anne Françoise, °24.04.1757 (voir ci-après dans le paragraphe concernant Jacques Corentin Royou page 20),
- Christian Maurice, °13.03.1760,
- Thérèse Jeanne, °°05 ou 15.04.1761,

Thérèse Guyomar décède en 1762. A cette date, seuls sont vivants Louise, Stanislas et Thérèse.

1754 voit les débuts de L'*Année littéraire*. Le journal, très conformiste, s'oppose aux philosophes, notamment Diderot et Voltaire et à la littérature "moderne". Fréron y reste respectueux de la religion et de la monarchie. L'année Littéraire continuera à paraître après la mort de Fréron, jusqu'en 1790, avec des interruptions liées à des interdictions royales pour des articles ayant déplu. Mais Fréron a des soutiens qui lui permettront toujours de rétablir la parution. C'est avec ce journal qu'il fera fortune, mais il dépensera tout.

Second mariage

Fille de Jacques Corentin Royou et de Catherine Louise Campion (voir ci-après), Anne Françoise, dite "Annetic" Royou de Penanreun, née à Quimper la Chandeleur le 31 janvier 1748, épouse Elie Fréron le 4 septembre 1766 à Loctudy. Ils n'eurent pas d'enfants.

Elle quitte la France pour aller en Pologne s'occuper de l'éducation des princesses Radziwill et Poniatowski avant de revenir à Quimper, où elle décède le 30 juin 1814. Elle est inhumée au cimetière Saint-Louis (à côté du Likès).

Le 10 Mars 1776, Elie Fréron décède à Montrouge, dans sa maison de campagne baptisée *Fantaisie*, d'un accès de goutte.

Pour payer ses dettes, ses enfants devront vendre sa maison.

Louis Marie Stanislas Fréron

Fils d'Elie et de Marie Thérèse Guyomar, il naît à Paris le 17 août 1754. Son père lui fait faire ses études au collège Louis-Le-Grand, où il entre en septembre 1771, et, sous la tutelle de Denis Bérardier, autre Quimpérois, et de l'abbé Royou. Il est le condisciple des frères Robespierre, de Camille Desmoulins, de Louvet, futur Girondin, et de Claude Michel Royou.



Louis Marie Stanislas Fréron

A la mort de son père, il hérite avec sa belle-mère (qu'il déteste), de *L'année littéraire*.

Il entre en opposition avec cette dernière et avec son frère, l'abbé Royou, devenu directeur du journal. A partir de 1781, il en devient simple collaborateur, recevant cinquante-cinq livres pour trente-deux feuilles et reste travailler au journal jusqu'en 1786.

En 1789, entraînant Claude Michel Royou, seul de cette famille à trouver grâce à ses yeux, il se tourne résolument vers la Révolution et mène une vie de débauche. Avec Desmoulins et le marquis de la Poype, son beau-frère, époux de Thérèse, il participe activement à la prise de la Bastille. Il est très vite élu au Comité Permanent qui, sous la présidence de Bailly, remplace l'ancienne municipalité de Paris. Avec Desmoulins, Marat et Danton, ils créent La société des droits de l'homme et du citoyen, qui deviendra Le Club des Cordeliers.

Il collabore à *L'ami des citoyens*, puis en 1790 fonde *L'Orateur du peuple*, qui diffuse notamment les articles de Marat.

La même année, en juillet, il rejoint Camille Desmoulins à la rédaction des *Révolutions de France et de Brabant*. En avril 1792, toujours avec Desmoulins, il fonde *La Tribune des patriotes*, qui disparaît au bout de quatre numéros.

Barras nous fait de lui le portrait suivant : *"Fréron était bien un littérateur efféminé, pour qui une carrière militaire devenait un effort plus qu'humain. Il lui était difficile d'en prendre la vigueur et l'activité. L'usage des spiritueux, l'exaltation qu'il devait à cet auxiliaire lui donnait une hardiesse, une intrépidité presque guerrière. Avec un caractère déjà très décidé, cela faisait un excellent révolutionnaire".* (Mémoires, p.119) Voltaire par contre nous dit de lui : *"Le petit Fréron a autant de malice et moins de talent que son père".*

Président du Club des Cordeliers en avril 1792, il participe le 10 août à l'attaque des Tuileries et joue un rôle dans les massacres de septembre en appelant dans ses articles la population à exécuter les prisonniers. Elu le 17 septembre député de Paris à la Convention, il siège avec la Montagne, pourchasse les Girondins et vote la mort de Louis XVI.

[1] Voir *LE LIEN* n° 100 : "Pendy l'archivicide", par Jean François Pellan et Danielle Machaux.

Envoyé en mission dans le midi en juin 1793, il y gagne le surnom de "missionnaire de la Terreur". Associé à Barras, il remplace à Marseille le Tribunal révolutionnaire par la Commission Brutus, qui condamne cant vingt-trois prévenus à la guillotine.

C'est le moment où le Midi commence à basculer dans la contre-révolution et ils sont de plus en plus fraîchement accueillis lors de leurs déplacements. Arrivant à Toulon avec le général de la Poype, ils se heurtent à la municipalité et doivent charger pour se dégager. Thérèse Fréron, épouse du général, et sa fille, restent sur place. Fréron, Barras et le général s'enfuient, arrivent à Saint-Tropez où le maire leur confie un bateau. Au petit jour, ils sont entourés par les Anglais mais réussissent à fuir. Arrivant à Nice, la ville dort et les chaînes du port ne sont même pas en place. Fréron destitue le commandant de la place et fait appeler son responsable, le général Gaspard Jean Baptiste Brunet, qui s'est déjà opposé à eux, contestant le fait que Fréron soit adjoint de Barras. Brunet par ailleurs intrigue pour obtenir un poste que vise également La Poype. Finalement, Brunet est arrêté le 10 août, conduit à Paris où il est condamné à mort. Ce n'est pas La Poype qui est choisi, mais Carteaux.

Le 26 août, Toulon se livre aux Anglais. Fréron et Barras menacent de raser la ville et font arrêter les épouses des vingt mille paysans qui se sont réfugiés à Toulon, font mettre à mort les citoyens qui leur déplaisent, séquestrent les biens des bourgeois des petites villes et dévastent leurs maisons. Au siège de Toulon, ils prétendent tout régenter, approuvent le plan de Carteaux et De La Poype, pour une fois d'accord, mais se heurtent à Bonaparte qui démontre l'inutilité de ce plan. Fréron, au dernier instant, se rallie à Bonaparte et, prenant part au combat avec courage, exhorte les troupes.

Lors de la prise de la ville, deux cents patriotes toulonnais, drapeaux tricolores en tête, se portent au devant des libérateurs. Ils sont arrêtés et exécutés. Le massacre continue les jours suivants. On parle de cent cinquante à trois cents morts par jour et même de cinq cents à six cents le 24 décembre, jour où, ayant convoqué la foule, ils y font tirer la troupe. Fréron lui-même avouera huit cents victimes.



Pauline Bonaparte

C'est sans doute lors de ce séjour qu'il rencontre la famille Bonaparte et entreprend la conquête de Pauline (quatorze ans) , ce qui déplait fortement à Napoléon, qui lui fera épouser en 1797, le général Charles Victoire Emmanuel Leclerc.

Rappelé à Paris en mai 1794, suite aux excès de Toulon, il est mal vu de Robespierre et, comme tous ceux qui se sentent menacés par ce dernier, complote en vue du 9 thermidor. Il adopte un profil bas après l'exécution de son ami Desmoulins. Il devient alors avec Tallien le chef des *"Thermidoriens réacteurs"* appelés *"Fréronistes"* ou *"Jeunesse dorée de Fréron"*, ou encore *"Muscadins"*.

En septembre 1794, il fait reparaître *L'Orateur du Peuple* où il multiplie les attaques contre les Jacobins, ayant été exclu de ce club le 3 septembre à la demande de Carrier, en compagnie de Tallien et Lecointre. Son journal devient très populaire.

En 1795, il revient à Marseille et espère épouser Pauline Bonaparte. Il écrit en ce sens à Bonaparte le 4 germinal an IV: *"...Ta mère oppose un léger obstacle à mon empressement. Je tiens à l'idée de me marier à Marseille sous quatre ou cinq jours ; tout est même arrangé pour cela ; indépendamment de la possession de cette main que je brûle d'unir à la mienne, il est vraisemblable que le Directoire me nommera sur-le-champ à quelque poste éloigné* [....] *Je t'en conjure, écris sur-le-champ à ta mère pour lever toute difficulté ; dis-lui de me laisser la plus grande latitude pour déterminer l'époque de ce moment fortuné. J'ai l'entier consentement, j'ai l'aveu de ma jeune amie ; pourquoi ajourner ces nouds que l'amour le plus délicat a formés ? Mon cher Bonaparte, aide-moi à vaincre ce nouvel obstacle ; je compte sur toi..."*

Alors que Barras aura le destin que l'on sait, Fréron perd progressivement toute influence et s'aliène tous les partis. Il n'est pas réélu et se débat dans des ennuis financiers, étant soupçonné d'avoir détourné l'argent qui lui avait été confié. Le Directoire le nomme consul à Cagliari, puis à la Régie de l'octroi municipal.

Il finit par devenir l'amant de Pauline Bonaparte, mais Napoléon ne l'estime toujours pas, et il n'obtient qu'un poste d'administrateur des hospices avant que Pauline ne le fasse nommer sous-préfet à Saint-Domingue.

Il quitte Brest, non pas sur *L'Océan* le 14 Décembre 1801, comme prévu (Pauline Bonaparte accompagne son mari, le général Leclerc, chef de l'expédition contre Toussaint Louverture sur ce vaisseau), mais fin ventôse sur le *Zélé* (le voyage dure deux mois et demi).

Arrivent également à Saint-Domingue, Claude Michel Royou-Guermeur, ainsi que Frédéric Royou, fils de Jacques Corentin et de Louise Philippine Fréron, polytechnicien, sous-ingénieur de la marine. Seul ce dernier reviendra en France. Napoléon s'opposera à ce que son épouse puisse l'accompagner.

Il meurt de la fièvre jaune, aux Cayes à Saint-Domingue le 15 juillet 1802, deux mois après son arrivée. Leclerc décède à son tour de fièvre jaune le 1er novembre 1802.

Le général Jean François Cornu de la Poype, époux de Thérèse Fréron, soeur de Stanislas qui s'est distingué au siège de Toulon, est également à Saint-Domingue en 1802, où il signe un traité avec Dessalines. Au retour, il est fait prisonnier par les Anglais, qui vont l'incarcérer à Portsmouth, d'où il sera échangé.

Les Royou

Origines de la famille

Guillaume Royou, procureur et notaire de la juridiction des régaires, greffier de l'Officialité, et son épouse Marie Legendre ont un fils, Jacques Corentin Royou de Penanreun, né à Quimper la Chandeleur le 24 novembre 1712.

Celui-ci épouse Catherine Louise Campion, née à Quimper la Chandeleur le 13 décembre 1722, fille d'Yves, dit "la Bonté" (Joseph Marie sur son acte de naissance à Plobannalec le 03.01.1695), soldat de la compagnie de Mr de Kerilis, et de Catherine de Labbaye (mariés à Quimper la Chandeleur le 2 juin 1714). Yves est le frère de Marie Anne Campion, troisième épouse de Daniel Fréron et mère d'Elie. C'est là que se situe le cousinage entre Elie et les Royou.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Jacques Corentin Royou, procureur fiscal[2] et receveur de la baronnie du Pont-l'Abbé, sieur de Penanreun, et Catherine Louise Campion auront treize enfants. Nous parlerons ci-après de quatre d'entre eux.

1-Guillaume Jacques Royou,

né à Quimper la Chandeleur le 22.02.1739, (+1805), l'aîné des enfants, devient avocat au Parlement de Rennes, officier à la Compagnie des Indes et sera dit "mauvais sujet et alcoolique". Menacé d'une lettre de cachet par son père, il rejoint l'Angleterre avec l'aide d'Elie Fréron. Ingrat et désirant rentrer en France, il sera en 1770 l'auteur d'un mémoire calomnieux, où il présente son beau-frère comme un malhonnête homme, détestable mari et espion de police. Celui-ci est adressé à Voltaire, qui s'empresse de le diffuser. Fréron ne répondra pas.

Les diverses personnes citées par Guillaume pour attester ses écrits, dont son père, démentiront ses écrits, mais le mal était fait. Le 23 décembre 1804, il demandera à sa soeur le pardon pour cette médisance en ces termes : *"La lettre datée de Londres en 1770 écrite dans un moment d'ivresse et de fureur, que j'adressai à Voltaire et que celui-ci, à mon insu, a osé faire insérer à la suite d'une brochure intitulée* Dieu ou réponse à l'auteur du Système de la nature *était un libelle affreux et diffamatoire, un tissu énorme de mensonges abominables et de calomnies les plus atroces".* Annetic pardonnera.

2-L'Abbé Thomas Marie Royou,

né à Quimper le 25 juin 1743, devient professeur de philosophie au collège Louis-Le-Grand, chapelain de Saint-Lazare et rejoint son beau-frère Fréron à Paris en 1767.

Il collabore à *L'Année littéraire* avant d'en prendre la direction en 1776 à la mort de son créateur. Il collabore également comme journaliste au *Journal de Monsieur* (supprimé en 1783).

En 1790, avec son frère Jacques Corentin, il crée *L'Ami du Roi*, journal ultraroyaliste, qui sera supprimé en mai 1792.Il sera alors accusé d'abus de liberté de la presse et traduit devant la Haute Cour. Il réussit à se cacher mais décède de maladie le 22 juin 1792.

3-Jacques Corentin Royou,

né à Quimper le 1er mars 1749. Accompagnant son frère, il rejoint, encore étudiant, Fréron à Paris. Journaliste à *L'Année littéraire*, puis à *L'ami du Roi*, puis avocat, il sauve plusieurs accusés de la mort sous le Directoire. Sous la Restauration, il devient censeur dramatique. Il a laissé de nombreux ouvrages historiques défendant le pouvoir royal contre la puissance cléricale dont notamment en 1771, Histoire de l'Empire d'Allemagne, en huit volumes.

Il épouse le 4 juillet 1773 Louise Philippine Fréron, l'aînée des filles survivantes du premier lit de Elie Fréron, et succède à son père comme procureur fiscal de la baronnie de Pont-l'Abbé, charge qu'il laissera ensuite en 1782 à son jeune frère Claude Michel. Ils auront au moins un fils, Frédéric.

Il décède à Paris le 1er décembre 1828.

4-Claude Michel Royou, dit Guermeur

Né le 2 octobre 1758 à Lambour (Pont-l'Abbé actuellement), il a pour parrain son frère Jacques Corentin.

En octobre 1769, il obtient une bourse du collège de Cornouailles pour entrer à Louis-Le-Grand à Paris. Elie Fréron devient naturellement son correspondant.

Il fait également des études de droit et en 1782, il succède à son frère Jacques Corentin dans la charge de leur père à Pont-l'Abbé. En 1788, il est de retour à Paris et en relations étroites avec Stanislas Fréron. On sait que, comme ses frères aînés, il collabore un temps à *L'Année littéraire*.

Comme Stanislas, il se fâche avec ses frères et sa soeur et, pour se démarquer d'eux, se fait appeler Guermeur, nom d'une terre familiale du côté de sa mère entre Quimper et Pont-l'Abbé.

Il épouse alors les idées révolutionnaires et comme Stanislas, qu'il suivra jusqu'au bout, se livre aux pires excès. Membre du club des Cordeliers, il participe à l'insurrection parisienne et se retrouve administrateur adjoint de la police, chef des bureaux de la Sûreté, ami de Danton et de Marat.

En septembre 1792, il fait partie à Paris du "Comité d'exécution" qui va remplir les prisons et justifie les massacres de prisonniers, incitant les autres communes de France à imiter son exemple.

Il est chargé en septembre 1792 par le conseil exécutif et par la municipalité de Paris de rechercher des armes et munitions de guerre dans les départements bretons. Il arrive à Quimper en chaise de poste et se met aussitôt à faire de la propagande révolutionnaire. Les administrateurs du département le font amener devant eux pour l'interroger. Il se prétend envoyé par la commune de Paris pour poursuivre la vente des biens nationaux et la levée en masse des patriotes. Ses papiers ne semblant pas en règle, il est arrêté.

Les administrateurs du Département du Finistère écrivent le 22 septembre 1792 à la Convention : *"Les pouvoirs que nous a présentés le citoyen Royou n'étaient signés que de quelques membres du conseil exécutif et du secrétaire du Conseil ; la signature du citoyen Rolland, ministre de l'intérieur, était biffée".*

Il reste incarcéré à Quimper jusqu'à fin décembre et est ensuite transféré au château du Taureau en baie de Morlaix. Marat lui y écrira le 27 décembre 1792: *"J'ai trainé dans la boue vos coquins de députés de Quimper. Les scélérats tremblent sous le fouet de ma censure. Comptez que je vous vengerai de vos scélérats d'oppresseurs".* Voilà ce qu'écrivait Marat le 21 décembre : *"Je dénonce au Comité de Sureté générale la détention arbitraire du citoyen Royou, dit Guermeur, qu'il a été arrêté par les administrateurs aristocrates du département de Kimper, le 22 ou 23 septembre dernier, pour avoir travaillé à remplir une mission du Conseil exécutif provisoire, tendant à procurer des armes et des munitions aux citoyens qui marchaient aux frontières...".*

Il semble bien qu'à l'époque, il soit victime de la lutte entre Girondins et Montagnards et que l'on n'ait rien à lui reprocher.

Il sera libéré en mars 1793, à titre conditionnel, et, ne pouvant quitter le Finistère, faute d'un passeport qui lui a été refusé, rejoindra Pont-l'Abbé le 26 avril où il participera à la vie publique locale.

[2] Procureur fiscal ou, subst., fiscal, sous l'Ancien Régime, officier chargé du ministère public dans les justices seigneuriales.

En juin 1793, alors que ses amis politiques parisiens et Pont-l'Abbistes vont avoir raison des Girondins, il demande curieusement à participer au bataillon des Fédérés qui doit soutenir les Girondins à Caen, et ce *"sauf préalablement la permission ou l'autorisation des administrateurs du département"*. Est-ce une ruse pour pouvoir enfin rentrer à Paris ? Finalement, il reste à Pont-l'Abbé et ne revient à Paris qu'après la victoire montagnarde.

Dès octobre 1793, il est de retour en Bretagne en qualité de commissaire du Comité de salut public pour les cinq départements bretons et de délégué auprès des représentants du peuple en mission, Jean Bon Saint-André et Prieur (de la Marne).

A Quimper, il tient sa vengeance, étant chargé d'épurer les administrations locales, de remplacer les Girondins et Fédéralistes par des Montagnards bon teint et d'instruire l'information ouverte contre les administrateurs.

Il s'active à remplir les prisons. Si le Tribunal révolutionnaire de Brest envoie soixante-douze accusés (dont les vingt-six administrateurs du Finistère) à la guillotine, il y porte une lourde part de responsabilité (parmi les jurés on trouve son cousin Félix Nouvel, chef du douzième bataillon des sapeurs, membre du Comité révolutionnaire de Brest qui en janvier 1793 avait demandé sa libération *(...Un Républicain chaleureux par tempérament, libre dans les fers, mon ami, mon parent, vient d'être plongé dans une des casemates du château du Taureau en vertu d'ordres de l'administration supérieure...")*, et s'il ne put mettre la main sur Kervélegan, ledéputé bien protégé dans son fief, ce n'est pas faute d'avoir essayé. Il offrira en effet dix mille francs de prime pour sa capture vif et cinq mille s'il est mort (il a reçu du Comité de salut public un crédit de quarante mille francs pour arrêter les Girondins du Finistère, ou s'y trouvant). Il le cherchera aux Glénan, aux mines de Poullaouen, ou encore chassant sur la palud de Penmarc'h.

Il écrit au Comité de salut public le 16 octobre 1793 : *"Je viens d'apprendre que Kervelégan, son frère, le traitre Abgrall et quatre autres qu'on dit députés, sont à Briec où ils cherchent à soulever les cultivateurs. Vingt hommes et quatre gendarmes vont partir. Je les poursuivrai sans relâche et je vous réponds d'eux"*. Vaines paroles !

Le mariage de Claude Michel

L'aînée de ses soeurs, Marie Michèle, née le 27.03.1740 à Quimper, s'est mariée le 9 juin 1761 à Loctudy (bans à Plobannalec les 17, 24 et 31 mai 1761) avec Michel Le Calvez, avocat au parlement et juge. Ils ont eu une fille, Catherine Yvonne, née le 06.08.1763 à Plobannalec. Celle-ci épouse le 12.07.1779 à Plobannalec Henry Hetet-Crinville, avocat au Parlement, fils de Joseph, négociant à Brest, et de Claude Lagadec. Ils auront deux fils, Henry (1780-1832), Joseph (1781) et une fille, Jeanne Françoise (1782).

Le divorce des époux est prononcé à Rennes le 18 février 1794.

Bien qu'il prétende être rentré à Paris depuis le 15 août 1794, Claude Michel Royou est toujours à Pont-l'Abbé le 17 août 1794, puisqu'il y épouse sa nièce Catherine Yvonne Le Calvez (+1840), au grand scandale de la population locale et surtout de la famille, dont aucun des membres n'est présent au mariage. Un pamphlet de l'époque déclare à ce sujet :

"...Echappé de ses mains [celles de l'abbé Royou], en dis*ciple fidèle*
Son frère a débuté par un coup de docteur :
Il a su débaucher la fille de sa soeur,
Et voler maints écus pour s'enfuir avec elle".

Le 18 septembre par contre, il est bien à Paris, domicilié Maison Mahle, rue Nicaise lorsqu'il joue, avec les Muscadins, l'agent provocateur à l'encontre des Jacobins, ses anciens amis, dans le café de l'Union, rue Honoré.

Stanislas Fréron lui trouve alors une situation dans une administration publique (employé aux bureaux du Muséum où il sera un moment logé).

Son épouse revient à Pont-l'Abbé pour accoucher le 06.09.1795 d'Aimée Françoise Michelle (+20.01.1858 à Pont-l'Abbé, célibataire). Catherine Yvonne décède à Pont-l'Abbé le 16 juin 1845.

Il se fait oublier jusqu'au 14 décembre 1801, date à laquelle il embarque à Brest sur *l'Océan* pour Saint-Domingue où il disparait sans laisser de traces, faisant partie des quelques vingt-trois mille victimes françaises (dont au moins quinze mille de fièvre jaune) de cette campagne désastreuse.

Bibliographie

- Sophie Barthélémy, Jean Balcou, Jean Paul Péron et André Cariou, *Elie Fréron, polémiste et critique d'art,* Musée des Beaux-Arts de Quimper, 1998
- Jean Balcou, *Le dossier Fréron*, Librairie Droz, 1975
- Julien Trévidy, *Notes sur Fréron et ses cousins Royou....* BSAF Quimper 1900/1901/1902
- Yves-Pascal Castel, *Daniel Fréron, père d'Elie, maître-orfèvre à Quimper*, Cahiers de l'Iroise juil-sept 1987 n°3, 34è année, p.134-143
- Yves Pascal Castel, L*es orfèvres de basse-Bretagne, inventaire général*, Spadem, 1994.
- Armand du Chatellier, *Deux familles bretonnes : les Fréron et les Royou*, Feuilleton de l'Océan, 1861
- François Cornou, *Elie Fréron*, BSAF 1918, p.3/32
- Arnaud Raoul, *Le fils de Fréron*, Perrin, Paris 1909
- Alain Signor, *La Révolution à Pont-l'Abbé*, Livre club Diderot, CDLP, 1969
- Marcel Signor, *Quistinic et la famille de Malherbe*, dans Echo de la butte, journal mensuel gratuit du quartier de la Terre noire, Quimper, 2003
- Prosper Hémon, *Carhaix et le district de Carhaix pendant la Révolution*, Le livre d'histoire, Lorisse éditeur, 2006

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Les peintres et sculpteurs témoins des Kerhorres

par Michel KEREZEON, CGF 525 B

Témoins de leur temps

De la mémoire des Kerhorres - les habitants du Relecq-Kerhuon, commune née en 1896 par la séparation d'avec Guipavas - les images des bateaux kerhorres s'évanouissent peu à peu. II reste par bonheur, outre l'existence de la *Mari-Lizig* construite à l'ancienne et lancée en 1988, des cartes postales issues des collections locales - Ramonet de Camfrout, Penvern de Kerhorre - ou régionales.

Mais avant l'apparition, au début du XXè siècle, de ces documents photographiques, les oeuvres des artistes - dessinateurs, graveurs, peintres, sculpteurs - des deux siècles précédents sont des témoignages de la vie de nos aïeux, particulièrement des pêcheurs et pêcheuses de "l'âge d'or" de la pêche kerhorre dans l'Elorn et la rade de Brest.

Peintres d'ici et d'ailleurs

Au XVIIIè siècle, Pierre Ozanne, *"ingénieur de la Marine, Pensionnaire de sa Majesté"*, a réalisé *"la Collection des Ports de France dessinés pour le Roi en 1776"*, dont les ports de Landerneau, Brest, Camaret. Il a dessiné aussi des bateaux de la rade de Brest comme la chaloupe dite "*de Plougastel*". Un de ses dessins représente, "*dans les dernières années du XVIIIè siècle, une chaloupe toutes voiles amenées piquant dans le vent à l'aviron par un fort clapot* ". C'est une barque semblable à celles utilisées par les pêcheurs kerhorres de cette époque, puisque ces *"bateaux sont construits en général à Plougastel"*[1].



La Mari-Lizig sur l'Elorn

La vie maritime de Guipavas, délimitée de Pen-an-Toul au Pouldu, s'est intensifiée au début du XIXe siècle et développée jusqu'à l'âge d'or des années 1860. Elle a inspiré quelques artistes brestois ou d'ailleurs dont Auguste Mayer (1805 Brest, 1900 Brest), Gilbert Miriel et le plus célèbre, Eugène Boudin (1824 Honfleur, 1898 Deauville).

Eugène BOUDIN

Eugène Boudin a fait entrer Camfrout et les pêcheurs kerhorres dans l'histoire de l'art. Ce grand artiste, un des précurseurs de l'impressionnisme, a séjourné et peint divers sites du Passage à Camfrout, de 1868 à 1872.

Pourquoi a-t-il été un témoin de nos ancêtres ? Que nous disent ses peintures, croquis et aquarelles ?

Eugène-Louis Boudin est né à Honfleur en 1824, fils d'un marin. Le 14 janvier 1863, il épouse au Havre Marie-Anne Guédès, une gentille *"camarade bretonne"*, née à Hanvec le 17 avril 1835, qu'il connaît depuis 1860.[2]

En juillet 1867, venant par mer du Havre, il débarque à Brest et, avec Marie-Anne, se rend *"dans un de ces vieux manoirs que Boudin affectionne pour leur pittoresque et leur isolement"*, au lieu-dit Kerhoan, à une lieue et demie de L'Hôpital-Camfrout.

Eugène Boudin effectuera divers séjours dans le Finistère de 1867 à 1873, une région qu'il aime pour la beauté sauvage de ses rivages et le charme paisible de ses sites.

Le peintre de la mer et du ciel se déplace et travaille en des lieux tous identifiés par ses biographes : 1867, Brest, Plougastel, Kerhuon ; 1869, Kerhor ; 1870, Kerhor, Keralas, Kerhuon ; 1871, Le Passage, Kerhor ; 1872, Keralas, Le



Le bateau kerhorre "koubanné" :
A gauche : vue de Camfrout par Eugène Boudin,
au centre : "trois barges de pêches à Camfrout" par Emile Vernier,
à droite : la "Mari-Lizig", chaloupe kerhorre construite en 1992

1 DREO (Jean), Guipavas sous la Révolution, p. 149

2 Sur l'histoire d'Eugène Boudin et de Marie-Anne Guédès, voir *LE LIEN* n° 117 de mars 2011.

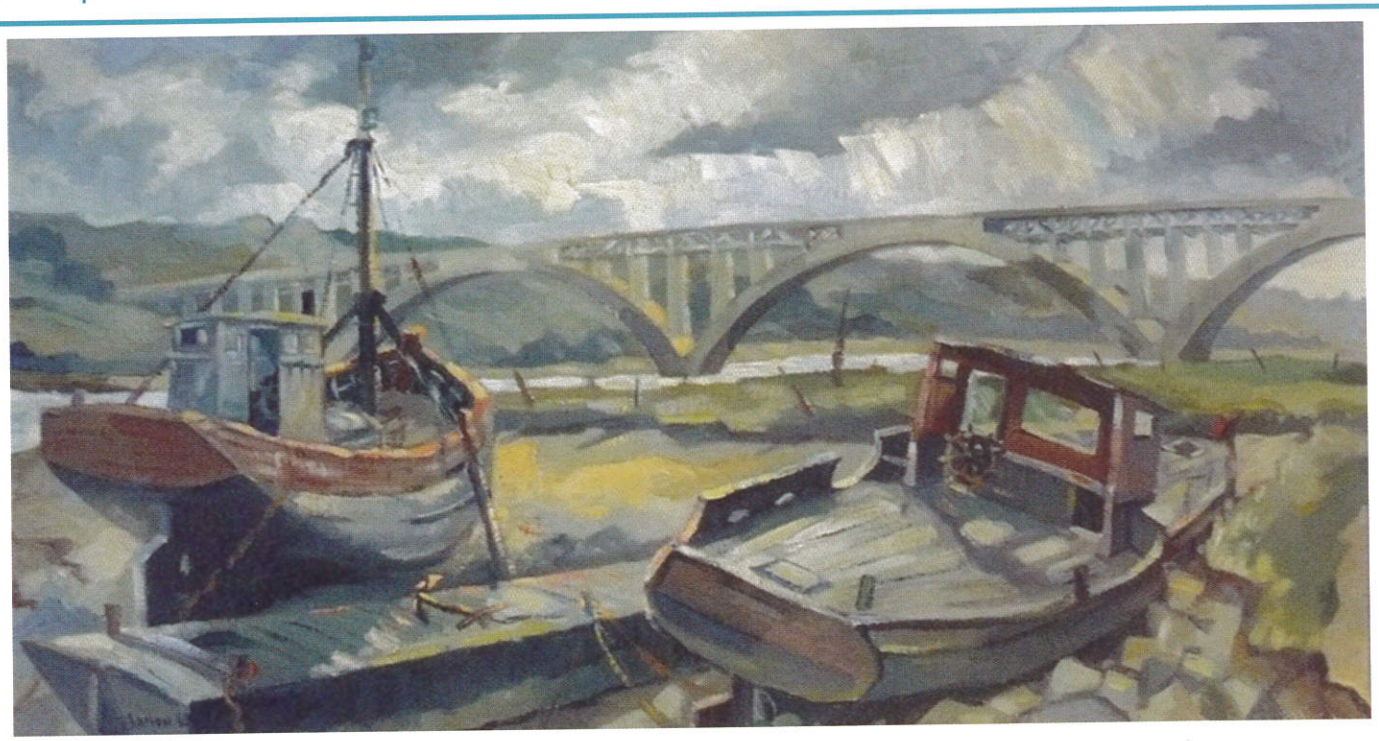


Tableau de Robert Cariou, exposé à la mairie du Relecq-Kerhuon
Photo Jean François Pellan

Passage, Kerhor ; 1873, Kerhor ; 1897, Le Passage. La gare de Kerhuon - en service depuis 1865 - n'est pas oubliée.

Marie-Anne Guédès meurt en 1889, mais Eugène Boudin reviendra une dernière fois en Bretagne en 1897 : "*Parvenu au Passage, il tourne le dos à l'Elorn dont les eaux roulent à ses pieds, ont roulé à travers Landivisiau où naquit* (sic) *Marie-Anne , la disparue de 1889, dont le souvenir s'estompe.*"[3]

De ces oeuvres, contemporaines de notre ancêtre pêcheur de Camfrout, Nicolas Kerézéon (1834-1901), retenons tout particulièrement les grands tableaux de la baie de Camfrout vue de Keralas, de la flottille des bateaux kerhorres dans le port et des dessins aquarellés de pêcheuses kerhorres vues au Passage de Plougastel avant la traversée de l'Elorn, au retour de la marée et de la pêche aux palourdes ou à la crevette. Ils témoignent de la vie kerhorre à l'âge d'or de la pêche locale.

Plus tard, au XX^{e} siècle, quand le déclin de la flotte kerhorre aura sonné, des artistes locaux essaieront de garder l'image des bateaux kerhorres. Le peintre de la marine Pierre Péron (1905 Brest, 1988 Brest), brestois comme l'écrivain Henri Queffelec, a comme lui consacré une part de son oeuvre au bateau kerhorre : une huile d'une barque "*koubannée*"[4], l'image classique, voire mythique déjà réalisée par Eugène Boudin.

Quelques peintres kerhorres de l'après-guerre seront fidèles à ce sujet, comme Robert Cariou (° 1931, Le Relecq-Kerhuon), dont l'un des tableaux orne la salle des mariages de la mairie du Relecq.

Plus récemment, en 1990, la toute nouvelle Maison des Kerhorres édite dix cartes postales qui reproduisent les oeuvres de dix artistes locaux : des aquarelles, des peintures à l'huile, un pastel et une pointe sèche (estampe obtenue par le graveur en utilisant en taille-douce un stylet pour une taille directe du métal).

C'est comme le résultat d'un concours lancé sur le thème libre de la commune kerhorre, dans la diversité des sujets et des modes d'expression des artistes qui témoignent avec leur sensibilité personnelle.

De Joseph Inizan, ancien secrétaire général de la mairie, une huile de 1946 présente le bourg du Relecq et l'église. Le bateau kerhorre est le sujet principal des oeuvres de Robert Cariou et Jean Alcover.

Mais la baie de Camfrout reste la grande inspiratrice, comme pour Boudin et Miriel, du graveur Mikel Chaussepied en 1989, de Jean Noël Léost, Pierre Ploué en 1987 et Elisabeth Guégan. Le pont de Plougastel, second élément du blason de la ville, figure dans deux tableaux.

Quant à Charles Théréné (1916-1974), c'est l'Anse et ses reflets qui l'ont inspiré. Yves Bonraisin a tourné son regard vers l'autre rive de l'Elorn et le Passage de Plougastel en 1985. Dans sa "*Rêverie*", Michel Wyart place le viaduc au fond d'une campagne vallonnée très imaginaire.

Et puis, il ne faut pas manquer de se tourner vers les sculpteurs. Tout d'abord, à l'entrée du Pont de Plougastel, côté Kerhuon, deux statues de granit se font face : deux Léonards de Guipavas, homme et femme en costumes traditionnels des paysans locaux. Elles sont l'oeuvre de René Quillivic (1879 Plouhinec, 1969 Paris).

En mémoire de Rosalie Léon[5] (1832-1886), personnage important de l'histoire de la commune (avec son époux le prince russe Pierre de Sayn-Wittgnestein), un buste en marbre blanc demeure dans la petite chapelle bâtie au coeur du cimetière du Relecq.

---

3 KNYFF (Gilbert), *Eugène Boudin*, p. 260
4 *koubannée* = cabanée
5 Rosalie Léon a fait l'objet d'un article paru dans le Lien n° 79 du 3è trimestre 2001.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013





Les statues du Léonard et de la Léonarde, par René Quillivic, à l'entrée du pont Albert-Louppe, côté du Relecq-Kerhuon
Photos Jean François Pellan

Lors du centenaire de la commune en 1996, fêté très dignement, sur la pelouse de l'*Astrolabe* - la salle des fêtes de 1995 - on découvrit une statue de pêcheuse kerhorre taillée dans un énorme bloc de kersanton (si Kata - tante Catherine Kerézéon - vivait encore, elle pourrait dire : "*Mad ! Rendez-vous compte, j'ai mon portrait dans un rocher!*" [6]



Remerciements à la mairie du Relecq-Kerhuon



Photo Marie-Annick Renaud-Morvan

6 Raymond QUENTEL, *L'histoire du Relecq-Kerhuon et des Kerhorres*, Maison des Kerhorres, 1997.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Le voyage de Lapérouse et Ann Smith

par Charles MERGER

L'île de France[1], sur laquelle Lapérouse séjourna longuement marqua le début de sa carrière et de sa vie affective.

Cette île fut le lien entre Bougainville, Lapérouse, puis d'Entrecasteaux. Jeanne Baret y séjourna, Louise Seguin y passa avec Kerguelen, et d'Entrecasteaux, basé à l'île de France, partit à la recherche de l'expédition Lapérouse disparue.

Ann Smith ne fut qu'un épiphénomène de la fin du voyage de *La Boussole* et de *L'Astrolabe*.

Après s'être illustré pendant la guerre de Sept Ans, où il reçut quelques blessures bénignes à la bataille de Quiberon en 1759, Lapérouse, prisonnier des Anglais fut libéré sur parole.

Il en profita pour revoir sa famille à Albi.

Au début mai 1771, il partit aux Antilles sur la frégate *La Belle Poule*. Il fut de retour en France, en octobre 1771, en compagnie de l'enseigne Paul-Antoine Fleuriot de l'Angle.

Le Chevalier de Ternay[2] se vit nommé gouverneur général des Mascareignes[3], où il se rendit au commandement de *La Belle Poule*, ayant choisi Jean-François de Lapérouse parmi ses officiers. Le 21 août 1772, *La Belle Poule* arrivait à l'île de France et mouillait à Port Louis.

Ternay remplaçait Desroches et prenait possession du logement de fonction du gouverneur, au château du Réduit, à huit kilomètres au sud de Port Louis. Pierre Poivre[4], arrivé à l'île de France en 1767, avait acheté la belle maison de *Mon Plaisir* aux Pamplemousses, situé au nord de Port Louis, où il logeait Jeanne Baret et Commerson.

Le parc de soixante-dix hectares comprenait un riche jardin à la française, une volière, un petit lac et un potager. Il en avait fait, grâce au labeur de Commerson, le plus beau jardin botanique du monde. Malheureusement, Poivre fut rappelé en France et, le coeur brisé, il laissa la place à Maillard Dumesle, le nouvel intendant.

Abraham Broudou, directeur des entrepôts maritimes et administrateur de l'hôpital, résidait à Port Bourbon, près de Port Louis. Respectueux des coutumes de la colonie, il donnait des réceptions pour les nouveaux arrivés.

C'est ainsi que Ternay et Lapérouse rencontrèrent Philibert Commerson et Jeanne Baret. Commerson s'empressa de lui conter avec passion et force détails son voyage sur *L'Etoile*. Lapérouse fut impressionné par la richesse des récits du naturaliste et de sa compagne Jeanne Baret.

Il fit également la connaissance de Charles de Romainville, cartographe et hydrographe de *L'Etoile*. Cet ingénieur compétent et ouvert lui confia ses cartes, relevés et esquisses, afin qu'il en prenne des notes.

Il rencontra également Jean-François Oury et Charles Oger, tous deux pilotes de l'expédition Bougainville.

Il fut au regret de ne pouvoir prendre langue[5] avec l'astronome Pierre Antoine Véron qui, revenant des Moluques, mourut de fièvres tropicales en arrivant à l'île de France, à l'âge de trente-sept ans.

Lapérouse s'enrichit également de l'expérience du voyage du Malouin Marion-Dufresne, parti en octobre 1771 pour reconduire Aotourou[6] à Tahiti. Poivre proposa à Commerson, avec une insistante persuasion, de se joindre à ce voyage. Ne souhaitant pas délaisser Jeanne, pas plus que son travail botanique en cours, il déclina cette offre.

Nicolas-Thomas Marion-Dufresne, faisant route au sud dans l'océan Indien, prit possession de l'Afrique du Sud. Il

---

1 Dénommée maintenant Ile Maurice. L'île de France, connue des Arabes, était inhabitée lors de la découverte de l'archipel des Mascareignes en 1505 par le navigateur portugais Pedro Mascarenas. Occupée par les Hollandais elle prit le nom d'île Maurice de Nassau. En 1715, les Mascareignes devinrent propriété de la Compagnie des Indes, qui ruinée les céda à la France en 1767. Elle prit alors le nom d'île de France. Elle fut l'espoir d'un renouveau pour l'empire colonial français depuis le traité de Paris ayant mis fin à la guerre de Sept Ans. Mahé de La Bourdonnais fonda Port Louis qui devint un port de commerce très actif, à l'égal de ceux de Madras, Batavia ou Bombay. Sous l'impulsion de Quesnay, Choiseul et Praslin, Louis XV fit « une réformation des colonies » dans les quelles furent nommé un administrateur civil, en balance du pouvoir du gouverneur militaire. Pierre Poivre en fut le premier commissaire général faisant fonction d'intendant. En 1810, les Anglais s'emparèrent de l'île qui prit le nom de Mauricia.

2 Charles-Henri Louis d'Arsac, Chevalier de Ternay, entré dans la Royale à seize ans, fut le tuteur de Lapérouse. Il participa à la guerre de Sept Ans et s'illustra sur les côtes de Terre-Neuve. En août 1771 il fut nommé par Choiseul gouverneur général des Mascareignes.

3 L'archipel des Mascareignes est composé de trois îles principales, situées dans l'océan Indien, à 1000 km de la côte est de Madagascar : l'île de France (Maurice), au sud-ouest l'île Bourbon (Réunion) et à l'est l'île Rodrigue.

4 Pierre Poivre : Voir note 26, article Bougainville Pierre Poivre : horticulteur, botaniste, agronome, missionnaire, fut nommé en 1766 intendant des Mascareignes (île de France, île Bourbon et île Rodrigue). Il avait dû être amputé de l'avant-bras droit, car sa main fut arrachée par un boulet de canon anglais. A l'île de France, il introduisit de nombreuses espèces végétales nouvelles, notamment un arbuste dont les graines prirent son nom : le poivre. Il se battit pour améliorer la condition des esclaves. En 1768, Bernardin de Saint-Pierre, venu à l'île de France, tomba sous les charmes de sa jeune et belle épouse Françoise, de trente ans sa cadette. De cet amour vint l'inspiration de son roman : Pierre et Virginie.

5 Expression littéraire = entrer en pourparlers, demander des renseignements

6 Aotourou : Voir note 16, article Bougainville. Bougainville avait embarqué à Tahiti un passager Polynésien volontaire originaire de Raïatera. Il se nommait Ahu-Toru, signifiant les trois autels. Il n'avait pas fait obstacle au désir du jeune insulaire, car il pensait qu'il pourrait lui servir de pilote et d'interprète. Les officiers furent surpris des capacités de navigateur d'Aotourou, surtout la nuit par sa connaissance des étoiles. Bougainville fut son tuteur durant son séjour en France et le tout Paris avait voulu le voir. A la cour, il fut adopté par la duchesse de Choiseul. Bougainville finança sur son patrimoine son retour au pays. Embarqué à la Rochelle sur un navire marchand, il arrive à l'île de France en octobre 1770. Un an après Marion Dufresne l'embarque pour Tahiti, mais Aotourou mourut de la variole peu après, devant Port Dauphin, sans avoir revu son île.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

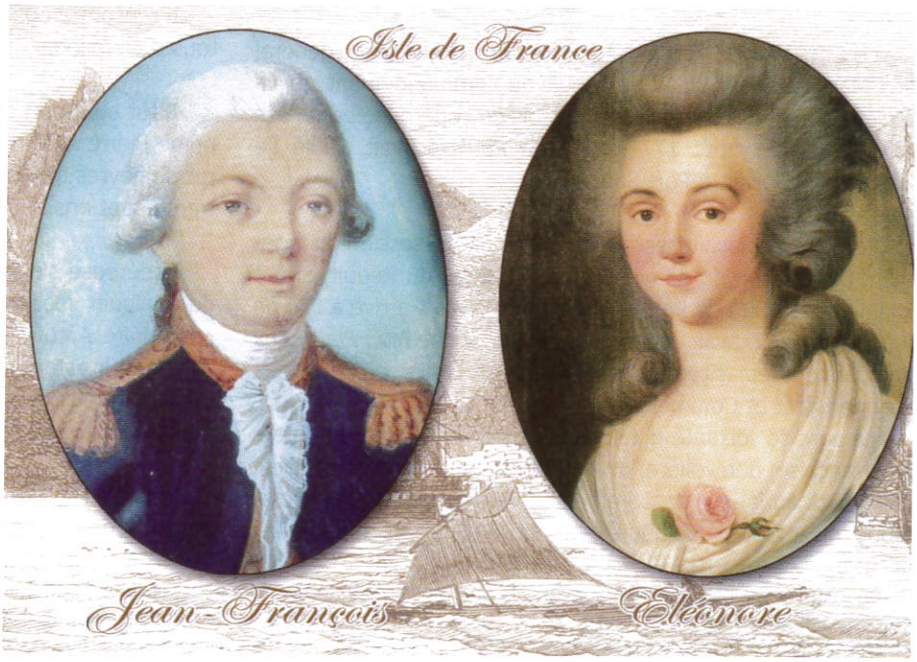
découvrit la Terre de l'Espérance, dont l'île Marion, que Cook rebaptisa Prince Edward en 1776, puis les îles Crozet[7]. Il toucha la Nouvelle-Zélande, où il fut massacré, avec quatorze marins du bord, le 22 juin 1772.

Lapérouse s'intéressa aussi à la navigation de Jean François de Surville, ancien capitaine de la compagnie des Indes, natif de l'île et personnalité reconnue. En 1769, il avait mis à la voile sur le *Saint Jean-Baptiste*, de Port Louis pour Pondichéry, les Philippines, puis la Terre des Arsacides pour entrer dans la mer de Corail. Il recherchait la Terre de David et prit un cap sud-est qui aurait dû faire de lui le découvreur de la Nouvelle-Calédonie. Mais des vents violents et des courants l'écartèrent de sa route. La *"longue bande de terre"*, de quatre cents kilomètres de long, située entre les 20è et 22è sud, 165° est, ne fut pas aperçue. Il fallut attendre cinq ans pour que Cook la découvrît.

Lapérouse se nourrit des récits des explorateurs, en rêvant du Grand Océan. Il avait parfaite connaissance du départ de Kerguelen de Lorient, au début du mois de mai 1771, sur *Le Berryer*. Il avait pour mission la recherche du continent austral.

Mais le navigateur était parti vers les glaces, avant son arrivée sur l'île de France, en août 1772. Aussi, Il ne le rencontra pas. Lapérouse se mit en quête de rassembler les informations les plus complètes sur l'expédition de recherche de Kerguelen qui fascinait le siècle.

Au cours des années 1775-1776, Lapérouse passa la majorité de son temps à terre. Il fut en toutes occasions réinvité à Port Bourbon chez les Broudou. Ainsi, il fit la connaissance de la fille cadette du directeur des entrepôts maritimes. Eléonore Broudou était une jolie jeune femme de dix-sept ans. Afin de se rapprocher d'Eléonore, il acheta, avec son ami Charles Mengaud, une maison près de Port Bourbon. Ils devinrent intimes. Lapérouse écrivit à son père :*"je suis quelque peu amoureux d'une jeune personne qui vit sur cette île et cette affaire pourrait bien déboucher sur un mariage"*. Elle allait devenir sa femme, malgré l'opposition de son père, et des risques encourus pour sa carrière[8] d'officier rouge dans la Royale.



Lapérouse fut appelé à d'autres fonctions. En compagnie de Ternay, il quitta l'île de France sur *La Belle Poule* le 16 décembre 1776, pour arriver à Lorient en mai. Il fut élevé au grade de lieutenant de vaisseau et nommé chevalier de l'ordre de Saint-Louis en avril 1777. Il s'illustra pendant la guerre d'Indépendance de l'Amérique, en particulier au cours de sa mission dans la baie d'Hudson, durant laquelle il montra, en plus de ses grandes qualités de marin, courage et humanité.

Claret de Fleurieu, directeur des ports et arsenaux reconnut en lui le futur chef de l'expédition de découverte géographique et scientifique française du Grand Océan, qui devait rivaliser avec celles de James Cook[9].

Quinze ans après l'embarquement "clandestin" de mademoiselle Jeanne Baret sur *L'Etoile* de l'expédition commandée par Bougainville, Lapérouse quittait Brest, le 1er août 1785.

L'expédition avait été minutieusement préparée, le recrutement constamment réfléchi, pesé et discuté entre les deux commandants, Fleurieu, Castries, ministre de la Marine, mais aussi le roi Louis XVI. Le long travail, la minutie et la précision apportés à la préparation du voyage, ne laissèrent pas l'opportunité à une femme déguisée en homme d'être recrutée puis embarquée.

Lepaute Dagelet, embarqué par Kerguelen lors de son deuxième voyage à la France Australe, fut recruté à l'instigation de son maître Lalande et de sa tante Reine, la belle astronome.

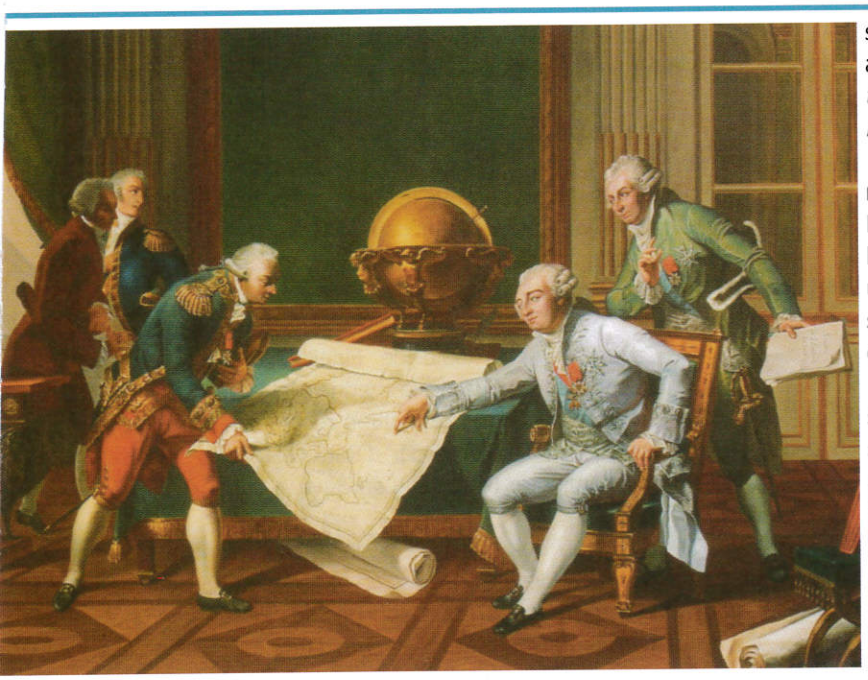
La vie à bord fut rude pour ce jeune astronome parisien d'éducation rigide. Il fut choqué par l'affaire Louison et témoigna contre Kerguelen au conseil de guerre. Il écrivit à son ami Prévost : *"Dans notre monde de marin, on chante, on danse, on jure, on fume, on boit et on parle de femmes, tout cela en l'espace d'une demi-heure...Pour ma part, comme vous le savez, je ne reconnais l'amour que s'il est voilé de pudeur et je souffre constamment pendant ces conversations"*.

Quant à Joseph Boissieu de la Martinière, il ne dut son embarquement qu'à l'amour d'une femme. Cherchant un botaniste, le 1er mai 1785 Lapérouse se rend au Jardin du Roi où il rencontre Buffon. Ce dernier lui propose Louis Guillaume Bosq

[7] Le 24 janvier 1772 Marion-Dufresne fit débarquer son second, Julien Crozet, sur l'île de la Possession et baptise l'archipel : les îles Crozet. C'est un archipel situé au sud de l'océan Indien. Il est sud antarctique, au-delà du 46e sud, classé réserve naturelle depuis 1938. Il est divisé en deux groupes : occidental et oriental. Ce dernier compte l'île de la Possession, sur laquelle la France entretient une base permanente de recherche en météorologie, biologie, géologie.

[8] Eléonore et Jean François se marièrent le 8 juillet 1783 en l'église Sainte-Marguerite, près de la Bastille à Paris. Son père Victor-Joseph avait conçu un mariage arrangé avec Elaine de Vésian, issue de la noblesse albigeoise. Le ministre de la Marine aurait pu opposer un véto à ce mariage, mais au contraire, sous l'influence des idées de Rousseau, il le soutint. En effet, Castries répondit à la lettre qu'il lui adressa : « Vous pouvez compter sur l'agrément du Roi... Je serai toujours plus disposé à ce genre de rapprochement qu'à celui que l'intérêt autorise dans nos moeurs."

[9] Bougainville tenta en vain de se faire recruter pour cette expédition majeure, dans laquelle Louis XVI s'était personnellement investi.



Louis XVI donnant ses instructions à Lapérouse,.
tableau de Daniel Roustit, d'après l'original de Nicolas Monsiau.
Paul Antoine Fleuriot de Langle est derrière Lapérouse,
Claret de Fleurieu, directeur des ports et arsenaux, derrière Louis XVI.
Musée Lapérouse, Albi

d'Antic, logé par Manon Roland de la Platière, en son hôtel particulier de la rue Saint-Jacques.

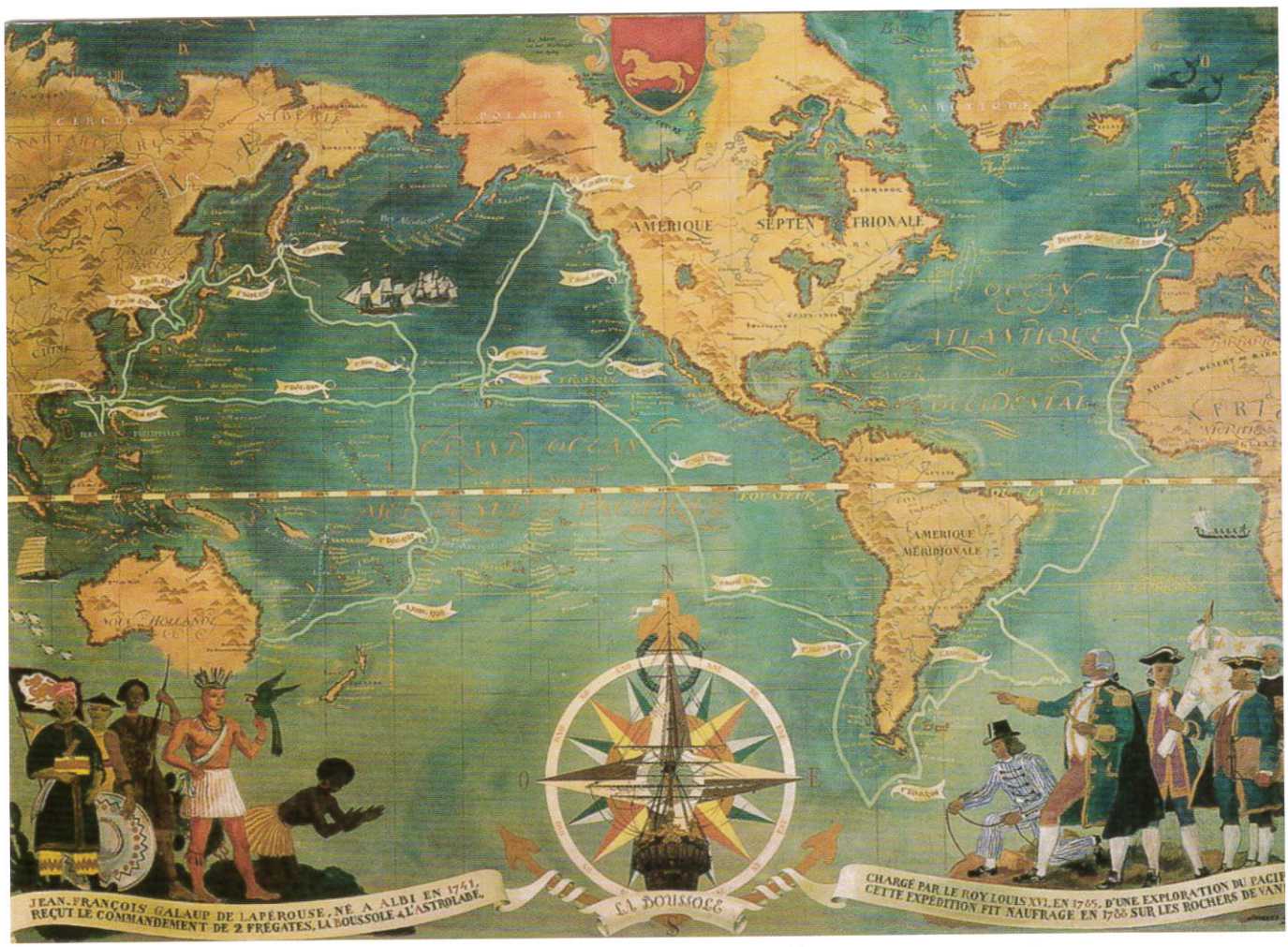
Manon de la Platière est belle, intelligente et cultivée. Son mari, de vingt ans son aîné, est souvent absent, très pris par ses manufactures de soie lyonnaises. Elle s'inscrivit au cours de Jussieu, *"unique et laborieuse récréation de* [ses] *occupations de secrétaire et de ménagère".*

Aux cours de botanique, elle s'éprit du jeune naturaliste, qu'elle hébergea avec les deux frères Lamanon et Lanthemas, étudiants en médecine. De la botanique naquit un amour passionnel, et Manon utilisa tous ses charmes et sa persuasion pour dissuader Guillaume d'accepter les risques d'une si longue expédition.

Elle y parvint et le choix de son remplaçant se porta sur le jeune Lamartinière, recommandé par son maître Thouin. Pendant la Terreur, Manon fut arrêtée et incarcérée dans la prison de Sainte-Pélagie. A la nouvelle de l'exécution de son épouse infidèle, Roland de la Platière se suicida !

Après les traditionnelles escales à Madère, Ténériffe et à l'île Santa Catarina au Brésil, l'expédition atteint le cap Horn le 1er avril 1786, huit mois après avoir quitté la Bretagne.

Puis les navires relâchèrent dans la rade de Talcahuano au Chili. Lapérouse remarqua que l'administration espagnole n'avait qu'un pouvoir limité aux principales villes côtières. Il porta un jugement sévère sur le système colonial espagnol, qui interdit le développement économique, entretient la paresse, la crédulité et la superstition.



Carte du voyage autour du monde de Lapérouse
par Jacques Liozu
Musée Lapérouse à Albi

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Avec Diderot, il fut en accord avec l'abbé Raynal[10] dans son ouvrage *L'histoire philosophique et politique des Deux Indes*, dont le texte circulait sous le manteau avant sa parution.

Il fit voile ensuite vers l'île de Pâques, où il ne resta que quelques heures, le temps de remarquer que les femmes ,absentes lors du passage de Cook, *"offrent leur faveurs à qui voudrait leur faire quelques présents"*.



La Boussole et L'Astrolabe à Mowee
Dessin de François Michel Blondela,
lieutenant de frégate sur *L'Astrolabe*.

Selon ses instructions, Lapérouse aurait dû faire voile vers Tahiti, mais la saison favorable à l'exploration de la côte nord-ouest de l'Amérique était celle de l'été.

Aussi, il vira de bord, passa une journée à Mowée aux îles Sandwich[11].

Le 23 juin, les français atterrissaient sur les côtes de l'Alaska et contemplèrent "les masses de neige qui couvraient" le mont Saint-Elie. Lapérouse découvrait une vaste baie, difficile d'accès, dans laquelle les frégates mouillèrent. Sur un îlot fut établi un camp à l'abri des indiens Tlingits. Lapérouse nomma cette baie Port-des-Français.

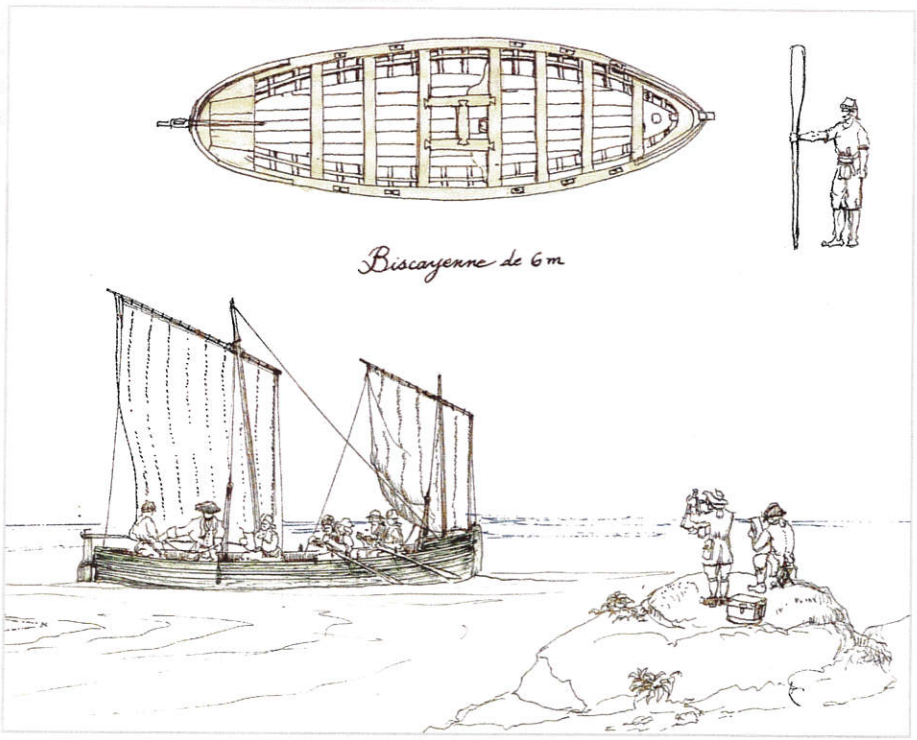
Le 13 juillet eut lieu la première tragédie du voyage. Sondant à l'embouchure sur la barre, deux biscayennes[12] et leurs passagers furent engloutis par la mer. Ainsi, la perte de six officiers et de quinze matelots changea le cours de l'expédition, tant elle eut de répercussions morales, humaines et matérielles.

Remis à la voile, les navires passèrent en Californie, à Monterey, où Lapérouse demanda un complément d'équipage.

Au terme de trois mois et demi de navigation éprouvante, il arriva en Chine à Macao, en janvier 1787. Le naturaliste Dufresne fut débarqué pour acheminer les plus belles fourrures acquises en Alaska destinées à Marie-Antoinette. Il fut également chargé d'apporter en France les journaux et les cartes du voyage établis jusqu'à cette relâche.

A Cavite, dans la baie de Manille, mourut l'enseigne Draigremont, et le garde de la marine Mel de Saint-Céran fut débarqué pour maladie. L'expédition reçut les renforts demandés à Monterey et envoyés par d'Entrecasteaux[13]. Ils étaient destinés à compléter l'équipage éprouvé.

L'exploration des côtes de l'Asie du nord inconnues des européens, conduisit les navires en Tartarie et au Kamtchatka, où ils s'attardèrent. Une dépêche de Paris, parvenue à Petropavlovsk, faisait état du départ d'un convoi de colons et de bagnards anglais destiné à s'installer à la Baie Botanique de la Nouvelle-Hollande. Lapérouse reçut pour instructions de s'y rendre et d'y enquêter. Modifiant son itinéraire, il traça sa route avec une relâche aux îles des Navigateurs[14] pour un rafraîchissement.



Biscayenne embarquée à bord des frégates.
Dessins de Jean Bellis
Association Lapérouse-Albi

[10] L'abbé Guillaume Thomas Raynal fut un progressiste engagé des Lumières. Il milita activement par ses écrits contre les injustices et la noblesse figée dans ses privilèges, mais il dénonça aussi les excès de la Terreur. L'histoire des Deux Indes parut en six volumes en 1770. Cet ouvrage fonde la Révolution française et forge l'idéal républicain : liberté, égalité, fraternité.

[11] Aujourd'hui Maui, dans les îles Hawai.

[12] Embarcation pointue des deux bouts, garnie de deux mâts, celui de l'avant très incliné sur l'autre ; elle peut naviguer à la voile ou à l'aviron, elle a surtout été employée en Biscaye (Gascogne)

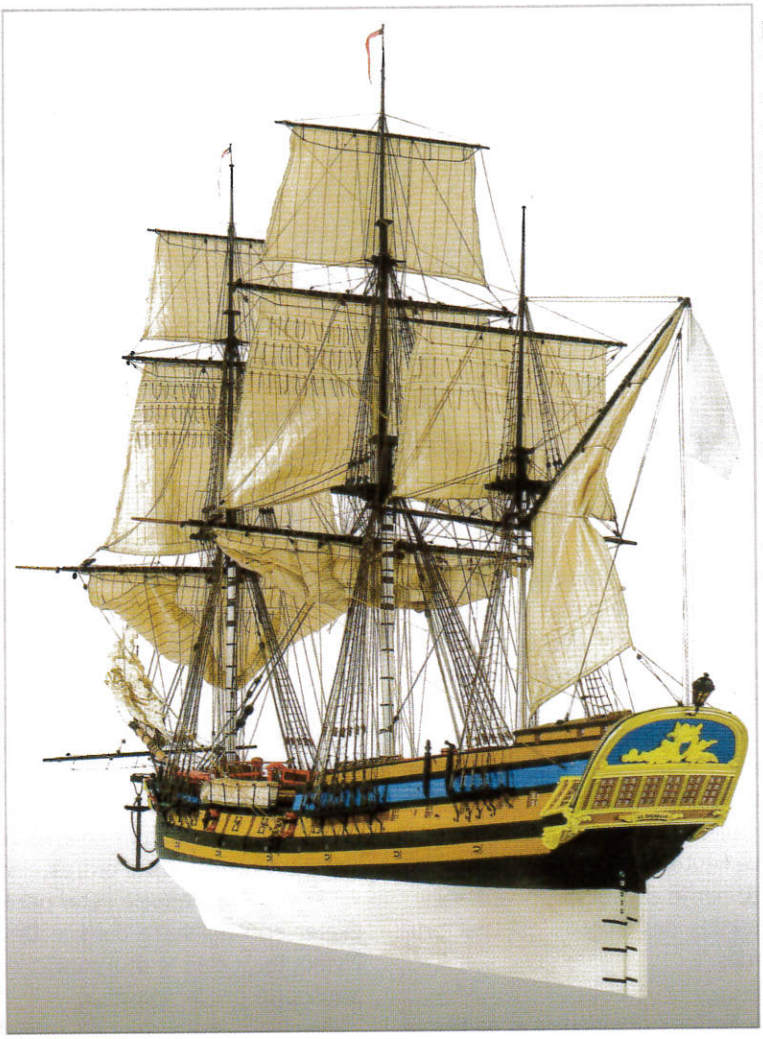
[13] D'Entrecasteaux présenta sa démission au roi, à la suite du scandale provoqué par son neveu, conseiller au parlement d'Aix-en-Provence. Il avait assassiné sa femme dans des conditions terribles à l'hôtel d'Entrecasteaux du Cours Mirabeau. Pour lui faire oublier son chagrin, le roi le nomma, à l'île de France, commandant de la station de la mer des Indes.

[14] Baptisées par Bougainville en 1768, c'est l'archipel des Samoa. Il est divisé en Samoa Occidentales et Samoa Américaines : les Samoa Occidentales comprenant deux grandes îles : Opolu (Oyolava, reconnue par Bougainville) et Savai'i (Ile de Pola, dont Bernizet mesura le sommet), et les Samoa américaines dont l'île de Tutuila (Maouna) est la plus grande. Pago-Pago Harbour est situé au S-E de l'île. Lapérouse jeta l'ancre dans une baie située à la partie N-W de Maouna qu'il appela la baie du Massacre.

Après quatre-vingt-quatre jours de navigation, Il mouilla le 7 décembre dans une anse de l'île de Maouna. L'accueil fut initialement bon et permit d'échanger des vivres frais. *"Les femmes, dont quelques unes étaient très jolies, offraient avec leur fruits et leur poules, leurs faveurs à tous ceux qui avaient des rassades*[15] *à leur donner"*[16].

Le deuxième drame de l'expédition survint alors, le 10 décembre 1787. Avant le départ de l'île de Tutuila, le commandant de Langle voulut compléter la provision d'eau douce de L'Astrolabe. Accompagné de soixante personnes, iI se rendit au fond de la baie pour l'aiguade[17].

Au moment de quitter le rivage, une nuée de sauvages les lapidèrent *"avec une grêle de pierres"*, puis achevèrent les blessés à coups de massue. Fleuriot de Langle et douze hommes furent massacrés, dont l'astronome Lamanon, Boutin et vingt autres furent blessés, dont certains grièvement.



Maquette de La Boussole,
par Guy Rossignol.
Musée Lapérouse, Albi, 2011.

Après le drame de Tutuila, dans l'anse du Massacre, aux îles des Navigateurs, Lapérouse vint à reconsidérer les théories de Rousseau. Les sauvages n'étaient décidemment pas bons. Les philosophes *"font leurs livres au coin du feu et je voyage depuis trente cinq ans... l'homme presque sauvage et dans l'anarchie est un être plus méchant que les loups et les tigres"*. Cet homme *"qu'on nous peint si bon parce qu'il est très près de la nature"* est en fait *"barbare, méchant et fourbe"*.

Lapérouse écrivit ces lignes sous l'effet de la colère, l'accablement profond et la culpabilité de n'avoir pas su empêcher ce massacre. Son ami, son compagnon de route Paul-Antoine De Langle, était mort assassiné par les naturels des îles de l'océan Pacifique, comme le capitaine Cook, Marion-Dufresne, Schouten et tant d'autres aussi.

Le scorbut avait fait son apparition à bord, tuant *"le nommé David, cuisinier des officiers"*. Les blessés de Maouna nécessitaient des soins à terre pour plus d'efficacité. On pourrait également s'y rafraîchir pour lutter contre le scorbut, la peste des marins, et reconstruire les canots perdus.

Aussi, la perspective de l'atterrissage prochain en Nouvelle-Galles Méridionales apparaissait comme une délivrance, si bien que l'on hâta le départ.

En quittant la baie du Massacre, Lapérouse forma *"le plan de ne faire aucune relâche jusqu'à Botany Bay"*. On ne s'attarderait pas en route. L'expédition rangea l'île d'Oyolava, où les rafraîchissements furent complétés en mettant en panne *"par le travers du village le plus étendu"*. Puis la côte de l'île Paola fut suivie et plus tard furent aperçues les îles Coco et des Traîtres de Shouten[18].

Des vents de nord-nord-ouest, associés à un temps constamment mauvais, conduisirent les vaisseaux à l'île de Vavao de l'archipel des Amis.

A la Chine, Lapérouse s'était procuré le journal du pilote espagnol Maurelle, qui partit de Manille avec *"une commission pour l'Amérique"*. Il découvrit le groupe Vavao qu'il nomma *"islas de Majorca"* du nom du vice-roi de la Nouvelle-Espagne.

La Boussole et *L'Astrolabe* rangèrent ensuite les îles Latté, Kao, Toofoa, Hoonga-Hapaee et Hoonga Tonga, qui avaient été cartographiées par Cook lors de son troisième voyage. Les vaisseaux mirent en panne devant Tonga-Tabou, ce qui permit d'obtenir quelques vivres et d'évoquer le souvenir de Poulaho de Féenou[19], avec quelques jeunes insulaires montés à bord.

Le premier janvier 1788, l'expédition courut sur la Baie Botanique par une *"route qui n'eut encore été suivie par aucun navigateur... Le 13 nous eûmes connaissance de l'île de Norfolk"*.

---

15 Rassade : grains de verroterie colorée

16 Lapérouse : *Voyage autour du monde*

17 Aiguade : Voir note 24, article Bougainville lieu où se trouve l'eau douce que les embarcations vont chercher pour un navire ; se dit aussi pour l'eau elle-même.

18 Willem Schouten et Jacob Lemaire, navigateurs hollandais, furent les premiers en 1615, à franchir le passage de Drake. Large de 650 km, situé entre la Terre de Feu et l'Antarctique. Il ouvre la voie sur l'océan Pacifique représentant la moitié des surfaces maritimes du globe. Ils baptisèrent Cap Horn la pointe la plus sud du continent américain. Shouten fut lapidé par les naturels de l'île voisine de l'île Coco. On l'appela l'île des Traîtres.

19 L'Archipel des Tonga compte plus de 170 îles, réparties en trois groupes. Au sud Tongatapu dont la ville de Nuku'alofa est la capitale du royaume. A 160 Km au nord, le groupe central des Ha'Apoi. Plus au nord se situe le groupe Vavao, dont le Port Refuge est l'un des plus beaux du Pacifique.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

L'approche de *La Boussole* et de *L'Astrolabe* au large de la Baie Botanique (Botany Bay), à l'aube du 24 janvier 1788, inquiéta l'état-major anglais et les colons, prêts à se transporter à Port Jackson[20], site plus favorable au développement de la jeune colonie britannique.



Entrée de la "first fleet" dans Botany Bay en Australie
Dessin du lieutenant William Bradley

Mais le gouverneur Arthur Phillip, se souvenant de l'existence de l'expédition scientifique envoyée par la France dans les mers du Sud, identifia ces navires en approche battant pavillon français, comme étant ceux de Lapérouse. Cependant, la brume s'étant levée, l'accès de la baie aux frégates françaises leur fut interdit.

Il fallut attendre le 26 janvier pour embouquer l'entrée de la baie par vent arrière, entre le cap Banks et la pointe Solander[21], pour enfin y mouiller dans la deuxième anse à moins d'un mille de la côte. Le lieutenant King vint en courtoisie sur *La Boussole* et fut reçu par le capitaine Clonard.

Cette visite apaisa les craintes des Anglais qui, par prudence restèrent sur leurs gardes.

Certains officiers des deux flottes échangèrent et se lièrent d'amitié. Le gouverneur Phillip savait l'admiration portée par Lapérouse au capitaine Cook. Il avait eu connaissance de son comportement humain envers les Anglais, lors de sa campagne de la baie d'Hudson en 1782, et du soin qu'il avait pris à l'entretien de la tombe du capitaine Clerke[23] au Kamtchatka.

Tous deux hommes d'honneur, ils éprouvaient une confiance réciproque, sans ostentation. C'est ainsi que Lapérouse lui confia le manuscrit de sa relation de voyage et les dépêches destinées à Fleurieu, à Castries et au roi de France, mais aussi les courriers destinés aux familles.

Sans ce geste, aucun écrit n'aurait survécu, après ceux transportés en France par Barthélemy de Lesseps, débarqué à dessein à Petropavlovsk en septembre 1787.

Durant ces échanges emprunts de courtoisie et de plaisir entre Français et Anglais, la pénurie alimentaire vint à s'aggraver pour les deux communautés, à Botany Bay et à Port Jackson. Les médecins de l'expédition avaient compté sur la collecte de végétaux et de plantes antiscorbutiques, mais elles firent cruellement défaut. Les graines semées par les jardiniers ne parvinrent pas à produire de légumes, tant le sol était aride.

La mort du père Receveur, le 17 février, ne fut probablement pas liée aux suites de la blessure qu'il reçut à l'oeil à Tutuila, mais plutôt de celle qu'il eut d'un aborigène à proximité du camp.

Il fut inhumé à la Baie Botanique et Lapérouse fit ériger un cénotaphe. Détruit par les aborigènes, il fut reconstruit par Phillip.

Un groupe de déportés anglais, trompant la vigilance de leurs gardiens, s'évada, espérant embarquer sur les vaisseaux français pour revenir en Europe. Lapérouse, afin d'éviter des tensions avec le Commodore Phillip, eut une attitude inflexible. Les bagnards (convicts) évadés furent tous arrêtés et retournés à leurs gardes-chiourme.

Cependant, John White[24], chirurgien général de la colonie, rapporte qu'avec la complicité de marins français, Ann Smith[25] et son séducteur Pierre Paris, réussirent à se cacher à bord de *La Boussole*, qu'ils savaient prête à lever l'ancre.

Lapérouse n'eut pas connaissance de ce fait, qui était résolument contraire à ses ordres.

Pierre Paris, appelé Peter par les Anglais, avait été arrêté à Exeter en Angleterre dans le Devon, au nord-est du port de Plymouth. Il était le seul convict de nationalité française qui fut transporté par la *first fleet*.

La construction de deux chaloupes, remplaçant celles perdues lors du massacre de Tutuila étant terminée, les deux frégates levèrent l'ancre le 10 mars 1788. A bord de *La Boussole* se dissimulaient dans la cale, sous l'entrepont, deux condamnés à la déportation par les tribunaux de sa majesté Georges III. Lapérouse quitta la Nouvelle-Hollande, avec deux bagnards passagers clandestins.

Conformément à ses instructions, il fit voile vers les îles des Amis. Il devait ensuite reconnaître la partie méridionale et la

[20] Poulaho de Féenou est le chef rencontré par Cook en 1777.

[21] Huit jours avant l'arrivée de Lapérouse, une flotte de onze navires anglais commandée par Phillip avait débarqué à Botany Bay, après huit mois de mer, 717 convicts dont 188 femmes, 191 marins et 18 officiers. Phillip explora la baie voisine, découverte et nommée Port Jackson par Cook. Phillip la qualifia de "plus beau port du monde". Le transfert de la colonie dans une anse sud de Port Jackson devait commencer le jour de l'arrivée de Lapérouse. Les constructions faites sur cette anse baptisée Sydney Cove en l'honneur d'un secrétaire d'état, fonda la ville de Sydney.

[22] Sir Joseph Banks, naturaliste anglais, demande à être embarqué lors du premier voyage de Cook. Pour obtenir satisfaction il finança personnellement le recrutement d'un secrétaire, de deux dessinateurs et d'un médecin suédois, le docteur Daniel Carlson Solander.

[23] Charles Clerke participa aux trois voyages de Cook. Après l'assassinat de Cook à Hawaï, il prit le commandement du navire amiral, la Resolution. Comme Kermadec, il mourut au Kamchatka de phtisie.

[24] John White était aussi naturaliste. En 1787 à Plymouth, Il embarqua sur la *Charlotte* de la first fleet. A Port Jackson il étudia la pharmacologie des plantes de la région. Il fut le premier à extraire l'huile d'eucalyptus et planifia la construction d'un "hôpital" à Sydney Cove. Journal of a voyage to New South Wales. 1790. A.H. Chisholm Ed.

[25] Ann Smith avait été condamnée à sept ans de déportation pour un vol de jupon. Les tribunaux anglais infligeaient la même peine pour le vol d'un savon ou d'une miche de pain. Ces délits relèvent aujourd'hui du tribunal de simple police, avec pour condamnation une simple amende.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

côte occidentale de la Nouvelle-Calédonie, parfaire la connaissance des Nouvelles-Hébrides, des Santa Cruz, de la côte sud des Terres des Arsacides de Surville[26], de la Louisiade de Bougainville, puis gagner la mer de Corail, explorer le golfe de Papouasie et confirmer l'existence d'un détroit entre la Nouvelle-Hollande et la Nouvelle-Guinée, permettant de gagner l'océan Indien, sans passer par les Moluques et enfin explorer le golfe de Carpentarie, la côte occidentale et méridionale de la Nouvelle-Hollande[27].

Lapérouse pensait pouvoir relâcher à la mi-décembre à l'île de France, île où il avait connu sa femme Eléonore Broudou. Mais l'expédition disparut à jamais, car elle naufragea à Vanikoro, l'île du malheur, au sud des Santa Cruz.



Ile de Vanikoro (archipel des Santa Cruz, Iles Salomon)
Maquette réalisée par Guy Rossignol.
Musée Lapérouse, Albi.

Faute de relations de voyage disponibles, on ne sait rien du devenir des passagers clandestins. Quel fut leur destin à bord jusqu'aux îles des Amis ? Furent-ils découverts, et Peter Paris débarqué auprès de la Reine Tiné à Namouka sur l'île Tonga-Tabou où les navires relâchèrent une dizaine de jours ?

Ann Smith a-elle devancé Louise Girardin de cinq ans en foulant le sol de la Nouvelle-Calédonie, à l'île des Pins, ou sur quelque plage de la côte ouest ? Toujours est-il qu'elle se trouvait à bord de *La Boussole*, cette nuit terrible de cyclone qui fracassa le navire dans une faille des récifs frangeants de Vanikoro.

Au mois d'avril 1986, une expédition franco-australienne de recherche archéologique sous-marine mouilla à Vanikoro, face à la rivière Lawrence, pour faire progresser l'inventaire des vestiges de l'expédition Lapérouse.

Dans la faille contenant les restes de *La Boussole*, des ossements humains furent découverts. Les Australiens voulurent garder ces reliques humaines afin de les faire étudier à Sydney. Les Français, pour la majorité membres de l'Association Salomon[28], sûrs de leur bon droit, prétendirent que les os de marins français étaient propriété de la France.

Une querelle s'installa et donna l'avantage aux "Gaulois", grâce à la détermination de Riquet Goarant[29]. Les pièces osseuses passèrent alors du navire de pavillon australien, sous pavillon français.

Mais c'était sans compter sur l'esprit de partage des nouveaux Gallois du sud, qui avaient distrait quelques os à l'insu des Français.

Surprise ! L'analyse anthropologique du discret détournement osseux commis par les Australiens révéla le sexe de son propriétaire : c'était une femme.

Ainsi Ann Smith, convict de nationalité anglaise, passagère clandestine de *La Boussole,* périt avec les marins français de l'expédition, calée sous l'entrepont, entre des futailles, des ancres et des chaînes. Peut- être en fut-il de même pour Pierre Paris, qu'il conviendrait alors d'ajouter, ainsi qu'Ann Smith, à la liste des naufragés de Vanikoro.

Remerciements au Musée Lapérouse d'Albi pour les illustrations

Site de l'Association Lapérouse-Albi, qui gère le musée :
http://www.laperouse-france.fr/

Site dédié aux marins (en majorité bretons) de l'expédition Lapérouse, hébergé par le site du Centre Généalogique du Finistère :
http://www.cgf.asso.fr/users/cgfadmin/sites_cgf/laperouse/

26 Leur relevé resta longtemps imprécis, mais leur description correspond aux îles Salomon.

27 Le détroit de Tores fut découvert par le navigateur Portugais Louis Vaes de Torrès en 1605, mais le Portugal garda le secret. En 1767, le géographe écossais Alexander Dalrymple découvrit le rapport de Torrès à Manille. Ce rapport resté confidentiel, fut donné à Banks qui l'emporta sur l'Endeavour. Cook en prit connaissance. Il l'embouqua le 23 août 1770, lors de son 1er voyage et le décrivit. Mais la publication complète du manuscrit original de son 1er voyage, date de 1893. Si bien que Lapérouse en connaissait l'existence, mais il ne disposait pas de relevés précis. Le Golfe de Carpentarie fut exploré en 1623 par le navigateur hollandais Jan Carstenszoon. Il le nomma Carpentarie en l'honneur de Pieter de Carpentier, gouverneur des Indes Néerlandaises.

28 L'association Salomon fut crée à Nouméa par Alain Conan en 1981. Elle oeuvre depuis 30 ans à la connaissance des conditions du naufrage de l'expédition Lapérouse et du devenir des marins rescapés. Le livre "Le mystère Lapérouse" publié par L'association Salomon en 2008, résume ses travaux de recherches bibliographiques et ses huit campagnes de fouilles faites à Vanikoro.

29 Riquet Goarant, formateur des premiers moniteurs de plongée sous marine de la FFESSM, il était compagnon de la *Calypso* de Cousteau. A Nouméa il fut cofondateur de l'Association Salomon et participa activement aux huit campagnes de fouilles à Vanikoro. Il était membre fondateur du Musée d'Histoire Maritime de la Nouvelle-Calédonie.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

La poudre est faite pour exploser (3è partie) : les sanctions

par Jean-Paul CHEVILLOTTE, CGF n° 5496

Il faut attendre l'explosion de *La Liberté* le 25 septembre 1911 et, surtout, la déclaration de M. Maissin pour que toutes ces informations soient publiées. Aussitôt, les langues se délient.

Le service des Poudres et Salpêtres devient la cible principale

M. Clémentel[1], qui fut rapporteur du budget de la guerre en 1908, parle d'une fabrication douteuse et cite quelques chiffres pour mettre en cause la qualité de la production de la poudrerie du Pont-de-Buis :

	Taille du lot incriminé	*Quantités refusées*
1906	100 000 kilos	33 480 kilos
1907	95 000 kilos	65 230 kilos
1908	120 000 kilos	68 235 kilos
	100 000 kilos	54 700 kilos

Le rapporteur du budget de la Marine, M. Painlevé, dénonce le peu de transparence des dates de fabrication portées sur les caisses de poudres.

Effectivement, les poudres remalaxées sont parfois extrêmement anciennes. Seule la date du remalaxage et la mention RM sont inscrites sur les lots ainsi formés. Par exemple, certains lots de *La Liberté* portant la date 1908 étaient constitués en réalité de poudres remontant à 1890 ou 1891 et remalaxées en 1908.

Le directeur de l'usine de Traon-Elorn intervient dans le débat portant sur le "Made in France" lorsque la qualité des fabrications françaises est mise en cause :

Landerneau. Comme blanchisseur de coton en bourre et fabricant d'ouates à pansements et de cotons pour poudres, je proteste au nom de la corporation du centre contre les affirmations de M. Maissin disant que les procédés allemands sont supérieurs et plus économiques que les procédés français.

Cette appréciation émane d'une personnalité sachant peut-être fabriquer du fulmi-coton, mais ignorant tout de la grande industrie du blanchiment et de ses procédés. Je tiens à votre disposition des preuves indiscutables de l'infériorité des procédés allemands, qui ne donnent que des produits inférieurs." Dumons, ingénieur des arts et manufactures".

De plus, une production française est indispensable en matière de défense nationale. Par exemple, le fournisseur le plus important de diphénylamine employée par les poudreries françaises est allemand. Une sorte de trust s'est formé en Allemagne pour la livraison de ce produit à notre pays. Qu'une guerre survienne avec l'Allemagne et, du jour au lendemain, la France se trouve dans l'impossibilité de s'approvisionner.

Une nouvelle enquête

Le scandale gagne encore en ampleur. Les journaux révèlent de jour en jour la carrière de MM. Louppe et Maissin, leurs intérêts économiques, les "ménages"[2] qu'ils réalisent, les accusations qu'ils se lancent, etc.

Nous sommes donc à la fin du mois d'octobre 1911, quelques jours après les déclarations tonitruantes de M. Maissin. Le ministre de la Guerre le reçoit brièvement, le 28 octobre, en présence du général Gaudin, qui vient d'être nommé directeur du service des Poudres et Salpêtres, du contrôleur général Chapelle et de l'inspecteur général des poudres Hagron.

Ces trois hauts fonctionnaires sont bien connus : le général a déposé devant la commission d'enquête créée à la suite de l'explosion du *Iéna*, l'inspecteur général et le contrôleur général étaient en charge des enquêtes diligentées à la suite des dénonciations de M. Maissin en 1907 et 1908. Le ministre les charge de faire la lumière sur les déclarations de M. Maissin.

MM. Maissin et Louppe sont convoqués à Paris devant cette nouvelle commission. Pour échapper aux journalistes chacun use de méthodes de conspirateurs[3]: *"Tandis que M. Maissin s'était fait raser la barbe pour dépister les interviewers, M. Louppe n'a pas pris la même précaution. Tout simplement il se contenta de déclarer aux journalistes qui l'attendaient sur le quai de la gare qu'ils se trompaient et qu'il y avait erreur de personne."*

M. Maissin[4] explique que, sous l'administration de son prédécesseur, on se livrait, dans la poudrerie de Pont-de-Buis, aux pratiques les plus coupables et les plus dangereuses en ce qui concerne la livraison des lots de poudres. L'usage était de *radouber,* c'est-à-dire de rajeunir par un procédé chimique, les poudres vieilles ou défectueuses et de les livrer ensuite comme poudres neuves en donnant, pour date de leur fabrication, celle de leur radoubage.

M. Louppe se défend en soutenant qu'il s'est toujours conformé aux règlements en ce qui concerne les procédés de fabrication. Puis, d'accusé, il devient vite accusateur[5] : *"Moi aussi, j'ai mon dossier. Il est là dans ce coffre-fort, et j'ai des pièces probantes, dangereuses, car tel qui se plaît à douter des autres n'est pas par lui-même hors de soupçon. S'il le faut, si on m'attaque, ce petit dossier, longuement établi, verra le jour.* [...] *J'ai été menacé dans ma maison, et tout cela je le devais à M. Maissin. J'étais épié, surveillé, traqué dans mes moindres gestes."*

Des amis politiques de M. Louppe allument aussi des contre-feux[6] : *"N'est-ce pas le même Maissin qui, vers 1879,*

[1] *Journal des débats politiques et littéraires*, 29 octobre 1911
[2] Terme couramment utilisé pour désigner les travaux rémunérés effectués par les fonctionnaires en dehors de leur administration.
[3] *Ouest Eclair*, 31 octobre 1911
[4] *Le Figaro*, 26 octobre 1911
[5] *Le Figaro*, 27 octobre 1911
[6] *Ouest-Eclair*, 1er novembre 1911

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

[...] *eut des difficultés avec l'artillerie, celle-ci ne voulant pas recevoir, pour cause de malfaçon, les lots de poudre noire qui lui étaient livrés au Pont-de-Buis ? Est-ce que ce serait un autre Maissin qui, à la suite de ces faits, fut enlevé du Pont-de-Buis et envoyé en disgrâce à Sevran-Livry, et fut, de plus, reculé du numéro qu'il portait dans sa promotion, au numéro 6, c'est-à-dire à la queue ?"*

Parmi les lots ainsi fabriqués, [...] *n'y en eut-il pas entre autres, en 1908 un lot B M 13-1-8, qui fut soumis par M. Maissin à la réception et livré à la commission bien que l'épreuve de résistance et trois contre-épreuves exécutées sur ce lot aient donné des résultats inférieurs aux minima fixés par les conditions de réception ?"*

Dans son rapport adressé à la commission parlementaire d'enquête, n'a-t-il pas (M. Maissin) attribué la catastrophe spécialement au coton-poudre, et à un lot de poudre, bien spécifié par lui, le lot B M 7, A M 4, 02, P B ? Or ce lot n'a JAMAIS ÉTÉ A BORD DE L'IENA."

Quelques jours plus tard, la presse se fait l'écho d'une nouvelle contre-attaque contre M. Maissin[7] : *"Une usine de kaolin fut créée à Landerneau par M. Coste, celui-là même qui a fondé une fabrique de produits chimiques, à Saint-Marc, près de Brest.*

M. Maissin fut le grand manitou dans l'organisation de cette usine. Fut-il insuffisamment récompensé, je ne sais, toujours est-il qu'il se mit à manifester la plus mauvaise volonté à l'égard de M. Coste, par exemple pour les réceptions des [produits issus] de son usine de fabrication située au Vieux-Saint-Marc et fonctionnant commercialement sous la raison sociale "Produits chimiques de l'Ouest". Il lui prodigua toutes sortes de tracasseries pour l'admission de ses produits.

Cela dura quelque temps... jusqu'au moment où un parent de M. Coste, pensant que celui-ci allait mourir de chagrin, alla trouver M. Maissin à son domicile particulier.

Il eut avec lui une entrevue qui dura quelques heures et dont la conséquence fut que, peu de temps après, un dîner rassemblait les divers éléments constituant la société et à la fin du diner, au moment où M. Maissin allait se lever de table et partir, un garçon courut après lui disant qu'il avait oublié un pli sous son assiette. M. Maissin s'en empara aussitôt ; il contenait la forte somme, je puis préciser, 10 000 francs. A partir de ce moment, la paix fut complète entre M. Maissin et le directeur de l'usine en question et les vexations cessèrent.

Ce fait le mit en appétit, car la façon de procéder était bonne et les tentatives se renouvelèrent près de certains autres fournisseurs de la poudrerie, mais tous ne marchèrent pas aussi facilement, et il leur survint, par la suite, des tracasseries identiques à celles dont M. Coste avait eu tant de mal à se débarrasser. Ces faits furent d'ailleurs portés à la connaissance du ministère de la guerre depuis 1903, et c'est ce qui explique la disgrâce momentanée de M. Maissin et sa nomination à une petite usine de Lille."

Toujours dans le même sens, un ami de M. Louppe aurait relevé dans le dossier d'enquête de M. Chapelle les notes suivantes à propos de M. Maissin[8]:

1° En 1898 M. Maissin se serait servi d'un de ses fournisseurs pour demander le grade d'officier de la Légion d'honneur; il n'était alors que chevalier et remarquait avec dépit, je cite ses paroles, que "trois de ses camarades l'avaient devancé dans la voie des honneurs".

2° En 1901, il demanda à un de ses fournisseurs de lui amener un député radical-socialiste de la région dont il avait besoin pour une campagne électorale. Ce député sollicité par ce fournisseur en question demanda d'abord la somme de 1500 francs et la reçut. J'en ai vu le reçu.

3° Lorsque se fonda l'usine de Traon-Elorn M. Maissin n'y fut pas tout d'abord hostile ; il savait que le capital était de 1 200 000 francs et se présenta aux principaux membres de la société et leur dit qu'il se faisait fort de leur servir d'ingénieur conseil ; il s'abriterait derrière la personnalité d'un jeune chimiste travaillant chez lui et dirigerait tout par son entremise ; il leur dit qu'il construirait l'usine pour 800 000 francs et qu'il accepterait le reste des actions comme indemnité.

4° M. Maissin a à plusieurs reprises envoyé des lettres à quelques-uns de ses fournisseurs que, parait-il, il terrorisait, et s'est fait délivrer des certificats de capacité de loyauté qui devaient lui servir dans ses campagnes électorales ou encore auprès des administrations supérieures."

Et pour conclure, quelques jours plus tard[9]: "*Louppistes et Maisseniens. La querelle est digne d'Homère ; ces deux personnages, organisateurs du désordre, ont ici et là-bas, leurs travailleurs à eux, leurs marchands, leurs chefs, leur sûreté, pour tout dire leur clientèle."*

M. Maissin, pour se défendre, demande la publication[10] des certificats suivants, datés de 1906 :

1) "Landerneau, le 7 novembre 1906.

"Monsieur Maissin, directeur des Poudres,

Je suis heureux de pouvoir certifier et affirmer que depuis la constitution définitive de la Société anonyme de Cellulose-coton pour poudres blanches de guerre et celluloïd, vous n'avez eu avec la Société que des rapports de directeur de poudrerie à fournisseur.

Que jamais il n'a été question de vous confier dans cette société une fonction quelconque, rétribuée ou non, et que par conséquent, la caisse de la Société n'a eu à vous verser aucune somme à quelque titre que ce soit.

J'affirme ce que dessus que je ne peux ignorer, ayant toujours eu les livres de la société à ma disposition et faisant partie du conseil d'administration depuis son début.

Il est vrai cependant qu'au moment où M. Simonet cherchait les fonds nécessaires pour constituer la dite Société, il m'a dit, et l'a dit à d'autres personnes, que vous entriez dans la nouvelle société avec les fonctions rétribuées d'ingénieur conseil. Mais après la visite qui vous fut faite par MM. Carof et Fortin, il fut connu de tous les intéressés que vous restiez étranger à la constitution et au fonctionnement futur de la société.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, etc.

Signé : Julien Chevillotte."

2) "Je soussigné, Soubigou Auguste, président du conseil d'administration de la société Cellulose-coton, certifie avoir pris connaissance de la déclaration ci-contre faite par M. Chevillotte, en approuve les termes et le fond, et affirme, avec M. Chevillotte, que M. Maissin n'a jamais appartenu à la société

---

7 *Ouest-Eclair*, 3 novembre 1911

8 idem

9 *Ouest Eclair*, 7 novembre 1911

10 *Ouest Eclair*, 11 novembre 1911

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

à un titre quelconque et n'a, par conséquent, jamais reçu d'elle aucune somme d'argent.

Plouneventer, le 7 novembre 1906.

Signé Soubigou."

3) *"Je, soussigné, Jules Legrand, négociant et maire de la ville de Landerneau, certifie que l'accusation portée contre M. Maissain d'avoir reçu de moi une somme de 10 000 francs est une affreuse calomnie. M. Maissin, pour qui j'ai une grande sympathie, n'a jamais reçu de moi aucune somme d'argent.*

Je suis prêt à en donner l'assurance de vive voix à M. le ministre de la guerre s'il veut bien me convoquer à ce sujet.

Fait à Landerneau le 7 novembre 1906.

Signé Legrand."

Et le lendemain, l'usine de Traon-Elorn réagit pour ne pas être prise dans la tourmente[11] :

"Nous opposons à ce roman, en ce qui nous concerne, le plus formel démenti. Jamais l'usine de Traon-Elorn n'a été protégée par aucun directeur de poudrerie, pas plus par M. Louppe que par M. Maissin, qui lui ont toujours et en toutes circonstances appliqué les règlements et les exigences du cahier des charges avec une rigueur excessive.

"Représenter l'usine de Traon-Elorn comme ayant bénéficié d'une indulgence quelconque pour la réception de ses cotons, c'est la représenter nettement comme complice dans un acte ou une série d'actes qui seraient criminels s'ils s'étaient produits.

"Si besoin était, je mettrais à votre disposition les preuves de la rigueur avec laquelle les règlements ont toujours été appliqués à nos fournitures. [...]

"Veuillez agréer, etc.

"Société Anonyme de Blanchiment de Landerneau,

"Le directeur général : L. Dumons."

Enfin, le 5 novembre 1911, le général Gaudin remet son rapport[12], qui ne sera publié au Journal Officiel que le 15 novembre 1911, et encore sous la pression des parlementaires. Sa lecture in extenso permet d'illustrer les lourdeurs administratives de l'époque :

A la suite de l'incident soulevé au Conseil général du Finistère, dans la séance du 21 octobre dernier, par M. Maissin, ingénieur en chef de 1ère classe, directeur de la poudrerie du Pont-de-Buis et conseiller général, concernant les causes de l'accident de l'Iéna et de la Liberté, vous m'avez prescrit de procéder à une enquête à l'effet de rechercher si les accusations formulées par M. Maissin étaient fondées.

Vous avez mis à ma disposition pour cette enquête M. le contrôleur général de 1ère classe Chapelle, qui avait déjà procédé en 1909 à une enquête sur la plupart des accusations et critiques formulées par M. Maissin et M. l'inspecteur général de 2ème classe du service des poudres et salpêtres Hagron.

J'ai l'honneur de vous adresser le résultat de mes investigations.

Tout d'abord, je crois devoir signaler que, nommé par décret du 17 octobre directeur du service des poudres et salpêtres, je n'ai pris effectivement possession de ce poste que le 24 octobre, et je n'ai eu, par suite, qu'un petit nombre de jours pour procéder à mon enquête et compulser de nombreux et volumineux dossiers dont quelques-uns n'ont été retrouvés que tardivement.

Les critiques et accusations formulées par M. Maissin sont contenues dans une série de documents, dont le plus ancien est daté du 20 mars 1907 ; leur énumération ainsi que l'indication des questions qui y sont traitées sont données ci-après:

Lettre du 20 mars 1907 - Critique de l'emploi du trempage à l'eau chaude à de hautes températures.

Lettre du 25 juin 1907 – Réponses de M. Maissin à un questionnaire qui lui avait été adressé par la commission d'enquête de l'Iéna (Chambre des députés).

M. Maissin avait omis d'adresser une copie de ce document à l'administration de la guerre, et c'est seulement en 1909 que, au cours de son enquête, M. le contrôleur général Chapelle a été amené à en avoir connaissance et en a pris une copie qu'il a remise à la 6ème direction.

Lettre du 25 août 1908, concernant l'inflammation spontanée, après huit heures cinquante de chauffage, d'échantillons de coton-poudre provenant du Moulin-Blanc.

Lettre du 31 août 1908, concernant les variations de stabilité des cotons-poudres du Moulin-Blanc.

Lettre du 23 septembre 1908 sur l'instabilité des cotons-poudres du Moulin-Blanc.

Lettre du 12 novembre 1908, concernant les commandes de poudres BM.

Lettre du 13 novembre 1908 au sujet de l'inflammation de coton-poudre après huit heures cinquante de chauffage.

Lettre du 17 février 1909, portant envoi d'un rapport qui lui avait été demandé par le ministre à la date du 6 décembre, et dans lequel, suivant l'invitation qu'il en avait reçue, il a précisé ses critiques et ses accusations.

Pas plus dans ce dernier rapport que dans aucun des autres documents, M. Maissin n'a signalé le lot BM.13. AM 8-2-06-PB, auquel a été attribuée l'explosion de la Liberté.

Lorsque je l'ai interrogé à ce sujet, il a, du reste, reconnu qu'en effet il n'avait pas désigné explicitement ce lot, ajoutant toutefois que les critiques et accusations formulées par lui à l'égard de la fabrication des poudres du Pont-de-Buis avant son arrivée dans cet établissement s'appliquaient ipso facto à ce lot.

Les critiques et accusations de M. Maissin peuvent être classées sous les trois rubriques suivantes

I - Procédés répréhensibles ou même frauduleux suivis par M. Louppe :

a) D'une part dans la fabrication des poudres du Pont-de-Buis ;

b) Puis dans la fabrication des cotons-poudres, lorsque ce même ingénieur prit la succession de M. Maissin au Moulin-Blanc.

II - procédés irréguliers et même frauduleux mis en pratique par M. Louppe pour faire recevoir des lots de poudres ne satisfaisant pas aux conditions de réception.

II - Procédés de fabrication défectueux admis par le service des poudres. Insuffisance des conditions de réception.

---

11 *Ouest Eclair*, 12 novembre 1911

12 *Journal des débats politiques et littéraires*, 15 novembre 1911, *Ouest-Eclair* du même jour

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

I - Procédés répréhensibles ou même frauduleux suivis par M. Louppe

A – Procédés de fabrication reprochés à M. Louppe.

Parmi les procédés de fabrication reprochés à M. Louppe, M. Maissin place en première ligne le trempage à chaud à haute température. Cette question a fait l'objet de sa lettre du 20 mars 1907. Dans cette lettre, il critique à la fois et la température (90°) à laquelle les poudres auraient été soumises et la durée des trempages.

Il convient de remarquer que l'instruction du 7 octobre 1897, qui axait les conditions de fabrication des poudres AM dont il est question, ne limitait pas l'initiative des directeurs.

Cette instruction indique en effet, page 14, avant-dernier paragraphe, ce qui suit : la fabrication des poudres à l'alcool amylique est conduite comme celle des poudres ordinaires, mais il y a lieu de prévoir une légère réduction de l'épaisseur moyenne des bandes, ainsi qu'une augmentation de la durée du séchage et un usage plus important et plus étendu des trempages.

Il eût été certainement utile dans ladite instruction d'appeler l'attention des directeurs des poudreries sur les inconvénients et dangers que peut présenter le trempage à chaud, d'autant plus qu'en 1897 le service de l'artillerie de terre avait, par son représentant à la commission mixte de fabrication, réclamé l'interdiction du trempage à chaud pour les poudres de l'artillerie de terre.

Quoi qu'il en soit, le service des poudres, dans sa lettre du 4 avril 1907, en réponse aux critiques de M. Maissin, a appelé son attention sur deux dépêches du 18 janvier et du 29 mars 1905, relatives aux précautions à prendre en vue d'écarter les dangers que peut présenter, pour la stabilité des poudres, la pratique du trempage à des températures élevées.

Ces dépêches paraissent avoir été ignorées de M. Maissin et elles semblent l'être encore. Il considère, en effet, comme criminel, de la part de M. Louppe d'avoir trempé les poudres à des températures supérieures à 80°. Or, ces deux dépêches du 18 janvier et du 29 mars 1906 autorisent l'emploi des trempages à 90° pour les poudres AM, et toutes les poudreries, y compris celle du Pont-de-Buis, avant et après l'arrivée de M. Maissin dans cet établissement, ont livré des poudres trempées à 90°. M. Maissin en a même livré jusqu'en 1909.

Dans sa lettre du 20 mars, M. Maissin a proposé de substituer les trempages à froid aux trempages à chaud ; or, il n'est pas démontré que ces trempages ne puissent être également dangereux dans certaines conditions, en raison du temps considérable pondant lequel les poudres doivent rester dans l'eau.

M. Maissin ne voit encore aujourd'hui dans les trempages à chaud que la question de température à laquelle la poudre est portée. Il ne semble pas que cette manière de voir soit exacte.

Sans entrer dans une discussion qui allongerait inutilement ce rapport, je me bornerai à faire observer qu'à l'étranger on fabrique certaines poudres du type B, en les soumettant à l'ébullition dans l'eau ; mais cette opération s'exécute avec certaines précautions indispensables.

Il ne semble pas que, dans ces conditions, on puisse retenir l'accusation formulée par M. Maissin contre M. Louppe, ce dernier ne paraissant qu'avoir usé des latitudes que le règlement lui donnait.

Dans son rapport du 17 février 1909, M. Maissin signale que le lot dit de l'Iéna BM. 7. AM 2-9-99-PB contenait certaines quantités de poudres qui n'ont satisfait aux conditions de stabilité que grâce à un trempage dans l'alcool pur ou amylique. Il considère cette opération comme une fraude.

La seule question que j'examinerai pour le moment est celle de savoir si cette opération était autorisée. Il n'est pas douteux que l'instruction de 1897 la prévoyait, et ce n'est pas seulement au Pont-de-Buis, mais encore dans d'autres poudreries, qu'elle a été pratiquée.

Dans le même document, M. Maissin dénonce l'introduction dans le lot de l'Iéna d'une quantité de 400 kilos environ de poudre provenant du lot BM. 7 AM. 2.-1-99-PB refusé pour défaut de stabilité, sans que cette poudre n'ait subi aucune nouvelle opération.

M. Louppe, invité à s'expliquer à cet égard, a fait observer que le lot n° 1 dont il s'agit avait satisfait à l'épreuve de résistance minimum, ce qui est exact, et que, ayant eu soin de prélever ces 400 kilos sur les portions du lot n° 1, qui avaient donné à l'épreuve de stabilité les meilleurs résultats, il ne voyait dans cette opération aucun sujet de critique.

En me plaçant strictement au point de vue des règlements en vigueur à cette époque, je ne puis que partager cette opinion.

B. Critiques concernant la fabrication des cotons-poudres au Moulin-Blanc à partir de 1907

Dans sa lettre du 25 août 1908, M. Maissin a formulé, au sujet de la fabrication du coton-poudre au Moulin-BIanc, certaines critiques reproduites dans son rapport du 17 février 1909.

Les critiques sont en partie fondées, et M. l'inspecteur général Hagron, qui avait été chargé de faire une enquête à ce sujet, a, dans son rapport du 26 septembre 1908, fait observer que le Moulin-Blanc avait entrepris avec trop de précipitation le trempage en turbines.

Par dépêche ministérielle en date du 21 octobre 1903, des reproches ont été adressés à M. Louppe à ce sujet.

Il y a lieu d'observer toutefois que les lots de coton-poudre fournis par le Moulin-Blanc et visés par M. Maissin ont satisfait aux épreuves de réception.

Dans le rapport du 17 février 1909, M. Maissin a accusé M. Louppe d'avoir fabriqué exprès des lots de coton-poudre à solubilité extrêmement faible pour les mélanger à d'autres lots ne remplissant pas les conditions de réception.

L'enquête minutieuse à laquelle s'est livré M. le contrôleur général Chapelle a permis de constater que les assertions de M. Maissin n'étaient que des hypothèses et que les lots de cotons-poudres trop solubles ont été répartis dans des lots ne présentant rien d'anormal, ni comme taux soluble, ni comme taux d'azote.

Dans le même rapport, M. Maissin critique les procédés du Moulin-BIanc pour la fabrication du coton-poudre en turbines. Toute son argumentation est basée sur une relation étroite qui, d'après lui, existerait entre le taux d'azote et la solubilité des cotons-poudres.

Cette relation n'est généralement pas admise et M. Maissin ne l'a d'ailleurs pas démontrée.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

II – Procédés frauduleux qui auraient été suivis par M. Louppe pour faire recevoir des lots de poudres ne satisfaisant pas aux conditions de réception

Dans son rapport du 17 février 1909, M. Maissin a accusé M. Louppe d'avoir, étant directeur du Pont-de-Buis, employé, dans le but de faire recevoir ses poudres, un système continu de fraudes et de supercheries consistant à présenter à la réception des échantillons différents des poudres qu'ils étaient censés représenter.

Il a été reconnu, après enquête, que M. Louppe a eu le tort de présenter en recette[13] des lots qui n'étaient pas complètement encaissés ni même entièrement formés, de ne pas avoir suffisamment surveillé le chef emballeur qui a pu donner, comme caisses d'échantillons, des caisses sur lesquelles la poudrerie avait prélevé la poudre pour ses tirs d'essais.

Il a été constaté, d'autre part, que les officiers chargés du prélèvement des échantillons ont pendant de nombreuses années, commis la grave négligence de laisser à la poudrerie du Pont-de-Buis, du temps de M. Louppe, la pince qui leur servait à plomber les caisses d'échantillons, et de ne pas avoir fait coller devant eux les étiquettes qui devaient être apposées sur les caisses du lot après avoir reçu l'empreinte du timbre humide.

M. Maissin a en outre accusé M. Louppe de "fraudes et supercheries".

L'enquête, très serrée, faite à ce sujet n'a pas permis d'établir la réalité de ces accusations. Mais, au cours de celle à laquelle il a été procédé en 1909, M. le contrôleur général Chapelle a pu établir que pour le lot dit de l'Iéna, BM.7.AM.2.9-99-PB 14, la poudre livrée n'était pas identique à l'échantillon ayant servi aux épreuves de recette.
Le lot dont il s'agit devait comprendre :

Mélanges n°	*Quantités en kg*
37	14 300
35	1 000
38	4 300
39	2 000
Total	**21 600**

Au moment où les échantillons ont été envoyés pour les épreuves de recette, le lot n'était pas encore constitué. 500 kilos seulement avaient été faits sur les bases ci-dessus indiquées et ont servi aux prélèvements des échantillons.

Le lot réellement envoyé à la marine comprenait :

Mélanges n°	*Quantités en kg*
37	12 776
35	2 626
38	4 380
39	2 040
Total	**21 822**

M. Louppe, interrogé à ce sujet, n'a pu donner aucune explication précise à ce sujet.

III – Critiques générales formulées par M. Maissin sur les procédés de fabrication

J'ai maintenant à parler des critiques générales faites par M. Maissin sur les procédés de fabrication des cotons-poudres et des poudres et sur la valeur des épreuves faites actuellement pour constater la stabilité de ces produits.

Je suis d'accord avec cet ingénieur en chef sur la plupart des questions qu'il a soulevées à cet égard :

***a)** Nécessité de n'employer à la fabrication que des matières premières aussi pures que possibles coton, alcool, éther, acide, etc.*

***b)** Influence de la stabilité propre du coton-poudre sur la stabilité des poudres B qu'il sert à fabriquer.*

Depuis de nombreuses années le service de l'artillerie a soutenu que la condition pour obtenir une poudre B était de n'employer à sa fabrication que du coton-poudre stable.

***c)** La nécessité d'adopter pour les épreuves de stabilité des cotons-poudres et des poudres B des procédés donnant des résultats plus certains que ceux en usage.*

Dès 1899, le service de l'artillerie signalait à la commission mixte de fabrication que, dans des essais récents, il avait été constaté qu'on pouvait, sans troubler d'une façon sensible les résultats des épreuves, ajouter à un échantillon bien conservé 10 % de poudre en mauvais état.

Le service des poudres n'a pas contesté en principe ce résultat d'expérience. Il s'est borné à trouver ce chiffre de 10% un peu fort et a estimé qu'il devait être réduit à 5 %.

Quoi qu'il en soit, cette expérience déjà ancienne montre le degré de confiance très relative qu'on doit attribuer aux épreuves actuelles de stabilité et la nécessité de leur substituer des procédés plus sûrs.

***d)** Nécessité d'un contrôle exercé par les services consommateurs sur la fabrication des produits qui leur sont destinés.*

Conformément aux ordres que vous m'avez donnés lors de ma prise de service, j'ai fait préparer un projet de fonctionnement de ce contrôle qui est actuellement soumis à l'examen de la commission des poudres.

Après l'exposé qui précède, il convient d'examiner quelle confiance peuvent inspirer les poudres du Pont-de-Buis.

Les pratiques blâmables qui ont été constatées par l'enquête de M. le contrôleur général Chapelle permettent de mettre en suspicion tous les produits fabriqués par cet établissement.

Il importe d'ailleurs de signaler ici que ce n'est pas la première fois que la fabrication du Pont-de-Buis donne lieu à critique.

En 1898, le ministre avait chargé une commission comprenant des représentants du service des poudres et des services consommateurs (artillerie de terre et artillerie navale) d'étudier, sous la présidence de M. le général président du Comité de l'artillerie, différentes questions relatives à la fabrication des poudres, parmi lesquelles figuraient les deux suivantes :

***a)** La fabrication de la poudrerie du Pont-de-Buis est-elle plus défectueuse que celle des autres établissements ?*

b) Y a-t-il lieu de diminuer les commandes faites à la poudrerie du Pont-de-Buis ?

1ère Question. Réponse : oui.
2ème Question. Réponse : non.

[13] Recette : en terme de marine : opération consistant à vérifier les livraisons faites par les fournisseurs

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

La poudrerie du Pont-de-Buis a commis des erreurs ; mais il suffit que le service des poudres prenne des mesures (et il le fait actuellement) pour y régulariser la fabrication et éviter le retour des malfaçons constatées jusque ces derniers temps.

*On ne peut s'empêcher de faire ce rapprochement que l'ingénieur qui dirigeait le Pont-de-Buis en 1896, et dont la fabrication se trouvait ainsi critiquée, était encore directeur du même établissement au moment où ont été fabriqués les lots mis en cause lors de l'explosion de l'*Iéna *et celle de la* Liberté.

M. Maissin, à qui, conformément à vos instructions, j'avais posé la question de savoir ce qu'il ferait des poudres trempées à des températures supérieures à 80°, s'il avait les responsabilités du pouvoir, a répondu sans hésitation qu'il ferait débarquer toutes ces poudres. Je ne partage en aucune façon cette opinion d'une façon générale, mais pour les poudres du Pont-de-Buis, je suis obligé de faire des réserves.

Si je suis amené à formuler ces réserves, c'est que les procédés actuels d'épreuves ne sont pas suffisants pour permettre d'apprécier la durée de conservation d'une poudre, lorsque, comme pour celle du Pont-de-Buis, les procédés de fabrication et de réception peuvent être suspectés.

Les épreuves de réception répondant à des conditions de fabrication déterminées ne peuvent fournir de certitude que lorsqu'elles s'appliquent à des produits fabriqués dans ces réceptions.

De là découle la nécessité d'obliger les établissements à suivre tous les mêmes procédés de fabrication.

Les instructions sur la fabrication ont laissé jusqu'à présent aux directeurs des établissements une trop grande latitude et avec l'instruction de 1897 ils pouvaient diriger la fabrication comme ils l'entendaient, tout en paraissant satisfaire aux prescriptions réglementaires.

C'est ainsi qu'un directeur de poudrerie pouvait se considérer comme couvert par l'instruction, en pratiquant des lavages à l'alcool, dont le résultat était de donner à la poudre une stabilité momentanée. Cette opération du lavage à l'alcool n'était, d'ailleurs, qu'un corollaire de la théorie admise par le service des poudres et sur laquelle sont basés les procédés de fabrication et de conservation de ses produits.

D'après cette théorie, la stabilité du coton-poudre n'aurait qu'une importance relative et le facteur essentiel de la conservation serait le taux de dissolvant que retient la poudre.

Elle a pour conséquence la pratique autorisée des lavages à l'alcool.

Du radoubage, qui devait donner une vitalité nouvelle soit aux poudres de l'ancien type ou à celles qui ont été fabriquées à l'alcool amylique et dont l'idée découle de la même théorie.

D'autre part, les procédés d'épreuves sont restés aussi peu précis qu'ils l'étaient au début de la fabrication.

Cette opinion n'est pas personnelle.

*La commission d'études des poudres de guerre, instituée après l'explosion de l'*Iéna*, sous la présidence de M. Poincaré, s'est exprimée ainsi qu'il suit à ce sujet : "L'influence du mode opératoire ou de l'habileté du personnel chargé des essais sur les résultats des épreuves a une importance considérable. Les incertitudes expérimentales des épreuves par chauffage sont encore importantes même dans les conditions les plus favorables.*

On peut reprocher au service des poudres de n'avoir pas accueilli aussi favorablement qu'il eût été désirables les observations, les critiques et les idées qui pouvaient être de nature à modifier ses fabrications.

Et les propositions ainsi écartées ne provenaient pas uniquement de personnes étrangères au service, celles des ingénieurs des poudres avaient la plupart du temps le même sort. Ce système d'inertie n'était pas réservé d'ailleurs uniquement aux études techniques ; il s'appliquait également à la plupart des affaires.

*C'est ainsi que lorsque, en 1909, le contrôleur général du service des poudres a reçu du contrôleur général Chapelle communication du rapport adressé en 1907 par M. Maissin à la commission d'enquête de l'*Iéna*, il n'a pas donné à cette affaire la suite qu'elle devait comporter.*

Dans ce rapport, deux catégories de questions bien distinctes étaient traitées.

D'une part, des questions techniques qu'il aurait fallu soumettre aux commissions compétentes.

D'autre part, des questions relatives à la constitution des lots et aux prélèvements d'échantillons, questions d'ordre administratif ou de discipline intérieure auxquelles on aurait pu et dû donner une suite immédiate.

Je dois, avant de terminer ce rapport, exposer la situation personnelle de M. Maissin.

Je laisserai de côté, comme ne me paraissant pas entrer dans le cadre de l'enquête qui m'a été donnée, les accusations graves qui ont été formulées contre cet ingénieur au sujet de l'installation d'une usine de coton à Landerneau et de son action sur le personnel ouvrier placé sous ses ordres.

A la suite de malfaçons commises à la poudrerie du Pont-de-Buis, dont le directeur était M. Maissin, et qui entraînèrent pour l'Etat une perte d'environ 60 000 francs, M. le sous-secrétaire d'Etat proposait au ministre la mise en non-activité de cet ingénieur.

Les fautes professionnelles à la charge de M. Maissin étaient les suivantes :

***1°** Fabrication en 1907 de 95 000 kg de poudre BM. II pour la marine, en brins de 24 centimètres de longueur, au lieu de 19 centimètres, longueur réglementaire depuis le 31 janvier 1906 ;*

***2°** Fabrication en 1907 de 14 731 kilos de poudre RSP non striée, alors que le striage était resté réglementaire depuis 1891.*

La question de la mise en non activité de M. Maissin était encore en suspens lorsque celui-ci formula ses accusations contre M. Louppe et le service des poudres en général. M. le sous-secrétaire d'Etat prescrivit alors à M. le contrôleur général Chapelle de procéder à une enquête approfondie au sujet de ces accusations et décida en même temps qu'aucune mesure ne serait prise à l'égard de M. Maissin jusqu'à ce que l'enquête ait précisé la responsabilité de chacun.

En même temps, à la date du 1er avril 1909, le ministre de la guerre chargeait M. l'inspecteur général de 1ère classe Bérard, directeur des poudres, de se rendre auprès de M. le ministre de la marine pour le mettre au courant des accusations formulées par M. Maissin.

A la date du changement de ministère, au mois de juillet 1909, ses rapports n'étaient pas encore terminés, d'autant plus

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

que sur l'enquête primitive étaient venues se greffer deux autres enquêtes, l'une concernant les réclamations d'un Syndicat du Pont-de-Buis contre son directeur, M. Maissin, l'autre relative à une usine de coton installée aux environs de Landerneau.

Il existe dans les dossiers une note de M. le sous-secrétaire d'Etat Chéron, en date du 24 juillet 1909, ainsi conçue : "En quittant le ministère, le sous-secrétaire d'Etat a l'honneur d'appeler l'attention de M. le ministre de la guerre sur la nécessité de donner une solution à l'affaire Maissin, après avoir pris connaissance du rapport en préparation du contrôleur général de 1ère classe Chapelle. II y a là une situation qui ne peut pas durer, et à laquelle le soussigné se proposait de mettre fin par des mesures décisives au moment où il a été appelé à d'autres fonctions. Signé Henry Chéron."

A la suite de la réception des rapports de M. le contrôleur général Chapelle, le nouveau sous-secrétaire d'Etat, sur la demande de ce haut fonctionnaire, a confié à M. Dejean, directeur de son cabinet, le soin de poursuivre avec lui l'enquête concernant les réclamations du Syndicat.

L'enquête de M. Dejean a donné lieu à un rapport, en date du 6 octobre 1909, qui concluait au déplacement de MM. Maissin et Louppe, en attribuant à chacun de ces deux ingénieurs des postes éloignés l'un de l'autre et éloignés de leur résidence actuelle.

Conformément aux ordres qu'elle avait reçus la 6ème direction a, dans un rapport du 30 octobre 1909, proposé au ministre d'envoyer M. Maissin à Esquerdes et M. Louppe à Saint-Chamas.

Ces propositions n'ont reçu aucune suite.

D'autre part, à la date du 18 janvier 1910, la 6ème direction recevait du cabinet du sous-secrétaire d'Etat une note annonçant, dans les termes suivants, l'envoi de documents concernant l'enquête faite par M. le contrôleur général Chapelle :

"Le cabinet du ministre a l'honneur de communiquer ci-joint à la 6ème direction la rapport établi par le contrôleur général Chapelle à la suite de l'enquête dont ce haut fonctionnaire a été chargé par la décision du prédécesseur de M. le sous-secrétaire d'Etat en date du 4 août 1899.

La direction des poudres est priée de vouloir bien examiner la suite que comportent les résultats de l'enquête et proposer toutes mesures qu'elle jugera utiles.

Pour le sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, et par ordre : Le directeur du cabinet

Signé : A. DEJEAN."

Il ressort de la réponse faite par la 6ème direction que les documents communiqués ne visaient que les accusations portées par M. Maissin contre M. Louppe, en ce qui concerne la qualité des cotons-poudre fabriqués au Moulin-Blanc.

Il n'existe aucune trace indiquant que les autres rapports aient été communiqués ; ils ont été renvoyés aux directions des poudres et du contrôle à la mort du général Brun.

Là s'arrête, d'après les dossiers que j'ai pu consulter, la suite donnée aux accusations formulées par M. Maissin.

Il parait inexplicable que, dans son rapport du 30 octobre proposant le simple déplacement de MM. Maissin et Louppe, la 6ème direction n'ait fait aucune allusion aux mesures disciplinaires sous le coup desquelles se trouvait M. Maissin et n'ait pas renseigné le nouveau sous-secrétaire d'Etat sur la décision de son prédécesseur qui les avait simplement ajournées.

M. Maissin, ainsi qu'il a été indiqué précédemment, a commis dans la fabrication de ses poudres des malfaçons résultant de connaissances imparfaites des instructions régissant la fabrication.

En outre, en 1908, il n'a pas hésité à présenter en recette à la marine deux lots de poudre qui avaient fourni aux épreuves préalables de chauffage exécutées dans son établissement des résultats inférieurs au minimum exigé.

Le 1er de ces lots, B.M. 13. AM. 8-8-08-PB n'avait donné que trente-deux heures trente-cinq de résistance au lieu du minimum de cinquante heures.

Le 2ème, B.M.11.AM. 8-3-08-PB n'avait donné que quarante-neuf heures quarante au lieu de cinquante heures.

D'ailleurs, la marine a refusé les deux lots.

D'autre part, les réponses qu'il m'a faites lors de l'enquête à laquelle j'avais procédé, m'ont donné l'impression que cet ingénieur en chef n'était pas aussi complètement au courant qu'il serait nécessaire des études entreprises relativement à la fabrication des poudres B.

C'est ainsi qu'il a paru considérer comme sans intérêt et presque ignorer les procès-verbaux de la commission mixte de fabrication dans lesquels les directeurs des poudreries trouvent les commentaires des instructions qu'ils doivent appliquer.

Il n'est peut-être pas étonnant que M. Maissin ne puisse consacrer à ses fonctions de directeur tout le temps voulu, étant donné les diverses occupations qui l'absorbent en dehors.

Cet ingénieur en chef, qui a des intérêts agricoles et industriels importants, est, en outre, conseiller général du Finistère et maire du Relecq-Kerhuon, commune sur laquelle se trouve située la poudrerie du Moulin-Blanc, actuellement dirigée par M. Louppe, son adversaire politique.

J'ai précédemment formulé des réserves au sujet des lots de poudres livrés à la marine par le Pont-de-Buis, et c'est intentionnellement que je n'ai pas limité ces réserves à la seule fabrication dirigée par M. Louppe.

Elles me paraissent également devoir s'appliquer aux poudres fabriquées par M. Maissin.

Ce n'est pas que j'estime que ces poudres présentent, à coup sûr, un danger évident, mais à mon avis leur fabrication ou les conditions dans lesquelles elles ont été présentées en recette ne sont pas de nature à donner les garanties indispensables.

Il me paraît nécessaire que pour toutes ces poudres, il soit procédé, d'une part, d'après les cahiers de fabrication, à un examen précis des conditions dans lesquelles elles ont été fabriquées, et d'autre part à des épreuves minutieuses sur leur état actuel de conservation.

Cet examen me semble devoir être connu du service consommateur assisté du personnel technique nécessaire.

Il permettra de s'assurer que les poudres ont été bien fabriquées, qu'aucune irrégularité n'a été commise dans la formation des échantillons, les résultats des nouvelles épreuves de conservation auxquelles seront soumises les poudres, rapprochés de ceux obtenus antérieurement, donneront les garanties nécessaires.

CONCLUSION

Pour l'avenir, une réorganisation du service des poudres s'impose sur les bases suivantes :

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

a) *Précision des procédés de fabrication avec interdiction formelle aux poudreries de s'en écarter,*

b) *Révision des conditions de recette.*

c) *Mise à la disposition des poudreries de laboratoires largement outillés et dotés d'un personnel technique suffisant.*

d) *Contrôle des fabrications par les services consommateurs.*

e) *Rétablissement de la discipline, à tous les degrés de la hiérarchie, et suppression radicale des pratiques répréhensibles qui ont pu jusqu'ici être pratiquées.*

Le général de division, directeur du service des poudres et salpêtres,

Signé A. GAUDIN"

Le 8 novembre 1911, le Conseil des ministres se réunit et prend les décisions tant attendues. Le compte-rendu du Conseil est fort éloquent :

Le Conseil[15] a examiné la question des poudres. Le ministre de la guerre a donné lecture du rapport rédigé par M. le général Gaudin, nommé directeur des poudres à la date du 17 octobre dernier.

Il ressort de ce rapport que les critiques et accusations formulées par l'ingénieur en chef Maissin dans les divers documents qu'il a adressés soit à la commission parlementaire d'enquête de la marine, soit à l'administration de la guerre, n'ont pas visé le lot auquel a été attribuée l'explosion de la *Liberté*. Des négligences et des fautes graves déjà relevées à la charge de cet ingénieur ont retenu l'attention du gouvernement, aussi bien du reste que celles imputées à M. Louppe, directeur de la fabrique de coton-poudre du Moulin-Blanc. Il a été reconnu en outre que le directeur des poudres au ministère de la guerre a fait preuve depuis de nombreuses années d'une inertie regrettable. En conséquence, le gouvernement a décidé :

1° Que MM. Louppe et Maissin seront traduits devant un Conseil d'enquête à fin de révocation ;

2° Que M. Bérard, inspecteur général de 1ère classe, ancien directeur des poudres, sera admis à faire valoir ses droits à la retraite. Un décret en conséquence a été signé par M. le Président de la République.

Conformément aux conclusions du général Gaudin, les ministres de la guerre et de la marine ont proposé d'un commun accord de faire procéder à un examen précis des approvisionnements de toutes les poudres provenant du Pont-de-Buis, quel que soit leur âge. Cet examen sera effectué d'une part d'après les cahiers de fabrication, d'autre part, d'après leur état actuel de conservation. Il permettra de déterminer les garanties que ces approvisionnements présentent.

De plus, le Conseil a adopté, au sujet de la réorganisation du service des poudres, les propositions suivantes du ministère de la guerre.

1° Précision des procédés de fabrication avec interdiction formelle aux poudreries de s'en écarter

2° Révision des conditions de recettes.

3° Mise à la disposition des poudreries de laboratoires largement outillés

4° Contrôle des fabrications par les services consommateurs

5° Militarisation des ingénieurs et des agents techniques."

Le 9 novembre 1911[16], la presse fait état des premières sanctions :

- M. l'ingénieur en chef de 1re classe Maissin, directeur de la poudrerie nationale du Pont-de-Buis, est nommé directeur de la poudrerie nationale d'Esquerdes, en remplacement de M. l'ingénieur principal Thibaudau.
- M. l'ingénieur en chef de 2e classe Chobillon, directeur de la raffinerie nationale de Bordeaux, est nommé directeur de la poudrerie nationale du Moulin-Blanc, en remplacement de M. l'ingénieur en chef Louppe.
- M. l'ingénieur en chef de 2e classe Louppe, directeur de la poudrerie nationale du Moulin-Blanc, est affecté à la poudrerie nationale de Saint-Médard.
- M. l'ingénieur principal Thibaudau, directeur de la poudrerie nationale d'Esquerdes, est nommé directeur de la poudrerie nationale du Pont-de-Buis, en remplacement de M. l'ingénieur en chef Maissin.

M. Louppe n'apprécie que modérément cette mutation disciplinaire et le dit, haut et fort, au ministre en ces termes :

Monsieur le ministre[17],

Par dépêche du 9 novembre courant, vous m'avez informé que vous m'avez désigné pour être affecté à la poudrerie nationale de Saint-Médard.

Je me permettrai de vous faire respectueusement observer que vous avez omis de me faire connaître le motif de votre décision, et qu'une telle omission, toujours regrettable quand elle semble avoir, comme dans le cas présent, un caractère disciplinaire, l'est surtout dans les circonstances particulièrement graves où elle a été commise. Vous n'ignorez pas que des accusations d'une gravité exceptionnelle ont été depuis plus de quatre ans portées contre moi par un de mes collègues. Vous n'ignorez pas davantage qu'il est maintenant reconnu qu'elles sont sans fondement. Seules quelques petites fautes, ayant un caractère purement professionnel, ont peut-être été retenues contre moi.

Mais je suis en droit de dire que la commission d'enquête Delcassé, ainsi que vos prédécesseurs, en ont, par leur silence de quatre ans, pris la responsabilité. Je n'étais qu'un directeur de poudrerie, mais je puis dire que je ne me suis jamais dérobé aux responsabilités et que, dans aucun cas, je n'ai découvert un seul de mes subordonnés, même quand ils étaient découverts vis-à-vis de moi.

Tout le monde, dans le siècle où nous vivons, ne sait pas couvrir ses inférieurs jusqu'à se laisser sacrifier pour eux. Vous rappellerai-je, Monsieur le ministre, que, le 28 novembre 1909, j'ai adressé à M. le Sous-Secrétaire d'Etat à la guerre, qui était alors M. Sarraut, une lettre qui se trouve à coup sûr dans vos bureaux, et dont une copie a été remise à M. Sarraut par trois députés amis, lettre dans laquelle je le priais et suppliais de solutionner l'enquête faite par M. le contrôleur Chapelle, et dans laquelle je lui disais qu'il était inhumain de me laisser

15 *Journal des débats politiques et littéraires*, 8 novembre 1911, voir aussi *le Figaro* du même jour

16 *Journal des débats politiques et littéraires*, 9 novembre 1911, *Ouest Eclair*, 8 novembre 1911

17 *Journal des débats politiques et littéraires*, 10 novembre 1911, *Le Figaro* et *Ouest-Eclair* du même jour

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

dans une telle situation. Cette lettre est restée sans réponse. Pourquoi !

Aujourd'hui, je m'adresse loyalement à vous, Monsieur le ministre, et je vous demande pour quel motif vous me frappez. Votre conscience de ministre de la République vous fait un devoir impérieux de me répondre.

Vous ne faillirez pas au devoir qui vous incombe.

Quoi qu'il en soit, je vous déclare que, tout respectueux que je suis de votre autorité, je ne puis pour le moment rejoindre le nouveau poste que vous m'avez assigné. Je ne suis ni un insoumis, ni un révolté ; j'ai jusqu'à ce jour donné assez de preuves du contraire mais ma dignité d'abord, mon état de santé ensuite, ne me permettent pas de rester plus longtemps dans le service des poudres dont je puis le dire hautement, j'ai été depuis trente-six ans un membre modeste il est vrai, mais un membre consciencieux et dévoué.

Ce n'est pas sans regret à coup sûr que je la quitterai, mais ce sera aussi avec la conscience du devoir accompli. Dans ces conditions, je vous prie très respectueusement de vouloir bien faire liquider ma pension de retraite. Au cas où vous ne croiriez pas devoir la faire, je vous prierais, non moins respectueusement de me mettre en non activité, conformément aux clauses de l'article 8 du décret du 21 décembre 1909.

Enfin, si comme les journaux l'ont annoncé, vous comptez me faire passer devant un Conseil d'enquête, faites-le vite, le calvaire a assez duré."


Les Hommes du Jour

Annales Politiques, Sociales, Littéraires et Artistiques

Texte de Victor MERIC — Dessin de RAIETER

La Poudre B

La revue "les hommes du jour" du 18 novembre 1911 fait sa couverture sur l'affaire de la poudre B : "La direction de Pont-de-Buis noie ses poudres "

Le ministre n'accède pas à sa demande de mise en retraite, aux motifs qu'il n'a "pas les années de service voulues, et les faits ayant motivé l'enquête à laquelle il sera soumis n'atteignant pas son honorabilité, mais seulement sa gestion de directeur."[18]

Le gouvernement reconnaît des négligences, des fautes graves, une inertie regrettable. Quelques sanctions sont prises pour l'exemple : MM. Bérard, Louppe, Maissin sont écartés ; le général Gaudin a en charge une réorganisation du service des Poudres et Salpêtres.

Néanmoins, une question reste toujours ouverte : quelles sont les véritables causes des explosions du *Iéna*, de la *Liberté*, et autres ? Tous les "sachants" ou presque considèrent que le coupable est la poudre B. Oui, c'est exact. Mais s'agit-il d'un défaut de conception ou d'un défaut de fabrication ?

Selon le cas, des poursuites devraient être dirigées contre M. Vieille, l'inventeur de la poudre B, ou contre MM Maissin et Louppe, les directeurs des poudreries. De fait, aucune poursuite n'est engagée et plus de trois cents marins sont morts par la faute de "l'inertie".

Le Conseil d'enquête[19] se réunit à partir du 9 janvier 1912 pour apprécier la situation de MM. Maissin et Louppe. Le contenu du rapport d'enquête, remis au ministre (démissionnaire) à la mi-janvier[20], n'est pas connu directement.

Néanmoins, le compte-rendu du conseil des ministres du 27 janvier 1912 tire un trait définitif sur les carrières de MM Louppe et Maissin[21] : *"Sur la proposition du ministre de la guerre, le Président de la République a signé un décret plaçant en non-activité, par retrait d'emploi, MM. Maissin et Louppe, ingénieurs en chef des poudres et salpêtres."*

18 *Le Figaro,* 12 novembre 1911
19 *Ouest Eclair*, 10 janvier 1912
20 *Journal des débats politiques et littéraires*, 16 janvier 1912
21 *Le Figaro*, 28 janvier 1912

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

M. Louppe proteste[22] contre cette décision, alléguant que le Conseil d'enquête avait à l'unanimité, répondu "oui" à la question "M. Maissin doit-il être révoqué ?" et "non" à la question "M. Louppe doit-il être révoqué ?" Quoiqu'aucune peine de révocation n'ait été prononcée, M. Louppe prétend qu'il est inadmissible qu'il soit frappé de la même peine que M. Maissin. M. Louppe oublie que le Conseil d'enquête ne donne qu'un avis, laissant la décision à prendre au ministre qui peut toujours appliquer des peines disciplinaires.

Par ailleurs, une étude publiée dans le Correspondant[23] semble résumer le problème de la poudre B : *"De par sa nature chimique, la poudre B est le siège de réactions inévitables qui, au bout d'un temps plus ou moins long, modifient la structure première de son fulmicoton. La substance stabilisatrice introduite dans sa masse prolonge sa vie propre en empêchant les produits nitreux qu'elle dégage. Mais le stabilisateur finit par disparaître, lui aussi et, quand il a disparu, toute stabilité est évanouie."*

Si l'on suit cet auteur, les malfaçons reprochées à MM. Louppe et Maissin ne seraient en rien cause des explosions. Ce serait la nature même de la poudre B. Les dix accidents enregistrés de 1896 à 1905 dans les arsenaux ou magasins de la guerre, les douze accidents survenus à bord de nos navires de 1896 à 1911 sont la preuve manifeste que la poudre B n'a jamais eu la vertu de conservation que ses inventeurs revendiquaient pour elle à ses débuts.

La leçon ne fut pas retenue. On put lire dans la presse du 2 juillet 1912[24], que le ministre de la Marine ordonnait *"que les munitions seraient confectionnées avec les lots remalaxés"* afin d'approvisionner le *Jules-Michelet*.

Quant aux électeurs, ceux-ci sont restés fidèles à M. Louppe alors que M. Maissin est abandonné par ses amis. En 1912, M. Louppe est même élu président du conseil général du Finistère. *Le Figaro*[25] se permet alors de faire un trait d'humour[26] : *"La majorité radicale vient d'élire M. Louppe, président du conseil général du Finistère ; elle a voulu faire une manifestation politique : nous jeter de la poudre aux yeux."*

De temps à autres, l'affaire des poudres fait sa réapparition, notamment lors des campagnes électorales. Au cours de la campagne de 1912 pour les sénatoriales, un des candidats attaque[27] M. Louppe, lui-même candidat : *"Si 800 marins ont subi, en pleine paix, pour la patrie, en service commandé, une mort cruelle mais glorieuse, c'est en partie aux ambitions politiques de M. Louppe qu'on le doit. Vouloir récompenser ces ambitions par un siège de sénateur est un défi au bon sens, une insulte à la mémoire de tous ces braves."*

La réponse de M. Louppe est immédiate : *"Je vous propose de* [nous] *soumettre à l'examen d'un jury d'honneur, composé de MM. Villiers, Le Febvre et Roudière, nos concurrents communs. Après nous avoir entendus contradictoirement, vous et moi, ces messieurs diront, soyez-en sûr, que je n'ai été qu'une victime dans l'affaire des poudres, et que, jamais, je n'ai été incriminé en quoi que ce soit pour la fabrication des poudres et en particulier de celles de l'*Iéna *et de* La Liberté*."*

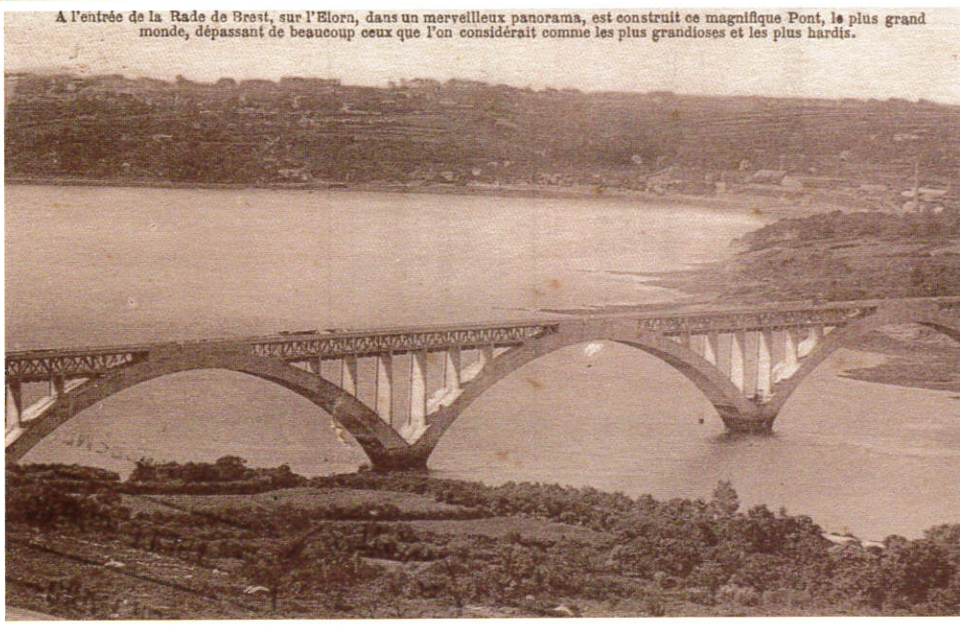
"Rappelez-vous, monsieur, qu'à toutes les questions, le Conseil d'enquête a répondu "non" à l'unanimité."



PONT-DE-BUIS — Manifestation en l'honneur de M. Louppe, ancien Directeur de la Poudrerie, élu Député aux Élections Législatives du 10 Mai 1914.

A gauche :

"Pont-de-Buis,
manifestation en faveur de M. Albert Louppe,
ancien directeur de la Poudrerie,
élu député aux élections législatives du 10 mai 1914"



A l'entrée de la Rade de Brest, sur l'Elorn, dans un merveilleux panorama, est construit ce magnifique Pont, le plus grand monde, dépassant de beaucoup ceux que l'on considérait comme les plus grandioses et les plus hardis.

A droite :

Le pont sur l'Elorn, inauguré le 9 octobre 1930, porte le nom d'Albert Louppe, président du Conseil Général du Finistère, qui avait obtenu sa construction quelques années plus tôt.

Les arches du pont constituaient à l'époque le record mondial de portée des ponts en arc de béton : 186,4 mètres. Les arcs culminent à 27,5 mètres au-dessus de l'eau et plus de 42 mètres au dessus du fond de la rivière. Le pont fait 888 mètres de long. La poutre du tablier fait 9 mètres de large.

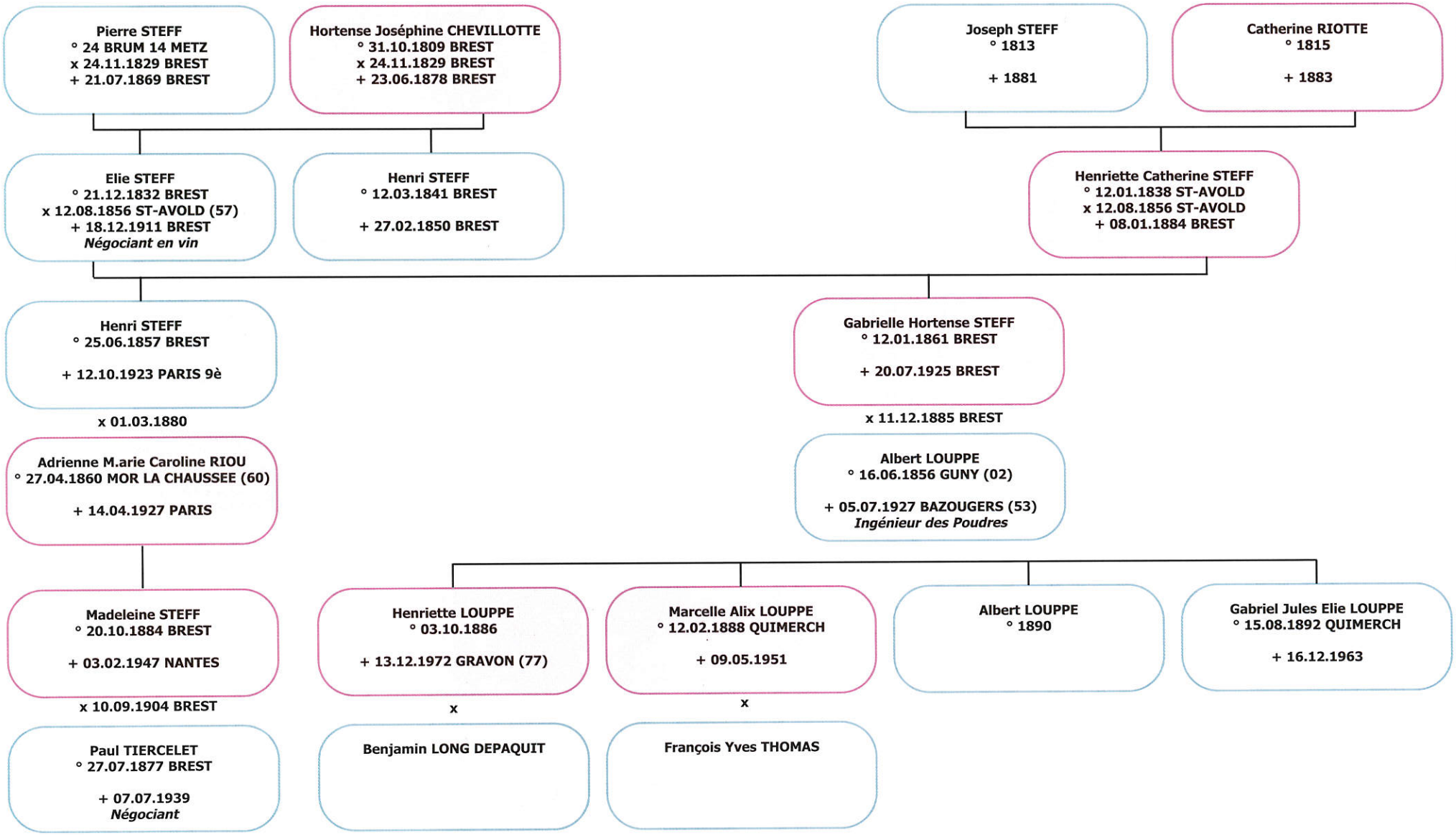
On distingue en arrière-plan, à droite sur la photo, la cheminée de la poudrerie du Moulin-Blanc au Relecq-Kerhuon.

Collection Marie-Annick Renaud

22 *Ouest-Eclair*, 30 janvier 1912
23 *Le Figaro*, 11 novembre 1911
24 *Le Figaro*, 2 juillet 1912
25 *Le Figaro*, 28 août 1912
26 Pour un traitement plus caustique du scandale des poudres, cf. *Les hommes du jour*, en particulier le numéro 200 du 18 novembre 1911 (voir image page précédente)
27 *Ouest-Eclair*, 24 juillet 1912.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Cousinages STEFF - CHEVILLOTTE - LOUPPE



© LE LIEN du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Les victimes Finistériennes de l'explosion du *Liberté* en rade de Toulon

par Carl RAULT, CGF n° 5165.

Sources :

*. Rôles d'équipages de 1911 * : du LIBERTE (4 E 3 1185 et 1186), du CARNOT (4 E 3 1103), du LEON GAMBETTA (4 E 3 1183 et 1184), du JULES MICHELET (4 E 3 1172), de LA MARSEILLAISE (4 E 3 1192 et 1193), du SUFFREN (4 E 3 1222 et 1223), du REPUBLIQUE (4 E 3 1209? 1210 et 1211), de LA DEMOCRATIE (4 E 3 1126), de LA VERITE ((4 E 3 1239, 1240 et 1241).*

. Registres maticules des marins concernés (série P)

** conservés au Service Historique de la Défense, quai Malbert, à BREST*

Nom et prénom	Navire	Fonction	Identité
BARON Jean Pierre	Le *Liberté*	quartier maître de mousqueterie	° 12.09.1867 TELGRUC, fils de Yves et ALIX Marie Anne. Inhumé à LANVEOC. X KERDILES Marie Yvonne.
BODIN Francis Auguste	La Marseillaise	canonnier breveté	° 26.02.1887 RECOUVRANCE, fils François Jean Marie Aimé et GUILLARD Marie Rosalie. Domicilié 14 place St Martin (BREST) X LE GATT Jeanne Pauline.
BOHIC René	Le *Liberté*	second maître canonnier	° 07.04.1866 HENVIC, fils de Louis et LE DUFF Jeanne. Domicilié à HENVIC, X TANGUY Marie Louise.
BONAVENTURE Yves Jean François	Le *Léon Gambetta*	quartier maître manoeuvre	° 06.08.1886 à LAMPAUL PLOUARZEL. Domicilé à PLOUARZEL.
LE BRAS Charles	Le *Liberté*	premier maître élève officier	° 10.06.1885 CARHAIX, fils de Charles Marie Philippe et GODEIN Marie Françoise. Domicilié à CARHAIX.
CALVEZ Jean Louis Casimir	Le *Liberté*	chauffeur breveté	° 06.12.1883 PLOUGUERNEAU, fils de Louis et LE GOASDUFF Marie Françoise. Domicilié à PLOUGUERNEAU.
CASTREC Pierre Marie	Le *Liberté*	quartier maître chauffeur	° 25.09.1876 PRIMELIN, fils de Mathurin et GLOAGUEN Marie. Domicilié à Kerlazen en PRIMELIN. X KERIZIT Marie Catherine.
CHALM Corentin Michel	Le *Liberté*	second maître canonnier	° 18.09.1870 PRIMELIN, fils de Jean René et CARIOU Marie. Domicilié au Château en PRIMELIN. X à MALCOS Marie Yvonne.
CHALM Clet Alain Jacques	Le *Liberté*	premier maître torpilleur	° 27.01.1871 SAINT THEGONNEC, fils de Jean Yves et DANIELLOU Catherine Françoise. Domicilié à LANDIVISIAU. X avec CREN Marie Françoise.
CREACHCADEC Simon	Le *Liberté*	quartier maître timonier	° 06.04.1881 SAINT MARC. Domicilié à LAMBEZELLEC chez sa mère, veuve CREACHCADEC.
DAGORN Jean Noël Marie	La *Marseillaise*	canonnier	° 23.01.1888 DINEAULT, fils de Noël et THOMAS Marie Anne. Domicilié à ROSNOËN.
DEVAUX Jacques	Le *Liberté*	matelot tailleur	° 27.02.1882 SIBIRIL, fils de Emile et MEAR Jeanne. X 08.02.1905 à CLEDER avec COUSQUER Marie Jeanne.
DIZERBO Yves	L'*Edgard Quinet*	Matelot sans spécialité	° 22.05.1890 LANDEDA, fils de Jean Marie et RICHARD Marie Jeanne. Domicilié à LANDEDA.
FLOCH Nicolas Jean Marie	Le *Liberté*	quartier maître canonnier	° 10.07.1885 MILIZAC, fils de Jean Marie et CAMPION Marie Yvonne. Domicilié à MILIZAC.
LE GENDRE René Marie	Le *Liberté*	chauffeur breveté	° 22.07.1889 LANDEDA, fils de Joseph Marie et KERLEROUX Marie Yvonne.
GENTIL Michel	Le *Léon Gambetta*	matelot sans spécialité	° 28.03.1888 PORSPODER, fils de Tanguy et RICHARD Françoise. Domicilié à PORSPODER.
GILOUS Guillaume	Le *Liberté*	quartier maître chauffeur	° 25.10.1872 SAINT MEEN, fils de Guillaume et PORHEL Marie Jeanne. Domicilié à LA FOREST (Kerar manac'h), X 28.01.1900 au FOLGOET avec LAGADEC Françoise.
GOASTER Joseph Michel	Le *Liberté*	matelot de seconde classe gabier	° 08.08.1890 ILE DE SEIN, fils de Pierre Marie et LE GALL Marie Renée. Domicilié au CONQUET.
LE GOFF Jean Marie	Le *Liberté*	second maître torpilleur	° 20.01.1875 MOELAN SUR MER, fils de Jean Marie et LE BLOA Anne. Domicilié au 113 rue de Brest à LORIENT.
GOURHANT Eloy François	Le *Liberté*	matelot de troisième classe fourrier	° 30.10.1889 LAMBEZELLEC, fils de Ferdinand et MORVANT Marie.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Nom et prénom	Navire	Fonction	Identité
GUEGUEN François	La *Marseillaise*	quartier maître canonnier	° 09.09.1888 BREST, fils de Gabriel Marie et de CONAN Maria.
LE GUILLOU Guillaume Alain	Le *Liberté*	matelot de première classe mécanicien	° 18.01.1893 SAINT PIERRE QUILBIGNON, fils de Gabriel Jean Augustin et de LE COZ Jeanne Marie. Domicilié à SAINT PIERRE QUILBIGNON.
JACQ Gabriel Alexandre	Le *Liberté*	quartier maître timonier	° 13.02.1876 LANDUNVEZ, fils de Jean Louis et POUMELLEC Baziline. Domicilié à LANDUNVEZ, X 28.04.1809 PORSPODER avec GARO Marie.
JAFFRY Henri Joseph	Le *Liberté*	matelot de troisième classe fusilier	° 12.06.1889 MEILARS, fils de René et MOREAU Jeanne. Domicilié à AUDIERNE.
JEZEQUEL Jean François	Le *Liberté*	quartier maître canonnier pointeur	° 19.10.1883 LE RELECQ-KERHUON, fils de Yves Marie et JAOUEN Marie Anne, domicilié à GUIPAVAS.
KERVELLA Jean Pierre Marie	Le *Liberté*	second maître mécanicien	° 22.11.1888 SAINT THONAN, fils de Tanguy Jacques et BERTELE Marie. Domicilié 5 venelle Keravel à BREST, X 10.01.1898 à GUIPAVAS avec PETTRAVAN ? Marie Françoise.
LAMOUR François	La *République*	chauffeur breveté	° 13.10.1883 LE CONQUET, fils de Antoine et KERNEALCH Françoise. Domicilié au CONQUET.
MAZÉ Jacques Marie	Le *Liberté*	quartier maître de mousqueterie	° 27.10.1871 BODILIS, fils de Jérôme et GUILLERM Françoise. Domicilié à HENVIC, X COSQUER Marie Françoise.
MINGAM Pierre Guillaume	La *Marseillaise*	matelot sans spécialité	° 08.09.1866 LE CLOITRE PLEYBEN, fils de Guillaume et THOMAS Françoise. Domicilié 22 rue de Bel Air à BREST, X le 16.05.1875 BREST avec BRENNER Marie Marguerite.
MOALLIC Yvon Louis	Le *Liberté*	matelot timonier auxiliaire	° 01.11.1890 DOUARNENEZ, fils de Hervé Marie et BOSSENEC Françoise Rosalie Anne Yvonne. Domicilié à DOUARNENEZ.
NEDELEC Gabriel Marie	Le *Suffren*	fusillier breveté	° 10.11.1892 GUIPAVAS, fils de Jean François Marie et BRETON Louise.
PERHIRIN Joseph	Le *Liberté*	gabier breveté	° 29.09.1881 PLOUDALMEZEAU, fils de François et GARO Luce. Domicilié à PLOUDALMEZEAU (Portsall). Inhumé à PLOUDALMEZEAU le 25.09.1911.
PHILIPPE Yves	Le *Liberté*	quartier maître chauffeur	° 27.12.1870 SIBIRIL fils de Joseph et JOLY Anne. X 08.02.1906 avec OLLIVIER Marie Louise.
QUEGUINER François	Le *Carnot*	quartier maître manoeuvre	° 25.11.1884 Plouescat, fils de Yves et de KERMOAL Julienne . Il délégue à sa femme demeurant à Plouescat.
QUERE Hervé	La *Marseillaise*	matelot sans spécialité	° 17.12.1887 CLEDER, fils de Joseph et LE BORGNE Jeanne Yvonne. Domicilié à CLEDER.
QUINQUIS Claude Léon Marie	La République	quartier maître charpentier	° 07.01.1880 LE CONQUET, fils de Yves et LE BERRE Perinne. Domicilié au CONQUET. X 01.05.1910 LE CONQUET avec DANSE Jeannie Henriette.
QUIVIGER Olivier	Le *Liberté*	matelot de première classe tailleur	° 03.11.1888 PLOUZEVEDE, fils de Jacques et MEARD Anne. Domicilié PLOUZEVEDE.
RICHARD Marc	Le *Liberté*	quartier maître chauffeur	° 26.04.1867 BREST, fils de RICHARD Ernestine.Domicilié à ARGOL (Bourg). X 16.11.1890 ARGOL avec RIOU Anne.
ROLLAND Alain	Le *Liberté*	quartier maître fourrier	° 02.11.1883 PLOUGASTEL DAOULAS, fils de Pierre et ROLLAND Jeanne. Domicilié PLOUGASTEL X le 29.11.1905 PLOUGASTEL avec PELLEN ? Marie Anne.
ROUÉ Pierre	Le *Liberté*	second maître canonnier	° 20.02.1873 TREFLEZ, fils de Yves et RAMONET Marie Jeanne. X le 16.11.1904 ST PIERRE QUILBIGNON avec CREACHCADEC Rosalie. Domicilié à ST PIERRE QUILBIGNON.
LE ROY Pierre	La *Vérité*	quartier maître mécanicien	° 21.08.1885 LANVEOC, fils de Jean Louis et MORVAN Jeanne.
SOUBIGOU Joseph François	Le *Léon Gambetta*	fusilier breveté	° 05.09.1891 LANDERNEAU, fils de Yves Marie et CABON Marie. Domicilié à KERHUON.
TALARMIN François	Le *Liberté*	matelot sans spécialité	° 15.08.1890 LANDUNVEZ, fils de Jacques et DAOUBEN Josèphe. Domicilié à LANDUNVEZ.
YHUEL Jean Marie	Le *Liberté*	quartier maître charpentier	° 05.06.1870 QUIMPERLE, fils de Louis Marie et HOUEL Jeanne Marie Vincente. Domicilié à QUIMPERLE. X MAHO Françoise Louise.

Le prénom Yves (2è partie)

par Pierre-Yves QUEMENER

L'introduction du nom Ivo en Bretagne

Le nom Ivo arrive en Bretagne au XIè siècle, à la même époque que tous les autres noms issus du répertoire germanique (Geoffroy, Guillaume, Robert, Bernard, Raoul, Josselin) mais les attributions sont encore insignifiantes.

Je n'ai relevé pour le XIè siècle que cinq attributions du nom en Bretagne, trois dans l'évêché de Saint-Malo (à Tinteniac et à Campénéac) et deux dans l'évêché de Rennes (Martigné, Le Châtellier).[1]

Au XIIè siècle, les occurrences se font un peu plus nombreuses mais elles sont encore rarissimes : quinze attributions relevées pour toute la Bretagne mais rien encore dans les cartulaires cornouaillais (ceux de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé et de l'église de Quimper). Les occurrences ont été relevées dans les évêchés de Saint-Malo[2] ,Rennes[3] et Nantes[4].

Le nom se répand dans le Vannetais, où il est porté par quelques personnalités influentes, notamment un évêque dans les années 1132-1143. Il se présente lui-même ainsi : Ego Yvo, Venetensis ecclesie humilis minister (Moi Yves, humble ministre de l'église de Vannes)[5], ce qui atteste qu'il s'agit bien ici de son nom véritable, quoique certaines listes épiscopales le nomment Even (Evenus)[6].

L'un des abbés de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon se nommait également Yves dans les années 1144-1160. Dans les textes latins, le nom est clairement différencié du breton Eudon comme on peut le voir par exemple dans ce document du cartulaire de Redon citant simultanément *Eudo de Roca* (Eudon de la Roche) et *Ivo abbas rothonensis*.

Nous connaissons enfin un Yvo, *magister scolarum Venetensis* (Yves, maître de l'école de Vannes)[8] et plusieurs témoins cités dans le cartulaire de Redon[9].

Le nom commence à s'implanter en Bretagne occidentale dans la seconde moitié du XIIè siècle. C'est dans un titre de l'abbaye de Coatmaloen, en Haute Cornouaille[10], que nous rencontrons notre premier Ivo dans une liste de témoins datée des années 1160[11].

Les titres de l'abbaye de Daoulas nous citent en outre un prêtre nommé Yvo à Irvillac (Cornouaille) en 1173[12] et une bulle du pape Clément III pour l'abbaye Sainte-Croix de Guingamp (évêché de Tréguier) mentionne dans cette ville en 1190 un donateur nommé *Yvo filius Conec*[13].

Trois personnalités de premier plan méritent une attention particulière.

Ivo Brito (Yves le Breton, dit aussi Ouynon ou Hougnon), archiprêtre de l'église de Tours, fut sacré évêque de Tréguier en 1175[14]. Selon la Chronique de Robert de Torigni, abbé du Mont-Saint-Michel de 1154 à 1186, Yves le Breton, se rendant à Rome en 1179 (sans doute pour le troisième concile de Latran), fut attaqué et dévalisé par des voleurs et tant battu qu'il mourut huit jours après[15].

---

1 Les deux premières occurrences ont été relevées à Tinteniac en 1032-1036 (le fils d'Ivon, Cartulaire de l'abbaye Saint-Georges de Rennes, doc. 5, p. 102) et en 1060 (Ivon, fils de Goffred, Id, doc. II, p. 98) et il s'agit peut-être du même personnage. En 1050, un document de l'abbaye du Mont-Saint-Michel mentionne un Yvo bastardus au Châtellier (MORICE, Preuves, Tome I, col. 398 ; id LOBINEAU, Preuves, col. 96). Vers la même époque un titre de Marmoutiers évoque une donation effectuée par *Ivo de Martinniaco* (Yves, seigneur de Martigné ; MORICE, Preuves, Tome I, col. 415). Enfin, un document du XIe siècle, sans plus de précision, mentionne à Campénéac parmi des témoins *Juhellus et Yvo, filii Urvon* (Cartulaire général du Morbihan, doc. 171, p. 140). Dans les *Preuves* de Dom Morice, nous trouvons en outre dans les années 1050-1060 *Ivo filius Urvodii* à Feugères, dans la Manche (MORICE, Preuves, Tome I, titre de Marmoutiers, col. 405) et Ivo Paganus à Angers (MORICE, Preuves, Tome I, titre du Cartulaire Saint-Serge d'Angers, col. 413).

2 *Guillelmus filius Ivonis*, dans un document du fonds du Prieuré de Saint-Martin de Josselin daté de 1124-1131 (Donoald, évêque de Saint-Malo, donne au prieuré de Saint-Martin la chapelle de Saint-Nicolas de Guer, Cartulaire général du Morbihan, doc. 201, p. 163).

3 *Ivo filius Petri*, mentionné à propos de redevances dues dans la paroisse d'Acigné (Cartulaire de l'abbaye Saint-Georges de Rennes, doc. 24, p. 125).

4 *Ivo de Jailla* (Yvon de la Jaille) est cité à plusieurs reprises dans les années 1180 dans les documents rassemblés par Dom Morice (Preuves, Tome I, col. 678, 704, 723). Il s'agit de l'un des premiers représentants de cette famille originaire d'Anjou, installée dans un petit bourg situé au sud de Château-Gontier (Mayenne) nommé autrefois La Jaille et aujourd'hui La Jaille-Yvon. Cette famille est vraisemblablement liée à celle des comtes de Bellême. Elle s'implanta au XIIIe siècle à Saint-Mars-la-Jaille (évêché de Nantes).

5 Cartulaire général du Morbihan, doc. 218, p. 175, fonds du Prieuré de Saint-Martin de Josselin.

6 Cf. par exemple LOBINEAU, *Preuves*, col. 370 (*Evenus Episcopus Venetensis*, mort en 1143) mais *Yvonis Venetensis* dans un titre de Paimpont daté de 1135 ou 1136 (LOBINEAU, Preuves, col. 280).

7 Cartulaire général du Morbihan, doc. 226, p. 183 ; cf. MORICE, Preuves, Tome I, col. 605. Sur l'abbé, voir aussi une notice biographique dans le Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon, p. 430 et des citations p. 287, 331, 344 et 347.

8 Cartulaire général du Morbihan, doc. 232 (entre 1182 et 1202), p. 188, fonds de l'abbaye de Lanvaux.

9 *Ivo*, moine en 1133 (p. 396) et 1136 (p. 301) ; un *Ivo*, prieur en 1141 (p. 338) un *Ive de Behtio* en 1148 (p. 345).

10 L'abbaye de Coatmaloen, fondée en 1142, est située dans la commune actuelle de Kerpert, près de Saint-Gilles Pligeaux.

11 MORICE, *Preuves*, Tome I, col. 641, Confirmation de la fondation de l'abbaye de Coetmaloen par le duc Conan IV.

12 MORICE, *Preuves*, Tome I, col. 669 ; Id LOBINEAU, Preuves, col. 128

13 MORICE, *Preuves*, Tome I, col. 718

14 LEOPOLD DELISLE, *Chronique de Robert de Torigni*, Rouen, 1873, Tome II, p. 47 : 1174. *Guillermus episcopus de Trigel, humanae vitae finem fecit, cui successit Ivo Brito, archipresbiter (alias archidiaconus) Turonensis.* La mention est reprise dans un acte de l'église de Tours (MORICE, *Preuves*, Tome I, p. 736) et dans une chronique du cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé (p. 108).

15 *Episcopus de Trigel, cum pergeret Romam, abbatis rebus omnibus suis et equis, verbatus est ita ut deficeret intra octo dies* (DELISLE, p. 79).

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

A peu près à la même époque, le siège épiscopal du Léon était tenu par un homonyme, si l'on en croit un acte du cartulaire de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, daté de 1182-1186, où l'évêque se désigne ainsi : *"Ego Ivo episcopus Leonensis"*[16], formulation qui ne laisse guère de doute sur le nom de l'évêque. On notera que dans cet acte le nom Ivo est clairement distinct du nom Eudo puisque trois témoins se nommant ainsi sont mentionnés : *Eudo filius Bernardi, Eudo filius Bartolomei, Eudo filius Damelen.*

Nous n'avons pas de certitude sur la date d'entrée en fonction de cet évêque mais nous savons qu'en 1179, le siège épiscopal de Léon était occupé par un nommé Eudo, qui aurait participé au troisième concile de Latran[17]. En outre, la *Vita Saint Goueznou* nous apprend que son auteur est un certain Guillaume, prêtre et chapelain d'un évêque de Léon appelé Eudon, auquel l'ouvrage aurait été dédié en 1019 ou 1090[18]. André-Yves Bourgès a proposé pour cette *vita* une date de rédaction probable en 1198, ce qui signifierait qu'il n'y aurait pas en fait deux évêques (Eudo puis Ivo) mais un seul, qui se désignait lui-même par le nom Ivo, et qui était appelé Eudo par son chapelain[19].

Cette ambiguïté se retrouve pareillement à l'abbaye de Coatmaloen, dirigée en 1198 par I. de Cotmaloan selon un acte du cartulaire de l'abbaye de Saint-Rion[20]. Le nom de l'abbé doit vraisemblablement se lire ici Ivo et il s'agit peut-être du même Ivo que nous avons déjà rencontré dans un acte de 1160. Or, ce même abbé est nommé Eudo dans deux actes du cartulaire de Beauport en 1202[21].

Nous voyons que, dès son introduction en Bretagne occidentale à la fin du XIIè siècle, le nom Ivo a pu donner lieu à confusion avec celui d'Eudo. Il est bon de rappeler ici qu'à cette époque en Cornouaille et Léon, Eudo devait se prononcer Euzen en breton local tandis que l'on utilisait la forme vannetaise Euhon pour dire le nom en français. Le latin Ivo devait se dire Ivon en français[22]. Pour un Léonard ou un Cornouaillais bretonnant, la proximité phonologique entre Ivon et Euhon a probablement entraîné la confusion des deux noms, d'autant plus que le premier n'était pas encore très connu. Les scribes qui ne le connaissaient pas l'ont rendu par la forme Eudo, tandis que ceux qui le connaissaient ont clairement maintenu la distinction.

Un processus similaire va se produire hors de Bretagne, mais inversé.

Yvon ou le *Privilège aux Bretons*

Le nom Eudon n'était quasiment jamais attribué hors de Bretagne et les clercs médiévaux français savaient très bien le distinguer du Odon d'origine germanique, francisé en Eudes : dans les cartulaires, le premier est toujours latinisé en Eudo et le second en Odo[23]. Dès lors que nous rencontrons un Eudo dans les documents médiévaux, il est donc vraisemblable que nous ayons affaire à un Breton[24].

Dans les textes médiévaux, les migrants sont souvent reconnaissables à leur surnom, qui est fréquemment celui de leur région d'origine. Nous pouvons ainsi relever dans les rôles de la taille à Paris à la fin du XIIIè siècle plus de deux cents individus surnommés "le Breton"[25]. Nous avons la formule équivalente *Brito* dans les textes rédigés en latin. Ainsi le cartulaire de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers mentionne dans les années 1082-1106 un certain *Heudo Britto de Castello Brientii* (Eudon le Breton de Château-Briant) à propos d'une indemnisation qu'il aurait reçue des moines de Saint-Aubin à la suite du vol de ses juments[26].

---

16 JACQUES LEVRON, "Les possessions de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes en Basse Bretagne", MSHAB 1929, p. 98-99. Le nom intégral de l'évêque figure à la fin de l'acte. En introduction, il est juste indiqué *"Ego I. Dei gratia Leonensis episcopus"* (cf. aussi MORICE, *Preuves*, Tome I, col. 705).

17 L. D'ACHERY, *Prospectus novae editionis Spicilegium,* Paris, 2e edition, 1723, Tome I, p. 636. Une autre version lui donne le nom de Guido. Cf. ANDRE-YVES BOURGES, "Guillaume le Breton et l'hagiographie bretonne aux XIIè et XIIIè siècles", Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, Tome 102, n° 1, 1995, p. 37.

18 ANNE DONNARD, "La chronique de Saint-Brieuc, le livre des faits d'Arthur et le Librum Vetustissimum de Geoffroi de Monmouth", en ligne sur le site www.sites.univ-rennes2.fr/celam/ias/actes/index.htm , Rennes, 2008, 19 juillet, session 1-L3, p. 6

19 ANDRE-YVES BOURGES, op. cité, p. 38. La chronologie des évêques de Léon est mal établie. Pour cette période Augustin du Paz ne pouvait dire en 1619 autre chose que ceci : *Hamon vivoit l'an 1163, et l'an 1171, il fut tué par des malveillans, Yves vivoit du temps de Geffroy d'Angleterre, Duc de Bretagne, à cause de sa femme Constance, qui mourut l'an 1186.* (Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres..., op. cité, p. 850)

20 Cartulaire de l'abbaye de Saint-Rion, dans J. GESLIN DE BOURGOGNE, Anciens évêchés de Bretagne, 1864, Tome 4, p. 12

21 Cartulaire de l'abbaye de Beauport, dans J. GESLIN DE BOURGOGNE, Anciens évêchés de Bretagne, 1864, Tome 4, doc. 15, p. 57 (Eudone de Comoleam), et p. 47 (Eudone de Comalouan).

22 L'ancien français utilisait encore les anciennes déclinaisons latines mais il n'en avait conservé que deux : le cas sujet (ou nominatif) et le cas régime (toutes les autres situations). La règle s'appliquait aux noms communs (ex. gars/garçon, copain/compagnon) comme aux noms propres (ex. Gui/Guyon, Guennes/Ganelon, Yves/Yvon).

23 AUGUSTE LONGNON le rappelait d'ailleurs en 1879 : *"C'est à tort, semble-t-il, qu'on a jusqu'ici considéré Eudo comme une variante du nom germanique Odo, en français Eudes. Jamais, aucun personnage du nom d'Odo n'a été nommé Eudo par les écrivains du moyen-âge, car on ne doit pas s'arrêter au texte du Chronicon Sithiense, de Jean d'Ypres, où le roi Eudes est nommé Eudo, un texte du 14è siècle, complètement isolé du reste, ne pouvant être pris ici en considération."* ("Les quatre fils Aymon", Revue des questions historiques, 1879, p. 186).

24 Il y a bien sûr des exceptions : Etienne Henri, comte de Blois, et Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, nommeront un de leurs fils Eudon. Celui-ci est cité dans un acte du cartulaire de Saint-Père de Chartres en 1107 : *Adala, comitissa, et, cumea, Eudo, filius Henricii comitis* (Adèle, comtesse, et, avec elle, Eudon, fils du comte Henri) (doc. 60, p. 455). Ce document cite par ailleurs l'évêque Yves de Chartres (Ivone Carnotensium presule) : Ivo et Eudo sont bien perçus comme deux noms distincts. Eudon est sans doute né vers 1090 (le mariage entre Etienne Henri et Adèle a été célébré entre 1080 et 1085). On notera que Constance, soeur d'Adèle, épousa en 1087 Alain Fergent, duc de Bretagne de 1084 à 1112, dont l'un des frères se nommait Eudon (cité dans un acte du cartulaire de Redon en 1089, doc. 290, p. 239).

25 HERCULE GERAUD, *Paris sous Philippe le Bel, d'après des documents originaux et notamment d'après un manuscrit contenant le rôle de la taille imposée sur les habitants en Paris en 1292*, Paris, 1837

26 Cartulaire de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers, doc. 53, p. 73. Heudo Britto était éleveur de chevaux. Un autre document daté de 1082 cite un *Rotgerius filius Heudonis* qui pourrait bien être son fils (doc. 246, p. 292). Ce même document mentionne un *Yvo Rex* (Yvon le Roi), preuve que pour les clercs ces deux noms n'étaient pas équivalents à l'époque. *Eudo Brito* et *Ivo Rex* sont cités conjointement dans un document de la Pancarte noire de l'abbaye Saint-Martin de Tours daté des années 1078-1084 (doc. 184, Armoires de Baluze, Tome 76, f° 170).

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Curieusement, alors que le nom Eudon devient de plus en plus populaire en Bretagne, il disparaît presque complètement de nos sources documentaires composées hors du duché au XIIIè siècle. André Chédeville a bien relevé dans le cartulaire de l'Hôpital Saint-Jean d'Angers un *Eudo Britho*, curé du Plessis-Grammoire en 1222[27], mais on est bien en peine d'en trouver d'autres à cette époque.

Lorsque les textes en français commencent à se développer au début du XIIIè siècle, les scribes bretons utiliseront systématiquement la forme Eon en lieu et place du latin Eudo. Mais là aussi, on aura bien du mal à trouver cette forme dans les textes français rédigés hors du duché. A l'inverse, alors que le nom Yvon est encore peu répandu en Bretagne, nous constatons hors de Bretagne un développement tout à fait surprenant des *Ivo Brito* et des *Yvon le Breton*, dont voici quelques exemples :

- En 1214, un *Ivo Brito* est cité dans une charte du cartulaire de l'église Saint-Pierre-en-Pont d'Orléans[28].
- En 1224, la liste des hommes de La Rochelle ayant prêté serment au roi de France comprend de nombreux Bretons reconnaissables à leurs noms typiquement bretons, à leur ville d'origine ou à leur surnom caractéristique *Brito* (39 cas). On peut relever dans cette liste un *Ivo Brito*, un *Ivo li Guerrandier* et un *Ivonetus de Sancto Paulo*, mais pas un seul Eudo ![29]
- André Chédeville signale en outre un Yves le Breton, frère prêcheur qui accompagna Louis IX en Terre sainte vers 1248 et, en 1282, un chanoine nommé *Yvo Brito*, enseignant à la faculté de théologie de Paris[30].

Il existait une colonie de Bretons à Paris au XIIIè siècle[31] et nombre de migrants prenaient sans doute en charge les tâches subalternes pour assurer leur subsistance. Un poème satirique composé par un Parisien dans les années 1240 raille leur condition en leur affectant un privilège peu valorisant – *le Privilège aux Bretons* – mais qu'ils revendiquent pourtant haut et fort parce qu'il leur réserve le droit de "faire des balais et de curer des fosses [...], de couper le genêt au bois, et de porter de grands fardeaux à la ville, et de porter des ordures sur la civière, Breton devant, Breton derrière"[32]. La pièce a un grand intérêt du point de vue anthroponymique car elle nous révèle quels étaient les noms qui "sonnaient" le plus breton au XIIIe siècle pour un Parisien : Guingan, Baduot, Madugant, Guillo, Tronio, Rumalan, Loquiaus, Riolen, Mornesi, Morant, Guiomar, Juquel, Brian, d'autres encore, mais surtout Yvon, nom porté par le héros du récit :

"Sir, jou ai non Yvon, et ma frer Rumalan ;
Vostre hom sui, et gaaing ma pain a grant ahan.
Je me ving de Bretaing bien a passé oit an,
N'i a que III semains, derrier la saint Johan."

Sire, j'ai nom Yvon, et mon frère Rumalan ;
Je suis votre homme et je gagne mon pain à grand effort.
Je suis venu de Bretagne il y a bien huit ans,
Il n'y a que trois semaines, avant la saint Jean.

Eudon, qui est pourtant le nom le plus populaire en Bretagne à la fin du XIIIè siècle, que ce soit sous cette forme ou sous la forme Eon, est complètement ignoré de l'auteur du *Privilège aux Bretons*.

Nous pouvons encore dresser un constat identique à l'examen des rôles de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292[33] : on y chercherait en vain notre Eudon breton ou son équivalent Eon. Les résultats sont par contre très révélateurs si l'on cible notre recherche sur les individus surnommés "le Breton". J'en ai relevé 207 sur les listes de 1292, dont voici les plus fréquents :

1.	Guillaume	29
2.	Yves, Yvon	25
3.	Jehan, Jehannot 1	6
4.	Hervy	16
5.	Gefroi	15
6.	Daniel	15
7.	Hemon	10
8.	Henri	9
9.	Alain	8
10.	Raoul	8

C'est sans surprise à présent que nous y trouvons Yves dans les premières places du classement. Grosso modo, les noms que nous relevons dans cet échantillon réduit sont à peu près les mêmes que ceux que nous avions à la même époque à Trégunc et Nevez[34], à ceci près qu'Yves a remplacé Eudo.

Il ne fait désormais aucun doute qu'hors du duché au XIIIè siècle, l'équivalent français du latin Eudo n'est pas Eon, mais Yvon. Comment peut-on expliquer une telle substitution ?

Du point de vue phonologique, Euhon est assez proche d'Ivon, mais les risques de confusion étaient bien plus accentués encore au XIIIè siècle puisque l'on sait que l'un des traits spécifiques des Bretons lorsqu'ils s'exprimaient en français était la confusion de l'e et l'i protoniques (la syllabe portant l'accent tonique)[35] Cette déformation courante du parler breton est bien mise en évidence dans le *Privilège aux Bretons*, lorsque l'auteur attribue ironiquement à notre pathétique Yvon une invocation à saint *Dinis* ou une évocation du bon roi *Phelip*[36]. On peut donc penser qu'Euhon [Eon] pouvait se dire Ihon [Yon] par des Bretons, tout comme Ivon pouvait se dire Evon.

Par ailleurs, Auguste Longnon faisait remarquer dans sa présentation de la chanson des Quatre fils Aymon que "le nom Eudo n'a pas, dans le français du XIIIè siècle, d'autre équivalent que Yon"[37]. En analysant l'évolution linguistique des noms

27 ANDRE CHEDEVILLE, "L'immigration bretonne dans le royaume de France du XIè au début du XIVè siècle", Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest, Tome 81, n° 2, 1974, p. 333

28 *Ivo brito, civis Aurelianensis, et uxor sua, et Rualendus, ipsius Ivonis frater, et Mauricius, ejus filius*, cité par MAURICE PROU, "Notice et extraits du manuscrit 863 du fonds de la reine Christine au Vatican", Mélanges d'archéologie et d'histoire, Tome 8, 1888, p. 38

29 PATRICE MARQUAND, "Les Bretons à La Rochelle d'après le serment au roi de France de 1224", en ligne sur http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00613166/fr/ .

30 ANDRE CHEDEVILLE, op. cité, p. 332 et 334

31 EDMOND FARAL, Mimes français du XIIIè siècle, Paris, 1910, p. 6 ; ANDRE CHEDEVILLE, op. cité, p. 326, 341

32 EDMOND FARAL, op. cité, p. 28

33 HERCULE GERAUD, Paris sous Philippe le Bel, 1837

34 Cf. supra p. 5

35 EDMOND FARAL, op. cité, p. 8, qui cite RICHARD REIS, *Romanische Forschunguen*, 1905, Tome 19, p. 95

36 EDMOND FARAL, op. cité, p. 8, 14, 17, 18

37 AUGUSTE LONGNON, op. cité, p. 185-186

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

d'origine gréco-latine, il rappelle qu'à l'époque Eustachius se prononçait Ytasse, Eutropius se disait Ytrope et ainsi de suite. Ce constat lui permet d'affirmer que le personnage du roi Yon (Yon de Gascoigne) dans la chanson des *Quatre fils Aymon* n'est que la réplique romancée d'Eudon, duc d'Aquitaine de 681 à 735[38].

Cette chanson du XIIIè siècle[39] a connu en Bretagne – comme partout ailleurs – un succès extraordinaire et il suffit pour s'en convaincre d'observer la popularité remarquable du nom Hemon dans les rôles de la taille parisiens (dix-huit occurrences avec les variantes Heimon, Heymon, Hemonnet ou Hamon) ainsi que la fréquence significative du patronyme HAMON de nos jours dans la région. Le personnage du roi Yon devait être alors bien connu et cette popularité a probablement contribué à renforcer l'amalgame entre notre Eon breton et le français Yvon, d'autant plus que certains trouvères ou transcripteurs de l'histoire de Renaud de Montauban écrivaient parfois Yvon pour Yon et Yvonnet pour Yonnet[40].

Qui a pu être à l'origine de cette confusion ? Le fait que la substitution d'Ivo/Yvon à Eudo/Eon s'est opérée partout au XIIIè siècle hors du duché permet d'écarter l'hypothèse d'un problème de compréhension de certains clercs, qui auraient pris d'eux-mêmes l'initiative de la substitution. Il faut plutôt considérer que ce choix a été fait sciemment et systématiquement par les Bretons dès lors qu'ils avaient affaire à des interlocuteurs français, à la fois par facilité et par souci d'intégration.

Cette démarche a sans doute été celle d'Eon de la Roche-Bernard, dont on sait que le sceau présentait en 1279 l'inscription *Sigillum Yvonis Domini de Rupe Bernardi militis* (sceau d'Yvon Seigneur de la Roche-Bernard chevalier)[41].

Eon et Yvon en Bretagne aux XIVè et XVè siècles

Résumons-nous. A la fin du XIIIè siècle, le vieil Eudon a bien évolué. A l'ouest du duché, on le prononce désormais Euzen tandis qu'à l'est on dit plutôt Eon, forme utilisée dorénavant par convention dans les textes français rédigés en Bretagne.

Le nom français Yvon s'est répandu dans toute la région mais il est encore d'un usage peu fréquent[42], et il conservera une couleur aristocratique assez marquée jusqu'à la deuxième moitié du XIIIè siècle[43]. Rappelons enfin que si à l'extérieur du duché, tous les Euzen/Eon se font appeler Yvon, ils continuent à porter leur nom propre en Bretagne[44].

Nous allons suivre à présent l'évolution de ces deux noms aux XIVè et XVè siècles. Comme nous ne disposons pas pour cette période de registres paroissiaux qui nous auraient permis de connaître précisément les attributions des noms au baptême, nos sources sont assez disparates et de tailles très diverses. Nous avons eu recours essentiellement aux listes nominatives qui ont pu être établies à l'occasion des rassemblements de la noblesse bretonne. Afin d'isoler les spécificités régionales, il a fallu retrouver des échantillons suffisamment représentatifs pour lesquels l'origine géographique des individus était clairement établie. J'ai complété cette documentation par quelques listes extraites du cartulaire de Quimper et des rôles de la réformation des fouages de 1426.

Les premières données que nous allons présenter se rapportent d'une part aux évêchés de Léon et Cornouaille, et d'autre part au Vannetais. A l'exception des chartes du cartulaire de Quimper, tous les autres documents sélectionnés ont été rédigés en français.

L'enquête menée à Tréguier en 1330 en vue du procès de canonisation d'Yves de Kermartin constitue une source documentaire importante pour l'étude de l'anthroponymie de la région au début du XIVè siècle. S'agissant d'un document destiné à promouvoir l'image d'un homme portant précisément le nom que nous étudions, nous avons pour cette raison préféré l'examiner à part.

Je récapitule ci-dessous les sources exploitées, leur secteur de classement et la taille des échantillons :

Date	Source	Taille
fin XIIIè s.	Hommes de Trégunc et Nevez. Cartulaire de Quimper. Doc. 7-8, BCDAA 1901, p. 76-85. Secteur Léon et Cornouaille.	168
1355-1356	Montres de Karautret et de Guergollé. Lobineau, *Preuves,* col. 495-496.Secteur Léon et Cornouaille.	51
1356	Montre de Beaumanoir.Lobineau, *Preuves,* col. 495. Secteur de Vannes.	50
1375	Montre d'Olivier de Clisson du 1er mars 1375. Morice, *Preuves,* Tome II, col, 103-104. Secteur de Vannes	120
1382	Hommages à Jehanne de Raiz. Morice, *Preuves,* Tome II, col, 433-435. Secteur Léon et Cornouaille.	152
1396	Hommages au vicomte de Rohan à Pontivy et Hennebont. Morice, *Preuves,* Tome II, col. 670-674. Secteur de Vannes.	601
1426	Rôle de la réformation des fouages. Evêché de Cornouaille (extrait). Secteur de Léon et Cornouaille.	1022
1426	Rôle de la réformation des fouages. Evêché de Saint-Malo (données du pays de Ploërmel). Secteur de Vannes.	670
1477	Montre de l'évêché de Vannes. Site www.tudchentil.org	500
1481	Montre de l'évêché de Cornouaille Site www.tudchentil.org	1020
1492	Montre de l'évêché de Vannes. Site www.tudchentil.org	290
1503	Montre de l'évêché de Léon Site www.tudchentil.org	902

38 JOSEPH DEPOIN faisait également remarquer que "le roi Yon de Gascogne, l'une des individualités primordiales du récit, est bien Eudo, *dux ou rex Aquitanorum*, l'adversaire hésitant de Charles Martel. Dans le geste, le roi Yon, peureux et perfide, trahit son propre beau-frère, Renaud de Montauban, et le vend au roi Charles. Dans l'histoire, Eudo (dont le nom se traduit par Eon ou Yon) agit ainsi pour le roi mérovingien Chilpéric II, qui s'est confié à sa foi : il le livre à Charles Martel." (Etudes préparatoires à l'histoire des familles palatines, 1912, fascicule 2, p. 76)

39 La première version que l'on connaisse – Renaut de Montauban – date de la première moitié du XIIIè siècle, cf. AUGUSTE LONGNON, op. cité, p. 174

40 AUGUSTE LONGNON, op. cité, p. 186, note 1. Yonnet est l'un est fils de Renaud de Montauban et de son épouse, la soeur du roi Yon de Gascogne.

41 AUGUSTIN DU PAZ, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, 1619, p. 626

42 Dans le cartulaire de Quimper, j'ai relevé pour le XIIIè siècle vingt-huit *Eudo* (dont 21 dans les documents 7 à 11 datés de la fin du XIIIe ou du début du XIVè siècle) et seulement trois *Yvo* (dont Yves Cabellic, évêque de Cornouaille de 1267 à 1280). Les actes du cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Beauport ont été rédigés entre 1202 et 1307 : j'y ai recensé soixante-douze *Eudo* pendant cette période mais seulement quatorze *Ivo* (ou *Yvo*).

43 & 44 : voir page suivante

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

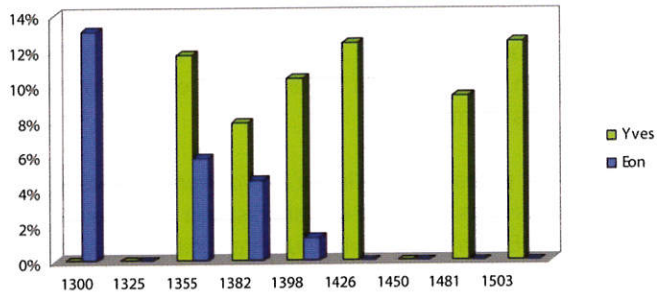
Echantillon	fin XIIIè	1355	1382	1398	1426	1481	1503
Total	168	51	152	77	1022	1020	902
Yvon		6	12	8	127	96	113
Eon	22	3	7	1			

Eon et Yvon en Cornouaille et Léon

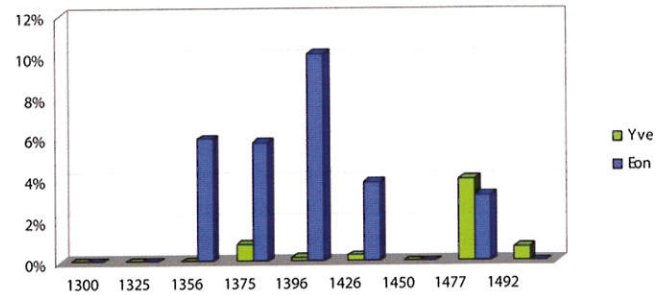
Echantillon	1356	1375	1396	1426	1477	1492
Total	50	120	601	670	500	290
Yvon		1	1	2	20	2
Eon	3	7	61	26	16	

Eon et Yvon en Vannetais

Yves et Eon en Cornouaille et Léon



Yves et Eon en Vannetais



Le premier constat que nous pouvons faire à l'examen de ces statistiques est plutôt rassurant : malgré le caractère hétéroclite de nos sources, des tendances très nettes se dessinent et nous voyons qu'elles sont bien différentes dans nos deux secteurs.

En Léon et Cornouaille, Eon décline très rapidement et le nom n'est plus du tout porté au XVè siècle. Les attributions régressent également en Vannetais avec un passage sous la barre des 4% en 1426, mais le nom ne s'éteint pas complètement.

La progression d'Yvon[45] est flagrante et continue en Léon et en Cornouaille au XIVè siècle. On peut penser que la représentativité des Yvon est quelque peu exagérée en 1355, car l'échantillon est vraiment très réduit. En valeurs cumulées, Yvon est en train de remplacer progressivement Eon, qu'il finit par absorber complètement au XVè siècle.

La situation est très différente en Vannetais où les Yvon ne décollent décidément pas, bien qu'ils réussissent à atteindre le seuil des 4% en 1477.

Dans l'ouest, où Eon et Yvon étaient déjà deux formes francisées possibles pour le breton Euzen, la fusion entre les deux noms a permis de conserver la forme bretonne locale, tandis que dans l'est, où la graphie Eon était très proche de la prononciation du nom en breton[46], la fusion ne s'est point opérée et Yvon est resté un nom à connotation étrangère.

En 1375 et 1376, Olivier de Clisson rassemble à Vannes à quatre reprises une partie de la noblesse bretonne : toutes les montres comptabilisent cent vingt hommes d'armes[47]. Il s'agit pour la plupart des mêmes chevaliers et écuyers que nous retrouvons donc d'une fois sur l'autre. Citons parmi les porteurs du nom Eon : Eon de Lesnerac, Eon de Fresnay, Eon Bonenfant, Eon de Saint-Martin, etc. Nous avons aussi quelques Yvon, mais leur cas est très particulier :

- Yvon de Karbrac, présent en 1376, est nommé Eon dans les trois montres de 1375, ainsi qu'en 1379 et 1380, 48
- Yvon Charpentier, présent en 1376, était pareillement nommé Eon dans les trois montres précédentes,
- Yvon de Villiers a subi le même traitement onomastique,
- Yvon de Langueouez, originaire de Cornouaille, se présente une première fois en mars 1375 sous le nom d'Yvon, de même qu'en 1376, mais il se fait appeler Eon à plusieurs reprises en 1379[49].

43 Dans le cartulaire de Beauport, les *Ivo* les plus anciens (cités de 1220 à 1265) appartiennent tous au clergé : ils sont chapelain de Goudelin (p. 76), recteur de Lanvolon (p. 81), recteur de Plelo (p. 85), recteur de Lanneber (p. 100), recteur de Saint-Ke (p. 102), maître (p. 116 et p. 164), évêque de Léon (p. 170).

44 Deux exemples choisis dans le cartulaire de Beauport pour montrer qu'*Eudo* et *Ivo* sont bien perçus comme deux noms distincts : en 1220, *Ivo*, chapelain de Goudelin, côtoie Eudo, fils de Karou, et *Eudo*, fils de Milon (doc. 57, p. 76-77) ; en 1269, Ivo, fils de Gaufridi, est cité en même temps qu'Eudo Duaut et Eudo, défunt mari de Nobilia (doc. 319, p. 184). Voir aussi p. 78, 94, 101, 164.
A noter cependant que cet Ivo, qui est dit fils de Gaufridi recteur d'Yvias, était nommé Eudo dans un document de 1266 (doc. 296, p. 175, cf. aussi doc. 262, p. 161). Les deux noms sont donc distincts mais un Eudo peut néanmoins se faire appeler Ivo s'il le souhaite.

45 S'agissant du nom Yves, c'est presque toujours la forme *Yvon* qui est employée dans les textes bretons du XIVe siècle rédigés en français, la forme Yves étant rarissime. Elle est un peu plus fréquente au XVè siècle et désigne souvent des personnes qualifiées de Maître ou de Messire.

46 GREGOIRE DE ROSTRENEN nous précise qu'à son époque, le nom Yves se disait *Eoüan* dans le Vannetais (Dictionnaire françois-celtique, 1732, p. 977)

47 Revues du 1er janvier 1375 (MORICE, Preuves, Tome II, col. 100), du 1er février 1375 (id. col. 101), du 1er mars 1375 (id. col. 103) et du 1er juin 1376 (id. col. 172)

48 *"Eon de Karbras"* est mentionné en 1379 (MORICE, *Preuves*, Tome II, col. 203, 205, 206, 209) et en 1380 (col. 246, 255)

49 *"Eon de Langueouez"* est cité en 1379 (MORICE, *Preuves*, Tome II, col. 203, 205, 207, 209) parfois en compagnie de son fils (col. 203, 205, 207)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Nous voyons donc qu'à Vannes un Eon peut se faire appeler Yvon, ou inversement : Eon est le nom le plus usuel en Vannetais mais on peut lui préférer la forme française Yvon.

L'analyse des listes des nobles ayant prêté serment de fidélité au duc de Bretagne Jean V en 1437 nous permet de compléter nos données sur la répartition géographique des Eon et des Yvon en Bretagne dans la première moitié du XVè siècle :

Evêché	Total	Eon	Yvon
Léon	107		17%
Tréguier	497	2%	10%
Saint-Brieuc	669	4%	1%
Saint-Malo	238	1%	1%
Dol	64		
Rennes	47		2%

Eon et Yvon dans le Serment de fidélité au duc de Bretagne en 1437

Ces statistiques mettent en évidence la disparition complète du nom Eon à l'ouest (ou l'ancien Eudon a été assimilé à Yvon) ainsi que dans les diocèses de Dol et de Rennes. La forme Eon est usitée au début du XVè siècle essentiellement dans la partie centrale de la Bretagne (évêchés de Vannes, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Tréguier).

Dans le Trégor, le nom Eon n'était pas encore tout à fait éteint au début du XVe siècle comme nous l'attestent les statistiques de ce diocèse :

Date	Source	Total	Eon	Yvon
1426	Rôle de la réformation des fouages	1065	4%	11%
1437	Serment de fidélité au Duc	497	2%	10%
1481	Montre de l'évêché de Tréguier	1366		13%
1503	Montre de l'évêché de Tréguier	1024		12%

Eon et Yvon dans le Trégor au XVè siècle

Si l'on compare ces données à celles des diocèses de Cornouaille et Léon, nous pouvons supposer que les Eon étaient encore fort nombreux dans le Trégor au début du XIVe siècle.

Or, ce n'est pas du tout l'impression qui se dégage de l'examen des listes de noms cités dans l'enquête du procès de canonisation d'Yves de Kermartin, réalisée à Tréguier en 1330[50]. Les témoignages ont été traduits en latin : nous n'y trouvons donc pas les formes francisées habituelles (Eon et Yvon) mais leurs équivalents latins (Eudo et Yvo), sachant que localement ces noms devaient se prononcer Euzen (ou une forme approchée) et Ivon.

Si la majorité des personnes citées sont originaires de l'évêché de Tréguier, il en vient aussi de tous les diocèses d'alentour : Léon, Cornouaille, Saint-Brieuc, Vannes. Le recensement des noms révèle une domination écrasante des Yvo qui rassemblent 51 occurrences sur un total de 403 noms masculins, soit près de 13% du total. Suivent Guillelmus et Johannes avec 9% chacun des attributions. Eudo n'est quant à lui représenté que par deux individus ; l'un d'entre eux est un guide d'aveugle nommé *Eudo Fallor*[51] et l'autre a ceci de particulier qu'il est connu sous deux appellations : l'un des témoins le connaît sous le nom d'*Yvo Bruni* (Yvon le Brun) et un autre l'appelle *Eudo seu Yvo Bruni* (Eudon ou Yvon le Brun). Du coup, le rédacteur du rapport l'inscrit comme *Yvo Bruni alias dictus Eudo Bruni* (Yvon le Brun autrement dit Eudon le Brun), paroissien de Ploumagoar[52].

L'absence presque totale des Eudo dans le Trégor en 1330 surprend, puisque nous savons qu'ils étaient encore fortement représentés un siècle plus tard. Cela ne s'accorde pas non plus avec les statistiques que nous avons par ailleurs pour la Bretagne occidentale : dans le cartulaire de Quimper, les documents du XIVè siècle mentionnent trente Eudo et trente-quatre Yvo, ce qui indique que si les seconds avaient fortement progressé en popularité, ils n'avaient pas encore totalement "absorbé" les premiers.

Il est fort probable qu'à l'instar d'*Yvo Bruni*, beaucoup d'autres Yvo cités dans l'enquête de canonisation s'appelaient Eudo (c'est-à-dire Euzen) dans la vie courante. Doit-on imputer cette substitution forcée aux rédacteurs des rapports qui auraient ainsi voulu montrer aux juges la popularité du nom d'Yves dans la région ? Peut-être. L'initiative pourrait venir tout simplement des personnes elles-mêmes puisque l'on sait qu'un Euzen breton avait alors deux possibilités pour décliner son identité en français : soit Eon s'il s'adressait à des Bretons, soit Yvon s'il se trouvait hors du duché. Les commissaires nommés par le Saint Siège pour recevoir les dépositions des témoins étaient tous des Français : Roger, évêque de Limoges, Aiquelin, évêque d'Angoulême, et Aimeri, abbé de Saint-Martin de Troarn, dans le diocèse de Bayeux[53]. Il était tout à fait naturel que les Euzen bretonnants se soient déclarés Yvon dans ces circonstances.

Nous avons signalé plus haut la progression importante des occurrences du nom Yvo dans le cartulaire de Quimper au XIVè siècle. A l'examen des chartes de cette époque, il apparaît que les deux noms Eudo et Yvo n'avaient pas encore totalement fusionnés en Cornouaille : nous pouvons ainsi trouver côte à côte dans un même document *Eudo dictus Glasiors* et *Yvo de Quoetcaeor* en 1330[54], *Yvo filius dicti Avan* et *Guillermus Eudonis*, en 1330 également[55], *Yvone an Fur* et *Eudo Elie* en 1396[56], etc.

Dans cinq cas toutefois, nous constatons que certaines personnes étaient connues sous les deux noms :

- *Eudo dictus Breton de Loco Marie* (Eudo le Breton de Locmaria), cité sous ce nom en 1328 et 1335, est dit Yvonis dicti an Breton en 1334 et 1342[57],
- Dans un acte de 1335, le frère d'Olivier de Conc est appelé *Eudo* dans le titre et *Yvo* dans le corps de l'acte[58],

50 ARTHUR DE LA BORDERIE, *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, Saint-Brieuc, 1887
51 ARTHUR DE LA BORDERIE, op. cité, p. 288, 290
52 ARTHUR DE LA BORDERIE, op. cité, p. 138, 140
53 LOBINEAU, *Les vies des Saints de Bretagne*, 1725, p. 254
54 Cartulaire de Quimper, BCDAA 1905, doc 228 (1330), p. 147
55 Cartulaire de Quimper, BCDAA 1905, doc 232 (1330), p. 150
56 Cartulaire de Quimper, BCDAA 1907, doc. 422 (1396), p. 253
57 Cartulaire de Quimper, doc. 221 (1328), 240 (1334), 246 (1335) et 283 (1342)
58 Cartulaire de Quimper, BCDAA 1905, doc. 247 (1335), p. 247

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

• Le clerc Yves du Chastel signe toujours *Yvo de Castro* mais son collègue Jean de Kerguelenen le nomme à chaque fois *Eudo*[59],

• Yves Tourch signe toujours *Yvo Turch* de 1378 à 1393 mais il est nommé *Eudo* dans un acte de 1377[60],

• *Eudo Vallacon*, prêtre cité dans un acte de 1388, ne fait sans doute qu'un avec *Yvo Ballacon*, prêtre cité à trois reprises en 1400[61].

Le fait que dans deux cas au moins, le personnage signe du nom Yvo nous permet de penser que ce nom était celui par lequel il se désignait, celui par lequel il souhaitait être connu. A contrario, ses proches le connaissaient peut-être davantage sous le nom Euzen. Derrière ces cas de double dénomination, nous pouvons donc entrevoir une démarche revendicative, le souhait d'être valorisé par un nom à forte connotation positive.

Il est vraisemblable qu'au XIVè siècle, la canonisation d'Yves de Kermartin a contribué à renforcer l'image positive du nom. Là où l'ancien Eudon se prononçait désormais Euzen (en Cornouaille, Léon et Trégor), le transfert de dénomination était facilité puisqu'il s'agissait seulement de choisir Yvon comme forme francisée plutôt qu'Eon. Lorsqu'Eon disparaît au XVè siècle, Yvon est donc devenu l'unique version francisée du nom Euzen.

En Bretagne occidentale, l'essor extraordinaire du nom Yves, qui passe au XIVè siècle de quelques attributions à plus de 10% du corpus, masque en réalité le basculement des attributions de l'ancien nom breton vers le nouveau. Celui-ci conservera d'ailleurs toujours la forme Euzen comme équivalent breton et, au final, sa représentativité est en fait la même que celle dont bénéficiait ce dernier auparavant, mais on a greffé sur l'ancien nom breton une connotation religieuse qui va lui assurer sa pérennité.

Dans le Vannetais et en Haute Bretagne, la situation était très différente puisque le nom Yvon y a toujours conservé un statut de nom distinct.

Epilogue

En 1464, Jehan Lagadeuc publiait le *Catholicon,* premier dictionnaire qui donnait pour chaque terme breton sa traduction en gallo (français) et en latin.

A l'article EUZEN, il écrit ceci :



Si la définition ne donne aucune explication étymologique, elle confirme tout au moins qu'à l'époque, Yvon était considéré comme un terme français[62].

Quelques années plus tard, le Père Maurice Geffroy compose une biographie de saint Yves et propose pour le nom de celui-ci une étymologie à partir du grec et du breton : selon lui, Yvo serait en fait la même chose qu'Eudo, ou plus exactement Euden. Or, précise-t-il, *eu* en grec veut dire "bon" et *den* en breton signifie "homme". Par conséquent, le nom Yves doit être interprété "homme bon" ou "homme de bonté"[63].

Quoique cette étymologie soit aujourd'hui difficilement soutenable, il est intéressant de constater qu'à la fin du XVè siècle, la forme Yves pouvait être perçue en Bretagne comme la corruption homophonique d'un ancien nom breton.[64]

Au début du XVIIIè siècle, Grégoire de Rostrenen nous présente dans son dictionnaire françois-celtique un catalogue des différentes traductions bretonnes du nom Yves :

• éüzen, euzen ou èauzen dans le Léon,
• éroüan ou yoüen dans le Trégor,
• yoüen, yeun en Basse Cornouaille,
• even, eoüan, ezan, ezen, èen en Haute Cornouaille,
• eoüan en Vannetais[65].

Nous voyons qu'à côté des formes typiques de la Bretagne occidentale (Euzen, Ezan, Eauzen, Ezen) et celles de la Bretagne orientale (Eouan, Een), la confusion avec le nom Yves a produit quelques formes mutantes (Youen, Yeun) ainsi qu'un surprenant Erouan dans le Trégor, qui dérive probablement d'Ezouan comme le fera remarquer Louis Le Pelletier quelques années plus tard :

"Euzen est le nom propre d'homme le plus diversifié que l'on puisse s'imaginer en si peu d'étendue de pays et dans un même langage. On prononce donc Eusen, Eosen, Esoen, Esoan, Esoain, Usen, Youwain, ou Hiouwain, Yauwan, Jeun ou Yeun, et par plus grande corruption Erwain, pour Eswain. Ceux de ce pays qui parlent françois disent Yvon. Les Hauts-Bretons Yves, comme nous"[66].

Mais qu'est-il donc advenu de notre Eon vannetais ? L'évolution du culte des saints au XVè siècle va lui porter un coup fatal. On observe à partir de cette époque une mise à l'écart radicale de tous les noms qui n'avaient pas été portés par des saints et qui dès lors vont connaître une régression inéluctable.

Sur ce chemin de l'oubli, Eon côtoie – sans distinctions d'origine linguistique – les Geoffroy, Josselin, Hamon, Morvan, Rivallon et bien d'autres noms désormais délaissés.

59 Cartulaire de Quimper, doc. 289 et 291 (1348), 300, 301, 304, 312, 313, 314, 317, 318, 322
60 Cartulaire de Quimper, doc. 357 (1377), 358 (1378), 364, 366, 370, 372, 381, 383, 390, 391, etc.
61 Cartulaire de Quimper, doc. 396 (1388), 444, 445, 448 (1400)
62 Le *Catholicon* ne donne pas d'autres termes comme équivalents du français Yvon. Il existait pourtant plusieurs variantes du nom *Euzen* si l'on se réfère aux surnoms attestés dans les rôles de la réformation des fouages de 1426 mais on peut penser qu'*Euzen* était alors la forme la plus répandue.
63 *Bonum hominem seu Bonitatis hominem.* Communication personnelle d'André-Yves Bourgès du 5 mars 2012. Cette biographie, composée vers 1470, a été publiée dans le tome IV des Acta Sanctorum Maii [BHL 4637], p. 584.
64 *Yvo enim, qualiter moderni Gallici & Latini causa euphoniae, licet corrupte, proferunt ; exteri autem & antiqui Latini Eudo, Britones vero ipsi Euden.*
65 GREGOIRE DE ROSTRENEN, *Dictionnaire françois-celtique*, 1732, p. 977
66 LOUIS LE PELLETIER, *Dictionnaire de la langue bretonne*, 1752, p. 292. On remarquera que la faveur des Bas-Bretons pour la forme Yvon sonne comme une réminiscence du vieil Eudon.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Eon résiste tant bien que mal jusqu'au XVIIè siècle dans les évêchés de Vannes et Saint-Malo, avec quelques attributions dans les évêchés de Rennes, Dol et à l'extrémité de la Haute Cornouaille. Les formes féminines Eunette et Eonette sont particulièrement fréquentes en Haute Cornouaille et dans le nord du Vannetais[67].

La Réforme catholique va donner le coup de grâce aux Eon et Eonnette dans les années 1640-1680. En voulant attacher systématiquement au nom de baptême un modèle de piété et d'identification, elle a entrepris de purger le répertoire onomastique des quelques noms païens qui subsistaient encore.

Lorsque ceux-ci ne sont pas écartés d'office ou christianisés au baptême par le curé, c'est parfois l'évêque qui choisit d'attribuer un nouveau nom au moment de la confirmation.

C'est par exemple ce qui s'est passé à Mur de Bretagne le 18 juillet 1644 pour Eunette Le Bris, tout juste âgée de vingt ans[68], à qui l'évêque de Cornouaille, René du Louët, impose le nom de Renée le jour de sa confirmation.

Les attributions sont rarissimes après 1680 : six cas seulement ont été relevés dans toute la Bretagne, le dernier à Montauban de Bretagne en 1720[69].

Les Yves vont connaître un destin radicalement différent puisque ici l'essor du culte des saints joue complètement en leur faveur.

Le nom acquiert dès le XVè siècle le statut de nom dominant en Bretagne occidentale et il le conservera sans difficulté jusqu'à la fin du XVIIIè siècle[70].

Le succès du nom reflète donc la popularité du culte de saint Yves, mais inversement nous pourrions dire aussi que le succès du culte de saint Yves reflète en partie la popularité du nom[71].

La connotation religieuse du nom n'a en effet pas suffi à assurer le succès du nom dans toute la province.

Comme nous l'avons vu, les attributions sont fortes là où Yvon a fusionné avec Euzen, endossant ainsi les habits du vieil Eudon, tandis qu'elles sont restées faibles en Haute Bretagne et à l'est du Vannetais, là où Yvon était en général nettement distinct d'Eon, ce qui corrobore l'idée qu'en Bretagne le religieux ne fonctionne jamais aussi bien que lorsqu'il est associé à un marqueur culturel fort.



Vitrail de Saint Yves à Pontrieux (22)
Photo Jean François Pellan

67 Une recherche dans les bases généalogiques des départements du Finistère (CGF), Morbihan (CGSB), Côtes-d'Armor (CG22) et Ille-et-Vilaine (CGIV) nous donne les résultats suivants pour les registres de baptême :
- Haute Cornouaille (Neuillac, Mur de Bretagne) : quatorze *Eonette* ou *Eunette* de 1609 à 1676,
- Diocèse de Saint-Malo (Beignon, Bécherel, Plelan, Saint-Meen, Broons, Dinan, Jugon, Ploubalay, Caulnes, Cancale) : cinquante-trois *Eon* et quinze *Eonnette* de 1533 à 1641,
- Diocèse de Vannes (Saint-Gérand, Sarzeau) : six *Eonette* ou *Eunette* de 1591 à 1678,
- Diocèse de Rennes : cinq *Eon* de 1573 à 1720,
- Diocèse de Dol : trois *Eon* en 1604 et 1680.

68 Eunette Le Bris est née à Mur le 26 février 1624, fille de Jan et Catherine Le Denmat. Elle avait reçu son nom de baptême de sa marraine, Eunette Picart. Celle-ci était l'épouse de Jan Vally et le couple a donné naissance à huit enfants, tous nés à Mur de 1614 à 1639. Pour les premières naissances, le curé a souhaité donner une connotation religieuse au nom de la mère en le remplaçant sur les registres par *Yvonne* (1614) ou *Yvonette* (1615) mais cette substitution ne prend pas. Pour les naissances suivantes, nous avons *Eunette* (1623 et 1628), *Ennette* (1630 et 1633) et *Eonnette* (1639).

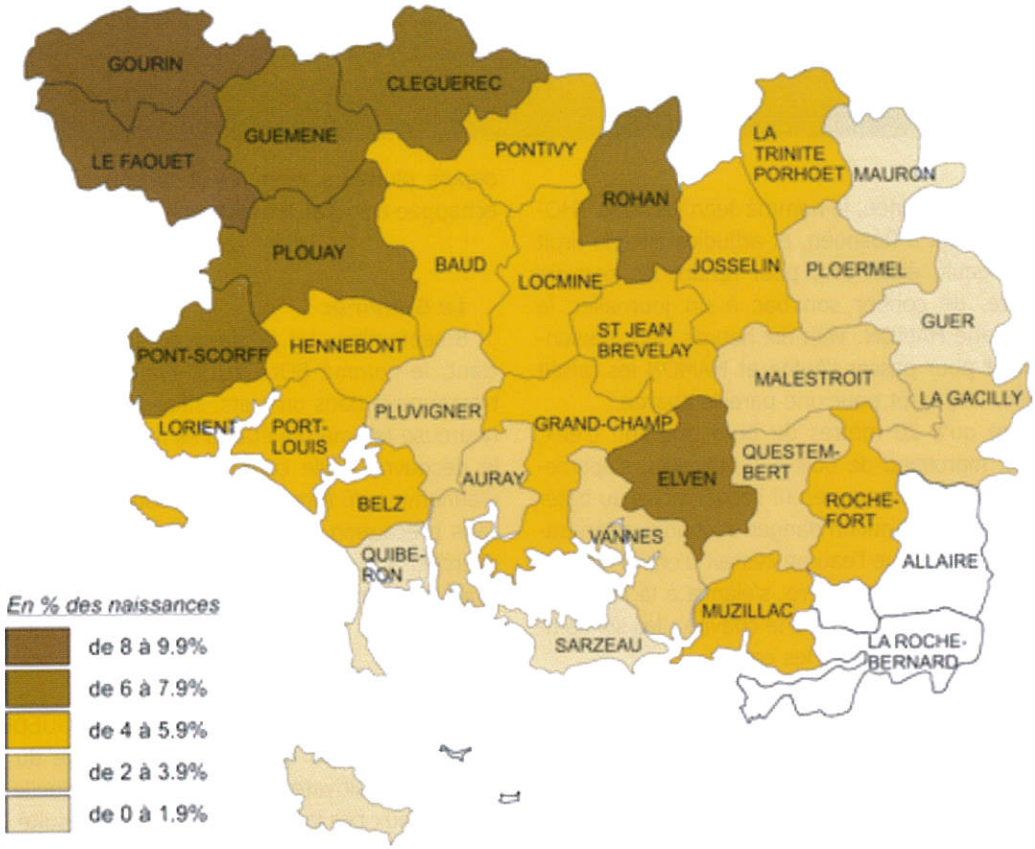
69 Eon Huchet, né à Montauban de Bretagne le 8 juin 1720. Le parrain était Eon Pellouaye.

70 Cf. JEAN-PIERRE LETHUILLIER, "Yves, un prénom en Bretagne entre XVIIè et XIXè siècle" dans *Saint Yves et les Bretons*, dir. J.C. CASSARD et G. PROVOST, Rennes, 2004, p. 155-168. Le nom Yves est avec Jean et Louis l'un des trois noms les plus portés en Cornouaille morbihannaise aux XVIIè et XVIIIè siècle, cf. PIERRE-YVES QUEMENER, *Les choix de prénomination dans la sénéchaussée de Gourin aux XVIIè et XVIIIè siècles*, Mémoire de Master Histoire, Rennes 2, juin 2012.

71 Sur la répartition des lieux de culte, voir BERNARD TANGUY, "Les lieux de culte de saint Yves en Bretagne" dans *Saint Yves et les Bretons*, op. cité, p. 125-139. L'auteur conclut que *"saint Yves demeure, si l'on considère les édifices qui lui sont dédiés, essentiellement un saint de Basse-Bretagne, notamment de la partie nord, de la baie de Saint-Brieuc à la pointe Saint-Mathieu."*

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Le prénom Yves dans le Morbihan en 1700-1750



ABREVIATIONS

BCDAA : Bulletin de la Commission Diocésaine d'Architecture et d'Archéologie
BSAF : Bulletin de la Société Archéologique du Finistère
MSHAB : Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne

BIBLIOGRAPHIE

* FRANÇOIS FALC'HUN, "Les noms bretons de saint Yves", Annales de Bretagne, Tome 50, n° 1, 1943, p. 177-194
* BERNARD TANGUY, "Les lieux de culte de saint Yves en Bretagne", dans Saint Yves et les Bretons, dir. JEAN-CHRISTOPHE CASSARD et GEORGES PROVOST, Rennes, 2004, p. 125-139
* JEAN-PIERRE LETHUILLIER, "Yves, un prénom en Bretagne entre XVIIe et XIXe siècle", dans Saint Yves et les Bretons, dir. JEAN-CHRISTOPHE CASSARD et GEORGES PROVOST, Rennes, 2004, p. 155-168

Je remercie ANDRE-YVES BOURGES pour sa précieuse collaboration.

Résumé

L'histoire du prénom Yves est très particulière. Le nom est d'origine germanique, il se développe à partir du Xè siècle sur tout le territoire de l'ancienne Neustrie mérovingienne.

Il est introduit en Bretagne au XIè siècle, à une époque où l'aristocratie locale noue des relations durables avec les grandes familles d'Anjou et de Normandie. Le nom se diffuse très lentement et adopte en Bretagne la forme du cas régime français (Yvon). Lorsqu'il atteint la Bretagne occidentale dans la seconde moitié du XIIè siècle, il est parfois confondu avec l'ancien nom breton *Eudon*, qui était en train d'évoluer en *Euzen* dans la partie ouest du duché, et en *Euhon* dans la partie est. En raison de la similitude phonologique, et de l'habitude bretonne d'inverser le *e* et le *i* en début de certains mots français, le nom Yvon va être utilisé hors de Bretagne comme équivalent du nom Eudon, bien que les scribes bretons du XIIIè siècle avaient choisi pour leur part de le transcrire Eon dans les textes rédigés en français.

Au XIVè siècle, la canonisation d'Yves de Kermartin provoque en Bretagne occidentale (Léon, Cornouaille, Trégor) un basculement des attributions du nom *Eon* vers celui d'*Yvon*, qui reçoit cependant le nom *Euzen* comme équivalent breton. L'essor du culte des saints au XVè siècle entraîne l'abandon rapide de l'ancien nom breton sous sa forme initiale, mais la greffe de connotation religieuse dont il a bénéficié lui a assuré d'une certaine manière une pérennité de substitution dans cette partie de la Bretagne.

Dans la partie est du duché, où l'amalgame entre *Yvon* et *Eudon* n'a jamais été aussi prégnant, le premier ne connaît qu'un succès limité au XVè siècle, tandis que le second subsiste un peu plus longtemps avant de disparaître au XVIIè siècle sous l'influence de la Réforme catholique.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Faits divers, faits d'hier

relevés par Carl RAULT, CGF n° 5165.

Dinéault

Le 11 juillet, dans la matinée, le nommé Jean François THOMAS, batelier, demeurant à Rosnoën, et adjudicataire du droit de passage de Dinéault, était forcé pour rendre les derniers devoirs à sa mère, de confier son bac à un journalier, le nommé François Marie HAMON. Vers dix heures, sept personnes se présentaient pour passer l'Aulne et HAMON les faisait entrer dans le bac, trop petit pour une pareille charge.

Ils n'étaient guère qu'à 20 mètres du bord que l'un d'eux, Mathieu ABGRALL, marchand de bois à Landivisiau, s'apercevant que l'embarcation faisait eau, en fit l'observation au batelier qui affirma qu'il n'y avait aucun danger et continua son trajet. Mais ABGRALL, voyant que l'eau ne cessait d'entrer et craignant de couler au milieu de la rivière, s'élança à la nage, en imprimant au bateau une secousse qui le chavira ; les six hommes restés à bord disparurent sous les eaux.

HAMON et l'un des passagers revinrent seuls à la surface et bien que ne sachant pas nager furent assez heureux pour arriver à saisir l'un, l'arrière du bateau auquel il se cramponna et l'autre, deux paquets avec lesquels il se soutint dans l'eau. Ils purent, dans cette situation critique, attendre l'arrivée d'un des riverains, le nommé NICOLAS Gabriel qui, attiré par leurs cris et ceux d'ABGRALL qui avait abordé sans aucune aide, vint à leurs secours et les recueillit dans un canot. Le soir de cette catastrophe, on n'avait retrouvé le cadavre d'aucune des victimes. Ces cinq malheureux travaillaient dans un bois de la commune pour le compte d'ABGRALL. Ce sont : 1° BERNOT Jean Marie ; 2° LAGADEC tous deux journaliers à Loc-Eguiner ; 3° YARD Guillaume ; 4° PETIT- JEAN, les deux journaliers à Loc-Mélar ; 5° ELOUET François, charbonnier dont on ignore le domicile.

Le Finistère du mercredi 16 Juillet 1873

Dinéault

On a retrouvé les cadavres de quatre des victimes du terrible accident du passage de Dinéault dont nous donnions les détails dans notre dernier numéro. Celui d'ELOUET Jean Marie, 35 ans, journalier demeurant à Saint-Cadou, a été repêché le 14 à l'endroit même où avait chaviré le bateau. Le 15, dans la partie du cours de l'Aulne qui traverse la commune de Rosnoën, on découvrait celui du nommé CRENN Jean Marie, charbonnier, 24 ans, domicilié à Locmélar. Le lendemain encore, on retrouvait en Logonna-Quimerch, BERNOT Jean Marie, 47 ans, et LAGADEC François, 28 ans, journaliers tous deux domiciliés à Loc-Eguiner. Le cinquième, celui de YARD Guillaume, journalier à Loc-Mélar, a échappé jusqu'ici à toutes les recherches.

Le Finistère du samedi 19 Juillet 1873

Crozon

7 août. Dans la matinée des pêcheurs de crevettes, à la grève de Porzic, ont aperçu flottant sur l'eau, à quelques mètres du bord, le cadavre d'une femme dans un état complet de décomposition. Un cultivateur du village de Guenveng, en Crozon, le nommé Joseph CANEVET, l'a reconnu pour être celui de sa fille, âgée de 22 ans, qui, atteinte d'aliénation mentale depuis plusieurs mois, avait disparu depuis le 30 juillet et échappée à toutes les recherches.

Le Finistère du mercredi 13 Août 1873

Le Guilvinec

8 septembre. Un jardinier au service de M. PICHOT négociant, le nommé BOUGAULT, François, âgé de 61 ans, a été trouvé noyé dans un puits, situé au lieu-dit le Kergos. Sa malheureuse femme qui était à sa recherche , a été la première à le découvrir ; elle conjecture que son mari, qui n'avait pas d'ennemi, a dû être victime de son imprudence en descendant sans précaution dans ce puits pour y repêcher le seau, ou y chercher son couteau et quelques pièces de monnaie qu'il y avait laissé tomber la veille.

Le Finistère du samedi 13 Septembre 1873

Plomodiern

Le 6 courant, le cadavre du nommé GUEDES Jacques, âgé de 40 ans, a été trouvé dans la grange du sieur LAUTROU Guillaume, cultivateur. De l'enquête à laquelle il a été procédé sur les lieux par la gendarmerie, il est résulté la preuve que la mort de GUEDES Jacques avait été occasionnée par l'abus des boissons alcooliques. Le 5 au soir, étant déjà en état d'ivresse, GUEDES et un de ses camarades avaient bu au moment de se coucher un litre d'eau-de-vie.

Le Finistère du samedi 13 Septembre 1873

Plouhinec

10 septembre. Vers 11 heures du soir près de la porte d'une auberge du village de Keridreuff, on trouvait mort par suite d'ivresse le nommé Yves CASTEL chiffonnier, âgé de 48 ans, demeurant à Pont-Croix, rue Chère. Ce malheureux laisse une enfant sans ressource.

Le Finistère du mercredi 17 Septembre 1873

Ploumoguer

7 septembre. Vers 4 heures du soir, M. le docteur BOUVET, revenait de visiter un malade quand, au lieu dit Pont-de-l'Hôpital, il trouva sur la route une voiture chargée de poterie renversée avec son cheval attelé et le conducteur écrasé dessous. Informations prises, la victime a été reconnue pour être le nommé Jean Marie PELLE, marchand de faïence à Lannilis, qui, conduisant un cheval aveugle, s'est endormi à cet endroit qui forme un coude et aura laissé la voiture tomber dans le contrebas d'une hauteur de près de trois mètres. L'ivresse paraît être la cause de cet accident.

Le Finistère du mercredi 17 Septembre 1873

Plounéventer

Le 10 septembre, vers 5 heures de l'après-midi, un cultivateur du village de Saint-Derrien, le nommé HAMON Guillaume, âgé de 77 ans, revenait avec sa femme de la foire de Landivisiau. Ils marchaient sur le bord de la route, quand arriva à fond de train une voiture, dont le cheval emporté ne pouvait plus être dirigé par une femme qui s'y trouvait seule. Les deux vieillards, dont l'ouïe était affaiblie par l'âge, ne l'en-

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

tendirent pas assez à temps pour l'éviter. HAMON atteint par le brancard, fut violemment jeté à terre et l'une des roues lui passa sur la jambe gauche, tandis qu'un ses sabots du cheval le frappait à la cuisse droite. L'animal, continuant sa course furibonde, aurait sans doute causé de nouveaux malheurs, si un paysan, dont on n'a pu savoir le nom, ne l'eut arrêté près de là , en lui assénant sur la tête un vigoureux coup de pen-bas. HAMON transporté sans connaissance dans une auberge voisine, y reçut les soins d'une rebouteur qui déclara qu'il n'avait aucune luxation et qu'on pouvait sans crainte le ramener à son domicile. Le pauvre vieillard succomba quelques instants après être arrivé chez lui.

Le Finistère du mercredi 17 Septembre 1873

Moëlan

Le 8 septembre. Le nommé SCAVINER Yves, âgé de 34 ans, cultivateur à Moëlan, se trouvait vers 5 heures du soir à Lanrioste, avant le feu de joie et la chute du mât de cocagne enguirlandé, comme c'est la coutume du pays, chaque année à la veille du pardon.

Ce mât, ayant été dégagé du pied, penchait fortement du côté de SCAVINER qui, à cause de la surdité dont il était affligé, ne pouvait entendre les voix qui lui criaient de se retirer. Atteint dans la chute du mât par son extrémité, il fut renversé à terre, le crâne fracassé et les deux cuisses brisées. Il est mort vers 10 heures du soir.

Le Finistère du mercredi 17 Septembre 1873

Kernouès

14 septembre. Vers 5 heures du soir, une ménagère du village de Kerguinic, la nommé Marie CASTEL, âgée de 32 ans, était occupée à cueillir des poires dans un arbre de son verger quand, une branche se brisant tout à coup sous elle, ellet omba d'une hauteur d'environ six mètres. A ses cris accoururent plusieurs personnes qui la transportèrent dans sa demeure et furent immédiatement chercher un médecin à Lesneven. Malgré les soins qui lui furent prodigués, elle expira le lendemain matin à 6 heures, des suites d'une rupture des intestins. Son mari, sans fortune, reste avec cinq enfants en bas âge à sa charge.

Le Finistère du samedi 20 Septembre 1873

Douarnenez

Le 6 octobre, à 7 heures du soir, le nommé BILLIEC Vénoc, âgé de 32 ans, marin-pêcheur, domicilié à la ferme de Kersuguer en Plouhinec, est mort subitement, frappé d'une attaque d'apoplexie dans un cabaret de la rue Sainte-Hélène. Cette mort n'est pas, comme on l'a cru au premier abord, le résultat de l'ivresse ; BILLIEC, ainsi qu'il a été constaté, était parfaitement à jeun.

Le Finistère du samedi 11 Octobre 1873

Landerneau

6 octobre. Une voiture attelée de trois chevaux, et chargée de grains, passant sur le pont, vers 6 heures et demie du soir, renversait le nommé PICHON Hervé, galochier, âgé de 68 ans, qui, atteint d'un commencement de surdité, n'avait pu l'entendre venir assez à temps pour se ranger. Une des roues lui passa sur la poitrine tandis que la tête frappait le pavé avec violence. Transporté à l'hôpital dans un état désespéré, il a expiré vers le soir sans avoir repris connaissance.

Le Finistère du samedi 11 Octobre 1873

Carhaix

Le 6 octobre, on découvrait sur la route n° 164, à l'entrée de la ville de Carhaix, un homme étendu et paraissant prêt à rendre le dernier soupir. Transporté à l'hospice, il expira au moment où on le déposait dans un lit. Un sauf-conduit, trouvé dans une de ses poches, a fait connaître que cet homme, du nom de CAMPAGNE Alphonse Joseph, journalier, âgé de 55 ans, était originaire de Brest, où il se rendait, après avoir séjourné à l'hôpital d'Auray pour le traitement d'une brûlure qu'il avait reçue au bras droit. Le bras était profondément gangrené, et la mort de ce malheureux n'a pu avoir d'autre cause. Il est incroyable que, dans un tel état, au lieu de le retenir à l'hôpital d'Auray, on l'ait exposé aux fatigues et aux hasards d'un long voyage. Nous comptons bien que ce fait ne restera point sans être éclairci, et qu'on recherchera si aucune responsabilité n'y est engagée.

Le Finistère du samedi 11 Octobre 1873

Plougastel-Daoulas

Le 8 octobre, les douaniers de Lauberlach trouvaient sur la grève de Rose-Régallec, le cadavre d'un jeune homme dont la mort remontait à plusieurs jours. Ses jambes étaient liées étroitement avec un mouchoir, et son cou portait la trace de la pression d'une corde. Les recherches ont fait découvrir que c'était un marin du village de Trouaon (Hôpital-Camfrout), le nommé Yves KEROMNES, âgé de 22 ans, qui s'était suicidé le 26 septembre dans des conditions vraiment dramatiques. Dans la soirée de ce jour, allant au Minou, dans une chaloupe, avec son frère jumeau, son cousin germain et un mousse, il les avait priés, près du banc de Gosquillou, de descendre se coucher. Ceux-ci avaient longtemps refusé, car, la veille encore, pendant leur sommeil, il avait seul dirigé le bateau : mais ensuite, devant ses instances, ils avaient dû céder. Quelques minutes après, entendant les voiles flotter au vent, ils remontèrent pour aider KEROMNES à la manoeuvre, mais celui-ci avait disparu. En vain, avec l'aide de l'équipage d'une barque qui les suivait à peu de distance, cherchèrent-ils de tout côté, en vain, l'appelèrent-ils. Leurs recherches furent vaines. Aucune voix ne répondit à la leur. Obligés de rentrer chez eux sans voir pu retrouver le corps de leur compagnon, ils attribuèrent tout d'abord sa mort à un accident, sans pouvoir toutefois l'expliquer. Depuis qu'on a reconnu que c'était un suicide, on se perd en conjectures sur le motif qui a pu le déterminer. De l'avis de tout le monde, aucune famille n'était plus unie que celle des KEROMNES, et son frère avait pour lui une tendresse bien connue ; tous deux étaient également aimés pour leur serviabilité et leur bonne conduite. Yves revenait du service et semblait tellement heureux que rien ne pouvait faire prévoir chez lui l'idée arrêtée de se donner la mort.

Le Finistère du mercredi 15 Octobre 1873

Landerneau

16 octobre. Vers 11 heures du matin, le nommé PAPE Yves, fossoyeur du cimetière de la ville, était occupé à extraire du sable d'une carrière de la Prairie blanche, quand un éboulement que rien ne faisait prévoir, le surprenant dans son occupation, le recouvrit d'une masse de terre et de sable. Malgré l'activité déployé par d'autres terrassiers qui travaillaient non loin de là, pour le dégager, LE PAPE avait cessé de vivre quand on parvint jusqu'à lui. Le malheureux laisse une femme presque sans ressource avec quatre enfants en bas âge.

Le Finistère du mercredi 22 Octobre 1873

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Rosnoën

14 octobre. Le nommé Guillaume GOASDOUE, journalier, âgé de 61 ans, demeurant à Sizun, a été écrasé par un éboulement de terre qui a eu lieu dans les travaux de terrassement faits pour la nouvelle route n° 32, du Faou au passage de Térénez. De l'avis des autres ouvriers, il a péri, victime de son imprudence.

Le Finistère du mercredi 22 Octobre 1873

Trégourez

Le 19 octobre. Vers 5 heures, un vieux tailleur du village de Rennone, le nommé René TALLIDEC, âgé de 70 ans, partait du bourg où avait eu lieu ce jour-là le pardon annuel. Une demie heure après, on le trouvait mourant au pied du fossé d'une prairie du haut duquel il était probablement tombé. Ce vieillard, qui ne s'enivrait jamais, paraissait souffrant depuis quelques jours.

Le Finistère du samedi 25 Octobre 1873

Douarnenez

26 octobre. Vers une heure et demie, la femme Charlotte SALIOU était sortie de chez elle avec son enfant âgé de 6 ans. Ayant rencontré la femme TOULANOET, elle s'arrêta pour causer un instant. Pendant ce temps, son fils Laurent alla jouer près d'un établi qui était dans la rue appuyé contre un mur et pesait environ 50 kg. Comment fit-il pour le renverser sur lui ? C'est ce que la pauvre mère n'eut pas le temps de voir. Mais quand elle alla relever son enfant, il avait cessé de vivre. La tête avait frappé sur un pavé et l'établi était venu tombé sur le front. M. MORVAN, docteur médecin, accouru en toute hâte sur le lieu de l'accident n'a pu que constater la mort du jeune Laurent.

Le Finistère du samedi 8 Novembre 1873

Trégunc

2 novembre. Vers une heure et demie de l'après-midi, le nommé FURIC Jean Marie, domicilié au village de Penquelen, sortit du domicile de sa soeur Marguerite FURIC qui l'avait prié d'aller au bourg de Névez lui faire une commission. Chemin faisant, FURIC s'arrêta au domicile des époux JAFFREZIC Guillaume, cultivateur, où la veille il avait passé une partie de la journée. Comme la veille, il but plusieurs verres de cidre et à 4 heures du soir quand il voulut retourner chez lui, il était gris. Vers 5 heures, comme il n'était toujours pas rentré, sa sour envoya la femme MESTRIC pour voir où il était. En route, la femme MESTRIC rencontra FURIC couché dans un champs près d'un petit talus. Elle appela à elle le nommé DARVOUT, cultivateur et tous deux se rendirent auprès de FURIC pour le relever. Quel ne fut pas leur étonnement en s'apercevant qu'ils avaient devant eux un cadavre. FURIC dans sa marche était tombé sur les genoux , les avant-bras portant à terre et soutenant le corps. La mort de FURIC d'après les témoignages recueillis n'a pu être attribué qu'à l'excès de boissons. Il était de réputation, fort adonné à l'ivresse.

Le Finistère du samedi 8 Novembre 1873

Morlaix

6 novembre. Le nommé LE MINOT Jean, chiffonnier, âgé de 49 ans, demeurant rue du Château, 7, a été trouvé pendu à son domicile, vers 11 heures du matin. Ce malheureux, abruti par l'alcool et que son inconduite avait plongé dans la misère, avait eu le triste courage, sous le prétexte d'accrocher un rideau, d'envoyer son fils de 12 ans chercher un clou auquel il devait se pendre, puis l'avait renvoyé, afin d'accomplir son funeste projet.

Le Finistère du mercredi 12 Novembre 1873

Recouvrance

Dans la soirée du 10 courant, le nommé François LE VEN, âgé de 54 ans, journalier, s'est pendu à son domicile, rue de Saint-Malo, n° 49. Pour accomplir ce suicide qu'il méditait depuis quelques temps, il avait envoyé sa femme, avec laquelle il vivait du reste en bonne intelligence, veiller chez une de ses voisines. LE VEN venait de sortir de l'hospice civil où on l'avait envoyé pour observer son état mental car depuis plusieurs mois sa raison semblait ébranlée.

Le Finistère du samedi 15 Novembre 1873

Saint-Thurien

9 novembre. Vers 10 heures du soir, on découvrait dans un chemin voisin du hameau de Kilos, le cadavre d'un cultivateur de ce village, BERNARD Mathurin, âgé de 54 ans. Ce malheureux revenant à son domicile par une obscurité complète, avait dû suivre le haut d'un talus pour éviter les flaques d'eau du chemin. Son pied avait glissé et il était tombé si malheureusement, que la tête ayant porté sur une grosse pierre, il s'était fracassé la tempe droite. La mort avait dû être instantanée. BERNARD jouissait de l'estime de ceux qui le connaissaient et avait une conduite exemplaire.

Le Finistère du samedi 15 Novembre 1873

Pleuven

13 novembre. Vers 9 heures du soir, la domestique de M. BOISSEAU, curé de Pleuven, entendant du bruit à la porte de la cour, y envoyait le garçon en toute hâte, pensant que c'était son maître, qui avait dû s'absenter dans la soirée, qui rentrait. Mais celui-ci, en ouvrant la porte, constatait avec une surprise mêlée d'effroi que le chien seul était revenu. Prévoyant un malheur, tous deux se mirent à la recherche et, guidés par le pauvre animal, qui les conduisit à un champs voisin du presbytère, ils ne tardèrent pas d'y trouver étendu M. BOISSEAU, ne donnant plu signe de vie. Près de lui était une lanterne sourde qui s'était éteinte dans sa chute. Tout fait présumé qu'il venait de succomber à une attaque d'apoplexie foudroyante. M. BOISSEAU était âgé de 69 ans.

Dans l'après-midi qui a suivi l'inhumation, un incident singulier s'est produit. Quelques uns des assistants affirmaient avoir distinctement entendu un bruit sortir du cercueil. Ils demandaient qu'on l'ouvrit pour s'assurer si leur impression était fondée. On satisfit à leur désir et le corps de M. BOISSEAU fut exhumé ; mais ce ne fut naturellement que pour constater de nouveau la réalité du décès.

Le Finistère du mercredi 19 Novembre 1873

Landivisiau

Le 12 novembre. Des habitants du village de Traoulen rencontraient à 5 heures du soir à l'endroit dit Fromeur, une voiture attelée d'un cheval et chargée de peaux renversée sur la route en cet endroit fort mauvaise. En enlevant la charge de la voiture, ils découvrirent dessous le cadavre du conducteur, le nommé Yves MARTIN, âgé de 62 ans, tanneur à Lampaul. Il n'avait aucune blessure, ni contusions, mais avait dû être étouffé sous les peaux dans la chute de la voiture. On pense que ce malheureux était en état d'ivresse.

Le Finistère du mercredi 19 Novembre 1873

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Lesneven

12 novembre. Les deux frères LE BIHAN POUDEC, du village de Kerfréoc, en Saint-Frégant, regagnaient, vers 5 heures du soir, leur demeure avec une charrette attelée de trois chevaux. Jean, l'aîné, était monté dans la charrette tandis que Goulven, le plus jeune, âgé de 20 ans, conduisait les chevaux par la bride. En tournant le coin du champs de bataille de Lesneven, l'un des chevaux effrayé on ne sait par quoi, pris le mors aux dents et entraîna les autres qui partirent au grand trot. L'aîné fut précipité hors de la voiture sans avoir d'autre blessure qu'une contusion insignifiante ; Goulven, au contraire, ayant voulu arrêter les chevaux , fut entraîné et renversé violemment. Puis, la charrette après lui avoir passé sur le corps, alla verser quelques pas plus loin. Le jeune homme a été relevé, le crâne fracassé en trois endroits. Les blessures sont très graves. Le lendemain matin pourtant, son état s'était amélioré.

Le Finistère du mercredi 19 Novembre 1873

Penhars

10 novembre. Le nommé Jean COSMAO, âgé de 40 ans, maître meunier au moulin de Corniguel en Pluguffan revenait chez lui à cheval, vers 7 heures du soir, sur la route départementale de Quimper à Pont-L'Abbé. Sur la selle, devant lui, était attaché un pivot en fer du poids de 45 kg qu'il destinait à une de ses meules. Arrivé sur la route de Pont-L'Abbé, à l'endroit dit Pennencrech, voyant une voiture allant à Quimper qui se dirigeait de son côté, il tourna bride brusquement à son cheval qui fit un faux pas et tomba lourdement dans la douve par dessus un tas de pierres. COSMAO se trouva malheureusement engagé dessous et la charge lui pesa de tout son poids sur la poitrine, jusqu'à l'arrivée de quelques personnes d'un village voisin qui, l'ayant entendu pousser un cri, accoururent et s'empressèrent de le dégager. Au premier moment, il déclara ne pas s'être fait grand mal et demanda ses sabots qui roulaient deux pas plus loin. Mais à peine achevait-il de parler, qu'il s'affaissa sur lui même et rendit le dernier soupir. La victime de ce triste accident dont la conduite était exemplaire laisse quatre enfants en bas âge.

Le Finistère du samedi 22 Novembre 1873

Concarneau

17 novembre. Vers trois heures du soir, le nommé BELLEGOU Pierre, âgé de 47 ans, marin-pêcheur, entrait dans le débit du sieur BOURHIS Louis et demandait qu'on lui servît à boire. La bonne de l'établissement voyant qu'il était en état d'ivresse refusa de le servir et le repoussa au dehors. A ce moment intervint le nommé Jacob RUDOT, au service duquel BELLEGOU était employé qui demanda à lui donner les restes de son diner. A peine BELLEGOU avait-il pris sa première bouchée de pain qu'il s'affaissa sur lui-même en se tordant et en se débattant. Un moment après, il succombait. Le docteur BIZIEN, appelé immédiatement sur les lieux, constata que BELLEGOU venait de succomber à une asphyxie causée par la bouchée de pain qu'il avait avalée et dont une partie fut retirée de la gorge de ce malheureux.

Le Finistère du samedi 22 Novembre 1873

Saint-Frégant

22 novembre. Vers 8 heures du soir, M. LE GAL Guillaume, maire de la commune de Saint-Frégant, revenait de Brest dans sa voiture en compagnie de M. LE GAC Goulven, propriétaire et conseiller municipal de la même commune. Ils étaient arrêtés au lieu dit Ménaria, près du bourg du Folgoët, quand un coup de vent enleva le chapeau de M. LE GAL. Il descendit aussitôt pour le chercher, en invitant M. LE GAC soit à l'attendre, soit à continuer la route à petits pas. Dix minutes s'écoulèrent environ avant que le chapeau pu être retrouvé à cause de l'obscurité et, quand M. LE GAL se remit en chemin, il ne retrouva plus son compagnon à l'endroit où il l'avait laissé. Pensant qu'il avait pris les devant et que peut-être il avait été directement à son domicile, il rentra chez lui sans pouvoir le rejoindre. Quel ne fut pas son étonnement quand le lendemain à 5 heures, il apprit que M. LE GAC n'était pas rentré. Immédiatement, on se mit à sa recherche et, vers 9 heures, on était informé que son cadavre avait été relevé le matin à 6 heures sur la route de Lannilis. Des informations recueillies et de l'enquête il a été procédée, il résulte que M. LE GAC en continuant sa route la veille au soir s'était endormi dans la voiture. Le cheval, livré à lui-même, avait pris une fausse direction et la voiture venant à passer sur un tas de cailloux bordant la route de Lannilis avait été renversée. M. LE GAC était tombé les jambes engagées sous la roue gauche et, dans sa chute, il s'était fait une blessure au front qui avait amené l'hémorragie à laquelle il avait succombé.

Le Finistère du mercredi 26 Novembre 1873

Moëlan

17 novembre. Vers 6 heures du soir, le nommé LE DOZ Melaine, âgé de 27 ans, après avoir dîné avec d'autres pêcheurs chez M. DE MAUDUIT, maire de Briec, entrait avec le nommé SCAVINER, son oncle et plusieurs de ses connaissances dans un cabaret de Moëlan où il se faisait servir des chopines de cidre. Le fils SCAVINER, Thomas, âgé de 17 ans, étant survenu, adressa, on ne sait pour quel motif, à LE DOZ, son cousin et son patron de barque, quelques paroles assez vives, puis en vint aux insultes et le saisit à la gorge en le menaçant. Celui-ci lui appuyant vigoureusement les deux mains sur la tête le fit tomber à terre. Les spectateurs de cette scène intervinrent alors et, SCAVINER père, irrité de la conduite de son fils, le chassa su cabaret en lui donnant un soufflet et un coup de pied. L'heure de la fermeture étant arrivée, LE DOZ sortit en compagnie d'un autre pêcheur. Il passait devant la porte de SCAVINER quand le fils en sortit et voulut se jeter sur lui. Retenu quelques instants par sa mère et une autre femme, il ne tarda pas à se débarrasser de leurs mains et courut après son cousin LE DOZ . Arrivé à lui, il lui porta un coup de couteau dans le côté gauche au dessous de l'omoplate. La victime fit encore quelques pas et entra en trébuchant dans la demeure de celui qui l'accompagnait : mais là, elle tomba et perdit connaissance. M. le docteur OLLIVIER de Pont Aven, mandé à la hâte, constata que le couteau, après avoir traversé une chemise en grosse toile, deux vareuses et un gilet en drap, avait fait une blessure profonde de six centimètres et que s'il n'avait porté sur une côte, la mort aurait été instantanée. Son état est grave et on a des craintes pour ses jours. Le coupable a été arrêté par la brigade de Pont Aven et conduit devant M. le procureur de la République à Quimperlé. Le 21 a eu lieu à Moëlan une descente de jusrice.

Le Finistère du mercredi 26 Novembre 1873

Clohars Fouesnant

22 novembre. Vers 5 heures et demie du soir, le nommé LE DREAU, âgé de 38 ans, journalier au service de LE GALL François, cultivateur au village de Kerjégu, revenait avec le fils de son maître de chercher les chevaux au paturage. Comme une jeune pouliche de 18 mois faisait des difficultés pour ren-

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

trer à l'écurie, le jeune LE GALL lui passa un licol au cou tandis que pour la faire avancer LE DREAU lui donnait un coup de fouet. L'animal riposta par une violente ruade qui atteignit ce dernier au côté droit du ventre ; il fit quelques pas en trébuchant et alla s'affaissait près d'une meule de paille. Transporté à la ferme, il expira après une demie heure de souffrances atroces. Sa veuve reste sans ressource avec deux enfants en bas âge.

Le Finistère du samedi 29 Novembre 1873

Morlaix

24 novembre. Dans la matinée, on a retiré du bassin à flot près du quai du Léon, un cadavre qui a été reconnu pour être celui de Pierre BUANEC, chiffonnier, âgé de 65 ans, de Ploujean. Passant dans la soirée du 21 le long du quai, son pied aura probablement rencontré l'amarre d'un navire et un faux pas l'aura précipité dans le bassin.

Le Finistère du samedi 29 Novembre 1873

Plounéour Ménez

22 novembre. Vers 9 heures du matin le nommé LE COURSONNOIS Bernard, propriétaire, chassait dans les environs de la commune de Pleyber Christ. Etant entré dans un champ où le nommé SIBIRIL et son neveu MEUDEC étaient à semer du blé, il reçut l'ordre d'en sortir immédiatement. Une dispute s'engagea alors entre lui et le nommé SIBIRIL et, bientôt, ils en arrivèrent aux coups. Lequel des deux a frappé le premier ? C'est ce que l'on ne sait pas très bien. Mais, après quelques instants de lutte, se sentant sans doute le plus faible et après avoir été renversé une fois, LE COURSONNOIS tira sur le nommé MEUDEC deux coups de feu. Le premier ne l'atteignit pas mais il reçut toute la charge du second entre le sein gauche et l'épaule. De l'avis du médecin, les jours de la victime sont en danger. LE COURSONNOIS, de son côté, a une forte blessure à la tête et une contusion à l'épaule gauche.

Le Finistère du mercredi 3 Décembre 1873

Lannedern

24 novembre. Le nommé Louis BARAËR, âgé de 43 ans, cultivateur et marchand de bestiaux, demeurant à Kergus, quittait dans la matinée du 24 son domicile pour se rendre à la foire de Pleyben. Le soir, après la vente de deux vaches, on le rencontrait en état complet d'ivresse, et depuis, on n'a de lui aucune nouvelle. Il était porteur, en partant de chez lui, d'une somme de 150 francs. Bien qu'il n'ait pas prévenu sa famille, il se peut que de la foire de Pleyben, il se soit rendu à celle de Quimper et de Douarnenez. BARAËR vivait en bonne intelligence avec sa famille. Il trouvait dans son métier de marchand de bestiaux qu'il pratiquait fort bien, de quoi nourrir une femme et six enfants. Malheureusement, comme en Bretagne les marchés se concluent au cabaret, il lui arrivait parfois de s'enivrer. Au moment de sa disparition, il était vêtu d'une peau de mouton, d'un pantalon de toile grise, d'un gilet et de guêtres en drap noir. Il était coiffés d'un chapeau de feutre noir et chaussé de galoches.

Le Finistère du mercredi 3 Décembre 1873

Concarneau

9 décembre. Le nommé NIVES François était occupé à transporter du sel d'un navire dans le magasin de M. CATHALA. Ce transport se faisait à l'aide de sacs portés sur le dos et pesant chaque 40 à 45 kg. Vers 3 heures de l'après midi, NIVES ayant chaud s'arrêta , dans l'intervalle d'un de ses voyages, auprès de la fontaine qui se trouve sur la place et but à longs traits à trois reprises différentes. Il n'avait pas fait vingt pas pour regagner le bateau qu'il s'affaissait sur lui-même. Il venait de succomber à une attaque d'apoplexie.

Le Finistère du mercredi 17 Décembre 1873

Plounéour Lanvern

11 décembre. Le nommé Pierre CARIOU, cultivateur au village de Kerlévérant, revenait dans l'après midi du marché de Pont-L'Abbé. Il conduisait une charrette que traînait un cheval marchant au pas quand arrivé à la moitié de la route, il eut la malheureuse idée de s'asseoir sur un des brancards pendant qu'il parlait à un de ses voisins qui cheminait près de lui. A un cahot de la voiture, il perdit l'équilibre, tomba sous les pieds du cheval, et, avant qu'il n'eut eu le temps de se relever, l'une des roues lui passa sur le milieu du corps. Transporté à son domicile, le malheureux CARIOU a expiré vers 7 heures du soir.

Le Finistère du mercredi 24 Décembre 1873

Pouldergat

Dimanche, 10 octobre, Jean Vincent SAVINA, marin-pêcheur de Pouldavid, était allé avec sa petite fille, âgée de 12 ans, à la cueillette des châtaignes, dans la propriété de Kersauzon. L'enfant se tenait auprès d'un arbre, le père y monta pour abattre les fruits, mais il se hasarda imprudemment sur une branche trop faible, celle-ci se brisa et il fut précipité sur le sol d'une hauteur de quatre mètres. Il fit de vains efforts pour se relever, il avait eu la cuisse droite fracturer en cette terrible chute. La petite fille courut demander du secours à la ferme voisine, d'où on le transporta dans un char-à-bancs à son domicile. Outre la fracture de la cuisse, SAVINA paraît souffrir de lésions internes rendant son état fort grave. Il est âgé de 36 ans et père de quatre jeunes enfants, que son travail seul faisait vivre.

L'Océan du 25 Octobre 1886

Plouezoc'h

Est-ce encore un suicide ?

Le 10 octobre, vers quatre heures du soir, sur la grève de la commune de Plouézoc'h, on trouvait le cadavre de Jean PERION, maçon, âgé de 57 ans, marié. Depuis lundi matin, il était parti pour aller travailler à Samsen, en Plougasnou, le soir il revenait se coucher, disant qu'il n'y avait pas d'ouvrage. Mardi, il vint au bourg prendre une bouteille d'eau-de-vie, et on ne le revit pas. Sa femme, le croyant reparti pour son ouvrage, ne songeait pas à un malheur. Lundi, à 11 heures, on allait inhumé le noyé sans soupçonner l'identité du cadavre lorsque quelqu'un entendit dire que PERION n'était pas à son ouvrage et avait disparu depuis le mardi précédent, aussitôt voisins et connaissances accoururent et reconnurent le cadavre. Pas de trace de violence sur le corps. On ne sait à quoi attribuer cette mort. Chose étrange, une heure ou deux de plus, et PERION allait être inhumé dans sa propre commune comme inconnu.

L'Océan du 25 Octobre 1886

La Forêt Fouesnant

Le 26 décembre, sur la vieille route de La Forêt, à Concarneau, on a trouvé le cadavre de LE MEUR Guillaume, 27 ans, scieur de long, demeurant en La Forêt, à Nevez-Bucédou. Il a succombé à une attaque d'apoplexie.

L'Océan du 5 Janvier 1887

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Les marins Finistériens dans la Guerre d'Indépendance américaine (suite et fin)

par Carl RAULT, CGF n° 5165.

Sources :

. *Les combattants français de la guerre américaine 1778 - 1783 (Listes établies d'après les documents authentiques déposés aux Archives Nationales et aux Archives du Ministère de la Guerre),* publiées par les soins des Armées étrangères, 1903.

. Identifications des individus effectuées par recoupements entre les documents conservés au Service Historique de la Marine de Brest (série P) et les BMS.

NB : les membres de l'équipage du Diadème ayant déjà fait l'objet d'une parution dans le Lien n° 119, ils ne seront pas listés ci-dessous.

Nom et prénom	Quartier maritime	Fonctions	Identité
ROUX (LE) Pierre	Morlaix	quartier maître de manoeuvre sur le *Duc de Bourgogne*	° 21.03.1740 ILE DE BATZ, fils de Salaun et GOASDOUE Michèle. X 28.04.1760 ILE DE BATZ avec EVEN Jeanne.
ROY (LE) Jean Marie	Brest	mousse sur *Le Marseillais*	° 27.05.1765 BREST (St Louis), fils de Mathurin et JARY Isabelle.
ROY (LE) Yves	Quimper	novice sur *Le Magnanime*	° 04.07.1759 PLOZEVET, fils de Yves et LE GOFF Magdeleine.
ROY Louis Marie	Brest	mousse sur *L'Actionnaire*	° 03.03.1767 BREST (St Louis), fils de Charles et LE JEUNE Marie Guillemette.
SARCIRON Charles	Brest	Maître charpentier sur le *Duc de Bourgogne*	° 18.01.1731 BREST (St Louis), fils de Jean et BARBIER Claudine. X JEAN Françoise.
SARCIRON François	Brest	timonier sur *Le Citoyen*	° 29.10.1760 BREST (St Louis), fils de Jacques et CATO Marie Renée.
SAVINA Hervé	Quimper	matelot sur *La Couronne* et le *Pluton*	° 23.04.1745 GUILER SUR GOYEN, fils de Jean et KERLOCH Marie.
SCOUARNEC Jacques	Quimper	matelot sur le *Duc de Bourgogne*	° 26.10.1759 PLOMEUR, fils de Jean et Anne LE BEGUE, demeurant à TREFIAGAT.
SEGALEN Hervé	Brest	mousse sur la *Ville de Paris*	° 14.05.1768 BREST (St Marc), fils de Michel et LESTEVEN Gilette.
SEHEDIC (LE) Charles	Quimper	matelot sur le *Jason*	° 13.03.1748 GOUESNACH, fils de Yves et PERNEC Jeanne. X 21.06.1774 LA FOREST FOUESNANT avec LE GAILLARD Marie.
SEVERE Pierre	Morlaix	novice sur *L'Artésien*	° 30.09.1757 ROSCOFF, fils de Joseph et CASTEL Louise. Mort sur l'*Hannibal* le 31.12.1783.
SIGNARD Félix	Brest	aide canonnier sur *La Blanche*	° 17.03.1746 LANDERNEAU (St Houardon), fils de Yves et LE GOFF Marie.
SILBERT Samuel	Poullaouen	domestique sur *La Provence*	° 05.07.1764 POULLAOUEN, fils de Samuel et CRESSIN Catherine.
SIMON François	Plouvien	mousse sur *Le Fendant*	° 29.11.1764 PLOUVIEN, fils de Claude et GODEC Marie.
SIMON Jean	Quimper	mousse sur *La Couronne* et le *Pluton*	° 17.03.1763 PLOUHINEC, fils de Henry et LE MOAL Marguerite.
SIMON Louis	Plouvien	mousse sur *Le Fendant*	° 25.11.1767 PLOUVIEN, fils de Claude CREN Anne.
SIMON René Louis	Brest	premier maître de manoeuvre sur l'*Hector*	° 21.05.1739 RECOUVRANCE, fils de Germain et CAROFF Marie Catherine.
SIN (LE) Jean Joseph	Ouessant	matelot sur *Le Vengeur*	° 20.02.1753 OUESSANT, fils de Daniel et CAIN Marie. X OUESSANT le 08.01.1771 avec TUAL Marie Françoise. Mort dans la traversée de l'Amérique à Brest. Service chanté à OUESSANT le 13.01.1781.
SINOU André	Quimper	matelot sur l'*Andromaque*	° 08.11.1745 POULLAN, fils de Vincent et LE ROUAUT Thérèse, X 16.01.1776 POULLAN avec LE LOSQ Jeanne. On le dit mort à l'hôpital de la Jamaïque en 1784.
STEPHAN Joseph	Quimper	matelot sur *Le Fier*	° 21.04.1744 QUIMPER (Locmaria), fils de Louis et GAILLARD Jeanne, X 27.01.1770 QUIMPER (St Sauveur) avec Annette POGAM, De retour le 31.07.1780.

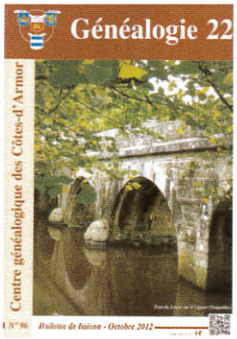
© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Nom et prénom	Quartier maritime	Fonctions	Identité
STEPHAN Rémi	Camaret	matelot sur le *Neptune*	° 03.03.1760 CAMARET, fils de Bernard et PALUT Marie.
TAGOTIN Pierre	Brest	mousse sur *La Provence*	° 19.10.1766 BREST (St Louis), fils de François et LAOT Jeanne Henriette.
TARTU Jacques	Brest	mousse sur *Le Vengeur*	° 07.04.1764 BREST (St Louis), fils de François et COLIN Louise.
TEBERGE Christophe	Quimper	matelot sur le *Jason*	° 11.05.1745 CONCARNEAU, fils de François et SCOAZEC Marie. X 01.10.1776 CONCARNEAU avec LE BIHAN Mathurine.
THOMAS Philippe	Morlaix	novice sur *L'Indien* (devenu *le Réfléchy)*	° 02.10.1761 PLOUEGAT MOYSAN, fils de Jean et BERNARD Marie Anne.
THOMASSET Jean François	Brest	mousse sur *La Bourgogne*	° 11.07.1767 ST PIERRE QUILBIGNON, fils de Jean et RUCART Marie Anne.
TORIN Paul Julien	Ouessant	timonier sur *L'Ivelly*	° 20.12.1736 OUESSANT, fils de Paul et STEPHAN Marie. X 24.01.1769 OUESSANT avec LENORET Marie Madeleine.
TOUTIN Mathurin	Brest	novice sur le *Neptune*	° 18.12.1763 BREST (St Louis), fils de Gilles et FAUCHEUR Gabrielle.
TRAON Claude	Morlaix	surnuméraire sur le *Northumberland*	° 17.03.1733 ILE DE BATZ, fils de François et Jeanne SPAGNOL, X 29.09.1760 ILE DE BATZ avec Jeanne ROBIN.
TRETOUT Hervé	Quimper	novice sur *Le Citoyen*	° 20.10.1760 LOCRONAN, fils de Hervé et LE NEN Corentine. Mort sur *Le Citoyen* le 05.06.1782.
TROADEC (LE) François	Quimperlé	novice sur *Le Citoyen*	° 30.09.1763 QUIMPERLE, fils de Charles et MAHE Marie.
TROMENEC André	Quimper	mousse sur le *Duc de Bourgogne*	° 30.11.1764 QUIMPER (St Esprit), fils de Guillaume et FOUEN Françoise.
TROMENEC Charles	Quimper	mousse sur le *Duc de Bourgogne*	° 04.11.1763 QUIMPER (St Esprit), fils de Guillaume et FOUEN Françoise.
TUAL Thomas	Ouessant	matelot sur *L'Eveillé*	° 23.12.1746 OUESSANT, fils de Paul et LENORET Marie Louise. Mort à bord, service chanté à OUESSANT le 07.09.1782.
TUAL Vincent	Le Conquet	matelot sur *Le Magnanime*	° 14.05.1758 OUESSANT, fils de Jean et LENORET Louise.
TYRILLY Michel	Quimper	matelot sur *Le Magnifique*	° 14.07.1759 TREFFIAGAT, fils de Yves et QUEFELLEC Marie Michèle.
USLAC Jean Louis	Quimper	matelot sur *Le Citoyen*	° 25.05.1755 QUIMPER (St Mathieu), fils de Jean François et QUELLEC Marie.
VACHEROT Louis	Quimper	mousse sur *Le Fendant*	° 17.04.1765 QUIMPER (St Mathieu), fils de Claude et de DUMAY Marie Magdeleine. Mort à bord le 25.12.1779.
VALENTIN François	Brest	Maître canonnier sur *La Blanche*	° 1745 RECOUVRANCE, fils de Pierre Louis et FAUCHEUR Marie. X 23.03.1779 RECOUVRANCE avec LE CORRE Marie.
VALTO Eleonard	Recouvrance	aide canonnier sur *La Couronne* et le *Pluton*	° PAYMOYEU (évêché d'Angoulême) fils de Jean et VARACH Marguerite. X 14.05.1781 RECOUVRANCE avec SENECHAL Marie Louise.
VIDAL Jean Charles	Brest	matelot sur la *Ville de Paris*	° 12.12.1763 BREST (St Louis), fils de Jean François et LE DUC Françoise.
VIDAL Jean François	Brest	Maître voilier officier marinier de voilerie sur La *Ville de Paris*	° 06.10.1735 BREST (St Louis), fils de Bernard et CARO Madeleine. X LE DUC Françoise.
VIGOUROUX Joseph	Crozon	mousse sur *Le Fendant*	° 25.04.1763 CROZON, fils de Michel et GARREC Marie.
VIRATEL René	Brest	novice sur La *Ville de Paris*	° 1761 BREST ?, fils de Jean François et BLAISE Marie. Sans nouvelle.
YVINEC Nicolas	Landerneau	mousse sur *La Diligente* et sur *l'Ardent*	° 20.10.1769 LOCMELAR de René et ELIEZ Marguerite.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Les Cercles Généalogiques membres de l'UGBH et leurs derniers bulletins

Centre Généalogique des Côtes d'Armor
3 rue du Bel-Orient, 22000 ST BRIEUC



- Eog et les moulins de Belle-isle-en-Terre, par André Le Coroller, 3p
- Des hommes et des lieux... : du cadastre à la généalogie, par François Rioual, 6p
- Histoire de bagnards, Jean Marie Tassel, un Breton au bagne, par Yann Guillerm, 5p
- Yves Geffroy, de Pabu à l'île des Pins... itiné raire d'un relégué, par Valérie Le Béguec, 5p
- L'énigme Ollivier Toullec (ca 1651 – 1721), par Sylvie Robine, 3p.
- La petite bergère de la Prenessaye, par Anne Audrain et Régine Carrières-Sion, 2p
- Histoire du port du Légué (2ème partie), par Sophie Ehouarne, 8p
- Un épisode maritime en Bretagne pendant le blocus continental, par Pascal Lorant, 3p

Généalogie 22, n° 96

Chef d'Armor
108 boulevard de la Corniche, 22700 PERROS-GUIREC

Centre Généalogique du Morbihan
12 rue Colbert, 56100 LORIENT

- Seigneurs et seigneuries du Morbihan, du Kemenet-Guégan à Guéméné-sur-Scorff, par Job Jaffré, 6p.
- Le patron pêcheur et son bateau : une petite entreprise, par Christian Duic, 11p.
- François Chohan de Coetcandec, par Hervé Offredo, 4p.
- Chalutage à vapeur (1880 – 1939), par Pascal Boisson, 12p.
- Péaule et le débarquement de Quiberon de 1795, par Roger Tabard, 1p.
- Immigrés irlandais en Bretagne, 17e et 18e siècles, par Alain Le Noac'h, 4p.
- Mes ancêtres majorquins (3e partie) Majorque et l'émigration, par Pierre Mayol, 8p.
- Jean-Marie Prono, un soldat de 14/18 condamné au "Biribi", par Marc Kermorvant, 2p.



La Chaloupe n° 104

Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine
Permanences et courrier :
18 bis rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES

- Drame d'amour en Bretagne au XVIème siècle et les conséquences sur la généalogie de la famille de Châteaubriand, par Andrér Desmots, 8p.
- Prêtre caressant, par Luc Brulais, 2p.
- L'affaire Bien assis, par Anne-Marie Heintz, 2p.
- La lèpre en Bretagne, par Ginette Fontant-Pinard, 2p.
- Mon grand-père, ce Parisien breton, par Guy Albaret, 1p.



Racines 35, n° 104

Centre Généalogique du Poher
Boulevard de la République, 29720 CARHAIX



Kaier ar Poher n° 39

- Les Celtes, par Frédéric Morvan, 3p.
- Typologie des manoirs de Basse-Bretagne – Maisons nobles aux champs, courants à la mode du 15e au 17e siècle, par Marie Guezennec, 9p
- Saint Servais et les Bretons, (chapitre V) : Le pardon de Saint-Servais en Duault, par Pierre-Yves Quemener, 19p.
- Histoire de Rostrenen et de sa baronnie (9e partie) – Chronique du 18e siècle (4e par tie) Rostrenen sous la Révolution, par Marie-Magdeleine Le Baquer, 7p.
- Les familles nobles du Poher. Une branche bâtarde et inédite des Jégou de Kervilio, par Gilles Le Penglaou, 2p.
- De Saint-Nicolas-du-Pelem à Douarnenez - Quelques souvenirs de soeur Marie du Christ – 3e partie : des années 1930 à la - Libération, par Marie-Mathurine Rivoallan, 10p.
- Insurrection à Plouguernével en 1791, par Jean-Claude Berthelot, 9p.
- L'enlèvement de la marquise du Gage en 1732, par Jérôme Caouen, 5p.
- Le crime de Coray, par Goulven Péron, 6p.
- Les réfugiés irlandais au XVIIe siècle – Le Poher, terre d'accueil – 2e partie, les réfu giés en Poher finistérien, par Patricia Dagier, 12p.
- Gourin, Carrières et carriers, par Guy Lidec, 1p.

Centre Généalogique de la Loire Atlantique
2 place de la République, 44200 NANTES

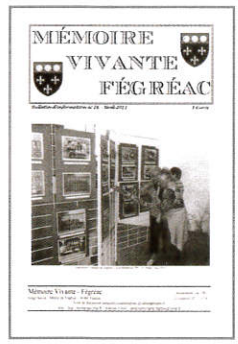


- Généalogie d'une paroisse nantaise : Saint Geroges des Batignolles, par Louis le Bail, 8p.
- Le 1er procès Bonraisin et co-prévenus (1797) par M. Boullenger et M. Maury, 10p.
- Comment retrouver une succession depuis la Révolution, 2p.

Bulletin n° 153

Mémoire vivante Fégréac
Mairie de Fégréac 44640 FEGREAC

- L'inventaire après décès sous l'Ancien Régime du ménage aisé de Julien Bocquel et Jeanne Guyho, de la Tisonnais, par Ronan Balac, 6p.
- La famille Médard, émigrée en Nouvelle-Calédonie en 1891, par Jean François Burban, 3p.
- Histoire de la broderie, par Yolande Besnier, 3p.
- Rivières et ruisseaux de Fégréac, par Jean Mouraud, 4p.



n°26

Cercle Généalogique Brévinois
186 avenue de Mindin, 44250 ST BRÉVIN LES PINS

CEGENCEB

- La guerre de 1870-1871 et l'armée de Bretagne, par Françoise Thouanel, 3p.
- La vie des Bretons durant la guerre de 1870, par Christiane Blanchard, 23p.
- Liste des morts bretons de la guerre de 1870 dans les Côtes d'Armor, l'Ille et Vilaine, le Morbihan et au camp de Conlie



Bulletin n° 40

Centre Généalogique du Finistère
(voir page 2 de couverture)

Retrouvez le CGF à Paris dans le cahier bleu


Brest
Morlaix
Quimper
LA MANCHE
ILE DE BATZ
Roscoff
LOCQUÉNOLÉ
Locquirec
LANMEUR
Evêché de Dol
SAINT-POL-DE-LÉON
Santec
Saint-Jean-du-Doigt
Locquirec
PLOUGASNOU
Carantec
GUIMAEC
TREGOR
LANMEUR
PLOUEZOCH
Henvic
PLOUESCAT
CLEDER
SIBIRIL
PLOUGOULM
KERLOUAN
PLOUNEOUR-TREZ
TREMENECH
PLOUGUERNEAU
GUISSENY
SAINT-FREGANT
GOULVEN
TREFLEZ
PLOUNEVEZ-LOCHRIST
TREFLAOUENAN
PLOUENAN
BROUENNOU
Saint-Pabu
LANDEDA
KERNOUES
PLOUIDER
Quéran
Trézilidé
Pont-du-Châtel
SAINT-VOUGAY
Mespaul
Sainte-Catherine
LOCQUÉNOLÉ
TAULÉ
GARLAN
PLOUEGAT-GUERRAND
LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU
LANNILIS
KERNILIS
LESNEVEN
LANGUENGAR
PLOUZÉVÉDÉ
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
PLOUJEAN
PLOUDALMEZEAU
GUIQUELLEAU
LANHOUARNEAU
PLOUVORN
LANDUNVEZ
TREGLONOU
LOC-BREVALAIRE
Lanarvily
Saint-Méen
PLOUGOURVEST
MORLAIX
PLOUIGNEAU
PLOUEGAT-MOYSAN
PLOUGUIN
LE DRENNEC
Trégarantec
Saint-Derrien
PLOUGAR
GUICLAN
PORSPODER
LARRET
COAT-MEAL
PLOUVIEN
PLOUDANIEL
Bodilis
Sainte-Sève
Saint-Eutrope
LE PONTHOU
PLOURIN-PLOUDALMEZEAU
BREVENTEC
PLOUNEVENTER
LANILDUT
TRÉOUERGAT
Trémaouézan
Landivisiau
SAINT-THEGONNEC
PLOURIN-lès-MORLAIX
BOTSORHEL
Guipronvel
Bourg-Blanc
PLABENNEC
Saint-Servais
GUERLESQUIN
Brélès
SAINT-THONAN
PLOUEDERN
LANNEUFRET
Lampaul-Guimiliau
LANRIVOARÉ
La Roche Maurice
Pont-Christ
PLOUGONVEN
LAMPAUL-PLOUARZEL
MILIZAC
GOUESNOU
KERSAINT-PLABENNEC
Loc-Eguiner (Ploudiry)
GUIMILIAU
PLEYBER-CHRIST
Lannéanou
ILE MOLENE
PLOUARZEL
SAINT-RENAN
Bohars
GUIPAVAS
Saint-Divy
LANDERNEAU
PLOUDIRY
Locmélar
Saint-Sauveur
Le Cloître-Saint-Thégonnec
BEUZIT-CONOGAN
La Martyre
Pencran
Tréflévénez
PLOUNEOUR-MENEZ
Lamber
GUILERS
LAMBEZELLEC
LA FOREST-LANDERNEAU
LEON
SCRIGNAC
Bolazec
PLOUMOGUER
Saint-Marc
BREST
DIRINON
Trévereur
SIZUN
PLOUZANÉ
Saint-Urbain
COMMANA
LA FEUILLÉE
BERRIEN
TREBABU
Locmaria-Plouzané
LOPERHET
Trévarn
LE TREHOU
Coatquéau
Lochrist
SAINT-PIERRE-QUILBIGNON
PLOUGASTEL-DAOULAS
IRVILLAC
Botmeur
PLOUGONVELIN
DAOULAS
Saint-Eloy
Huelgoat
SAINT-MATHIEU-DE-FINE-TERRE
L'Hôpital-Camfrout
Locmaria-Berrien
Saint-Tudec
ROSCANVEL
HANVEC
Saint-Rivoal
LOGONNA-DAOULAS
LOQUEFFRET
Lanvoy
Le Faou
Rumengol
PLOUYE
POULLAOUEN
Saint-Idunet
BRASPARTS
LANDEVENNEC
LANNÉDERN
Collorec
PLOUNÉVÉZEL
Sainte-Catherine
CAMARET
ROSNOEN
QUIMERC'H
LOPEREC
Kergloff
CARHAIX
ARGOL
Logonna-Quimerc'h
Le Cloître-Pleyben
PLONEVEZ-DU-FAOU
PLOUGUER
CROZON
TELGRUC
Saint-Quijeau
Trégarvan
DINEAULT
SAINT-SEGAL
PLEYBEN
LE QUILLIOU
CLEDEN-POHER
SAINT-NIC
LANDELEAU
PLOMODIERN
CHATEAULIN
LOTHEY
LENNON
SAINT-HERNIN
SAINT-COULITZ
GOUÉZEC
CHATEAUNEUF-DU-FAOU
SPEZET
MOTREFF
PLOEVEN
CAST
SAINT-THOIS
Le Moustoir
CORNOUAILLE
PLONEVEZ-PORZAY
LAZ
Saint-Goazec
QUEMENEVEN
LOCRONAN
BRIEC
Guellevain
TREGOUREZ
LEUHAN
BEUZEC-CAP-SIZUN
POULLAN
LANDREVARZEC
EDERN
ILE DE SEIN
GOULIEN
Kerlaz
Tréflez
CLEDEN-CAP-SIZUN
Pont-Croix
PLOARÉ
PLOGONNEC
Quillinen
Langolen
PLOGOFF
PRIMELIN
MEILARS
Le Juch
CORAY
Audierne
POULDERGAT
Landudal
GUENGAT
MAHALON
Guiler-sur-Goyen
Gourlizon
KERFEUNTEUN
TOURC'H
ESQUIBIEN
PLOUHINEC
LANDUDEC
PLONEIS
CUZON
ERGUÉ-GABERIC
SCAER
PLOZÉVET
PENHARS
QUIMPER
ELLIANT
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN
LOCMARIA-QUIMPER
LABABAN
POULDREUZIC
PLUGUFFAN
ERGUÉ-ARMEL
Saint-Yvi
PEUMERIT
Saint-Honoré
Locmaria-en-Hent
Rosporden
SAINT-THURIEN
QUERRIEN
PLOMELIN
SAINT-EVARZEC
TREOGAT
LANVERN
KERNEVEL
BANNALEC
PLOVAN
TRÉMÉOC
GOUESNAC'H
LOCAMAND
Cadol
GUILLIGOMARC'H
BODIVIT
PLEUVEN
LOCUNOLÉ
TREGUENNEC
COMBRIT
La Forêt-Fouesnant
BEUZEC-CONQ
MELGVEN
Trébalay
MELLAC
VANNES
PLONEOUR
Lambour
CLOHARS-FOUESNANT
FOUESNANT
Saint-Jean-Trolimon
Concarneau
LE TREVOUX
TRÉMÉVEN
ARZANO
PERGUET
LANRIEC
NIZON
QUIMPERLÉ
RÉDÉNÉ
BEUZEC-CAP-CAVAL
PLOMEUR
Ile Tudy
TRÉGUNC
RIEC-SUR-BELON
BAYE
Saint-David
PENMARC'H
PLOBANNALEC
LOCTUDY
Trélivalaire
PLONIVEL
NEVEZ
LOTHÉA
TREFFIAGAT
MOELAN
CLOHARS-CARNOET
OCEAN ATLANTIQUE
OUESSANT
COTES D'ARMOR
MORBIHAN
Carte des paroisses et trèves du Finistère avant 1789
Crozon
Le Relecq-Kerhuon
Moëlan sur Mer

N° 125 Mars 2013

Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère

LE CAHIER BLEU

sommaire

Nos joies, nos peines	p. I	Reportage photos de l'Assemblée Générale	p. XII
Compte Rendu de l'Assemblée Générale	p. II	Nouveaux adhérents	p. XIV
Rapport moral pour 2012	p. IV	Consignes rédaction pour le Lien Formation CDIP (Généatique)	p. XIX
Rapport financier pour 2012	p. VII	Entraide et réponses aux questions	p. XX
Nouvelles des Antennes	p. VIII	Questions des adhérents	p. XXI
Le CGF à Paris	p. IX	Appel à article - Mise à jour Généabank - Agenda	p. XXII
En souscription		Information mise à jour des bases Horsec et Bagad	p. XXIII
Affiche de la IVè Cousinade Rannou / Costiou	p. XI	Affiche XXIIè Congrès National (Marseille 2013)	p. XXIV

nos joies, nos peines

Naissances :

Monsieur Bernard LE BORU, CGF 5617 Q, est heureux de vous annoncer la naissance de son treizième petit-enfant le 24 septembre 2012 à Paris. La petite Lena May est venue égayer le foyer de Meriadeg et Claudia Le Boru.

Monsieur Jean Pierre BOURLIER, CGF 5985 B, a le plaisir de vous faire part de la naissance le 10 octobre 2012 de Clémence, fille de Denis et Blandine BOURLIER, et sœur de Raphaël, domiciliés à l'Ile d'Yeu.

Monsieur Marcel SAOUZANET, CGF 12341 Q, et son épouse Edith DONNARS ont la joie de vous faire part de la naissance de leur première petite fille Inès, fille de Morgane et de Nicolas MOREL, de Saint Marc Jaumegarde, le 17 décembre 2012 à la maternité de l'étoile d'Aix en Provence.

Madame Emmanuelle GRANNEC est heureuse de vous faire part de la naissance de son fils Ewen JONIAUX le 27 juillet 2012 à QUIMPER.

Charles est né à Lormont le 28 novembre 2012 chez Perlezenn, le même jour où son oncle Helori-Mael devenait docteur en biologie à la plus grande joie de Patricia et Alain GAUDÉ, CGF 2878 M et 3627 M, ses grands-parents.

Youenn est né le 6 janvier 2013 chez Eric GUILLOU et Amélie BACON, dix-septième arrière-petit-enfant de Thérèse BEUZIT-CABIOCH CGF 145M.

Nos félicitations aux parents et grands-parents, et nos voeux de longue et heureuse vie aux bébés.

Décès :

Monsieur Jean Louis ROUMEUR CGF 1767 B vous fait part du décès de son épouse le 6 août 2012.

Monsieur Joël LOISELET, CGF 4262 B a été inhumé à Lannilis le 27 novembre 2012.

Madame Paulette Jeanne QUERE, née POUGNIE, mère de monsieur Gérard QUERE, CGF 10239 Q, est décédée le 24 novembre 2012 à Bondoufle.

Philippe ROUXEL CGF 13428 Q est décédé le 18 novembre 2012

Monsieur Yves TABORE, CGF 2363 Q, est décédé le 24 novembre 2012 à Nice.

Monsieur Bertrand TANGUY CGF 3252 B est décédé le 14 novembre 2012 à Brest.

Madame Joséphine LE DALL CGF 766 B est décédée le 30 décembre 2012.

Madame Hélène TONNARD, née GRALL, épouse de monsieur François TONNARD, CGF 4167 M est décédée le 21 janvier 2013 à Chantepie.

Madame Claudine HASLE CGF10254 Q est décédée.

Moniseur Rémy MAUTRAY CGF9354 Q est décédé.

Monsieur Louis NICOLAS CGF6761 Q est décédé.

Monsieur Yvon LE DUFF CGF 2349 M est décédé le 20 février 2013 à Chantepie.

Mme Anne-Marie COZ née BOUCHER mère d'Yves COZ, CGF 5432 M, est décédée le 13 novembre 2012 à Morlaix, à 100 ans.

M. Pierre RIVOALEN, CGF 10706 M, est décédé le 16 décembre 2012 à Paris.

M. Michel TOUZE, père de Corinne TOUZE CGF 5986 B est décédé le 26 février 2013.

M. Olivier NOIREL, frère et beau-frère de Thierry et Marie Claude NOIREL, CGF 4465 M et 4466 M, est décédé à Beauvais le 5 mars 2013.

A leurs familles dans la peine, nous présentons nos bien sincères condoléances.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

compte rendu de l'assemblee generale

La XXXIVe Assemblée Générale de l'association, organisée par l'antenne de Brest, s'est tenue au moulin de Traon Lez en Bohars le samedi 9 mars 2013 en présence de 83 adhérents et 439 membres représentés, soit 522 personnes présentes ou représentées.

M. André Le Goff, président de l'antenne de Brest, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le Président demande aux personnes présentes d'avoir une pensée pour les adhérents décédés en 2012.

Maryvonne LOPES CURVAL, secrétaire générale, présente le rapport moral et d'activité de l'année 2012 dont la teneur est rapportée de la page IV à VI.

Alain GAUDE, trésorier de l'association présente le rapport financier de l'année 2012 (voir tableau des comptes p. VII). Le contrôleur des comptes, Jean CAROFF certifie ensuite l'exactitude et la sincérité des comptes présenté par le trésorier.

La parole est ensuite donnée aux présidents des trois antennes, (M. HAMEURY, M. BOLZER et M. LE GOFF) qui font un rapport sur les activités de leurs antennes respectives.

Après avoir demandé aux personnes présentes dans l'assemblée si elles approuvaient ces deux rapports, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Comme les statuts le prévoit, il est procédé au remplacement par un vote à main levée de deux membres du Conseil d'Administration pour Brest (Corinne TOUZE étant devenue membre de droit en tant que chargée des comptes de l'antenne) et pour Quimper (Marc SEZNEC ayant démissionné). Bernard LE GOUIL pour Brest et Maryvonne LOPES CURVAL pour Quimper ont été élus à l'unanimité des personnes présentes.

Le Président du CGF prend ensuite la parole :

Après le tableau de l'activité 2012 que vient de vous brosser Marie Yvonne, notre dévouée secrétaire, je vais essayer de me pencher sur la boule de cristal pour vous entretenir des tendances qui vont animer la généalogie de la présente année.

Au plan national, vous avez certainement entendu parler de la décision du Conseil général de la Charente de faire payer la consultation des registres numérisés de l'état civil mis en ligne de ce département. Ce fut un coup de tonnerre dans le monde généalogique, car on pensait cette tendance en voie de régression. Sur les trois départements qui avaient institué ce «péage», un seul faisait encore de la résistance, à savoir le Calvados. On savait les Normands près de leurs sous, ce qui n'avait donc pas étonné à l'époque ! Le département de la Charente avance comme argument que l'hébergement et la maintenance du site coûte environ 20.000 € par an. Son président indique que les fonds de l'état civil représentent 3,3% des collections, mais concentrent 75% des demandes des lecteurs. On notera que dans son budget ce département prévoit une recette de 3.000 € en provenance des internautes, ce qui est vraiment une goutte d'eau dans cette affaire. Beaucoup de généalogistes se sont mobilisés, une pétition a été lancée qui a reçu plus de 22.000 signatures. La Fédération Française de Généalogie ayant été prévenue a décidé de porter l'affaire devant le tribunal administratif, car elle estime qu'il y a rupture de l'égalité entre les citoyens devant la loi. Elle s'appuie sur l'article 6 de la déclaration des Droits de l'Homme, qui fait partie de notre bloc de constitutionnalité, qui précise que la loi doit être la même pour tous. Un service d'archives est une seule entité et on viole donc cet article en permettant l'accès gratuit à certains fonds et en décidant que d'autres fonds seront payants. Les usagers de ce service public se trouvent tous dans la même situation et doivent subir le même traitement. Espérons que le tribunal administratif suivra la FFG dans son argumentaire. S'il lui donne raison, cela pourrait avoir un effet boomerang sur le Calvados, qui aura bien du mal alors à justifier le payement qu'il demande. Il est certains esprits chagrins qui pensent que la Fédération ne sert à rien. Voilà un exemple qui démontre le contraire.

La FFG se préoccupe également de l'incidence des décisions de la CNIL, en matière de données personnelles, sur les archives. Je vous rappelle qu'elle autorise la mise en ligne des actes de naissance de plus de soixante-quinze ans après occultation des mentions marginales, des actes de mariage de plus de soixante-quinze ans et des actes de décès de plus de vingt-cinq ans….mais qu'elle interdit aux services d'archives les indexations, par moteur de recherche externe, avant cent vingt ans. Les généalogistes sont vent debout contre cette interdiction d'indexation, car la CNIL invoque la nécessité de protéger même en cas de décès d'une personne, ses ayants droit. Que l'on veuille protéger les vivants, cela se conçoit, mais que l'on interdise aux généalogistes de retrouver leurs morts, voire de les faire revivre si je puis me permettre cette expression, nous choque particulièrement. Là encore notre fédération a entrepris des démarches auprès de certains parlementaires pour faire modifier la loi sur les archives en un sens favorable à nos intérêts. Il faut veiller au grain, car lors de l'inauguration du centre national des archives de Pierrefitte, le Président de la République a déclaré ceci : *Enfin demeure la question démocratique celle de l'accès aux archives. La ministre de la Culture et de la Communication présentera au Parlement, en 2014, un projet de loi sur le patrimoine. Je souhaite que les archives, qui en sont une composante essentielle, figurent dans ce texte. Ce qui supposera d'adapter au développement des supports numériques, le droit applicable aux archives. Nous devrons également concilier la protection des données personnelles et les progrès de la science historique. La question des délais sera abordée dans cette loi. Le secret, grande tradition française protège tant les intérêts publics que les personnes privées.*

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Pour nous, si le droit à l'oubli numérique concernant les vivants se conçoit effectivement, les archives doivent en être tenues à l'écart à partir du moment où les personnes ne sont plus de ce monde.

Quant à l'Europe, elle cogite également sur le sujet et il y a dans les tuyaux un projet de directive qui s'imposerait aux Etats membres, qui va dans le sens de l'anonymisation. On risque d'aboutir à des inepties lors des transcriptions de débats, du genre : Etaient présents Monsieur A, Madame B, Monsieur C, etc… A interpellé vigoureusement B, etc… A force de vouloir protéger, on tombe dans la bêtise. Espérons que les États s'opposeront à cette anonymisation. Que seront plus tard les archives, avec de telles réglementations ?

Venons-en maintenant à notre bonne association. L'année passée fut celle de la décision de revoir notre informatique, non que celle-ci ne donnât point satisfaction. Robert Marhic, à qui je tiens à rendre un hommage appuyé, nous disait depuis plusieurs années qu'il fallait penser à la relève. L'appel que nous avons fait auprès de nos adhérents a été heureusement entendu et un pôle informatique a pu être constitué, afin que tout ne repose plus sur les épaules d'un seul homme. Que s'est-il passé jusqu'à présent, quelles seront les nouveautés en 2013 ? Le site du CGF a été entièrement refondu par Nicolas Lanniel. Nous essayons, Nicolas et moi-même d'intégrer tous les mois quelques nouveautés en page d'accueil pour monter que le site est bien vivant. Nous sommes à votre écoute si vous avez des suggestions à faire. Nous essayerons alors de les intégrer.

La partie gestion de notre base des adhérents a été prise en main par Claude Hémon. Nos adhérents n'ont pas accès à cette base, qui est forcément confidentielle, mais qui est très importante pour notre gestion. Claude Hémon a lancé aux anciens adhérents, par courriels, des annonces pour les inviter à revenir. C'est une opération délicate, car il faut éviter d'être pris pour des spams et ainsi d'être non distribué. Nous avons eu, ainsi le plaisir de voir un certain nombre d'anciens ré-adhérer.

Concernant HORSEC, une base des conscrits vient de faire son apparition avec l'indexation de 3.697 d'entre eux du secteur de Châteaulin. C'est un travail de Patrick Le Gouic. Nous le remercions pour cette initiative et vous invitons à compléter cette base par d'autres conscrits de notre département. On nous annonce aussi une base des douaniers, due à l'initiative de Danièle Créach.

RECIF est en cours de refonte, grâce au travail de Dominique Podeur. Nous avions des doutes sur la gratuité future du logiciel Access. Nous utilisions une version assez ancienne, ce qui n'était pas sans poser quelques problèmes avec le nouveau Windows. Dominique refait une programmation en HTML, ce qui devrait éviter tout souci de ce côté-là. Il vient de refondre complètement le programme de saisie, qui se fera directement à partir d'Internet dans le futur. Vos travaux iront directement sur notre site et non dans l'ordinateur au cours de chacune de vos saisies. Des contrôles ont été mis en place, ce qui devrait réduire d'autant les erreurs de saisie et faciliter ainsi en aval le travail de Michel Paugam. Il y aura par la suite une reprogrammation complète de RECIF, mais ce sera transparent pour les adhérents qui retrouveront bien sûr tout ce qu'il y a actuellement. Dans le futur, il sera sans doute possible de faire des recherches encore plus précises sur certains points.

BAGAD est également en révision, grâce à Jean Pierre Hervet. Il sera possible dans le futur de naviguer dans l'arbre de l'adhérent. Les premiers essais ont été très concluants. Le problème que nous avons, provient de la non-homogénéité des Gedcoms qui nous sont transmis. Pour les patronymes qui sont précédés de « Le », nous avons des saisies avec cette fameuse particule qui peut être soit devant, soit derrière, avec ou sans parenthèse ou autre symbole. Quant au nom des communes, nous avons souvent des graphies bien différentes. Il faut donc revoir tout ce qui nous a été transmis, ce qui représente un très gros travail.

Enfin, un inventaire des sources de l'état civil en Finistère qui recensera ce qu'il y a en commune, aux archives, en microfilms, relevés papier, relevés informatisés sera accessible sur Internet, une fois que Pierre Roudaut, son concepteur aura fini de peaufiner le programme et rentré toutes les données.

Ces nouveaux outils seront utilisables par vous, certainement au cours du second semestre de cette année.

Je ne peux terminer ce tour d'horizon, sans évoquer les Archives Départementales. Comme vous le savez, un méchant champignon a attaqué les vieux documents entreposés dans les magasins de stockage du site de Quimper. Aux dernières nouvelles, il est sous contrôle et ne prospère plus. Il faut maintenant l'éradiquer. C'est une opération qui va prendre du temps surtout à cause des arcanes administratifs. Il faut, en effet, lancer un appel à concurrence, auprès des entreprises spécialisées. Autant dire qu'entre la phase juridique et celle de décontamination à suivre, il va s'écouler un certain temps. Difficile à dire quand ce sera terminé, mais je ne pense pas être trop pessimiste en disant que cela va bien prendre deux ans. Ce n'est qu'après, que l'opération de numérisation pourra être envisagée. Il faudra bien sûr relancer la partie administrative qui est particulièrement lourde : cahier des charges, appel à concurrence, etc. Autant dire, que les premières numérisations ne pourront guère intervenir avant 2016 pour des consultations vers 2017. J'ai demandé à Mr Corre, Directeur des Archives, d'introduire avec les images le système dit du Permalien et j'espère que lors de ce retour à la normale ce sera alors effectif. Qu'est-ce que le Permalien ? C'est une adresse fixe par rapport à l'image visionnée. La copie de cette adresse vous permet d'avoir accès instantanément à l'image associée à l'acte qui vous intéresse. Imaginez que nous recopions ce lien dans les relevés de RECIF. Une petite consultation et hop en cliquant sur le lien vous auriez l'image de l'acte concernant votre ancêtre devant vos yeux. Un peu de rêve ne fait pas de mal, d'autant que ce que je vous décris est pour demain ; j'en suis intimement persuadé. Non seulement le CGF vous permet de faire de la généalogie mais il vous apporte aussi de l'optimisme. Alors, consommez sans modération tout ce que nous mettons déjà à votre disposition. Et dites-vous, que demain ce sera encore mieux.

Je vous remercie.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2012

EFFECTIFS :

Le dernier numéro d'adhérent attribué pour l'année 2012 a été le numéro 14061 Q.

Bilan global du CGF

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nouveaux adhérents	884	781	838	655	683	619	654	529
Nouveaux adhérents (en % par rapport à l'effectif)	17, 54	14, 80	15, 23	11, 72	11, 99	10, 77	11, 22	9, 26
Retour d'anciens adhérents							98	86
Retour d'anciens adhérents (en % par rapport à l'effectif)							1, 68	1, 5
Adhérents non renouvelés ou décédés	361	544	694	645	575	569	679	702
Adhérents non renouvelés ou décédés (en % par rapport à l'effectif)	7, 16	10, 31	12,62	11,54	10, 09	9, 9	11, 67	12, 30
Nombre total d'adhérents au CGF(payants)	5039	5276	5499	5588	5696	5746	5821	5712
Gain d'adhérents	+ 524	+ 237	+ 223	+ 89	+ 108	+ 50	+ 75	- 106
Gain d'adhérents (en %)	+ 11, 6	+ 4, 7	+ 4, 22	+ 1, 61	+ 1, 93	+ 0, 87	+ 1, 24	- 1, 85

Bilan par antenne

	Brest	Morlaix	Quimper	CGF
Nouveaux adhérents	174	94	261	529
Nouveaux adhérents (en % par rapport à l'effectif)	32, 28	17, 76	49, 33	
Retour d'anciens adhérents	42	23	21	86
Adhérents non renouvelés ou décédés	217	156	329	702
cotisants à 16 €	180	71	221	472
cotisants à 24 €	14	3	5	22
cotisants à 40 €	1826	977	2415	5218
Nombre total d'adhérents (% d'adhérents par rapport à l'effectif total du CGF)	2020 (35, 36 %)	1051 (18, 39 %)	2641 (46, 23 %)	5712
Nombre d'adhérents en 2010	2039	1087	2692	5818
	- 19	- 36	- 51	- 106

En 2012 le CGF a accueilli 529 nouveaux adhérents (contre 654 en 2011) et vu le retour de 86 anciens adhérents (contre 98 en 2011). Dans le même temps, 702 adhérents ont quitté l'association (contre 679 l'an dernier). Pour la première fois depuis sa création, l'association connaît une baisse de son effectif, passant de 5818 adhérents en 2011 à 5712 au 31 décembre 2012, soit une perte de 106 adhérents. Par ailleurs, en 2012, il a été décidé de réduire le nombre de bénéficiaires qui recevait le Lien à titre gratuit, à savoir les associations généalogiques des départements exté-

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

rieurs à la Bretagne avec lesquelles le CGF faisait un échange de revues. Outre que celles-ci prenaient de la place dans les bibliothèques, elles n'étaient jamais consultées. Elles ne présentaient donc aucun intérêt pour les adhérents et occasionnaient un coût supplémentaires pour le CGF. Ainsi, le nombre d'adhérents dits "gratuits" est passé de 60 à 26 en 2012.

Par ailleurs, le CGF a enregistré 11 personnes abonnées au Lien sans être adhérente. Ils étaient 16 en 2011 et 22 en 2010.

Comme on le remarque chaque année depuis déjà quelques années, se sont bien souvent les nouveaux adhérents de l'année précédente qui ne renouvellent pas l'année suivante. 2012 n'échappe pas à cette constante puisque 181 des 653 nouveaux adhérents de 2011 n'ont pas renouvelé en 2012, soit 27, 71 % des nouveaux adhérents de 2011. Ce chiffre est, à peu de chose près, dans la même proportion que l'an dernier où 28, 85 % des nouveaux adhérents de 2010 n'avaient pas poursuivi leur adhésion l'année suivante.

Depuis déjà quelques années, la répartition de résidence des adhérents entre ceux domiciliés dans le Finistère et ceux originaires des autres départements français reste quasi stable. Ainsi en 2012, le CGF comptait environ 50 % de Finistériens et 50 % d'adhérents résidant hors du département. Il est quand même à noter que depuis deux ou trois ans, la proportion des "résidants" Finistériens tend à augmenter puisque en 2009 la tendance était de 48 % de Finistériens contre 52 % domiciliés à l'extérieur.

Année 2012	Brest	Morlaix	Quimper	CGF
Effectif total (effectif de 2011)	**2020** (2039)	**1051** (1087)	**2641** (2692)	**5712** (5818)
Nombre d'adhérents demeurant dans le Finistère (effectif de 2011)	**1246** (1245)	**418** (439)	**1181** (1143)	**2845** (2827)
Pourcentage d'adhérents habitant le Finistère (effectif de 2011)	**61, 68 %** (60, 05 %)	**39, 77 %** (40, 39 %)	**44, 71 %** (42, 45 %)	**49, 80 %** (48, 59 %)

En 2012, le CGF compte 83 adhérents (contre 75 en 2011) domiciliés dans les DOM TOM ou à l'étranger qui se répartissent de la manière suivante :

Dans les DOM TOM : 26 (contre 29 en 2011)

Nouvelle Calédonie (8 adhérents), Polynésie Française et Ile de la Réunion (5), Guyane (3), Martinique (2), Guadeloupe, Mayotte et St Pierre et Miquelon (1)

A l'étranger : 57 (contre 46 en 2011)

Belgique (14), Canada (10), Royaume Uni (8), USA (6), Allemagne (4), Suisse (3), Grand Duché du Luxembourg, Pays Bas, Italie, Espagne (2), Australie, Malaisie, Nouvelle Zélande et Portugal (1).

Le Lien :

Le dernier Lien de l'année 2011 – le n° 124 - a été tiré à 5 350 exemplaires, soit 100 de moins que le 121 de décembre 2010. Ce dernier numéro a fait l'objet de 5267 expéditions (adhérents, abonnés, échanges, dépôts légaux). Nous bénéficions d'un agrément de la Commission Paritaire des Publications et Agence de Presse (CPPAP) qui nous permet d'avoir un tarif particulier sur l'expédition de la revue. Cet agrément étant attribué pour une durée de cinq ans, il prendra fin avec le prochain numéro du Lien (n° 125). Nous allons donc faire une nouvelle demande d'agrément auprès de la CPPAP. Cependant, l'agrément dont bénéficie le CGF courant jusqu'à la fin de mai 2013, le dépôt de la nouvelle demande ne doit être fait au plus tôt que deux mois avant cette expiration, soit en mars. D'autre part, il faut attendre la parution du premier Lien de 2013 car plusieurs exemplaires du dernier numéro de la revue ayant bénéficié de l'agrément doivent être présentés aux membres de la Commission. Espérons que nous continuerons de bénéficier de cet agrément et que celui-ci pourra nous être accordé dès la parution du Lien du second trimestre.

Si tous les trimestres nous pouvons publier une revue de la qualité du Lien c'est grâce au travail important du comité de lecture composé de mesdames Patricia GAUDÉ Marie-Renée LÉVÉNEZ, Marie Annick RENAUD-MORVAN, Maryvonne SCOUARNEC, Renée VANOVERSHELDE et messieurs Christian BOLZER, Michel DUROSE, Jean-François PELLAN, Carl RAULT et Didier ROUSVOAL auxquels nous tenons - au nom du CGF - à exprimer nos plus sincères remerciements.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Les journées portes ouvertes :

Comme chaque année, les journées portes ouvertes ont été organisées dans les trois antennes le 24 et 25 novembre 2012. Elles ont attiré un grand nombre de visiteurs. Ainsi, à l'issue de ces deux journées, le CGF comptaient déjà 192 nouveaux adhérents contre 146 en 2011. Au 31 décembre 2012, 284 nouvelles adhésions avaient été enregistrées contre 213 au 31 décembre 2011. C'est donc un peu mieux en 2012 qu'en 2011. Au final, le CGF comptait 439 nouveaux adhérents au 28 février 2013 contre 321 à la fin février 2012. Parallèlement à l'arrivée de nouveaux adhérents, on note comme chaque année, le retour de personnes qui pour certaines n'étaient plus adhérentes depuis plus d'une dizaine d'années. Le secrétariat a d'ailleurs organisé une campagne de mailing auprès d'anciens adhérents ayant une adresse électronique pour leur faire part des nouveautés auxquelles ils pouvaient accéder en reprenant leur adhésion au CGF. Il est difficile de connaître déjà l'impact de cette campagne. Néanmoins, il est certain que le CGF a déjà vu revenir à la date d'aujourd'hui, 97 anciens adhérents.

Généabank :

On constate en 2012, une diminution des adhérents ayant un compte GENEABANK. Celle-ci s'explique par le fait qu'on assiste au non renouvellement des adhérents internautes tandis que d'anciens adhérents, non internautes, maintiennent leurs adhésions voire reprennent une adhésion sans pour autant ouvrir un compte GENEABANK. Ainsi, en 2012, sur les 5712 adhérents que comptaient le CGF, 5477 avaient un compte GENEABANK, soit 95, 89 % des adhérents et 235 (4,11 %) n'en possédaient pas. En 2011, 97, 84 % des adhérents avaient un compte GENEABANK.

Parallèlement, le travail pour alimenter la base RECIF s'est poursuivi tout au long de l'année et à la date du 31 décembre 2012 celle-ci comptait 7 897 153 actes contre 7 449 718 actes en 2011. Ainsi, c'est encore 447 435 qui ont été intégrés à la base en 2012 contre 382 023 relevés en 2011. Si certains adhérents ont commencé à photographier et à effectuer les relevés des liasses des décrets de mariage, des tutelles et autres actes pouvant venir alimenter les autres bases mises en ligne par le CGF, le nombre de bénévoles qui se sont lancés dans cette activités reste très restreint. Comme on le fait chaque année, nous lançons donc un appel aux volontaires qui voudront bien s'atteler au dépouillement de la série B des archives afin qu'en 2013 toutes les bases du CGF soient florissantes...

Bénévolat :

Les adhérents qui font des relevés, de la saisie ou d'autres travaux pour le bien commun du CGF se voient attribuer des points GENEABANK supplémentaires sur un compte dit bénévole. En 2012, 198 bénévoles se sont vus attribuer des points supplémentaires pour les travaux effectués pour le CGF. C'est moins qu'en 2011 où ils étaient 205. En 2012, 22 nouveaux comptes bénévoles ont été créés. Comme on le remarque chaque année, le nombre de volontaires oeuvrant pour le bien commun de l'association reste faible comparativement au nombre d'adhérents que compte celle-ci. Une fois de plus, il est urgent de trouver des volontaires actifs pour venir compléter cette équipe qui tend à se réduire car l'arrivée de nouveaux volontaires ne comble pas les départs des plus anciens ....

Les participations extérieures du CGF :

En 2012, le CGF a participé à un certain nombre de manifestations généalogiques régionales ou nationales. Outre les petits salons locaux dans lesquels les antennes ont tenu un stand, le CGF a ainsi pris part :

- au deuxième forum national de la Généalogie GENE@2012, les 29 et 30 septembre 2012 aux Archives nationales, 60 rue des Francs-Bourgeois à Paris.
- à la Rencontre Généalogique des cercles bretons, le samedi 13 septembre 2012 à Franconville dans le Val d'Oise.

Maryvonne LOPES CURVAL
Sécrétaire générale

Dernier délai pour transmettre à la rédaction du *LIEN* vos demandes d'insertion dans le n° 126 :

15 MAI 2013

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

comptes consolidés cgf et antennes année 2012

RECETTES	CGF	BREST	MORLAIX	QUIMPER	TOTAL
COTISATIONS	171 196	15 911	9 891	21 036	**218 034**
DROITS D'ENTRÉE		3 140	1 780	4 640	**9 560**
VENTE PRODUITS		4 534,60	677,69	1 206,30	**6 418,59**
PHOTOCOPIES		566,29	483,88	922,02	**1 972,19**
ABONNEMENTS LIEN	372				**372**
CONGRÈS, MANIFESTATIONS			1 150	180,85	**1 330,85**
DONS		50	11,05	166,64	**227,69**
INTÉRÊTS PLACEMENTS	1 296,62	786,82	847,39	4 155,06	**7 085.89**
DIVERS		1 728.50	84,02	60,85	**1 873,37**
TICKETS RESTAURANT	15.36				**15,36**
TOTAL RECETTES	**172 879,98**	**26 717,21**	**14 925,03**	**32 367,72**	**246 889,94**

DEPENSES	CGF	BREST	MORLAIX	QUIMPER	TOTAL
GROS MATÉRIEL	4 139,65	499,60	247,49	3 776,56	**8 663,30**
PETIT MATÉRIEL		525	1 288,06	130,38	**1 943,44**
CONSOMMABLES	402,85	10 408,81	649,93	1 225,34	**12 686,93**
MAINTENANCE ENTRETIEN		2 704,45	3 223,80	1 070,58	**6998,83**
LOCATION DE MATÉRIEL		3 374,38		2 800,77	**6 175,15**
COMMUNICATIONS	2 025,84	1 946.89	1 247,18	2 156,19	**7 396,10**
BIBLIOTHÈQUE		843	43	844,26	**1 730.26**
ACHATS POUR VENTE		2 337	585	140,39	**3 062,39**
FONCTIONNEMENT ANTENNES	1 037,34	1 547,57	3 116,52	4 670,77	**10 372,20**
FRAIS DIVERS	1 417.26	57.67	83,40	37	**1 537,66**
DÉPLACEMENTS	4 753,51		111,10	2 986,70	**7 851,31**
LIENS	73 413,86				**73 413,86**
SALAIRES ET CHARGES	69 341,49			1 237	**70 578,49**
COTIS. FÉDÉ. ET AUTRES	8 615,70				**8 615.70**
CONGRÈS	2 876,60				**2 876,60**
IMPÔTS	204			774	
TOTAL DEPENSES	**168 228,10**	**24 206,70**	**10 595,48**	**22 198,22**	**225 228, 50**
RESULTATS	**4 651,88**	**2 510,51**	**4 329,55**	**10 169,50**	**21 661,44**

ETAT DE LA TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2012	CGF	BREST	MORLAIX	QUIMPER	TOTAL
RECETTES	172 879,98	26 717,21	14 925,03	32 367,72	**246 889,64**
DÉPENSES	168 228,10	24 206,70	10 595,48	22 198,22	**225 228,50**
RÉSULTAT	4 651,88	2 510,51	4 329,55	10 169,50	**21 661,44**
TRÉSORERIE AU 01 JANVIER 2012	78 923,94	33 429,09	44 807,39	115 637,01	**272 797,43**
SOLDE FIN ANNÉE	83 575,82	35 939,60	49 136,94	125 806,51	**294 458,87**

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

nouvelles des antennes

antenne de Brest

L'assemblée générale de l'antenne s'est tenue le samedi 26 janvier en présence de 76 adhérents. Les rapports d'activité et financier ont été approuvés à l'unanimité.

Le nombre d'adhérents au 31 décembre 2012 s'élève à 2020, en légère baisse par rapport à 2011.

La fréquentation des salles de lecture est toujours faible. Ceci s'explique par le développement de nos bases de données sur GENEABANK et le nombre important d'adhérents possédant un compte d'accès (99,46%).

Les demandes de photocopies d'actes, à partir des microfilms, sont en forte baisse. Nous rappelons aux adhérents que nous sommes en mesure de fournir le même service à partir des photographies numériques. La liste des communes concernées (microfilms et photos) est à consulter avant toute demande. Elle est disponible sur le site de l'antenne,

Notre bibliothèque est très riche et diversifiée. Elle s'enrichit chaque année. Elle n'est hélas que peu consultée.

En plus des manifestations nationales et régionales, l'antenne a participé à de nombreuses activités locales (généalogiques et historiques) à Plourin, Logonna-Daoulas, Guilers, Lannilis, Brest-accueil.

L'exposition photographique sur le quartier de Saint-Marc, présentée lors des journées « portes ouvertes » ainsi que la conférence de Monsieur Gérard Cissé, sur le même sujet, qui a suivi, ont été très appréciées.

Merci à tous nos bénévoles qui assurent les permanences, font des relevés (en mairie, aux archives, à partir des microfilms et photos numériques) et enrichissent la base informatique. Soulignons l'effort important fait dans ce domaine par notre antenne.

N'hésitez pas à nous contacter pour participer aux activités de l'antenne. Nous avons besoin de vous.

Nous sommes toujours à la recherche de « responsables de communes » pour faire l'inventaire exhaustif de l'ensemble des actes d'état civil disponibles en mairie et aux archives, sur microfilms et en photos numériques et établir ainsi, face aux relevés existants, les travaux restant à faire.

André Le GOFF, Président

antenne de morlaix

L'assemblée de l'antenne s'est tenue le samedi 2 février à la salle socio-culturelle de Ploujean devant une cinquantaine d'adhérents. Les bilans moral et financier ont été approuvés à l'unanimité des participants. Du point de vue des adhésions, nous constatons une certaine stabilité de l'effectif (1053 adhérents pour le dernier exercice).

Après deux ou trois années durant lesquelles la fréquentation des locaux diminuait, elle semble repartir à la hausse en ce début d'année. Les dernières portes ouvertes y sont sans doute pour quelque chose. Celles-ci ont été remarquables, le relais médiatique ayant été très efficace puisque 78 personnes sont venues nous rejoindre. Nous constatons aussi depuis quelque temps le retour d'anciens adhérents.

Nous avons participé l'année dernière au salon des passions de l'école Jean Piaget de Kerfraval, au salon des créateurs de Saint-Martin-des-Champs et au forum des associations de Langolvas à Morlaix. Pour cette année, le gros morceau sera bien entendu le congrès national de Marseille. Deux représentants de l'antenne y prendront part. Nous devrions également participer au festival « terre et mer » de Morlaix en juin prochain. Cela se fera, nous l'espérons en association avec l'équipe d'« Au fil du Quéffleuth », un grand évènement qui draine plusieurs milliers de spectateurs sur tout un week-end.

Concernant l'avenir de nos locaux, l'horizon semble s'éclaircir un peu sans toutefois se lever totalement. Des contacts sérieux et suivis ont été établis avec la municipalité qui semble à notre écoute. Des solutions pourraient bien s'en dégager d'ici peu, espérons le en tout cas.

Le matériel informatique vieillit et il faudra bientôt le renouveler. Nous attendons pour cela la mise en place du nouveau système de saisie, nommé « GAEL », actuellement en phase de test couplé au nouveau logiciel de gestion des données conçu par notre informaticien Pierre ROUDAUT. Cela devrait pouvoir se mettre en place assez rapidement.

Les ouvertures du samedi de la salle de lecture pour le deuxième trimestre seront :

en avril : les 13 et 27
en mai : les 11 et 25
en juin : les 08 et 22

Serge HAMEURY, Président

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

AG ANTENNE DE QUIMPER 19 janvier 2013

Nous sommes en 2013 et cela fait déjà trois ans que j'ai le plaisir de présider cette antenne. Je vous souhaite donc à tous une bonne et heureuse année 2013. Joie, bonheur et surtout santé pour vous et vos proches ainsi que de fructueuses recherches au sein de notre antenne. Merci à ceux qui sont présents dans cette salle et à ceux qui ont pu donner mandat.

Bilan de l'année 2012, nous sommes 2641 membres cette année dont 261 nouveaux à qui nous souhaitons la bienvenue. En 2011 nous étions 2694. Petite diminution cette année, mais nous ne sommes pas inquiets pour l'avenir car si nous avons battu des records en 2011 nous restons quand même en haut du tableau et dépassons encore 2010 qui à son époque était déjà un record (2609 adhérents). Cela tient à notre avis à deux causes : l'absence de bulletin d'inscription ou de réinscription dans le dernier lien 2011 qui fait que certains ont oublié de s'inscrire et surtout le fait que les archives départementales ont enfin procédé à la mise en ligne de l'état civil sur internet. Ceux qui comptaient là-dessus ont dû être déçus car ne figurent pour l'instant qu'une partie des microfilms réalisés il y a quelques années. Pour le reste, il faudra attendre et cela risque de durer longtemps faute de crédits de restauration et de numérisation. Parlez de nous autour de vous, faites adhérer famille et amis, cela nous permettra de rester une association dynamique.

Au bilan cette année deux points importants :

- La mise en place de cours de généalogie pour les débutants par groupes d'un maximum de 24 personnes qui ont eu lieu à la Maison des Associations, deux fois au cours du premier trimestre pour les nouveaux adhérents 2012 et deux fois en décembre pour ceux qui ont adhéré au moment de nos journées portes-ouvertes.
- Les conférences de Pierrick Chuto en avril sur la manière d'organiser ses recherches aux archives départementales qui a connu un franc succès et celle de Michel Bescou et moi-même au sujet des pilotes maritimes du Cap-Sizun en novembre au succès plus mitigé. Cette activité de conférence est nouvelle pour notre antenne (Brest le fait régulièrement) et nous pouvons bénéficier de la grande salle de la Maison des Associations. Cela demande toutefois un effort important qui ne peut être réalisé que si nos membres s'y intéressent. Je n'ai pas encore de sujet à vos proposer pour cette année et attends vos suggestions.

La présentation de logiciels de généalogie n'a pu, pour différentes raisons, être faite en 2012. Nous nous efforçons de le faire en 2013 et des contacts ont déjà été pris avec les fournisseurs. En ce qui concerne le logiciel « Généatique » vendu par le CDIP nous programmons une journée complète de formation le 20 avril, à la Maison des Associations.

Le point noir, pour l'antenne de Quimper, ce sont les relevés et les saisies de registres d'état civil. Alors que nous sommes 2641 adhérents, c'est-à-dire et de loin l'antenne du CGF la plus importante, nous sommes aussi ceux qui contribuons le moins à l'alimentation de la base Récif. Régulièrement je rencontre des gens qui se proposent pour effectuer des relevés et je ne vois que peu de résultats derrière. N'oubliez pas que si vous avez pu effectuer vos recherches généalogiques avec une certaine facilité, c'est grâce au travail de dépouillement des relevés des anciens qui on effectué ce travail. Tous les ans une nouvelle année demande à être dépouillée. Or une grande partie des actes du XIX^{è} et la quasi-totalité des actes du XX^{è} ne l'est pas faute de bénévoles pour ce faire. De plus ces actes sont d'une écriture proche de la nôtre, normalisés et beaucoup plus faciles à lire que les actes anciens. Il n'y a pas besoin d'être spécialiste pour cela ! Faites un effort, contactez Michel Paugam à l'antenne, il vous donnera la marche à suivre, persévérez et ne vous découragez pas à la première difficulté. C'est à ce prix que nous pourrons continuer à exister. Les autres antennes y parviennent, pourquoi pas nous ?

Profitez-en pour faire des séries de photos numériques des actes que vous relevez, cela permettra de les mettre à la disposition de tous.
Bonne année à tous.

Christian BOLZER, Président

Le CGF à PARIS

Les réunions parisiennes en 2013 se tiendront les :

6 avril / 1er juin / 2 octobre / 7 décembre 2013

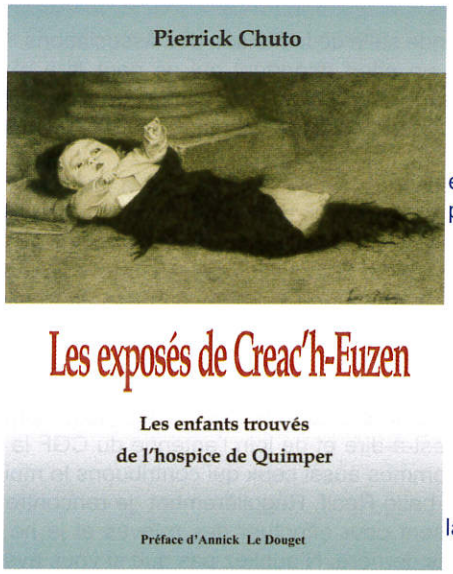
L'accueil aux réunions est assuré dès 14h 30. Celles-ci commencent à 15h 00.
à la Maison des Bretons
(Ty ar Vretonned – Mission Bretonne)
22, rue Delambre à Paris XIV^{e}
(rez-de-chaussée au fond de la cour).

Les fricots d'été et d'hiver auront lieu à 12h 00 le 1er juin et le 7 décembre 2013

Pour tous renseignements, contacter :
M. André BERDER,
16 rue des Gravilliers, 75003 PARIS
Tél. 01 42 78 46 66
mel : berder.andre@wanadoo.fr

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125 mars 2013

En souscription



LES EXPOSÉS DE CREAC'H-EUZEN.
LES ENFANTS TROUVÉS DE L'HOSPICE DE QUIMPER

PAR PIERRICK CHUTO

Préface d' Annick Le Douget

Après ***Le maître de Guengat*** et ***La terre aux sabots***, l'auteur raconte la vie des enfants déposés au tour de l'hospice de Quimper au XIX^{e} siècle. En annexe la liste de plus de 3000 enfants trouvés avec un maximum de renseignements sur leur existence.

PARUTION : juin 2013.

Si ce livre est susceptible de vous intéresser, merci d'envoyer vos coordonnées :

par mail à : pierrick.chuto@orange.fr
ou
par courrier à : Association de Saint-Alouarn. 19, Porrajenn. 29700 PLOMELIN.

Courant avril, Pierrick Chuto vous proposera de souscrire à un tarif préférentiel avant la sortie dans quelques librairies cornouaillaises ou sur le site : http://www.chuto.fr



L'ARRIVÉE DU CHEMIN DE FER EN BRETAGNE NORD

JEAN-PIERRE EUZEN

Préface de Jean-Yves Le Drian

La réalisation de la ligne de chemin de fer Paris-Brest entre 1842 et 1865 fut une véritable épopée, une odyssée même tant le train hésita sur le chemin à prendre et mit de temps à parvenir à destination ! Si Chartres, Laval, et Rennes apparurent rapidement comme des points de passage obligés, une concurrence acharnée opposa Alençon au Mans, de même que Sablé à Sillé-le-Guillaume. C'est toutefois en Bretagne que les projets furent les plus débattus. Ainsi, le monument le plus imposant de la ligne - le célèbre viaduc de granite qui enjambe Morlaix avec ses 292 mètres de longueur et ses 58 mètres de hauteur - faillit ne jamais être édifié. L'arrivée à Brest fut même envisagée par bateau à vapeur. Tribulations politiques, pérégrinations stratégiques et économiques, divergences techniques, querelles de clocher, parfois de personnes, se succédèrent à l'envi. Il fallut toute la clairvoyance et la détermination de certains pour tracer un axe qui, un siècle et demi plus tard, est toujours en service. Au travers de nombreux documents, plans et photographies d'époque, l'auteur fait revivre les acteurs politiques, économiques, techniques et artistiques, aussi bien locaux que régionaux et nationaux. Une mention spéciale pour Victor Fénoux, grand ingénieur des Ponts et chaussées à qui on doit le viaduc de Morlaix, mais aussi le port de commerce de Brest ainsi que de nombreux phares sécurisant les côtes bretonnes.

BON DE SOUSCRIPTION À RENVOYER AVANT LE 30 JUIN 2013

Je souhaite acquérir en prévente l'ouvrage : "L'arrivée du chemin de fer en Bretagne Nord" avec une réduction de 20 % soit au tarif préférentiel de 22,00 euros l'exemplaire (au lieu de 28,00 euros).

J'adresse ma souscription pour exemplaire(s) à 22,00 euros, soit X 22,00 euros = euros.
Plus les frais de port (3 euros pour 1 exemplaire) = euros. Soit un total de : euros.
Règlement par chèque à l'ordre de "Riveneuve Editions"
Riveneuve Editions, 75 rue de Gergovie 75014 PARIS - riveneuveeditions@orange.fr - tel 01 45 42 23 85

J'ai bien noté que je recevrai mon (mes) exemplaire(s) lors de la parution de l'ouvrage prévue en juillet 2013.
Mon chèque ne sera débité que lors de l'envoi du livre.

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Courriel :

Date : Signature :

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Elliant 8 & 9 Mai 2013

Salle de Sports

4ème Cousinade RANNOU-COSTIOU

Généalogie, Cousinades & Histoire en Cornouaille

Tous Cousins ! Descendants de Jehan RANNOU & Catherine COSTIOU, familles alliées

Du 17è au 21è siècle, d'Elliant au monde entier

Cousinade 2013

Les bulletins d'inscription sont disponibles :

- Mairie d'Elliant
- Salon de Coiffure « Cheveux d'Ange »
- Téléchargeable sur notre Site



Informations programme:

Sur notre Site : ***http://gcrc.phpnet.org/***

Sur notre Groupe: ***http://fr.groups.yahoo.com/group/RANNOU_ELLIANT_2011/***Pascal LE STER : 0164906476-0638282298 *pascalester@wanadoo.fr*

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

assemblee generale

Une assemblée nombreuse et attentive

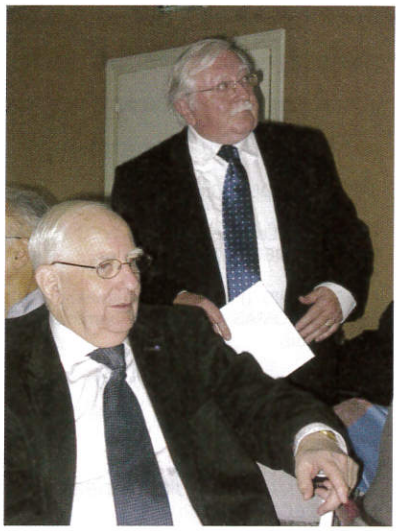






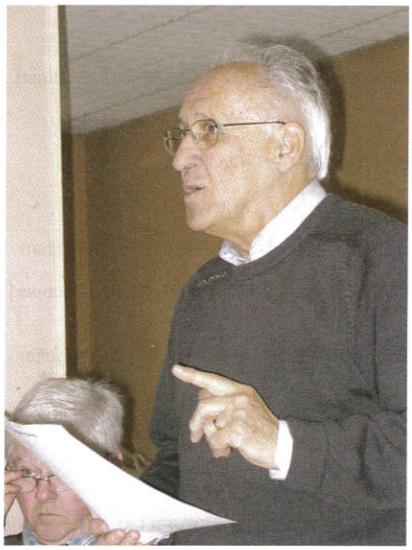


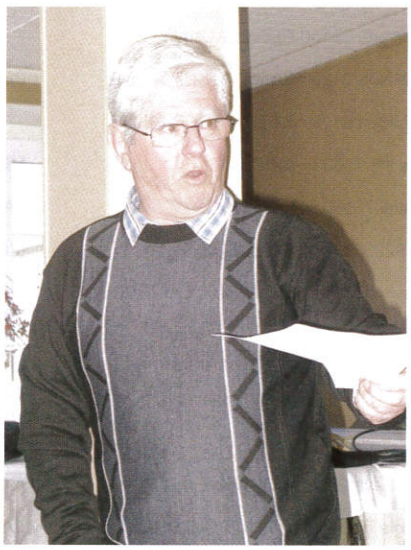
© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013



Présentation du rapport moral et financier de l'année 2012 par la secrétaire générale (Maryvonne LOPES CURVAL) et le trésorier (Alain GAUDE)









Intervention des trois présidents d'ANTENNE : André le goff (BREST), Serge HAMEURY (MORLAIX) et Christian BOLZER (QUIMPER)



Intervention du président du CGF Jean-François PELLAN

Remerciements à Geneviève BERGOT et Georges SIGNOR pour ces photographies

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

nouveaux adherents

14062 M	SOUQUIERE Martine	3 Square Mozart 91220 LE PLESSIS PATE	TROADEC (Ploujean) / BERTHOU, POSTIC (Plouezoch)
14063 M	IRRIEN Jean Marie	2 allée des Bouvreuils 93700 DRANCY	IRRIEN, GUILLERM, CREIGNOU, QUERE (Plouvorn, Mespaul)
14064 M	LE GUENNEC Olivier	111 Avenue Parmentier 94120 FONTENAY SOUS BOIS	LE GOFF, GUYADER (Guiscriff, Scaër)
14065 M	BOEHM Danielle	16 rue de l'Ile de France 95290 L'ISLE ADAM	JACQ, BRICQUIN (Locquirec)
14066 M	VAILLANT Raymond	1 rue Albert Sorel 75014 PARIS	VAILLANT (La Martyre) / GOAVEC (Saint-Ségal) / KERAUDREN (Crozon) / MEUDEC
14067 M	LE BOURHIS Sophie	Veen Fô 11 rue des Campanules 29640 PLOUGONVEN	LE BOURHIS (Plouigneau, Lannéanou, Plouégat-Guerrand) / LE LANN, THOMAS (Plouégat-Guerrand) / QUEMENER (Scrignac, Lannéanou)
14068 M	THORAVAL Eugène	18 rue du Val de Kernu 22700 LOUANNEC	THORAVAL, BODILIS, BERTHOU
14069 M	GUYOMARCH Paul	25 rue du Crec'h 22300 LANNION	GUYOMARCH (Plougonven) / COTONNEC, SCOUARNEC (Scrignac)
14070 M	COFFEC Nicole	Résidence Beaumanoir Batiment 1 Allée des Lilas 13100 AIX EN PROVENCE	TILLY, LE MASSON, GUILLOU, DERRIEN (Ploujean) / COUZIGOU, MERIADEC (Plouezoc'h)
14071 Q	JOURDREN Annie	14 rue des Colverts 29150 PORT LAUNAY	PRAT, LE MOIGNE, DORVAL, STUM
14072 Q	JOURDREN Claude	14 rue des Colverts 29150 PORT LAUNAY	
14073 Q	PELLEN Claude	108 route de Melun 91250 SAINTRY SUR SEINE	PELLEN (Esquibien) / MODEST, QUEMENEUR (Brest)
14074 Q	PELLEN Anne Marie	108 route de Melun 91150 SAINTRY SUR SEINE	
14075 Q	GALAIS André Roland	9 rue François 1er 75008 PARIS	MOURRAIN, GLOAGUEN (Plouhinec)
14076 Q	RAMBAUD François	2 rue de Montval 78160 MARLY LE ROY	LARCHANT (Saint-Pierre Quilbignon)
14077 Q	DUNAND Chantal	21 rue Brenu 92230 GENNEVILLIERS	MONTE (Ergué Gabéric) / CANEVET (Pays Bigouden)
14078 Q	RAAB Jean	18 avenue Puvis de Chavannes 92400 COURBEVOIE	MALHERBE (Quimper) / NORMANT (Brest, Quimper) / DUSAIL-LANS
14079 Q	VIENNOT GOULETQUER Anne Catherine	17 rue de Baccarat 44300 NANTES	GOULETQUER (Peumerit, Guiler sur Goyen, Pluguffan)
14080 Q	LE GUENNEC Jean Claude	14 rue Roi Albert 57070 METZ	GUENNEC (Caudan, Hennebont) / BOURDIEC, ALLAIN, GOGUIC (Rédéné, Arzano)
14081 Q	POTTIER Paul	33 rue Emile Cheve 29100 DOUARNENEZ	GOFF (Mahalon, Plozévet)
14082 Q	LAPPART Simone	34 rue de l'Ecole des Filles 29710 POULDREUZIC	LAPPART, AUTRET, BERRE, KERVEILLANT (Pays Bigouden)
14083 Q	DENIS Béatrice	2 rue du Menez Hom 29550 PLOMODIERN	CARIOU, KERVEILLANT (Pays Bigouden)
14084 Q	LE MEUR Pierre	21 rue de la Madeleine 56310 MELRAND	MEUR (Melgven) / NICOT (Landrévarzec) / CAM, QUEMERE (Elliant)
14085 Q	CARDINAL Louis	5 allee des Bruyeres 29170 SAINT EVARZEC	LUYER (Plounévézel) / MONFORT (Treffin)
14086 Q	LE BOURHIS Colette	Kerboutet 29380 BANNALEC	GOURVELLEC, BOURHIS (Bannalec, Kernével, Scaër, Tourch) / MENN, FLEOUTER (Quimper, Ergué Gabéric, Ergué Armel)
14087 Q	LE MONNIER Brigitte	95 rue de la Chezine 44360 SAINT ETIENNE DE MONLUC	GORGEU (Kernével, Rosporden) / RAMART (Quimperlé)
14088 Q	CASTEL Madeleine	4 rue Victor Hugo 29100 DOUARNENEZ	TOSSER (Morlaix) / MOIGN (Chateauneuf-Du-Faou)
14089 Q	MOIGNE Marie Thérèse	14 rue Pierre Velly 29770 ESQUIBIEN	MOIGN, BRAS, PERROT (Beuzec Cap Sizun) / ALANOU (Esquibien)
14090 Q	TYMEN Catherine	6 ter Le Stankou 29510 LANDREVARZEC	TYMEN (Kerfeunteun, LeJuch) / MOENNER (Plogonnec, Guengat) / BARGAIN (Plomeur) / ARGALON (Quimper)
14091 M	COULOIGNER Marie Françoise	7 cité Pors Nevez 29420 PLOUVORN	CRENN (Plouvorn) / YAR (Plougourvest, Plougar)/ GUILLOU
14092 M	LE DEUNFF Michel	65 Vieille Côte 29241 LOCQUIREC	LE DEUNFF (Lanmeur) / MORVAN (Le Cloître)/ CORRE / LAMANDA (Plouegat-Guerrand)
14093 M	LE NOAN Régine	2 rue des Papillons 29600 PLOURIN LES MORLAIX	LE NOAN, REDOU
14094 M	POTIN Daniel	96 route du Queffleuth 29600 PLOURIN LES MORLAIX	POTIN (Lannilis) / LE GENDRE
14095 M	GEORGET Louis	1 impasse Clément Marot 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS	GEORGET, AVRIL (Morlaix) / FLOC'H
14096 M	BRELIVET Annick	361 rue de la Baie 29680 ROSCOFF	NEVEU (Landerneau) / BRELIVET (Brest, Locronan)
14097 M	MANACH Jean Claude	5 impasse des Poiriers 29600 MORLAIX	MANACH, PENDUFF, YVINEC
14098 M	SCHUMACHER Louis	11 rue Guillaume Balay 29600 MORLAIX	CAUVIN (Brest)
14099 M	QUIOC André	9 B rue de Mestual 29400 LANDIVISIAU	QUIOC (Lanhouarneau, Plounevez-Lochrist) / COULOIGNER, COLOIGNER (Plouedern)
14100 M	CAROFF Emma	Saint Fiacre 3 impasse Park ar Feunteun 29600 PLOURIN LES MORLAIX	CAROFF (Plouyé) / TALLEC (Collorec) / QUEMENER (Berrien) / LE ROY (Scrignac)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

14101 M	GUIVARCH Pierre	6 rue des 3 frères Le Jeune 29610 GARLAN	GUIVARCH, HERVE, PICARD
14102 M	GUIVARC'H Pierre	32 rue des Minimes 29250 SAINT POL DE LEON	
14103 M	TAOC Marie Thérèse	Gars ar Goff 29610 PLOUIGNEAU	L'ERROL (Plouzévédé) / L'AZOU (Plouescat)
14104 M	LE ROLLAND Michelle	12 rue Dupleix 29600 MORLAIX	LE ROLLAND, LE BLAIS (entre Lannion et Tréguier)
14105 M	MENER Georges	13 rue Louis Hémon 29680 ROSCOFF	BOURBAO, PENVEN (Esquibien, Pont-Aven) / LOCHOUARN (Plonévez-Porzay) / MENER (Bannalec)
14106 M	DU PENHOAT Catherine	28 route de Plouvorn 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS	MESNARD
14107 M	DU PENHOAT Jacques	28 route de Plouvorn 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS	HERVE DU PENHOAT (Morlaix)
14108 M	GUICHEN Jean Claude	Kergaradec 29252 PLOUEZOCH	GUICHEN, CARDUNAL (Huelgoat, Berrien) / RAOUL, LOCHOU (Plourin-les-Morlaix, Morlaix) / COLLETER, SCORNET (Plouezoc'h)
14109 M	GIORDANO Anne	Les Peupliers 22 avenue Elleon 13010 MARSEILLE	CREACH (Saint-Pol-de-Leon) / L'HOSTIS
14110 M	HAMON Marie Louise	18 rue de Keravel 29250 SAINT POL DE LEON	MILBEO (Taulé, Guiclan, Lanmeur) / COAT (Taulé) / MENOU (Garlan) / CRAPIN (Plestin)
14111 M	HAMON René	18 rue de Keravel 29250 SAINT POL DE LEON	HAMON (Taulé, Carantec) / LE NEN (Carantec) / KERBRAT, ROUÉ (Taulé)
14112 M	MARTIN Monique	14 rue de Ty Dour 29600 MORLAIX	NICOLAS, KERRIEN, BELLOUR (Morlaix)
14113 M	MARTIN Yvon	14 rue de Ty Dour 29600 MORLAIX	GOURDEN, MARTIN (Plouigneau) / LE ROUX (Morlaix)
14114 M	LE BOULCH Marie Hélène	1 rue des Jonquilles 29250 SIBIRIL	MAZÉ (Henvic) / LE BOULCH (Landivisiau)
14115 M	BARON Béatrice Catherine	30 rue de Kermaria 29600 PLOUJEAN	BARON, MASSON, FLAMANC (Morlaix)
14116 M	BARON Michel	15 rue de Pors an Trez 29600 MORLAIX	BARON (Morlaix, Plourin, Pleyber-Christ) / GUYOMARC'H / ALEXANDRE
14117 M	MINOUS Sonia	7 rue Guillaume Balay 29600 MORLAIX	MINOUS (Trédarzec) / CABIOCH (Taulé, Plouénan, Saint-Pol-de-Léon) / PICARD (Taulé) / PERON (Plouénan)
14118 M	LE BRAS Norbert	Le Parcou 29400 BODILIS	LE BRAS (Plounéventer, Plounevez-Lochrist) / ROIGNANT (Plounéventer)
14119 M	LARHER Marie Madeleine	3 bis rampe Saint Nicolas 29600 MORLAIX	LARHER, GARREC, SALAUN, NUZ (Plougonven)
14120 M	FOUILLET Marie Flore	3 impasse Kerjean 29600 MORLAIX	LE TRAON (Morlaix)
14121 B	VIAUX Françoise	Chemin des Fourches 29810 PLOUARZEL	VIAUX (Yonne) / MALLARD (Côtes d'Armor) / LE ROY (Maine et Loire)
14122 B	VIALA Marie Hélène	41 rue de Keryevel 29810 LAMPAUL PLOUARZEL	QUILLEVERE, LE GLEAU, LUART, KEREBEL (Plouarzel) / FLOCH (Brest)
14123 B	CALLAC Marie Josée	2 rue de Molène 29870 LANNILIS	CALLAC, TOURNELLEC, SALAUN, CROGUENNEC
14124 B	PRIGENT Jean	KERGOUVEZ 29890 KERLOUAN	PRIGENT, ABALLAIN (Kerlouan) / LE ROY, MESGOUEZ (Guissény)
14125 B	MORVAN Catherine	1 Lotissement BEAUREGARD 35660 RENAC	GUILLERM, MORVAN, CORBE, SANQUER, (Ploudiry, Bodilis, La Martyre)
14126 B	NICOLAS Evelyne	KERVILLY 29560 TREGARVAN	DIVERRES (Logonna Daoulas), SALAUN (Lambézellec), GRALL (Saint Sauveur)
14127 B	LE GORGEU Philippe	Batiment B 50 rue Pierre JOIGNEAUX 92270 BOIS COLOMBES	LE GORGEU (Quimper, Kernével)
14128 B	DAOUDAL Eric	Passage de L'Hermitage 91590 BAULNE	DAOUDAL (Elliant, Tourc'h, Saint Yvi) / LE CLEACH, CARADEC, LE NOAC'H (Fouesnant et communes proches)
14129 B	PONDAVEN Marie Paule	43 C Rue Branda 29200 BREST	PONDAVEN (Milizac) / PENARGUEAR (Kernouès) / JOLLE (Plouvien), MAZE (Saint Méen)
14130 B	BLEAS Christiane	228 rue de Verdun 29200 BREST	GOASDOUE (Irvillac), LE GALL (Hanvec), MIORCEC (Le Tréhou)
14131 B	DREVILLON Michel	87 Route de Kereuneuzet Izella 29470 PLOUGASTEL DAOULAS	DREVILLON, KERDREUX (Crozon, Brest)
14132 B	GOURITIN Hélène	55 rue Georges BERNANOS 29820 GUILERS	SIVINIANT (Locmaria Plouzané), LARS, GLEAU, (Plouarzel) LAZENNEC
14133 B	CAMPION Annie	5 rue RENOIR 29820 GUILERS	CAMPION (Brest) / SALIOU (Saint-Urbain, Irvillac) / KERDONCUFF (Saint-Urbain) / LE BERRE (L'Hôpital-Camfrout)
14134 B	THERENE Albert	3 rue Alfred BINET 29200 BREST	THERENE, CASTEL, FALC'HUN (Kerlouan) / ABIVEN (Plouider)
14135 B	MONTEIL Magali	10 bis rue Rouget de L'Isle 29200 BREST	MONTEIL, LEDIEU (Brest, Le Relecq Kerhuon)
14136 B	GOURVES Christiane	45 rue Père Gwénaël 29470 PLOUGASTEL DAOULAS	GOURMELON, KERVELLA, PEDEL, CORRE (Plougastel Daoulas)
14137 Q	GUEVEL Jean François	10 hameau de Kernon 29510 BRIEC	GUEVEL, BOUGUENNEC (Leuhan, Trégourez)
14138 Q	GUEVEL Martine	10 hameau de Kernon 29610 BRIEC	NAOUR, STEPHAN, HEMERY, PERES (Tourch, Elliant, Ergué-Gabéric)
14139 Q	SCOTET Jean Yves	19 rue de Ker Trevennec 29120 COMBRIT	
14140 Q	SCOTET Marie Noelle	19 rue de Ker Trevennec 29120 COMBRIT	
14141 Q	BARGAIN Jean Paul	44 rue du Prefet Colignon 29100 DOUARNENEZ	BARGAIN, PAPE (Penmarch)
14142 Q	BARGAIN Christiane	44 rue du Prefet Collignon 29100 DOUARNENEZ	BARGAIN, PAPE (Penmarch)
14143 Q	LE DREZEN Pierre	Koad Kervarigou 29710 PEUMERIT	DREZEN, TALOUARN, MORZADEC (Pays Bigouden)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

14144 Q	LE DREZEN Joëlle	Koad Kervarigou 29710 PEUMERIT	LECUYER, ROUX, PAPE
14145 Q	COSSEC Rémy	Kerforn 29740 PLOBANNALEC	
14146 Q	COSSEC Martine	Kerforn 29740 PLOBANNALEC	
14147 Q	MIGNON Joseph	rue Prategannec 29550 PLOMODIERN	
14148 Q	MIGNON Marie Renée	1 rue Prategannec 29550 PLOMODIERN	
14149 Q	LE PAGE Edith	2 Ty Nevez Pradare 29170 PLEUVEN	
14150 Q	JULIEN Philippe	3 rue du Pont 45130 MEUNG SUR LOIRE	KEROUREDAN, COSQUER, BORGNE (Pays Bigouden)
14151 Q	CAM François	4 Lotissement de Antig Nillis 29920 NEVEZ	CAM, LAY, GUILLARD, RIOU (Plouyé)
14152 Q	BLENO André	11 rue Breiz Izel 29180 GUENGAT	BLENO (Quimper) / VIGOUROUX, HENAFF (Quimper, Plomelin)
14153 B	MENEZ Marie Louise	12 Venelle du ROZ 29490 GUIPAVAS	MARHIC, LE GALL, (Plougastel Daoulas)/ GOURMELON CORRE (Loperhet)
14154 B	LE GOIC Joël	30 rue de la Fontaine Blanche 29470 PLOUGASTEL DAOULAS	LE GOIC, SALAUN, SINOU (Brest) / MAGUET (L'Hôpital Camfrout)
14155 B	LE GUEN Pierre	13 rue Charles LE GROS 29200 BREST	LE GUEN (Gouesnou, Guissény) / GUIRIEC (Gouesnou) / PRIGENT, HERE (Bourg Blanc)
14156 Q	MAGUER Ronan	2 rue de la Pie 29900 CONCARNEAU	MAGUER(Milizac)/LESCOP(Breles)/BOT(Ploudiry,LaMartyre)/MINGAM
14157 B	LOSTIS Pierre	219 ROZVENNI 29870 LANDEDA	VACHERONT/ LOSTIS,BIENVENUE, VERON (Landerneau)
14158 Q	LEVIEUX Evelyne	11 Menez Rouz 29120 PONT L'ABBE	
14159 Q	JONCOUR Françoise	5 impasse Claude Bernard 29900 CONCARNEAU	
14160 B	LOSTIS Marie Christine	219 ROZVENNI 29870 LANDEDA	LE MOIGN (Landéda) / LE COAT (Crozon)
14161 Q	BURGOS Isabelle	6 rue Auguste Dupouy 29000 QUIMPER	GALL, PERON, CADIC (Mellac, Querrien, Saint Yvi)
14162 B	AUTRET Monique	9 avenue de Provence 29200 BREST	VIGOUROUX (Gouesnou) / POULIQUEN (Bodilis) / KERJEAN (Plouvien) / CLOAREC (Plougourvest)
14163 B	DERORY Cyrille	23 Penfrat 29260 PLOUDANIEL	DERORY, BOUCHET, FORGE (Loire 42)
14164 B	DERORY Corentin	23 Penfrat 29260 PLOUDANIEL	QUELLEC (Pointe Saint Mathieu) / JOUAN, GLOANNEC, TALLEC, (Riec Sur Belon)
14165 B	DANGUY DES DESERTS Anne	3 rue de Kersaint 29200 BREST	DANGUY DES DESERTS (Daoulas, Quimper) / LE BORGNE DE KERAMBOSQUER (Le Faou, Brest)
14166 Q	LOUEDEC Claude	109 Z A de Park ar C HASTEL 29170 FOUESNANT	LOUEDEC, TABORE, TUDAL, DUIGOU, SIZORN, RANNOU (Fouesnant, Saint Evarzec, Benodet, Elliant)
14167 B	FLOCH Jacqueline	2 rue de la Paix 29200 BREST	FLOCH, MORVAN, THOMAS, LARVOR (Saint Pierre Quilbignon)
14168 B	SENE Jean Louis	849 AR MEAN 29870 LANDEDA	SENE, LE BRUN (Trégarantec)/ THEPAUT (Ploudaniel)/ CLAUDON (Lyon)
14169 Q	LOUSSOUARN Jacques	33 avenue des Glénan 29000 QUIMPER	PAPE, LOUSSOUARN, HENAFF (Pays Bigouden)
14170 B	PENFRAT Christian	36 rue Bouet 29200 BREST	PENFRAT (Brest, Roscanvel) / TREGUER (Brest) / LE ROUX (Plouzané) / LAE (Plouider)
14171 B	MANACH Odette	10 rue Jakez RIOU 29200 BREST	MANACH (La Martyre) / AUFFRET (Loc Eguiner Ploudiry) / LE GALL (Sizun)
14172 Q	LE CORRE Lydie	KERYVARC'H 29190 BRASPARTS	GLOANEC, PENSEC (Mellac) / GUISGRIFF (Querrien)
14173 B	ABIVEN Anne Yvonne	KERSAOS 29800 SAINT THONAN	FAVE, LOAEC, ABIVEN (Guissény) / CONGAR (Loc Brévalaire)
14174 B	CANO Jean Yves	35 rue de GUILHEM 29200 BREST	CANO (Lorient) / LE BRUN (Pont L'Abbé)
14175 Q	BARTHELEMY Raymonde	11 rue Georges le Merdy 29100 DOUARNENEZ	COQUET, COTONEA, GUENEC (Douarnenez)
14176 Q	LE PAPE Andrée	6 Allee Pierre Damalix 29000 QUIMPER	PAPE (Pays Bigouden) / DAVID (Elliant)
14177 B	ROLLAND Pierre	TY NEOL 29470 LOPERHET	BARAZEUR, ROLLAND (Plougastel Daoulas)
14178 B	ROLLAND Madeleine	TY NEOL 29470 LOPERHET	
14179 Q	TRELLU Ronan	KERVEZ 29510 LANDREVARZEC	TRELLU, LHARDIDON (Landrévarzec) / BERRE, LANNUZEL (Briec)
14180 B	SALAUN Annie	32 rue Jeann PIAGET 29200 BREST	LEON (Plourin Lès Morlaix, Commana) / FEAT (Plourin Lès Morlaix), CARIOU (Saint Sauveur)
14181 Q	GAONAC'H Louis	1 Place de l'Eglise 29500 ERGUE GABERIC	GAONACH, COADOU, BOURBAO (Plogonnec)
14182 B	UGUEN Brigitte	7 rue de Cherbourg 29200 BREST	UGUEN, BERGOT, BOULCH, LE HIR (Kerlouan, Saint Frégant)
14183 B	ROMEUR Janick	6 rue Général ELY 29200 BREST	ROMEUR (Loc Brévalaire) / LAOT, LARVOR (Sibiril) / VELLY (Plougoulm)
14184 B	MENEZ Michel	10 rue Pen Ar Bed 29217 LE CONQUET	MENEZ (Guipavas) / TANGUY (Lanarvilly, Plouguerneau), LE GALL (Saint Divy)
14185 B	MARTIN Maryvonne	3 rue de Kerisbian Huella 29200 BREST	MARTIN (Quintin) / MARIE (Morlaix)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

14186 B	CARIO Annie	11 rue Maréchal JOFFRE 29200 BREST	CARIO (Ile aux Moines) / SERGENT, PRIOL (Beuzec Cap Sizun) / CARIOU (Esquibien)
14187 B	COMBOT Eric	39 rue Maldoyenne 88200 REMIREMONT	COMBOT (Ile de Batz, Saint Pol de Léon, Mespaul) / FLOCH (Plouguerneau, Pays Pagan) / PRIGENT (Pays Pagan)
14188 B	FOREST Jacques	10 rue de Royan 29200 BREST	FOREST, ELIES, LE GALL, DEUDE (Ploudalmézeau)
14189 B	MADEC Joseph	KERMADEC 29260 SAINT MEEN	MADEC, LE LANN (Plouider) / MELLEOUET, CAER (Goulven)
14190 Q	FROGER Elisabeth	8 rue Marcellin Berthelot 29000 QUIMPER	BARS
14191 Q	ASCOET Marie Hélène	6 chemin des Lilas 29150 PORT LAUNAY	GUEDES, BESCOND, LATREILLE, PAPE
14192 Q	QUINQUIS Jocelyne	8 rue du père Maunoir 29100 DOUARNENEZ	RAOUL, CELTON (Douarnenez, Poullan)
14193 Q	FEUNTEUN Marine	6 rue Hervé Marchand 29000 QUIMPER	FEUNTEUN, ANCEL
14194 Q	HENAFF Yves	6 rue de la Paix 44340 BOUGUENAIS	HENAFF, BLAISE, COSQUER, BERRE
14195 Q	GHEROLDI Chantal	27 vallée du Jet 29500 ERGUE GABERIC	BRIANT, CHELIN, CABEL, HERVE (Rostrenen)
14196 Q	MAUGUEN Gabrielle	43 rue Henri Cevaer 29900 CONCARNEAU	
14197 Q	CARADEC André	4 garenne du Loup 29000 QUIMPER	NIHOUARN, CARIOU (Quimper)
14198 Q	LE GAC Mikaël	12 rue Docteur Scoarnec 29520 CHATEAUNEUF DU FAOU	
14199 Q	DENES Michel	96 résidence de Port la Forey 29940 LA FORET FOUESNANT	REUN, NICOT, MERRIEN, DENES (La Foret Fouesnant)
14200 Q	BOSSER MEAR Viviane	Résidence de la Pointe Quai de l'Yser 29100 DOUARNENEZ	
14201 Q	BOZEC Anne Marie	Kernevez 29510 EDERN	
14202 Q	GARREC Danielle	NERGOZ 29550 PLONEVEZ PORZAY	GOUEROU, HENAFF, BLOUET
14203 Q	PORHIAL Véronique	42 rue Pierre Curie 29390 SCAER	FLEUTER, BARILLEC (La Foret Fouesnant)
14204 Q	LE ROY Jean Claude	37 rue de Bereven 29120 COMBRIT	ROY, GARIN, BEREHOUX, CARIOU (Combrit)
14205 Q	BLEUZEN Marie Pierre	5 allée de Lanadan 29900 CONCARNEAU	GALL, THOMAS, GALLOU (Telgruc)
14206 Q	CHEVER Armand	58 rue Gambetta 29000 QUIMPER	CABON, GUEVER
14207 Q	JADE Christine	COSQUER 29790 BEUZEC CAP SIZUN	JADE (Beuzec Cap Sizun)
14208 Q	JAFFREZIC Jacqueline	NATELLIOU 29910 TREGUNC	JAFFREZIC, ROLLAND, GUILLOU, THIEC (Trégunc)
14209 Q	NEDELEC Jean	1 A rue du Stade 29180 GUENGAT	NEDELEC (Guengat, Le Juch) / ROLLAND (Plogonnec)
14210 Q	GOURRET Jeanne	30 rue des Hirondelles 29000 QUIMPER	GOURRET, BOURDON (Pont Croix, Plouhinec, Mahalon)
14211 Q	TANNEAU Isabelle Andrée	4 village de Goarem Guéon 29120 PONT L'ABBE	TANNEAU, KERNAFLEN, KERNILIS, CLOAREC (Pays Bigouden)
14212 Q	CLECH Isabelle	25 rue du Pouldu 29540 SPEZET	CLECH (Lanmeur) / PASQUET (Spezet) / JUSTIN (Nevez)
14213 Q	DENIEL Jeanne Louise	38 lieu dit Kertreguier 29920 NEVEZ	DENIEL, THOMAS, SANQUER (Plabennec)
14214 Q	LE MEUR Marie Laurence	11 rue André Malraux 29000 QUIMPER	MEUR (Chateauneuf du Faou)
14215 Q	MAURICE Yves Pierre	18 allée Gallieni 29000 QUIMPER	MAURICE, PETIT (Bannalec)
14216 Q	STRULLU Jean Claude	19 venelle de Kergresk 29000 QUIMPER	STRULLU, GENTRIC (Plozevet, Landudec)
14217 Q	KERVAREC Marie Henriette	LESCONIL 29100 POULLAN SUR MER	
14218 Q	KERVAREC Gaston	LESCONIL 29100 POULLAN SUR MER	
14219 Q	CLAQUIN Michel	94 rue de Quimper 29950 GOUESNAC'H	CLAQUIN, GALL (Pont Croix) / QUEFFURUS, MOAN (Pays Glazick)
14220 Q	TROLEZ Huguette	Chemin de Pont Roudou 29900 CONCARNEAU	FLEOUTER, RIVIERE, NOE, SELLIN (Concarneau)
14221 Q	PRESSARD Martine	7 rue Yves Baillergeau 29520 CHATEAUNEUF DU FAOU	PRESSARD (Chateauneuf Du Faou) / GAONACH (Laz) / CLECH (Spezet)
14222 Q	RIVIERE Elie	8 bis rue de Saint Tudy 29170 PLEUVEN	RIVIERE (Pleuven, Clohars Fouesnant) / BOZEC (Gouezec, Pleyben)
14223 B	KERLAN Camille	9 rue du Docteur LE BERRE 29870 LANNILIS	KERLAN, LE CORRE,NARPON,TOCQUEC (Moelan Sur Mer, Riec Sur Belon, Clohars Carnoet)
14224 Q	GLOANEC André	20 rue des Jalletières 86170 NEUVILLE DE POTOU	GLOANEC, CARNOT, LIJOUR, NICOLAS (Kernevel)
14225 Q	GLOANEC Ginette	20 rue des Jalletieres 86170 NEUVILLE DE POITOU	TABORE, MARC, BRUN, CLEACH (Ergué Armel)
14226 Q	ORHON Dominique	44 Park a Verouri 29510 LANDUDAL	STEPHAN, GARIN (Combrit)
14227 Q	LE BERRE Inès	11 avenue de la République 29730 LE GUILVINEC	BERRE, KERFRIDEN, SEVEN, DRAOULEC (Pays Bigouden)
14228 M	SAINT JALME Robert	2 rue Francois BELLEC 29600 PLOURIN LES MORLAIX	SAINT-JALME (Plougonven / Lanneannou) / PROUFF (Le Cloître)
14229 M	LESPAGNOL Michel	1 rue de la Boissiere 29600 MORLAIX	LESPAGNOL (Crozon) / RERENE (Brest)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

14230 Q	COUROT Emile	13 rue Louis Braille 29120 PONT L'ABBE	COUROT, DANIEL, STEPHAN, BALOUIN (Pays Bigouden)
14231 Q	LE BRIS Michel	46 Hent Tingoff 29700 PLOMELIN	FLATRES, HELIAS, MENDES, LE MELL (Bodivit, Combrit, Plomelin)
14232 Q	GUICHAOUA Jean Luc	11 Hent Perrien Bonis 29120 COMBRIT	GUICHAOUA, LE COEUR, LE GOFF, BALOOIN, BERRIVIN (Pays Bigouden)
14233 Q	GUILLARD Nadine	3 Allee Giovanni Leonardi 29000 QUIMPER	ASCOET, OLIER (Douarnenez)
14234 Q	LE GRILL Marie Françoise	15 chemin de Beg Kervoalic 29170 SAINT EVARZEC	LE GRILL, LESSARD, BIHAN (Scaër), LE CORRE, LIDOUREN (Spezet)
14235 Q	BERNARD Danielle	6 rue de Rosmadec 2900 QUIMPER	Pays Glazik
14236 M	CAEN DIT LION Dominique	4 impasse de la Maison Blanche 91190 GIF SUR YVETTE	BELLOUR, BERNARD, CLECH (Plouezoc'h) / CAEN DIT LION (Quimper, Quimperlé)
14237 Q	QUEINNEC René	16 Allee Yves SEZNEC 29000 QUIMPER	QUEINNEC, SEZNEC (Guengat, Plogonnec) / JAFFRAY (Plougonven) / PESQ (Quimper)
14238 B	GREGOIRE François	1 rue De Loche 05190 REMOLLON	BLEUNVEN, LE BRETON (Plouguerneau) / MORVAN (Larret) / MARC (Porspoder)
14239 B	PHELEP André	15 rue Louis Blériot 29820 GUILERS	PHELEP, GOURMELON (Lambézellec) / HAMON, CORNEN (Ploumoguer)
14240 B	CAER Yvonne	7 rue de Gorréquear 29870 LANNILIS	CAER, CAROFF, EDER, PAUGAM (Plougar, Plouzévédé, Guimiliau) / NICOLAS / GOARNISSON (Guiclan, Loc Eguiner Ploudiry, Plounéour Trez)
14241 B	PERHIRIN Paul	4 rue Célestin FREINET 29200 BREST	PERHIRIN (Brélès), KEREBEL (Landunvez)
14242 B	QUEMENEUR Pascal	7 rue Jean Louis DELMOTTE 29200 BREST	QUEMENER, DIROU (Plougoulm), KERRIEN,MARC (Taulé)
14243 B	SALAUN Henri	14 rue Robert JOUBIN 29200 BREST	SALAUN (Plabennec, Lanarvilly) / HUNAUT (Ploumoguer, Locmaria Plouzané) / STEPHAN (Lanarvilly)
14244 B	JACOB Mariannick	3 rue Waldeck ROUSSEAU 29200 BREST	JACOB, CAROUET (Pont Aven) / GUEVE L /BOZEC (Riec Sur Belon)
14245 B	AVF	4 rue colonel Fonferrier 29200 BREST	
14246 B	LE GUERN Annie	5 B rue Kerabecam 29200 BREST	LE GUERN, TANGUY, L'HOURS,CADIOU (Plonévez Du Faou, Chateauneuf du Faou, Collorec, Berrien)
14247 B	VENEC Claudie	28 route Tanguy Du Chastel KERSAINT 29840 LANDUNVEZ	ABOLIVIER (Plounévez Lochrist) / OLLIVIER (Cléder)
14248 B	L'HER Claude	5 route du Liniou 29840 LANILDUT	L'HER (Ploudalmézeau, Lampaul Ploudalmézeau) /PROVOST (Lampaul Ploudalmézeau)
14249 B	BARGAIN Alain	7 ancienne voie Ferrée 29840 PORSPODER	BARGAIN, (Porspoder, Pont L'Abbé), SALAUN (Landunvez) / VENNEGUES (Porspoder) / LE GUEN (Plourin)
14250 B	GRUAU Nicole	26 rue de Verdun 29200 BREST	ALUCE, FERRON, AILLERIE (L'Hotellerie de Flée 49)
14251 B	GRUAU Didier	26 rue de Verdun 29200 BREST	GRUAU, CHEVROLIER (Saint Sauveur De Flée 49) / HUAU, HUAULT (Aviré)
14252 B	KERLEROUX Sabine	59 rue du Général PAULET 29200 BREST	KERLEROUX (Plouvien) / FAVE (Lesneven) / LE BORGNE (Portsall) / POLARD (Guipavas)
14253 B	GODEC André	25 rue LAVOISIER 93000 BOBIGNY	GODEC (Plouédern, Plounevez Lochrist, Cléder, Plougoulm, Lanouharneau) / PAUGAM (Ploudaniel, Le Drennec)
14254 B	BIZIEN Olivier	54 rue des Alouettes 92000 NANTERRE	BIZIEN (Brest) / LE BERRE (Saint Eloy) / LAZENNEC (Le Relecq Kerhuon, Guipavas) / MADEC (Hanvec)
14255 M	JOURDREN Alain	60 route de Kerbaul 29600 PLOUJEAN	JACQ, LE VEN (Carantec)
14256 Q	LAZARE KERZEAS Annette	267 chemin de Cougarri 30700 BLAUZAC	KERZEAS (Plozevet, Pouldreuzic, Plouhinec)
14257 Q	LE GOFF Joel	8 rue du Moulin Vert 29000 QUIMPER	GOFF, TYDEL, INIZAN, BOULCH, GOACOLOU (Poher)
14258 Q	LE GALLO Joseph	Kervoen 29300 GUILLIGOMARCH	
14259 Q	BERNARD Jean Michel	LE GUILY 29530 PLONEVEZ DU FAOU	BERNARD (Loqueffret) / KERVRAN (Leuhan) / JAM (Saint Thois)/ MAGUET (Collorec)
14260 Q	CORREC Marie Françoise	61 rue du Port du Belon 29350 MOELAN SUR MER	LAMOUR, BESCOND (Lampaul Plouarzel, Brest)
14261 Q	LE GREVELLEC Annie Francette	Keryoualen 29350 MOELAN SUR MER	GREVELLEC, MAOUT (Moëlan Sur Mer)
14262 Q	LE TALLEC Lysiane	1 allée des Peupliers 56270 PLOEMEUR	SIMON,AUDREN(Moëlan Sur Mer) / THOER, BECHENNEC (Clohars Carnoët, Guidel)
14263 Q	LE NAOUR Martine	1 rue de Stang Tremeur 29380 BANNALEC	NAOUR (Bannalec, Pont Aven) / BRISHOUAL (Saint Thurien)
14264 Q	TANGUY Florence	Lieu Dit TY MEIL 29720 TREGUENNEC	BRUN, LARNICOL, NEDELEC, VIGOUROUX, NOURS, CREDOU (Treguennec, Plovan, Pont Croix)
14265 M	DONNET Patricia	91 rue de Marolles 94470 BOISSY SAINT LEGER	RIOU (Guiclan, Plouvorn) / PICART (Saint Thégonnec, Pleyber-Christ)
14266 M	LE CANN Patrick	Kerafel 29420 PLOUENAN	LE CANN (Plouenan, Hanvec) / MOGUEROU (Plouvorn, Carantec) / QUERE (Carantec)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

CONSIGNES POUR REDIGER VOS QUESTIONS OU APPORTER VOS REPONSES

Afin de faciliter le travail des personnes qui saisissent vos questions et vos réponses, merci de suivre les consignes suivantes :

- écrire **lisiblement**
- indiquer votre nom et votre numéro d'adhérent
- ne pas envoyer plus de quatre questions par revue
- utiliser les symboles généalogiques classiques (° pour la naissance, X pour mariage et + pour décès)
- utiliser des points pour séparer les divers éléments d'une date (écrire 01.01.2010 et non 01/01/2010)
- écrire les patronymes en majuscules
- écrire les noms de lieu en majuscules
- toujours mentionner une date, même approximative.

Pour les réponses :
- indiquer impérativement le numéro de la question à laquelle vous répondez
- faire une réponse rédigée (et ne pas envoyer simplement un tableau généalogique en pièce jointe)

la Rédaction

JOURNÉE D'INFORMATION SUR LES LOGICIELS CDIP

Le CGF Antenne de Quimper organise une journée d'information sur les logiciels CDIP

Le 20 Avril 2013 de 9h30 à 16h

Espace Associatif de Quimper
53 Impasse de l'Odet (derrière la gare)
29000 QUIMPER

Cette journée est ouverte à tous Adhérents et non Adhérents

Le matin de 9h30 à 12h : formation sur le logiciel GENEATIQUE

Cette matinée est destinée aux utilisateurs de Généatique

L'Après-midi de 13h30 à 16 h : Conférence et démonstration des logiciels du CDIP
Généatique, Cartographie ancienne, Cartes de Cassini, Dictionnaire des toponymes de France,
Photos de famille 3 et Studio-Scrap 4

Cette conférence est ouverte à tous.

Le nombre de places étant limité – merci de vous inscrire en téléphonant au CGF Antenne de Quimper 02 98 64 29 82

Dernier délai pour transmettre à la rédaction du *LIEN* vos demandes d'insertion dans le n° 126 :

15 MAI 2013

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

entraide

. "Le patronyme "Soliman" est répandu dans le Finistère et notamment la région de Quimper. Un de mes aieuls est "Soliman" Jules Paul dit des Jardins né à Constantinople en 1654, chevalier de la Mestre à Constantinople. Aussi des membres du CGF auraient ils des informations générales sur le patronyme "Soliman", et plus précisément sur l'origine de l'arrivée du patronyme "Soliman" en Bretagne ?"

Alain DERRIEN CGF11718 M
alain.derrien75@orange.fr

. Je ne suis pas du tout compétent en recherche généalogique et j'ai besoin d'identifier une cinquantaine de personnages, principalement originaires de l'Ouest (Bretagne, Touraine, Val de Loire), ayant fait partie de l'entourage d'Anne de Bretagne en 1514, au château de Blois. Je cherche donc une ou quelques personne(s) de bonne volonté pour mener ces petites recherches - principalement sur Internet, mais aussi dans l'ouvrage de A.J.V. LEROUX DE LINCY, Vie de la Reine Anne de Bretagne, 4 vol., Paris, 1860-1861, notamment – pour identifier les familles concernées (noms à graphie variable relevés dans des manuscrits) et leur origine, et proposer des identifications (et quand c'est possible une biographie minimum) pour ces personnages dont on a seulement le nom, parfois le surnom, la fonction et une date de leur présence auprès de la reine et duchesse. Toute collaboration serait citée dans l'ouvrage scientifique en cours de rédaction pour la nouvelle collection des Sources médiévales de l'histoire de la Bretagne, aux Presses universitaires de Rennes. Pourriez-vous sensibiliser un ou quelques amateur(s) compétent(s) et passionné(s), bénévoles, pour m'aider dans ce travail ? Je vous en serais très reconnaissant. Ce n'est pas très long à réaliser mais c'est assez urgent compte tenu des délais d'édition. Avec mes remerciements pour l'intérêt que vous accorderez à cette requête, une bouteille à la mer !

Jacques SANTROT
Conseil général de Loire-Atlantique
Conservateur en chef du patrimoine,
Conseiller scientifique patrimoine et musées
Direction de la Culture
2 bis avenue Louis Vuillemin, 44000 Nantes
Tél. 02 40 76 03 55
Port. 06 84 95 28 23
jsantrot@loire-atlantique.fr

. Le couple LE FLOCH Henri - DALABARDON Marguerite marié le 09.11.1899 à Plouezoc'h a eu onze enfants. J'en ai trouvé sept. Je recherche les quatre autres qui sont : Marguerite, Fernande, Jeannette et Pierre (° en 1917).

Jean ROULOIS CGF 10750 M
Le Champ Perrault 37140 SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL
jean.roulois@wanadoo.fr

. Recherche des descendants du couple Jean Marie CORRE et Catherine CASTRIC qui demeuraient à Penfrat en Plomeur.

Réponses à adresser au secrétariat de l'antenne de Quimper
4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creach Guen) 29000 QUIMPER
cgf-quimper@orange.fr

Reponses aux questions des adherents

A la question parue dans la rubrique Entraide du n° 124:

Jean LEZONGAR : suite à l'appel lancé dans le LIEN 124, plusieurs adhérents ont apporté des éléments de réponse à la question posée.

Jean Georges Lassale LEZONGAR est né le 12/05/1786 à Torbeck (Saint Domingue...alors possession française). Il était le fils de Antoine Justin LEZONGAR LASSALE, né le 14/07/1747 à Bordeaux, paroisse St Michel, décédé le 20/01/1804 à Saint Domingue. Il avait épousé le 27/01/1784 à Torbeck Marie Jeanne SOULÉ le PLANCHER. Il était lui-même fils de Jean Daniel PIRIOU LEZONGAR né à Pont Croix le 14/01/1710 et de Elisabeht PEYJEHAN, mariés le 26/04/1735 à La Teste de Buch (Gironde). A partir de de Jean Daniel PIRIOU LEZONGAR, on a une descendance en Amérique, au Brésil, au Sénégal, à l'île Maurice, en Australie et sans doute dans d'autres pays.

Nous pensons vous conter l'histoire assez extraordinaire de cette famille et de sa descendance dans un prochain article de notre revue.

Merci à Olivier Mamède Vallée, à Jean-Claude Bourgeois, à Jacques Petit, à Christian Bolzer, à Stéphane Pencrech et à Mme Bordais-Fraval pour les renseignements qu'ils ont fournis.

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

questions

125 - 1 : Hyérosme CLOAREC et Françoise LE MOIGN
Recherche l'ascendance de Hyérosme CLOAREC sieur de Kerogon. Il est peut-être né le 27.04.1671 à ?? et peut-être décédé le 17.10.1736 à SAINT-POL-DE-LEON. Il a épousé (date et lieu inconnu) Françoise LE MOIGN dont il a eu Hervé CLOAREC, X le 20.10.1721 à SAINT-POL-DE-LEON avec GARZUEL Anne.

Denis PEDRON CGF10688 Q
13 route du Petit Marsac 44600 SAINT NAZAIRE
denem.pedron@club-internet.fr

125 - 2 : François KERVRAN
Recherche mariage, décès et descendance de François KERVRAN (° 24.11.1766 LEUHAN). Il est le fils de Yves (° 07.03.1741 TREGOUREZ et + 18.09.1776 LEUHAN) et de Corentine CORAY (° 24.12.1742 LEUHAN, + 18.01.1773 LEUHAN) , X à LEUHAN le 18.02.1766.

125 - 3 : François KERVRAN
Recherche naissance, mariage et ascendance de François KERVRAN, X avec Marie Anne LEROUX (° 21.10 1771 LEUHAN et + 23.07.1828 LEUHAN). François KERVRAN est décédé le 04.11.1811 LEUHAN. Ce couple a eu 7 enfants nés à LEUHAN entre 1794 et 1812.

125 - 4 : François Michel KERVRAN
Recherche décès de François Michel KERVRAN (° 20.12.1840 LEUHAN), fils de Yves et Louise KERDANET X le 28.01.1868 à SPEZET avec Anne DENIEL (° 21.05.1846 SPEZET et + 08.05.1913 SPEZET).

NEAUD Yanick CGF 9057 Q
17 rue de Rome 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY
yanick.neaud@sfr.fr

125 - 5 : Yves Marie CORPS
Recherche ascendance de Yves Marie CORPS, + 19.09.1831 à BRELES, X le 19.04.1809 à BRELES avec Marie Anne Roberte MEVEL.

125 - 6 : Jean GUENNEGUES
Recherche décès de Jean GUENNEGUES (° 18.05.1767 à PLOURIN PLOUDALMEZEAU, fils de Yves et Catherine ALANCON, X le 22.07.1813 à PLOURIN PLOUDALMEZEAU avec Marie Yvonne NIZOU. Il est dit décédé à PLOURIN PLOUDALMEZEAU le 27.03.1834 dans l'acte de mariage de son fils François Michel GUENNEGUES avec Marie Guillemette GELEBART le 27.01.1850 à PLOUARZEL. Mais, cette date de décès semble erronée.

125 - 7 : Jean Louis ROUSIC
Recherche ascendance de Jean Louis ROUSIC (° le 30 Fructidor An XI à LAMBEZELLEC, + le 22.10.1877 à PLOUARZEL), X à LOCMARIA PLOUZANE le 06.10.1829 avec Marie Josèphe PERES.

GUENEUGUES Eric CGF 2727B
5 allée Berthe Morisot 49800 BRAIN SUR L'AUTHION
eric.gueneugues@wanadoo.fr

125 - 8 : François Marie GODOC
Recherche décès de François Marie GODOC (° 25.01.1864 à TREMAOUEZAN, fils de Yves Marie et de Catherine NORROY). Il habitait à LANDERNEAU avec son épouse Marguerite DONVAL dont il a eu deux enfants : Guillaume et Madeleine Marie.

BANCHET Nelly 14398 M
17 rue du 8 mai 1945 60110 MERU
nelly.banchet@wanadoo.fr

125 - 9 : Guillaume OLIER
Recherche date et lieu de décès de Guillaume OLIER (° le 27.03.1770 à POULLAN), fils de Alain et de Marie BO(U)DIGOU, X le 21 Messidor an V à POULLAN avec Catherine KERVAREC (° 03.10.1773 à POULLAN, fille de René et Marie Anne LE BRETON.

125 - 10 : Guillaume DILOUET / ELOUET / HELOUET
Recherche date et lieu de naissance de Guillaume DILOUET / ELOUET / HELOUET (fils de Jacques et Marie LE PICHON), + le 02 Germinal an X à POULLAN, X le 02.08.1757 à GUILER SUR GOYEN avec Anne OLIER / OLLIER / OLLIVIER (° le 13.09.1732 à GUILER SUR GOYEN, + le 28 Nivôse an IX à POULLAN, fille de René et Marie Jeanne GUEGUEN.

125 - 11 : Marie MADEZO
Recherche date et lieu de naissance de Marie MADEZO (fille de Guillaume et Catherine COUIC), + à POULLAN le 22.03.1817, X à POULLAN avec 19.07.1774 avec Hervé LE NORMAND (° 21.01.1734 à POULLAN, + 24.01.1808 à POULLAN, fils de Jean et Marie KERIVEL).

125 - 12 : Cadouan ou Cadaouan LOSQ et Marie SERGENT
Recherche date et lieu de naissance du couple Cadouan (ou Cadaouan) LOSQ (fils de Jean et Margueritte KERVAREC), + le 19 Thermidor an VI à POULLAN, X le 19.07.1774 à POULLAN avec Marie SERGENT (+ le 13.09.1811 à POULLAN, fille de Jacques et Catherine LE MONTER).

René OLIER CGF 13260 B
4 rue Louis Vierne 29200 BREST
olierene@numericable.fr

125 - 13 : Jean PICARD et Catherine LE LAY
Recherche, probablement à LANDELEAU, PLONÉVEZ-DU-FAOU ou environs, ascendances du couple Jean PICARD et Catherine le LAY, X le 30.09.1778 à COLLOREC, dont Marie-Geneviève (° 04.04.1788 à PLONÉVEZ-DU- FAOU).

125 - 14 : Jean Joseph TONNELEC et Catherine (Perrine) MADEC
Recherche, probablement à PLONÉVEZ-DU-FAOU, LOQUEFFRET, COLLOREC (ou environs), décès et ascendance du couple Jean Joseph TONNELEC et Catherine (Perrine) MADEC, X le 7.02.1773 à COLLOREC, dont Corentin (° 19.01.1778 à PLONÉVEZ-DU-FAOU).

125 - 15 : Jean Martin et Marie LALLOUET
Recherche naissance et ascendance du couple Jean MARTIN (° ca 1728 à COLLOREC) et Marie LALLOUET, X le 10.02.1751 à COLLOREC, dont Marie Anne (° 21.09.1757 à COLLOREC).

125 - 16 : Yves SIZUN et Françoise LE ROUX
Recherche décès et ascendance du couple Yves SIZUN (+ après 1738 probablement à PLONÉVEZ-DU-FAOU) et Françoise le ROUX, X le 28.05.1722 à BRASPARTS, dont René (°06.11.1738 à BRASPARTS).

André LANNUZEL CGF n° 5576 Q
19, rue Gabriel Péri-93430 VILLETANEUSE
an.lannuzel@voila.fr

125 - 17 : Catherine SINOU
Recherche naissance de Catherine SINOU (° ca 1657), + le 13.01.1729 à PLOUHINEC. X le 24.01.1684 à PLOUHINEC avec Hervé BUREL (+ 25.09.1725 PLOUHINEC).

125 - 18 : Olivier BUREL
Recherche naissance de Olivier BUREL (° ca 1691), + le 23.04.1719 à PLOUHINEC. X le 16.05.1713 à PLOUHINEC avec Catherine ROGE (+ 25.03.1731 PLOUHINEC).

125 - 19 : Jean BUREL et Marguerite FALLIER
Recherche probablement à PONT-CROIX, PLOUHINEC ou environs, les dates et lieux de naissance, mariage et décès et les ascendants du couple Jean BUREL et Marguerite FALLIER.

Jean LE TRIONNAIRE CGF 4787 Q
6 route de Cornebarrieu 31770 COLOMIERS

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

125 - 21 : Chrétien PAUL

Recherche date et lieu de naissance de Chrétien PAUL, fils de Claude et Jacquette MALGORN. Il serait né à PLOUVORN vers 1759. Il est décédé le 12.04.1817 à PLOUVORN à 58 ans. D'après cet acte, il serait originaire de MESPAUL.

125 - 22 : Claude PAUL

Recherche date et lieu de décès de Claude PAUL (° 02.11.1712 à PLOUVORN, fils de Hervé et de Catherine GUY-VARCH). X le 03.02.1739 à PLOUENAN avec Jacquette MALGORN (+ le 26.11.1785 à PLOUVORN, inhumé à MESPAUL).

René PAUL CGF 12777 Q
La Voisse
63590 TOURS SUR MEYMONT
rene.paul@neuf.fr

125 - 23 : Jean Marie JEZEQUEL

Recherche date et lieu de décès de Jean Marie JEZEQUEL (°30.04.1836 à PLOMEUR), X le 06.07.1865 à PLOMEUR avec Marguerite GOULETQUER.

125 - 24 : Marie Vincente LE MOIGN

Recherche date et lieu de naissance (° ca 1827) et de décès de Marie Vincente LE MOIGN (ou LE MOIGNE) dont Jean Marie LE MOIGNE (° 15.04.1850 à PLOMEUR)

Marie José RAOULT CGF 13133 Q
84 avenue du Commandant Mesnard 49240 AVRILLE
mj.raoult@orange.fr

125 - 25 : Corentin LE PAPE et Marie Jeanne BRIGAND

Recherche mariage de Corentin LE PAPE et Marie Jeanne BRIGAND (° PEUMERIT, + LANDUDEC) dont une fille Marie Jeanne (° 18.02.1842 POULDREUZIC).

125 - 26 : Corentin LE PAPE et Marie Jeanne BRIGAND

Recherche naissance de Corentin Le Pape vers 1814.

Michèle LE GRIS CGF 4802 Q
38 avenue Pasteur 92400 COURBEVOIE
michele-mamie@hotmail.fr

APPEL A ARTICLES

Vous appréciez notre revue.
Vous appréciez les articles qui vous sont proposés.

Pour enrichir le contenu du LIEN, la rédaction souhaite avoir des articles d'avance et fait donc appel à ses lecteurs pour qu'ils lui en remettent.

Si vous connaissez des personnes dans vos cercles de connaissance, capables d'en fournir, n'hésitez pas à les inciter à nous en transmettre également.

Mise à jour des comptes Geneabank pour 2013

Les mises à jours des comptes Généabank seront effectuées le :

Jeudi 28 mars 2013 (pour le premier trimestre)

Jeudi 27 juin 2013 (pour le second trimestre)

Jeudi 26 septembre 2013 (pour le troisième trimestre)

Jeudi 19 décembre 2013 (pour le quatrième trimestre)

AGENDA

MANIFESTATIONS OU LE CGF SERA REPRÉSENTÉ :

. XXIIè CONGRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE GENEALOGIE A MARSEILLE
Parc Chanot Palais des Congrès
du 31 mai au 2 juin 2013

. RENCONTRE GENEALOGIQUE BRETONNE DE FRANCONVILLE
Cité SALON DE FRANCONVILLE LE 26 OCTOBRE 2013
de 10 h à 18 h à la maison des associations,
2 rue du maréchal Foch 95130 FRANCONVILLE

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125 mars 2013

Mise a jour de la Base Horsec

La base HORSEC sur RECIF Net a été mise à jour le **10 février 2013.**

Cette mise à jour apporte des compléments :

· à la base des victimes de conflits qui comporte désormais 46 465 fiches grâce au travail d'Alain LAURENT (voir le détail : http://recif.cgf.asso.fr/doc/conflits.txt)

· à la base des Finistériens mariés ou décédés hors 29 grâce au travail de Geneviève HYPOLITE qui centralise les éléments apportés par les adhérents, sur le forum, dans LE LIEN.

Cette mise à jour a aussi été l'occasion d'ajouter à la base une liste de 3697 conscrits, pour l'instant cela concerne uniquement le secteur de Châteaulin. Cette liste a été établie par Patrick LE GOUIC (CGF n°13443) à partir de sources diverses :

· Archives départementales du Finistère : série 1R (recensement militaire)

· SHD de Vincennes série Yc : 21Yc 230-231 (25ème RI Ligne), 21 Yc 258-259 (28ème RIL), 21Yc 366 (43ème RIL), 24Yc 353-354 (22ème R Chasseurs à Cheval), 21Yc 537 (64ème RIL), 21 Yc 537 (64ème RIL), 21 Yc 610 (76ème RIL), 25 Yc 71 (6ème R Artillerie à Pied), 21 Yc 593 (72ème RIL), 22 Yc 200-201 RI Légére), 21 Yc 159 (21ème RI Légère), 21 Yc 783-784 (108ème RIL), 21Yc 813-814 (114ème RIL), 21 Yc 855-856-857 (121ème RIL)

· SHD de Brest pour les inscrits maritimes : série 2P3 39-40 (quartiers de Brest, Le Conquet, Camaret, L'Aberwrac'h, Le Faou, Port-Launay, Crozon) et série 8P (Inscription maritime Quartier de Douarnenez, Locronan, Plonévez-Porzay, Quéménéneven, Plomodiern).

Mise a jour de la Base Bagad

La base La base BAGAD sur RECIF Net a été mise à jour le **2 janvier 2013.**

Liste des généalogies déposées ou réactualisées au cours de cette mise à jour.

152	KERMARREC Miliau
621	LE GUEN Jean
1227	ANCEAUX - LE FLOCH Odette
2037	ANDRE Muriel
2733	LE GUYADER Raymond
3249	LAGATHU Yves et HERRY Anne-Marie
3429	JONQUEUR Gérard
4167	TONNARD François
4430	RENEVOT Jean-Marie
4487	GUILLOU Jean Noël et Georges
4520	SALIOU Jean-Yves
5207	PICHON Jacqueline
5211	KERVELLA Bernard
5300	VILLEDIEU Michel
5403	LE GALL Jean
5518	TANGUY René
6449	BARRE Isabelle
6630	GUERN Yves et Denise
7373	SALAUN Jean Pierre
8064	DONOT Michel
8158	GAILLARD Jean Pierre
8521	LE COQ Marie-Anne
8551	GUYOMARCH Daniel
8781	MACE Nathalie
9014	VIE Annick
9286	CHAILLY Patrick
10059	QUENTEL Michel
10247	DUIGOU Michel
10283	COURCERAND Lucette
10578	MEDINA Patrick
10986	GOASGUEN Denis
11356	LINGUINOU Hélène
11358	LOLIVIER Jean Yves
11574	SOURTY Marie José
11760	LE SAUX André
12210	HOSTACHY Fabienne
12423	BEUREY Michèle
12826	PIQUET-MICHOT Elisabeth
12869	THABORE Maryvonne
13506	LANN Philippe
13632	CHUITON Roland
13638	MANGEOLLE Philippe
13700	L'HENORET Monique
13768	CARLES Christine
13831	POUPON Gilbert
13885	LAOT Sonia

Cette mise à jour intégre aussi des fichiers généalogiques issus des articles de la revue LE LIEN afin de vous permettre de trouver des cousinages :

99990004	ASC JACQ Raymond (Le Lien N° 123 p. 19-28)
99990005	ASC Jules BONDON (Le Lien N° 121 p. 8-10)
99990006	ASC Roland Garos (Le Lien N° 104 p 16-18)
99990007	ASC Jacques Guillou (Le Lien N° 104 p. 31)
99990008	ASC et DESC Matilin an dall (Le Lien N° 99 p. 14)
99990009	ASC Jean Louis PENDY (Le Lien N° 100 p. 42)
99990010	ASC François Thoer (Le Lien N° 114 p. 20-27)
99990011	DESC Le Guen de Kerangall (Le Lien N° 112 p.30-42)
99990012	ASC et DESC René LE GALL (Le Lien N° 120 p. 38-42)
99990013	ASC La Tour d'Auvergne (Le Lien N° 115 p. 29-46)
99990014	ASC BOUDIN DE TROMELIN (Le Lien N° 116 p.14-29)
99990015	ASC Sylvester Stallone (Le Lien N° 113 p. 17-25)
99990016	ASC François Mie COATANEA (Le Lien N° 97 p. 22-23)
99990017	DESC ABJEAN Tanguy (Le Lien N° 106 p 23-26)
99990018	ASC CORNEN Hervé (LE LIEN N° 93 p. 32-33)
99990019	ASC KEREBEL Hamon (Le Lien N° 94 p. 31-34)
99990020	ASC STEPHAN Victor Marie (Le Lien N° 105 p. 7-8)
99990021	ASC SYLVA/FAQUET Berthe (LE LIEN N° 106 p. 7-9)
99990022	Administrateurs Finistère LE LIEN N° 112 p. 14-19
99990023	Les Tommériens (LE LIEN N° 111 p. 45-48)
99990024	EMERIAU Maxime (LE LIEN N° 119 p. 40-44)
99990025	GUEGUEN Marie Josèphe (LE LIEN N° 120 p. 14-17)
99990026	MOAL Marie Jeanne (LE LIEN N° 120 p. 31-32)
99990027	GUEDES Marie Anne (LE LIEN N° 117 p. 58-59)
99990028	De TREOURET DE KERSTRAT LE LIEN N° 106 p. 42-50
99990029	MONFORT/LE BRETON Auguste(LE LIEN N° 114 p. 52-56
99990030	PONT Denise (LE LIEN N° 111 p. 10-12)
99990031	ASC Jeanne Yvonne MARC (LE LIEN N° 98 p. 43-44)

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013

Sous le patronage de la Fédération Française de Généalogie

XXIIe CONGRÈS NATIONAL DE GÉNÉALOGIE

Organisé par le
Centre Généalogique du Midi-Provence
l'Association Généalogique Corse, le Cercle Lorrain de PACA
L'Institut Culturel de la Méditerranée

Retour aux sources
Marseille, carrefour des cultures



MARSEILLE
2013

GÉNÉALOGIE
Parc Chanot - Palais des Congrès
du 31 MAI au 2 JUIN

© *LE LIEN* du Centre Généalogique du Finistère n° 125, mars 2013